Modélisation de la production des énoncés averbaux le cas des compléments différés

Marie-Amélie Botalla

▶ **To cite this version:**

Marie-Amélie Botalla. Modélisation de la production des énoncés averbaux le cas des compléments différés. Linguistique. Université Sorbonne Paris Cité, 2019. Français. NNT : 2019USPCA040 . tel-02329558

HAL Id: tel-02329558
https://theses.hal.science/tel-02329558

Submitted on 23 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Université Sorbonne Paris Cité

ED 268 — Langage et langues : description, théorisation, transmission

Laboratoire Lattice — UMR 8094

Thèse de doctorat en sciences du langage

Modélisation de la production des énoncés averbaux : le cas des compléments différés

Marie-Amélie Botalla

Sous la direction de Jeanne-Marie Debaisieux et Sylvain Kahane

Soutenue le 14 mai 2019

Composition du jury :

Jeanne-Marie Debaisieux	professeur (Université Sorbonne Nouvelle Paris 3), directrice de thèse
Antoine Gautier	maître de conférences (Université Paris-Sorbonne)
Kim Gerdes	maître de conférences (Université Sorbonne Nouvelle Paris 3)
Sylvain Kahane	professeur (Université Paris Nanterre), co-directeur de thèse
Paola Pietrandrea	professeur (Université de Lille)
Frédéric Sabio	professeur (Université Aix-Marseille), rapporteur
Anne-Catherine Simon	professeur (Université catholique de Louvain), rapporteur

Modélisation de la production des énoncés averbaux : le cas des compléments différés

Résumé

Le complément différé se présente comme une unité à la fois prosodiquement ou graphiquement autonome et syntaxiquement dépendante d'un énoncé antérieur, appelé *énoncé support*. Notre objectif au cours de cette thèse est de concevoir une modélisation de la production des compléments différés. Nous effectuons pour cela une étude des caractéristiques syntaxiques de 893 compléments différés, extraits de corpus écrits et oraux. Nous observons ainsi la présence d'éléments averbaux (noms, prépositions, etc.) parmi les gouverneurs des compléments différés. Cela contredit les notions antérieures, telles que l'épexégèse de Bally (1944:§75), qui n'envisageaient ces unités que sous la gouvernance d'un verbe. En outre, nous mettons en évidence les différents usages que les locuteurs font du complément différé au cours de l'interaction, et montrons ainsi sa polyvalence et son intérêt en tant qu'outil à la disposition des locuteurs. Le complément différé peut en effet servir au locuteur à ajouter une nouvelle information, mais aussi à préciser, modifier ou corriger une information apportée par l'énoncé support, à questionner son interlocuteur ou à lui répondre. De même, son autonomie prosodique ou graphique ainsi que sa dépendance syntaxique à l'énoncé support jouent un rôle dans sa réception et son interprétation, et nous montrons que produire un complément différé n'équivaut strictement ni à produire un complément non différé, ni à produire une unité syntaxiquement autonome. Nous proposons finalement une modélisation de la production des compléments différés, illustrant leur rattachement à l'énoncé support ainsi que l'implication du locuteur vis-à-vis de l'information qu'ils apportent.

Mots-clés : complément différé, énoncé averbal, syntaxe, prosodie, modélisation, étude sur corpus

Modeling the production of non-sentential utterances: the case of postponed complements

Abstract

The postponed complement is a prosodically or graphically independant unit which is syntactically dependent on a previous utterance, called *support utterance*. In this thesis, we aim to develop a modeling of the production of postponed complements. For this purpose, we conduct a study of the syntactic features of 893 postponed complements from written and oral corpora. We note the presence of non-verbal elements (nouns, prepositions, etc.) among the syntactic governors of postponed complements. This contradicts earlier notions, such as Bally's epexegesis (1944:§75), which only conceived these units under the governance of a verb. In addition, we highlight the different uses that speakers make of the postponed complement during an interaction, and we thus demonstrate its versatility and interest as a tool available to the speakers. A postponed complement can be used by the speaker to add new information, but also to specify, modify or correct the information provided by the support statement and to question or answer the interlocutor. Its prosodic or graphic autonomy and syntactic dependence on the support utterance also play a role in its reception and interpretation, and we show that producing a postponed complement is strictly equivalent neither to producing a non-postponed complement nor to producing a syntactically autonomous unit. Finally, we propose a model of the production of postponed complements, illustrating its connection to the support statement as well as the speaker's involvement towards the information provided.

Keywords: postponed complement, non-sentential utterance, syntax, prosody, modeling, corpus study

Remerciements

Je tiens tout d’abord à remercier mes directeurs de thèse, Jeanne-Marie Debaisieux et Sylvain Kahane, pour leur excellent encadrement, leur disponibilité, leurs conseils, et la relecture des chapitres de cette thèse. Ils ont su être présents (et pressants !) quand j’en avais besoin, et je leur en suis grandement reconnaissante.

Je remercie Frédéric Sabio et Anne-Catherine Simon pour avoir accepté d’être mes rapporteurs, ainsi qu’Antoine Gautier, Kim Gerdes et Paola Pietrandrea pour avoir accepté de faire partie de mon jury.

Je remercie aussi Laurence Danlos et Benoît Sagot pour m’avoir autorisée à exploiter leur corpus de pseudo-phrases de l’Est Républicain.

J’adresse un immense merci aux membres du Lattice pour leur accueil, leur bonne humeur, les repas en commun et les quantités astronomiques de chocolat que j’ai englouties grâce à eux. Merci aux autres doctorants, en particulier à Marine (café !), à Loïc, à Yoann et ses conseils de vétéran du doctorat, à Tian et ses cookies quand la rédaction devenait insupportable, à Mathilde, et à Auphélie.

Merci aux doctorants de l’ED 268 que j’ai fréquentés tout au long de ces cinq années, autant pour les discussions scientifiques et méthodologiques que pour les sorties et les soirées. Merci aussi à tous mes amis, doctorants comme non-doctorants, pour leur présence et leur soutien, ainsi que pour m’avoir permis de penser un peu à autre chose qu’à ma thèse. Je ne les nommerai pas, par peur d’en oublier, et j’esquiverai cette tâche périlleuse par une habile formulation : ils se reconnaîtront.

Enfin, merci à mes parents, Alain et Bernadette, pour leur soutien, et merci à Alexis pour sa présence, son aide et ses encouragements.

Table des matières

Introduction.....1

Chapitre 1 Découpage en unités.....8

Introduction.....8

1.1 La notion de phrase.....8

1.1.1 Les critères de définition de la phrase.....12

1.1.2 Incompatibilité des critères et nécessité d'abandonner la notion de phrase.....21

1.2 Le découpage des productions écrites.....28

1.2.1 Doit-on se fier au découpage fourni par le scripteur ?.....29

1.2.2 Doit-on utiliser les unités ainsi découpées comme base d'étude ?.....30

1.2.3 Conclusion sur le découpage des unités à l'écrit.....32

1.3 Le découpage des productions orales.....33

1.3.1 Découpage des productions orales à partir de la structure interne des unités.....33

1.3.2 Découpage des productions orales à partir des frontières des unités.....36

1.3.3 Des unités hybrides ?.....44

1.3.4 Conclusion sur le découpage des unités à l'oral.....50

Conclusion.....52

Chapitre 2 Dépendance syntaxique.....53

Introduction.....53

2.1 La structure syntaxique des unités.....53

2.1.1 L'analyse en constituants.....54

2.1.2 L'analyse en dépendance.....56

2.2 La notion de rection.....60

2.3 La notion de rection selon le groupe de Fribourg.....61

2.3.1 La dépendance catégorielle.....61

2.3.2 La sélection.....63

2.3.3 L'accord.....64

2.3.4 Le liage.....64

2.3.5 Les clauses.....66

2.3.6 Les limites de la notion de clause.....68

2.4 La notion de rection selon le GARS.....69

2.4.1 La proportionnalité avec un paradigme de pronoms.....71

2.4.2 La possibilité d'intégration dans un dispositif.....72

2.4.3 Le fait d'être sous la modalité du verbe constructeur.....73

2.4.4 Les éléments valenciels.....74

2.4.5 Conclusion sur la notion de rection selon le GARS.....78

Conclusion.....79

Chapitre 3 Définition du complément différé.....80

Introduction.....80

3.1 Définitions.....80

3.1.1 L'hyperbate.....81

3.1.2 L’épexégèse....84
3.1.3 Le complément différé....91

3.2 Notre définition du complément différé....93
3.2.1 Frontière entre le complément différé et l’énoncé contenant son gouverneur....94
3.2.2 Lien entre le complément différé et un énoncé précédent....97
3.2.3 Complétude de l’énoncé contenant le gouverneur du complément différé....101
3.2.4 Choix terminologique....102

3.3 Cas particuliers....103
3.3.1 Les questions-réponses....103
3.3.2 La présence de oui/non....105

Conclusion....105

Chapitre 4 Constitution du corpus....107

Introduction....107

4.1 Le corpus en linguistique....107
4.1.1 Qu’est-ce qu’un corpus ?....108
4.1.2 Pourquoi utiliser un corpus ?....109
4.1.3 La linguistique de corpus est-elle une discipline à part entière ?....110

4.2 L’utilisation d’un corpus dans notre étude....111

4.3 Sources du corpus....112
4.3.1 Pseudo-phrases de l’Est Républicain (Danlos et Sagot 2010)....112
4.3.2 Sequoia (Candito et al. 2012)....113
4.3.3 French Treebank (Abeillé et al. 2003)....113
4.3.4 Rhapsodie (Lacheret et al. 2014)....113
4.3.5 TCOF (André et al. 2010)....114
4.3.6 CLAPI....114
4.3.7 Fleuron....114

4.4 Extraction des énoncés....114
4.4.1 Pseudo-phrases de l’Est Républicain (Danlos et Sagot 2010)....115
4.4.2 Sequoia (Candito et al. 2012)....116
4.4.3 French Treebank (Abeillé et al. 2003)....118
4.4.4 Rhapsodie (Lacheret et al. 2014)....118
4.4.5 TCOF (André et al. 2010)....118
4.4.6 CLAPI....121
4.4.7 Fleuron....121

4.5 Métadonnées du corpus....121

4.6 Critères de classification syntaxiques....124
4.6.1 Liste des catégories syntaxiques et des fonctions....125
4.6.2 Tête syntaxique du complément différé....129
4.6.3 Gouverneur syntaxique du complément différé....134
4.6.4 Fonction syntaxique du complément différé par rapport à son gouverneur....139
4.6.5 Instanciation de la position syntaxique....142

Conclusion....143

Chapitre 5 Analyse du corpus et classification....145

Introduction....145

5.1 Analyse du lien syntaxique entre le complément différé et la construction précédente 145

5.1.1 Ensemble du corpus.....152

5.2 Classification des énoncés non phrastiques (Fernández Rovira 2006).....154
5.2.1 Absence de lien de dépendance syntaxique entre l'énoncé non phrastique et un élément de la construction précédente.....155
5.2.2 Incomplétude syntaxique de la construction précédente.....156
5.2.3 Application de la classification de Fernández Rovira (2006) à notre étude.....157

5.3 Les compléments différés valenciels.....164
5.3.1 Instanciation de la position syntaxique.....165
5.3.2 Changement de locuteur.....167
5.3.3 Conjonction de coordination.....170
5.3.4 Catégorie syntaxique de la tête.....173

5.4 Les compléments différés en ajout.....176
5.4.1 Instanciation de la position syntaxique.....177
5.4.2 Changement de locuteur.....178
5.4.3 Conjonction de coordination.....182
5.4.4 Catégorie syntaxique de la tête.....186

5.5 Les compléments différés en dépendance averbale.....188
5.5.1 Instanciation de la position syntaxique.....189
5.5.2 Changement de locuteur.....190
5.5.3 Conjonction de coordination.....194
5.5.4 Catégorie syntaxique de la tête.....197
5.5.5 Catégorie syntaxique du gouverneur.....199

5.6 L'instanciation de la position syntaxique des compléments différés.....202
5.6.1 Instanciation de la position syntaxique en fonction du locuteur du complément différé 203
5.6.2 Instanciation de la position syntaxique en fonction de la présence d'une conjonction de coordination.....204

5.7 Succession de compléments différés.....207
5.7.1 Compléments différés successifs dans des unités prosodiques ou graphiques différentes 207
5.7.2 Compléments différés successifs dans la même unité prosodique ou graphique.....211

Conclusion.....212

Chapitre 6 Modélisation.....216

Introduction.....216

6.1 Les compléments différés, des unités autonomes.....216
6.1.1 Pourquoi ne pas rattacher le complément à l'unité prosodique précédente ?.....218
6.1.2 Comment le fait de différer un complément le met-il en valeur ?.....220
6.1.3 Mettre en valeur un complément pour accentuer une information.....223
6.1.4 Mettre en valeur un complément pour faire une séquence de réparation.....223
6.1.5 Mettre en valeur un complément parce qu'il dévie d'une inférence.....226
6.1.6 Une volonté d'imiter l'oral ?.....229

6.2 Les compléments différés, des unités dépendantes.....229
6.2.1 Les compléments différés sont-ils des ellipses ?.....230
6.2.2 La relation entre le complément différé et l'énoncé contenant son gouverneur.....239
6.2.3 Les caractéristiques syntaxiques permettant l'apparition d'un complément différé.....243
6.2.4 Introduire le complément différé par une conjonction de coordination.....245

6.3 Modélisation.....251

6.3.1 Autonomie prosodique ou graphique du complément différé....251
6.3.2 Dépendance syntaxique du complément différé....252
6.3.3 Implication du locuteur....255

6.4 Rôles et objectifs des compléments différés....258

6.5 Répartition des types de rattachement et de l'implication du locuteur dans la production du complément différé....260

6.6 Ouvertures d'une nouvelle position syntaxique....261
6.6.1 Imposer un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique....262
6.6.2 Proposer un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique....263
6.6.3 Demander un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique....264

6.7 Effets de coordination....265
6.7.1 Imposer un syntagme pour une coordination....266
6.7.2 Proposer un syntagme pour une coordination....267
6.7.3 Demander un syntagme pour une coordination....268

6.8 Cumuls....269
6.8.1 Imposer un syntagme pour un cumul....270
6.8.2 Proposer un syntagme pour un cumul....274
6.8.3 Demander un syntagme pour un cumul....275

6.9 Corrections....276
6.9.1 Imposer un syntagme pour une correction....277
6.9.2 Proposer un syntagme pour une correction....279

Conclusion....280

Conclusion....282

Bibliographie....287

Introduction

Il ne fait aujourd'hui plus aucun doute que la phrase n'est pas un outil d'analyse pertinent pour la syntaxe. Les critères de maximalité syntaxique, complétude sémantique et démarcation prosodique ou graphique, traditionnellement employés pour la définir, ne sont en effet pas systématiquement coextensifs (Berrendonner 2002), et les productions des locuteurs s'éloignent parfois très fortement de la phrase comme unité canonique (Le Goffic 1993:8-9). Faut-il, pour autant, « dire adieu à la phrase », comme se le demande Kleiber (2003) ? Bien sûr que non : la phrase existe, et on peut trouver pour chacune de ses définitions une pléthore d'exemples attestés. C'est d'ailleurs l'existence du « cadre » de la phrase qui a permis, paradoxalement, de mettre en évidence des unités perçues comme atypiques.

Toutefois, puisque la phrase est inadéquate, il est nécessaire de définir d'autres unités : on ne peut pas passer directement du mot au texte. Depuis de nombreuses années, différentes théories proposent donc d'autres découpages du discours : citons par exemple la clause, la période (Groupe de Fribourg 2012) ou encore les unités microsyntaxiques et macrosyntaxiques (Blanche-Benveniste et al. 1990:113-114).

La prosodie et la syntaxe sont les principaux paramètres utilisés pour définir ces unités. Néanmoins, les unités ainsi définies ne coïncident pas systématiquement. Degand et Simon définissent ainsi trois types d'unités discursives de base (2009). Les premières correspondent aux cas où une unité prosodique et une unité syntaxique sont congruentes (exemple 1), les deuxièmes aux cas où une unité syntaxique rassemble plusieurs unités prosodiques (exemple 2), et les troisièmes aux cas où une unité prosodique rassemble plusieurs unités syntaxiques (exemple 3).

(1) c'est un vieux hôpital / (TCOF)

(2) je suis née à Cannes / pendant la guerre / (Rhap-D2004, corpus Lacheret, CD-458)[1]

(3) c'est pas forcément le challenge c'est toujours du piston / (TCOF)

1 En plus de la source du complément différé, nous indiquons son numéro d'identification dans notre corpus, disponible en annexe.

Dans cette thèse, nous allons nous intéresser aux situations où une unité syntaxique est constituée de plusieurs unités prosodiques, ou graphiques puisque nous étudierons aussi des productions écrites. Nous nous pencherons plus précisément sur le cas des compléments différés, terme que nous empruntons à Blanche-Benveniste (1997)[2]. Les compléments différés, que nous définirons plus en détail dans les chapitres à venir, sont des compléments séparés de leur gouverneur par une frontière prosodique ou graphique : ils appartiennent à la même unité syntaxique que ce gouverneur, mais constituent une unité prosodique ou graphique distincte (exemples 2 ci-avant, et 4 à 9).

(4) André Pochon l'espère. De tout coeur.[3] (Est Républicain, CD-053)

(5) Son choix, elle l'a fait. Depuis deux ans déjà. (Est Républicain, CD-154)

(6) Ensemble, on avance. Vite et loin. (Est Républicain, CD-019)

(7) elle nous a fait un cours sur le C.V. hein / pendant trois heures (TCOF, CD-610)

(8) et comme je connaissais pas l'anglais j'étais partie avec des amies / qui voulaient aller là-bas (TCOF, CD-711)

(9) ils voulaient pas le donner à au Barrage / parce que j'étais de gauche (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-462)

La notion de complément différé s'appuie ainsi sur une opposition : deux éléments, ici le gouverneur du complément différé et le complément différé en lui-même, sont à la fois séparés et reliés. Nous verrons, dans les chapitres suivants, la nature exacte de ce qui les sépare et de ce qui les relie. Cette thèse n'est pas la première étude à se pencher sur ce phénomène. On peut citer à ce sujet l'étude de Bally (1944) sur l'épexégèse, ou encore la notion d'ajout après le point (Combettes 2011).

Le complément différé se heurte au modèle de la phrase canonique de deux façons. En effet, la présence du complément différé implique une structure (a) du type

(a) / [A / B] /

où / indique une frontière prosodique ou graphique majeure, *[* et *]* indiquent respectivement le début et la fin d'une unité syntaxique et *A* et *B* représentent le contenu textuel énoncé par le locuteur. Cette structure s'oppose à la fois à une structure (b) du type

2 Blanche-Benveniste définit le complément différé comme étant « rajouté au verbe après coup, avec un statut intonatif autonome » (1997:114).

3 Nous soulignons les compléments différés pour plus de clarté.

(b) / [A B] /

et à une structure (c) du type

(c) / [A] / [B] /

On peut par exemple comparer la construction (10a) aux constructions (10b) et (10c), et la construction (11a) aux constructions (11b) et (11c).

(10a) Ce jeune homme, bien connu des services de police, était déjà convoqué devant le tribunal à la même date. Pour dégradation volontaire et outrage. (Est Républicain, CD-080)
→ structure a

(10b) Ce jeune homme, bien connu des services de police, était déjà convoqué devant le tribunal à la même date pour dégradation volontaire et outrage.
→ structure b

(10c) Ce jeune homme, bien connu des services de police, était déjà convoqué devant le tribunal à la même date. Il devait comparaître pour dégradation volontaire et outrage.
→ structure c

(11a) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, Rhapsodie, CD-442)
→ structure a

(11a) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie qui donne euh sur les quais
→structure b

(11a) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / elle donne euh sur les quais
→ structure c

Comparer la structure (a) aux structures (b) et (c), qui correspondent à des cas de congruence entre unités prosodiques ou graphiques et unités syntaxiques, revient à poser deux questions symétriques. Puisque, dans une phrase canonique, la fin d'une unité prosodique ou graphique et la fin d'une unité syntaxique coïncident mutuellement, alors :

- pourquoi peut-il y avoir une fin d'unité prosodique ou graphique là où il n'y a pas de fin d'unité syntaxique ? (structure a *vs* structure b)
- pourquoi peut-il ne pas y avoir de fin d'unité syntaxique là où il y a une fin d'unité prosodique ou graphique ? (structure a *vs* structure c)

Nous souhaiterions toutefois apporter une nuance à ces deux questions. Dans le cadre de la

définition du complément différé que nous suivrons au cours de cette thèse, la frontière prosodique ou graphique survient à un point où l'on peut considérer que l'unité syntaxique est terminée. C'est l'apparition ultérieure du complément différé qui remet en cause cette fin d'unité syntaxique. Il y a donc bien, dans un premier temps, congruence entre la fin d'une unité prosodique ou graphique et la fin d'une unité syntaxique, congruence qui se trouve, en quelque sorte, annulée par le complément différé.

Toujours est-il que le locuteur, en produisant un complément différé, choisit de ne pas maintenir cette congruence. Se pose alors la question des raisons pour lesquelles un locuteur produit un complément différé en lieu et place soit d'un complément non différé (structure b), soit d'une unité syntaxique autonome (structure c).

L'objectif de cette thèse est donc de mieux comprendre le fonctionnement et la production des compléments différés. Cet objectif pose trois questions, qui s'ajoutent à la question précédente : celle du contexte d'apparition des compléments différés, celle de leurs caractéristiques internes, et celles des relations qu'ils entretiennent avec leur contexte.

Tout d'abord, un complément différé, par sa nature même, impose l'existence d'un contexte, rempli au minimum par l'énoncé contenant son gouverneur. Quelles sont, alors, les conditions qui autorisent, voire qui incitent un locuteur à produire un complément différé ?

Ensuite se pose la question des caractéristiques internes des compléments différés. On s'interrogera sur la catégorie syntaxique à laquelle appartient la tête du complément différé. En effet, si cette tête peut théoriquement appartenir à des catégories variées, il est parfaitement possible que certaines catégories soient plus fréquentes que d'autres.

Enfin, la dernière question est celle de la relation entre le complément différé et son contexte. Cette question est multiple. D'un côté, on peut s'intéresser à la relation syntaxique qu'entretient le complément différé avec le reste de l'unité syntaxique à laquelle il appartient. Comment le complément différé se rattache-t-il au reste de la construction syntaxique ? Certains compléments différés sont introduits par une conjonction de coordination : quels sont les contextes d'apparition de cette conjonction ?

De l’autre côté, la question de la relation avec le contexte interroge aussi sur le rôle du complément différé dans l’interaction. Quel objectif peut être rempli par le locuteur lors de la production d’un complément différé ? Le complément différé a-t-il un effet sur le récepteur ? Si oui, lequel ?

À partir des réponses à ces questions, nous proposerons une modélisation de la production des compléments différés. Cette modélisation, résumé des observations que nous aurons faites au cours de cette thèse, sera l’outil qui nous permettra d’atteindre l’objectif de compréhension que nous nous sommes fixé au début de ce parcours.

Pour répondre à ces questions, nous opterons pour une approche par corpus. Cette approche nous permettra d’un côté de manipuler une grande quantité de données et ainsi d’adopter une vision statistique du phénomène ; et, de l’autre, d’appuyer notre étude sur des exemples attestés qui, s’ils ne reflètent évidemment pas la totalité des productions langagières possibles, restent bien plus représentatifs que notre simple intuition.

Nous commencerons, dans le **chapitre 1**, par présenter la façon dont le discours peut être divisé en unités. Nous aborderons la notion de phrase, longtemps considérée comme « unité de base » de la syntaxe. Nous nous intéresserons en particulier à la non-congruence de ses critères définitoires. Nous présenterons alors d’autres façons de découper le discours. En premier lieu, nous nous pencherons sur les productions écrites. Celles-ci, de par la présence de la ponctuation[4], proposent d’emblée des unités d’étude : les phrases graphiques, délimitées par une majuscule à leur début et une ponctuation forte (point, point d’interrogation, point d’exclamation, point de suspension) à leur fin. Nous nous intéresserons ensuite aux productions orales. Elles ne disposent pas d’un critère de découpage aussi explicite et univoque que la ponctuation, et de fait les théories divergent quant aux indices à considérer. Nous aborderons tout d’abord le découpage des productions orales selon leur structure interne (Blanche-Benveniste et al. 1990, Bilger et al. 2013, Benzitoun et al. 2010), puis selon leurs frontières (Morel et al. 1998, Groupe de Fribourg 2012, Lacheret-Dujour et al. 2002), avant de nous arrêter un instant sur certaines tentatives d’hybridation de ces deux critères (Degand et Simon 2005, 2008, 2009, 2011, Pietrandrea et al. 2014, Martin 2009, 2016). Nous pourrons ainsi déterminer le découpage du discours que nous retiendrons pour notre étude, et donc ce qui sépare un complément différé de l’énoncé contenant son gouverneur.

4 Notre corpus d’étude à l’écrit ne comportant que des exemples journalistiques, nous n’avons pas tenu compte des situations où la ponctuation est moins, voire pas présente, telles que les discussions instantanées.

Dans le **chapitre 2**, nous aborderons la façon dont les mots peuvent être rassemblés en unités plus grandes. Nous parlerons pour cela de la notion de structure syntaxique, qui peut être abordée de deux façons différentes (Kahane 2001) : soit par constituants, c'est-à-dire en considérant l'unité maximale comme constituée d'unités plus petites, elles-mêmes constituées d'unités encore plus petites, et ce jusqu'au mot ; soit par dépendance, c'est-à-dire en observant les relations que les mots entretiennent les uns avec les autres. Nous nous pencherons ensuite sur la notion de rection, telle qu'elle est présentée par le Groupe de Fribourg (2012), puis par le Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (Blanche-Benveniste et al. 1984). Cela nous permettra de déterminer les critères à partir desquels nous affirmerons qu'une unité est reliée à un gouverneur appartenant à un autre énoncé.

Ces deux chapitres sont fondamentaux pour notre étude. En effet, la notion de complément différé repose sur deux principes : un élément est à la fois relié à un autre élément, puisqu'il en est le complément, et séparé de cet autre élément, puisqu'il est différé. Il est donc essentiel de définir ce qui fait cette liaison d'un côté et ce qui fait cette séparation de l'autre.

Après avoir rassemblé ces outils, nous pourrons aborder la définition du complément différé. C'est ce que nous ferons au **chapitre 3**. Nous commencerons par présenter différents phénomènes qui se rapprochent fortement du complément différé. En effet, notre étude est loin d'être la première à aborder ces objets particuliers ! Nous nous intéresserons plus particulièrement à la notion d'hyperbate (Combettes 2011, Stolz 2011), à celle d'épexégèse (Bally 1944, Debaisieux 2011), et, enfin, aux autres définitions du complément différé (Blanche-Benveniste 1997, Tanguy 2009). Nous présenterons ensuite notre propre définition du complément différé : celle que nous utiliserons tout au long de cette thèse.

Le **chapitre 4** de cette thèse sera consacré à la présentation de notre corpus d'étude. Notre corpus mêle productions écrites et productions orales. Nous les avons tirées de sept sources : trois corpus d'écrits journalistiques et quatre corpus oraux, constitués de monologues, de dialogues et de conversations. Après avoir rappelé l'intérêt de l'utilisation d'un corpus pour une étude linguistique et présenté les sources d'où sont extraits nos exemples, nous exposerons notre méthode d'annotation.

Cette annotation du corpus est indispensable car elle nous permettra, dans le **chapitre 5**, d'étudier notre corpus d'un point de vue statistique. Nous nous intéresserons aux caractéristiques des compléments différés, en particulier concernant leur relation avec l'énoncé contenant leur

gouverneur. Sont-ils principalement gouvernés par des verbes ? Par des noms ? Ouvrent-ils une nouvelle position syntaxique ou, au contraire, réinstancient-ils une position déjà occupée dans l'énoncé précédent ? Sont-ils principalement des syntagmes prépositionnels ? Nominaux ? Comment ces différents paramètres coexistent-ils ? Tout au long de ce chapitre, nous comparerons nos exemples avec une classification déjà établie pour les énoncés non phrastiques, celle de Fernández Rovira (2006). Nous pourrons ainsi appréhender certains des effets de sens réalisés par un locuteur lorsqu'il produit un complément différé.

Enfin, dans le **chapitre 6**, nous nous interrogerons sur les deux caractéristiques inhérentes au complément différé, que nous avons abordées dans les chapitres 1 et 2. Ces deux propriétés sont centrales pour la définition du complément différé : nous nous pencherons donc sur les raisons de leur existence, ainsi que sur les conséquences de leur présence. Premièrement, le complément différé est une unité qui est séparée de l'énoncé qui contient son gouverneur. Pourquoi ? Quelle est la raison pour laquelle un locuteur peut décider de produire deux unités distinctes au lieu d'une seule ? Deuxièmement, le complément différé est une unité qui est reliée à un élément appartenant à une autre unité. Une fois de plus, pourquoi ? Quelle est la raison pour laquelle un locuteur peut décider de ne pas produire une unité autonome ? Les réponses à ces questions nous permettrons d'aborder le sujet de l'action réalisée : que fait un locuteur lorsqu'il produit un complément différé ? Nous proposerons pour finir une modélisation de la production des compléments différés, à la lumière des observations que nous aurons faites tout au long de cette thèse.

Chapitre 1 Découpage en unités

Introduction

Afin de pouvoir étudier les compléments différés, nous devons les définir de façon plus précise. La notion de complément différé s'appuie sur une opposition : deux éléments sont à la fois reliés et séparés. Nous devons donc déterminer ce qui relie ces deux éléments, et ce qui les sépare. Dans ce chapitre, nous nous pencherons sur ce qui sépare ces deux éléments ; ce qui les relie sera traité dans le chapitre suivant.

Pour comprendre comment deux éléments peuvent être séparés, nous étudierons comment le discours peut être divisé en unités, et comment ces unités sont délimitées. Nous aborderons tout d'abord la notion de phrase (section 1.1) par les critères qui la définissent (section 1.1.1). Nous verrons ensuite que ces critères sont le plus souvent incompatibles (section 1.1.2), et qu'il est préférable pour nous d'abandonner ce terme. Nous présenterons ensuite d'autres façons de découper le discours, selon s'il est écrit (section 1.2) ou oral (section 1.3). Il faut en effet tenir compte de la distinction entre oral et écrit. On remarque rapidement, par exemple, qu'il est absurde de penser pouvoir définir une unité comme commençant par une majuscule et se terminant par un point lorsqu'on cherche à découper un discours oral. De même, nous verrons dans la section suivante que la prosodie est un critère utilisé par les linguistes pour découper le discours oral : il semble assez difficile d'appliquer ce critère à un discours écrit. Nous devrons donc déterminer soit un critère de découpage applicable à la fois à l'oral et à l'écrit, soit deux critères différents pour chacun de ces types de discours.

1.1 La notion de phrase

Pendant longtemps, il n'y a pas eu de terme pour désigner « l'unité linguistique intermédiaire entre le mot et le discours » (Garrette 1990). Le terme de *phrase* indiquait une locution, puis une manière d'arranger les mots : au début du XVIIIe siècle, ce terme « ne comporte en gros que l'idée d'arrangement de plusieurs mots, idée vue du côté de la locution, de l'idiotisme ou du proverbe » (Seguin 1993:13). Dans l'*Encyclopédie*, ce terme est pour Dumarsais « un mot générique qui se dit

de tout assemblage de mots liés entre eux, soit qu'il fasse un sens fini, ou que ce sens ne soit qu'incomplet » (Dumarsais, cité par Garrette 1990) ; et Beauzée la définit ainsi :

> « PHRASE, s. f. c'est un mot grec francisé, φράσις, *locutio* ; de φράζω, *loquor* ; une phrase est une maniere de parler quelconque, & c'est par un abus que l'on doit proscrire que les rudimentaires ont confondu ce mot avec *proposition* ; en voici la preuve : l*egi tuas litteras, litteras tuas legi, tuas legi litteras* ; c'est toujours la même proposition, parce que c'est toujours l'expression de l'existence intellectuelle du même sujet sous le même attribut : cependant il y a trois *phrases* différentes, parce que cette même proposition est énoncée en trois manieres différentes. » (Beauzée 1765a:528)

Beauzée oppose ici la *phrase* et la *proposition*. Ce terme de *proposition* apparaît dès la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1676), pour qui elle désigne « le jugement que nous faisons des choses » :

> « Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis; *la terre est ronde*, s'appelle PROPOSITION; & ainsi toute proposition enferme necessairement deux termes: l'un appellé *sujet*, qui est ce dont on affirme, comme *terre*; & l'autre appellé *attribut*, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde*: & de plus la liaison entre ces deux termes, *est*. » (Arnauld et al. 1676:28-29)

Ainsi, les grammairiens distinguent le terme de *phrase* et celui de *proposition*. Le premier désigne la façon dont les mots sont agencés, tandis que le second désigne le sens exprimé par ces mots.

> « Aussi les qualités bonnes ou mauvaises de la *phrase* sont-elles bien différentes de celles de la proposition. Une *phrase* est bonne ou mauvaise, selon que les mots dont elle résulte sont assemblés, terminés & construits d'après ou contre les regles établies par l'usage de la langue : une proposition au contraire est bonne ou mauvaise, selon qu'elle est conforme ou non aux principes immuables de la morale. Une *phrase* est correcte ou incorrecte, claire ou obscure, élégante ou commune, simple ou figurée, *&c.* une proposition est vraie ou fausse, honnête ou deshonnête, juste ou injuste, pieuse ou scandaleuse, *&c.* si on l'envisage par rapport à la matiere ; & si on l'envisage dans le discours, elle est directe ou indirecte, principale ou incidente, *&c.* » (Beauzée 1765a:528-529)

Toutefois, comme le souligne Raby (2017), le terme de *phrase* est parfois considéré au XVIIIe siècle comme un synonyme de *proposition*. Raby cite à ce propos les définitions de Restaut (1730) et Vallart (1744) :

> « D. Comment appelle-t-on une suite de mots qui contient un sujet, & ce que l'on en affirme ? / R. On l'appelle une proposition ou une phrase. » (Restaut 1730:128)

> « La PHRASE ou la proposition est un assemblage de mots qui affirment quelque chose d'un sujet, & qui forment un sens complet. » (Vallart 1744:77)

Au cours du XVIIIe siècle, on rencontre aussi les termes d'*énoncé* et de *période*, dont les définitions rappellent l'acception actuelle de *phrase*. L'*énoncé* est défini dans les premières grammaires du français de deux manières différentes (Raby 2018:16). Pour la première, l'énoncé est une « totalité formelle résultant de l'assemblage de mots », tandis que la seconde y ajoute une contrainte de cohérence et de complétude du sens (Raby 2018:16). En ce qui concerne la *période*, Furetière (1690, cité par Garrette 1990) la définit comme comprenant un sens « complet », et comme commençant par une majuscule et se terminant par un point.

> « Mieux : la définition que donne Furetière de la période semble correspondre, de façon tout à fait surprenante, à ce que, nous, nous appellerions phrase : « En termes de grammaire, [...] petite partie de discours qui contient un sens parfait, et qui ne doit pas être plus longue que la portée ordinaire de l'haleine. On en marque la fin par un point, et les membres ou divisions par des virgules ». » (Garrette 1990)

On retrouve cette définition de la période dans l'*Encyclopédie* :

> « Période, en termes de *Grammaire & de Rhétorique*, est une petite étendue de discours qui renferme un sens complet, dont on distingue la fin par un point (.), & les parties ou divisions par la virgule (,), ou par le point avec la virgule (;), ou par les deux points (:). »
>
> « La période, suivant la fameuse définition d'Aristote, est un discours qui a un commencement, un milieu & une fin, qu'on peut voir tout-à-la-fois. Il définit aussi la période composée de membres, une élocution achevée, parfaite pour le sens, qui a des parties distinguées, & qui est facile à prononcer tout d'une haleine. » (Encyclopédie, auteur inconnu, 1765:361)[5]

Pour Beauzée (1767), la période est « l'expression d'un sens complet & fini, au moyen de plusieurs Propositions qui ne sont point parties intégrantes les unes des autres, mais qui sont tellement liées ensemble, que les unes supposent nécessairement les autres pour la plénitude du sens total. » (1767:41).

Les définitions de la phrase proposées au cours du XXe siècle sont elles aussi diverses. Il s'agit par exemple pour Gardiner (1932) d'« un mot ou un ensemble de mots suivi d'une pause et présentant un objectif clair »[6] (1932:98). Pour Bally (1944), elle est « la forme la plus simple possible de la communication d'une pensée » (Bally 1944:§27). Wagner et al. (1991) la considèrent comme « un énoncé qui doit à sa mélodie et à son autonomie le caractère d'un ensemble équilibré » (Wagner et al. 1991:534). Quant à Wilmet (2010), il la définit comme « la première séquence quelconque de

5 Consultable à l'adresse http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v12-811-10/

6 « A sentence is a word or set of word followed by a pause and revealing an intelligible purpose » (Gardiner 1932:98)

mots née de la réunion d'une énonciation et d'un énoncé qui ne laisse en dehors d'elle que le vide ou les mots d'un autre énoncé » (Wilmet 2010:538).

Certains définissent la phrase comme étant la plus grande unité grammaticale (Le Goffic 1993, Gardes-Tamine 2012) : il n'existe pas en effet pour eux de « règles d'enchaînement des phrases entre elles » (Gardes-Tamine 2012:87).

> « La phrase est le niveau supérieur de la syntaxe : c'est, dans son ordre, une totalité indépassable (elle ne peut être dépassée qu'à condition de changer de niveau, et de passer au niveau du texte). La phrase peut contenir d'autres phrases : une structure de phrase non autonome, intégrée dans une structure de phrase supérieure, est une sous-phrase (ou proposition subordonnée). » (Le Goffic 1993:8)

Le Goffic précise que sa définition de la phrase doit être considérée comme une définition « idéalisée », « *a priori* », un « modèle de référence » auquel les productions effectives des locuteurs ne correspondent pas systématiquement, et que ce « modèle de la phrase canonique » sert de référence pour la description desdites productions (1993:8-9). On remarquera toutefois que, selon lui, une phrase peut en contenir une autre : la phrase n'est donc pas toujours une « totalité indépassable ».

D'autres définissent la phrase comme étant une unité composée de plusieurs éléments (Bally 1909, Mauger 1987, Riegel et al. 1994) :

> « On peut donc dire qu'une phrase présente une unité, mais que cette unité se divise, grâce à un effort d'attention, en un nombre variable d'éléments linguistiques, dont chacun correspond à un élément de pensée. » (Bally 1909:§102)

> « La phrase peut être constituée d'une ou de plusieurs **propositions**. On appelle proposition un ensemble de termes liés par la grammaire et le sens, généralement autour d'un **verbe**. » (Mauger 1987:2)

> « Une phrase est d'abord une séquence de mots que tout sujet parlant non seulement est capable de produire et d'interpréter, mais dont il sent aussi intuitivement l'unité et les limites. » (Riegel et al. 1994:103)

Bally ne donne pas ici la nature des éléments linguistiques qui composent la phrase. Pour Mauger ainsi que Riegel et al., ces éléments sont des mots, Mauger précisant qu'ils se regroupent en une ou plusieurs propositions qui elles forment la phrase.

Mauger ajoute ensuite à sa définition l'idée que la phrase est une unité de sens (1987:2). On retrouve cette conception, ajoutée à celle des limites prosodiques ou graphiques de la phrase, dans la définition proposée par Dubois et al. (2001) :

> « Selon la grammaire traditionnelle, la phrase est unité de sens accompagnée, à l'oral, par une ligne prosodique entre deux pauses et limitée, à l'écrit, par les signes typographiques que sont, en français, la majuscule et le point. » (Dubois et al. 2001:365)

Une telle diversité de définitions implique que la notion de phrase doit être remise en question, d'autant plus qu'elle ne correspond pas invariablement aux productions des locuteurs. Dès 1922, Brunot remarque que « à la phrase-type, l'usage courant substitue à chaque instant des variantes ; une page de journal ou une conversation de cinq minutes suffisent à le prouver » (Brunot 1922:13). Dès le XVIIe siècle, les productions se différencient de la période telle qu'elle était définie au siècle précédent : « tout ce qui dans les périodes rappelait les embrouillements du XVIe siècle a été banni » (Brunot 1922:35).

Blanche-Benveniste affirme en 2002 que l'utilisation de la phrase comme « unité de représentation commune de la langue » a été incitée par la grammaire scolaire, mais que cela ne la rend en rien valable pour une description linguistique. Afin de vérifier cette affirmation, nous allons revenir sur la définition de la phrase à partir de trois critères définitoires listés par Berrendonner (2002) (section 1.1.1). Nous nous interrogerons ensuite sur la compatibilité mutuelle de ces trois critères, puis nous discuterons de la pertinence de cette définition, et plus largement du terme de *phrase* pour notre étude.

1.1.1 Les critères de définition de la phrase

Dans son article de 2002, Berrendonner rappelle les trois critères utilisés pour définir la phrase. Le premier porte sur la prosodie ou la graphie de la phrase, suivant si elle est orale ou écrite : nous l'appellerons « critère prosodique » ou « critère graphique ». Le deuxième porte sur la structure syntaxique de la phrase : il s'agit du critère syntaxique. Le troisième porte sur le contenu sémantique de la phrase : il s'agit du critère sémantique.

- Le critère prosodique ou graphique

Le critère prosodique ou graphique stipule que le discours est découpable selon des indices prosodiques (à l'oral) ou graphiques (à l'écrit).

> « Le plus souvent, la communication comprend plusieurs phrases. Chacune d'elles a son intonation propre et est suivie d'une pause importante. Dans le langage écrit, cette pause importante est généralement représentée par un point. » (Grevisse et al. 2007:§211)

La définition du *Bon Usage* donnée ci-dessus donne le point comme délimiteur graphique possible de la phrase. Selon ce critère, l'exemple (12) ci-dessous comporte donc deux phrases.

(12) Les trois magasins du centre ville qui proposent des produits biologiques sont loin d'être pris d'assaut. La grave crise alimentaire à répétition qui touche l'Europe n'incite pas forcément les consommateurs à franchir la porte des commerces estampillés bio. (Est Républicain/CNRTL)

En ce qui concerne la prosodie, la définition du *Bon Usage* indique que la phrase est délimitée par une « pause importante ». (Berrendonner 2002) précise qu'« une vieille doxa grammaticale » ajoute à cette pause une intonation finale descendante, supposée correspondre à une intonation conclusive. Selon ce critère de découpage, l'exemple (13) ci-dessous comporte donc deux phrases[7].

(13) c'était des salles \+ c'est un vieux hôpital \+ (TCOF)

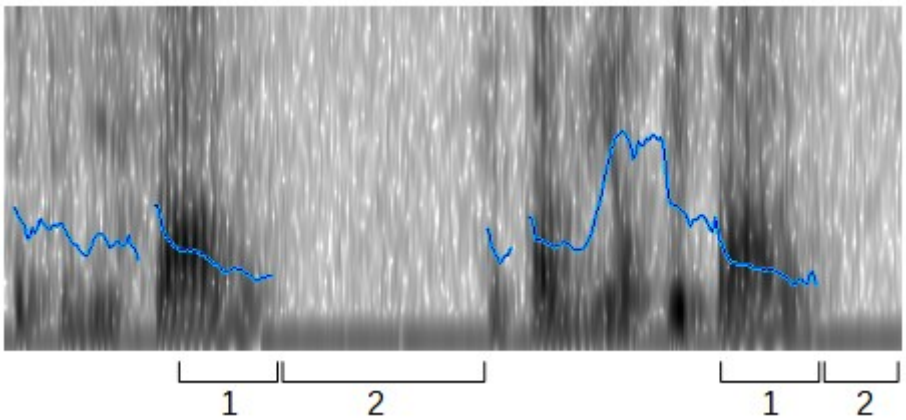

Figure 1 : Courbe intonative de (13). On constate les intonations descendantes en 1 et les pauses en 2

7 Le signe « \ » dénote une intonation descendante et le signe « + » une pause.

- Le critère syntaxique

Le critère syntaxique correspond à la structure syntaxique de la phrase. Il stipule que les éléments qui composent la phrase sont tous syntaxiquement reliés entre eux et ne sont reliés à aucun élément extérieur (Berrendonner 2002). Dès 1908, Meillet utilise ces deux conditions pour définir la phrase :

> « À un point de vue purement linguistique, et abstraction faite de toute considération de logique ou de psychologie, la phrase peut être définie : un ensemble d'articulations liées entre elles par des rapports grammaticaux et qui, ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble, se suffisent à elles-mêmes. » (Meillet 1908:320)

Cette conception de la phrase comme unité indépendante se retrouve aussi dans les travaux de Bloomfield (1933) :

> « Il est manifeste que les phrases de n'importe quel énoncé sont délimitées par le simple fait que chaque phrase est une forme linguistique indépendante, non incluse en vertu d'une construction grammaticale dans une forme linguistique plus large »[8] (Bloomfield 1933:170)

Ainsi, dans l'exemple (12) présenté ci-avant, le critère syntaxique distingue deux phrases (12a) et (12b).

(12a) Les trois magasins du centre ville qui proposent des produits biologiques sont loin d'être pris d'assaut. (Est Républicain/CNRTL)

(12b) La grave crise alimentaire à répétition qui touche l'Europe n'incite pas forcément les consommateurs à franchir la porte des commerces estampillés bio. (Est Républicain/CNRTL)

En effet, chacune de ces phrases est construite autour d'une tête, à laquelle tous les autres mots de la phrase sont reliés soit directement, soit par des relations de dépendance syntaxique successives. La tête de la phrase (12a) est le verbe *sont* et la tête de la phrase (12b) est le verbe *incite* (figures 3 et 4)[9].

De même, le critère syntaxique distingue deux phrases (13a) et (13b) dans l'exemple (13).

(13a) c'était des salles

(13b) c'est un vieux hôpital

8 « It is evident that the sentences in any utterance are marked off by the mere fact that each sentence is an independent linguistic form, not included by virtue of any grammatical construction in any larger linguistic form. » (Bloomfield 1933:170).

9 Les arbres syntaxiques sont réalisés grâce à Arborator, un outil développé par Kim Gerdes et accessible à l'adresse web suivante : https://arborator.ilpga.fr/q.cgi.

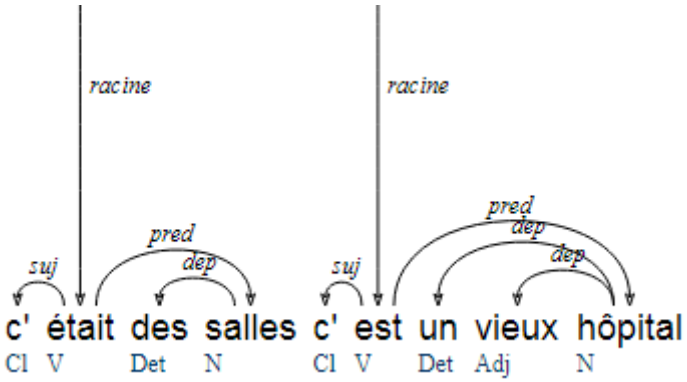

Figure 2 : Arbres syntaxiques de (13a) et (13b)

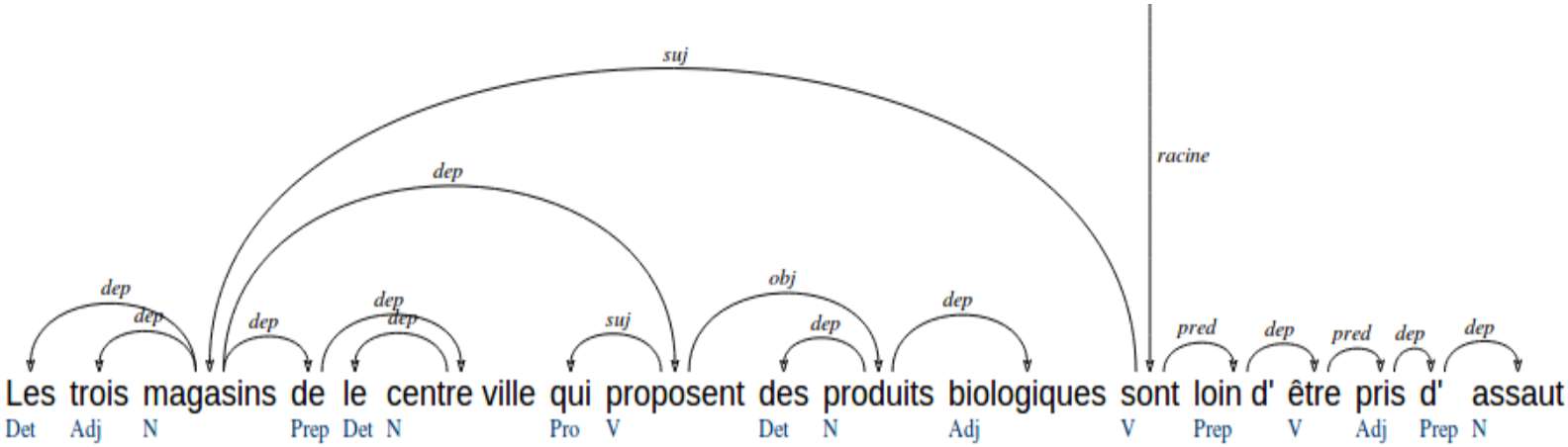

Figure 3 : Arbre syntaxique de (12a)

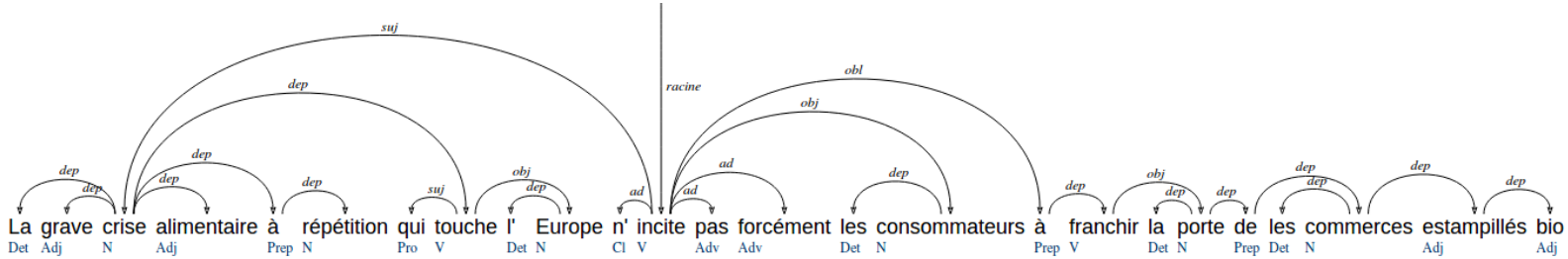

Figure 4 : Arbre syntaxique de (12b)

L'approche de Chomsky (1957) diffère par le fait qu'il ne considère pas la phrase comme un groupe d'éléments reliés entre eux et uniquement entre eux, mais comme une « séquence grammaticale », c'est-à-dire « acceptable par un locuteur natif » :

> « L'objectif fondamental de l'analyse d'un langage L est de séparer les séquences *grammaticales*, qui sont les phrases de L, des séquences *agrammaticales*, qui ne sont pas des phrases de L, et d'étudier la structure des séquences grammaticales. »[10] (Chomsky 1957:13)

On peut ainsi comparer son célèbre exemple (14a)

(14a) D'incolores idées vertes dorment furieusement.

à une séquence composée des mêmes mots, mais dans un ordre différent, par exemple (14b).

(14b) Dorment vertes incolores des idées furieusement.

On remarque que, dans les deux exemples, les éléments qui constituent la séquence sont tous reliés entre eux (figures 5 et 6). Selon Meillet (1908) et Bloomfield (1933), on aurait donc affaire à deux phrases.

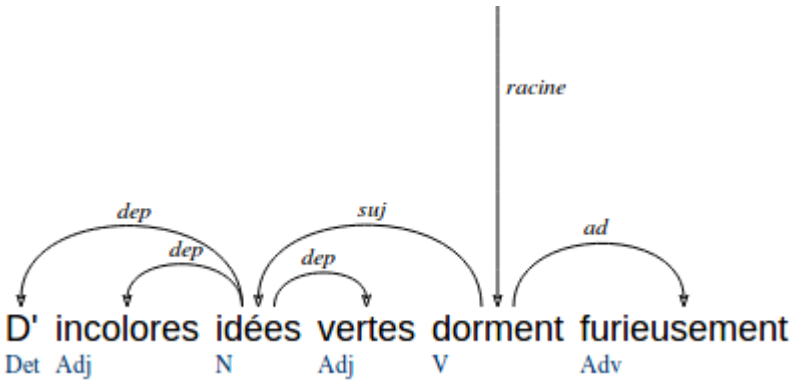

Figure 5 : Arbre syntaxique de (14a)

10 « The fundamental aim in the linguistic analysis of a language L is to separate the grammatical sequences which are the sentences of L from the ungrammatical sequences which are not sentences of L and to study the structure of the grammatical sequences. » (Chomsky 1957:13)

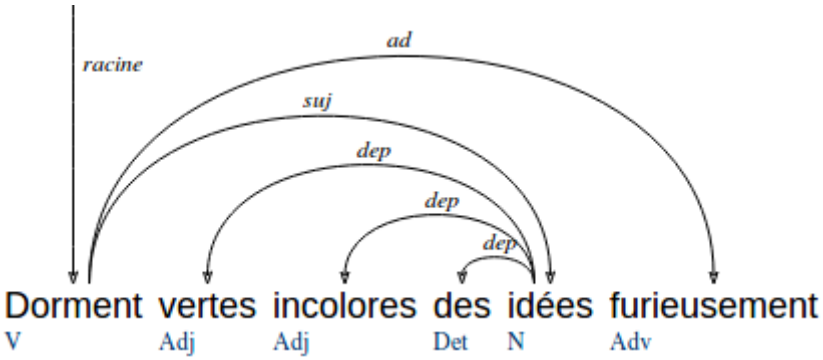

Figure 6 : Arbre syntaxique de (14b)

Néanmoins, seule (14a) constitue une séquence grammaticale, et donc une phrase selon Chomsky (1957).

Il faut donc ajouter une troisième condition aux deux premières : selon le critère syntaxique, une phrase est composée d'éléments qui sont tous syntaxiquement reliés entre eux, qui ne sont reliés à aucun élément extérieur, et qui sont ordonnés de façon à former une séquence grammaticale. Ces trois conditions sont rassemblées dans la définition de Riegel et al. (1994) :

> « La phrase constitue l'unité supérieure, à la fois complète et autonome, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morpho-syntaxiques » (Riegel et al. 1994:104)

La définition de la phrase sur des critères syntaxiques fait de plus souvent appel à l'idée d'une *structure canonique*. Riegel et al. (1994) définissent ainsi leur « phrase de base » :

> « La structure de la phrase de base française est celle d'une phrase assertive, simple (elle ne comporte qu'une structure phrastique) et neutre (elle n'est ni négative, ni emphatique, ni passive ni exclamative), telle qu'elle est illustrée par la phrase [Une petite clef tomba sur le trottoir. (Gide)]. L'ordre des mots y correspond à la formule : **(CC) - Sujet - (CC) - Verbe - Complément(s)/Attribut - (CC)**, où **(CC)** symbolise le complément circonstanciel, facultatif et mobile.
>
> C'est par rapport à ce schéma de référence (ou **modèle opératoire**) que seront décrites toutes les phrases observables. » (Riegel et al. 1994:109).

De même, Grevisse et al. (2007) imposent la présence de deux « éléments fondamentaux » :

> « La phrase est le plus souvent constituée de plusieurs mots, et notamment de deux éléments fondamentaux, le sujet et le prédicat (qui est ou qui contient ordinairement un verbe conjugué) » (Grevisse et al. 2007:§211)

Cette structure canonique est particulièrement présente dans les grammaires scolaires, comme le pointe l'étude de Marchello-Nizia (1979) (les citations suivantes proviennent de cette étude) :

> « Le mot phrase est à saisir dans deux sens : -- suite écrite ou prononcée, isolée à l'oral par deux pauses fortes, à l'écrit par une majuscule et un point; -- suite grammaticale formée de l'accrochage SN + SV ou phrase de base. Par définition, la phrase de base est une suite abstraite » (Genouvrier et al. 1973:43, manuel à l'usage des élèves de CM1)
>
> « Les élèves savent maintenant ce qu'est une phrase (GN 1 + GV) » (Obadia et al. 1977:12, conseils pédagogiques au professeur de 6e)
>
> « La présentation de la phrase sous la forme d'« arbres » repose sur l'idée que la « proposition », la phrase simple, est essentiellement constituée de deux éléments auxquels les élèves sont habitués : le GN (S), désigné jusqu'ici, pour simplifier, sous le sigle GS (groupe sujet) et le GV (groupe verbal) » (Obadia et al. 1975:1, conseils pédagogiques au professeur de 4e).

Il est amusant de constater, dans cette dernière définition, la confusion entre les termes de *GN (groupe nominal)*, soit une unité déterminée par sa catégorie grammaticale, et *GS (groupe sujet)*, soit une unité déterminée par sa fonction, les auteurs passant de l'un à l'autre « pour simplifier ».

Pour finir sur la définition de la phrase par les grammaires scolaires, on notera que des grammaires plus récentes préfèrent l'utilisation des termes *sujet* et *prédicat* (comme le faisaient déjà Grevisse et al. 2007). Ainsi, le *Bescherelle* (Laurent et al. 2012) précise que, si le sujet est le plus souvent un groupe nominal et le prédicat un groupe verbal, il existe des phrases où ce n'est pas le cas, et où le prédicat peut être exprimé par autre chose qu'un groupe verbal. Il n'est plus question d'une « phrase de base », d'une structure canonique de la forme *syntagme nominal + syntagme verbal* dont les autres phrases seraient des dérivées (Riegel et al. 1994:109, Genouvrier et al. 1973:43, Obadia et al. 1977:12, Obadia et al. 1975:1), mais plutôt d'une structure sémantique de la forme *sujet + prédicat*, dont la représentation la plus courante serait la structure *syntagme nominal + syntagme verbal*.

C'est d'ailleurs cette structure que l'on retrouve dans nos exemples (12a) et (12b). On peut en effet délimiter dans la phrase (12a) :

- un syntagme nominal : *[Les trois magasins du centre ville qui proposent des produits biologiques]*
- et un syntagme verbal : *[sont loin d'être pris d'assaut]*

et dans la phrase (12b) :

- un syntagme nominal : *[La grave crise alimentaire à répétition qui touche l'Europe]*
- et un syntagme verbal : *[n'incite pas forcément les consommateurs à franchir la porte des commerces estampillés bio]*

- Le critère sémantique

Le critère sémantique suppose que la phrase est dotée d'un « sens complet » (Riegel et al. 1994, Gary-Prieur 1985:36, Berrendonner 2002), qu'elle forme une « unité de sens » (Dubois et al. 2001:365). Mauger (1987) définit par exemple la phrase comme « l'expression, plus ou moins complexe, mais offrant un sens complet, d'une pensée, d'un sentiment, d'une volonté. » (1987:2). Pour Grevisse et al. (2007), « certains linguistes […] considèrent qu'une phrase se caractérise par son autonomie ou par le fait qu'elle présente un sens complet. » (2007:§211). Le critère sémantique impose donc que la phrase ne soit dotée que d'un et d'un seul « sens ». Toutefois, comme le relèvent Riegel et al. (1994:104) ainsi que Dubois et al. (2001:365), ce critère n'est pas utilisable puisqu'il signifie que les exemples (15a) et (15b), proposés par Riegel et al. (1994:104) comportent le même nombre de phrases puisqu'ils présentent le même sens, ce qui rentre en conflit avec les deux critères précédents :

(15a) Il fait froid. Or je suis frileux. Je ne viendrai donc pas. Mais vous ne m'en voudrez pas. Je le sais. (Riegel et al. 1994:104)

(15b) Comme il fait froid et que je suis frileux, je sais que vous ne m'en voudrez pas si je ne viens pas. (Riegel et al. 1994:104)

Pour que la phrase ait un sens, certaines définitions imposent la présence de deux éléments : un sur lequel on dit quelque chose, appelé *sujet* ou encore *thème*, et un qui dit quelque chose sur le premier élément, que l'on appelle *prédicat* (Arnauld et al. 1662, Le Goffic 1993, Dubois et al. 2001:365).

> « Après avoir conçu les choses par nos idées, nous comparons ces idées ensemble ; et trouvant que les unes conviennent entre elles et que les autres ne conviennent pas, nous les lions ou délions, ce qui s'appelle *affirmer* ou *nier*, et généralement *juger*. Ce jugement s'appelle aussi *proposition*, et il est aisé de voir qu'elle doit avoir deux termes : l'un de qui l'on affirme ou de qui l'on nie, lequel on appelle *sujet* ; et l'autre que l'on affirme ou que l'on nie, lequel s'appelle *attribut* ou *praedicatum*. » (Arnauld et al. 1662:116-117)

La phrase constitue aussi, selon certaines définitions, l'« unité de communication linguistique », c'est-à-dire qu'« elle ne peut pas être subdivisée en deux ou plusieurs suites (phoniques ou graphiques) constituant chacune un acte de communication linguistique. » (Grevisse et al. 2007:§211). Ainsi, on distingue plusieurs « types de phrases » (Riegel et al. 1994:385), que l'on peut relier à des actes de langage (Austin 1962), et plus particulièrement à des actes illocutoires tels qu'asserter, questionner ou ordonner (Riegel et al. 1994:386). On peut rapprocher cette idée d'acte

de langage à la définition d'Arnauld et al. (1662) ci-avant : affirmer, nier et juger sont en effet des actes illocutoires.

On notera toutefois, à la suite de Kleiber (2003), la « flouité » du critère sémantique. Mal défini, il n'est pas très efficace pour aborder la notion de phrase : nous avons donc ici choisi de ne pas le développer.

1.1.2 Incompatibilité des critères et nécessité d'abandonner la notion de phrase

Si on considère que la phrase est une unité respectant les critères présentés précédemment, alors elle doit :

- être délimitée par une pause importante ou un point (critère prosodique ou graphique),
- être composée d'éléments reliés entre eux et uniquement entre eux (critère syntaxique),
- et porter un sens complet (critère sémantique).

Or, si la phrase canonique remplit bien tous ces critères, ce n'est pas le cas d'un grand nombre d'autres productions. Les critères énoncés ci-avant ne coïncident pas de manière systématique (Berrendonner 2002, Pietrandrea et al. 2014).

Puisque les critères ne coïncident pas, le terme de phrase peut désigner des unités différentes selon le critère considéré. Dans la suite de cette section, nous appellerons donc *phrase syntaxique* une unité respectant le critère syntaxique de définition de la phrase, et *phrase prosodique* ou *phrase graphique* une unité respectant le critère prosodique ou graphique de définition de la phrase.

Nous nous intéresserons tout particulièrement dans cette section aux productions où le critère prosodique ou graphique et le critère syntaxique ne se recouvrent pas. Nous présenterons tout d'abord des productions comportant une frontière graphique ou prosodique à l'intérieur d'une phrase syntaxique, puis des productions comportant une frontière syntaxique à l'intérieur d'une phrase prosodique ou graphique. Nous verrons ainsi que le nombre de phrases que comporte une production diffère selon le critère utilisé pour les délimiter, et qu'il est donc nécessaire d'abandonner le terme de *phrase*.

- Frontière graphique ou prosodique à l'intérieur d'une « phrase » syntaxique

Il arrive qu'une production soit divisée en plusieurs phrases selon le critère prosodique ou graphique, mais ne forme qu'une seule phrase selon le critère syntaxique (exemples 16 et 17).

(16) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Danlos et Sagot 2010, CD-050)

(17) je suis née à Cannes \+ pendant la guerre (Rhap-D2004, corpus Lacheret, CD-458)

Si on applique le critère syntaxique, on compte une phrase dans chacun de ces exemples (figures 7 et 8).

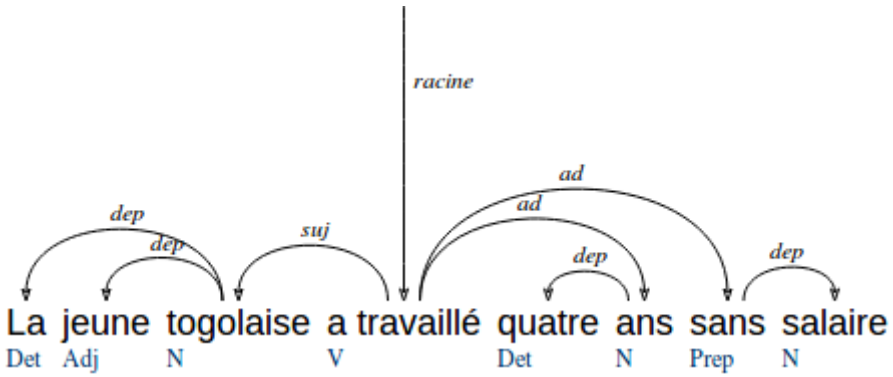

Figure 7 : Arbre syntaxique de (16)

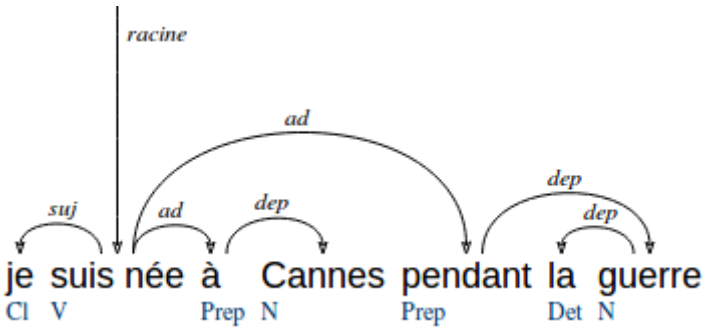

Figure 8 : Arbre syntaxique de (17)

Mais si on applique le critère graphique ou prosodique, ces exemples comportent chacun deux phrases. En effet, un point divise l'exemple (16) en deux phrases graphiques : *« La jeune Togolaise a travaillé quatre ans »* et *« Sans salaire »*. De même, dans l'exemple (17), une intonation descendante et une pause permettent de distinguer deux phrases prosodiques (figure 9) : « *je suis née à Cannes* » et « *pendant la guerre* ».

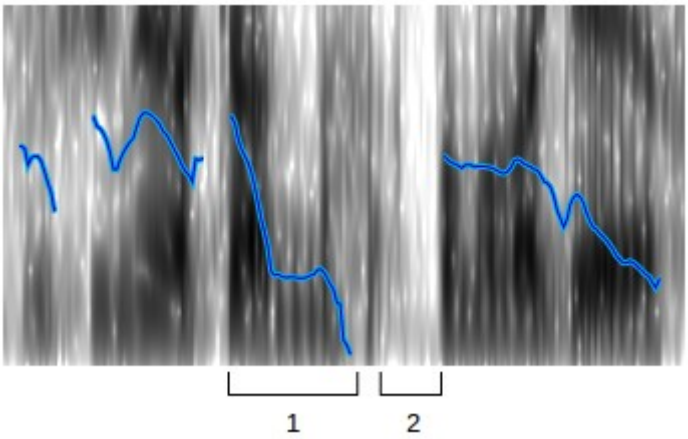

Figure 9 : Courbe intonative de (17). On constate l'intonation descendante en 1 et la pause en 2.

- Frontière syntaxique à l'intérieur d'une « phrase » graphique ou prosodique

À l'inverse, il arrive qu'une production soit divisée en plusieurs phrases selon le critère syntaxique, mais ne forme qu'une phrase selon le critère prosodique ou graphique (exemples 18 et 19).

(18) Les Asiatiques inondent le marché, les fausses marques apparaissent. (French Treebank)

(19) c'est pas forcément le challenge c'est toujours du piston (TCOF)

Si on se base sur le critère graphique, l'exemple (18) est composé d'une seule phrase. Cependant, elle comporte deux unités syntaxiquement indépendantes (figure 10) : si on se base sur le critère syntaxique, on compte donc deux phrases.

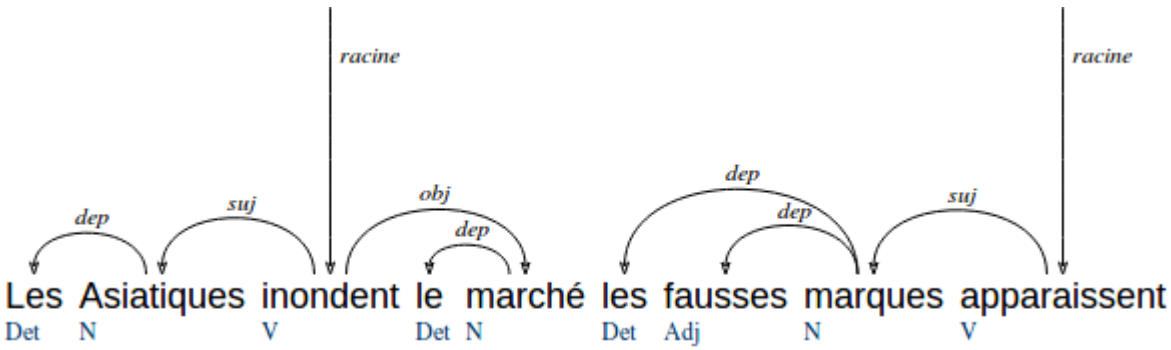

Figure 10 : Arbre syntaxique de (18)

De même, si on se base sur le critère prosodique, l'exemple (19) est lui aussi composé d'une seule phrase (figure 11).

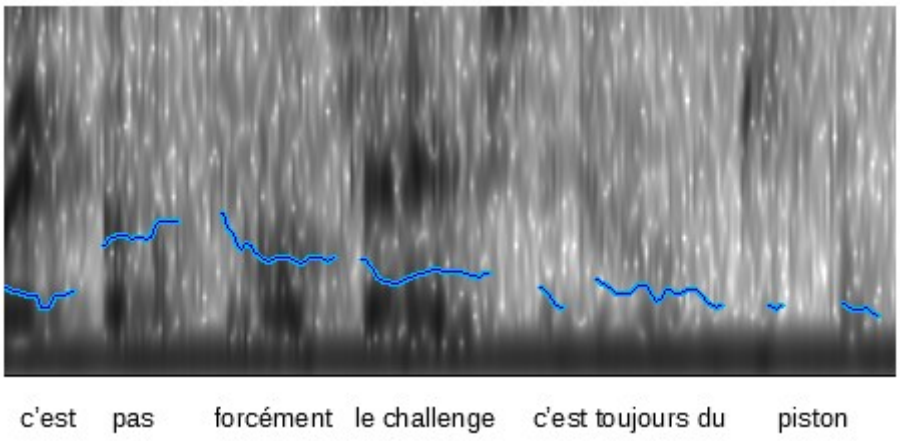

Figure 11 : Courbe intonative de (19)

Mais, tout comme (18), elle comporte deux unités syntaxiques indépendantes, donc deux phrases si on se base sur le critère syntaxique (figure 12).

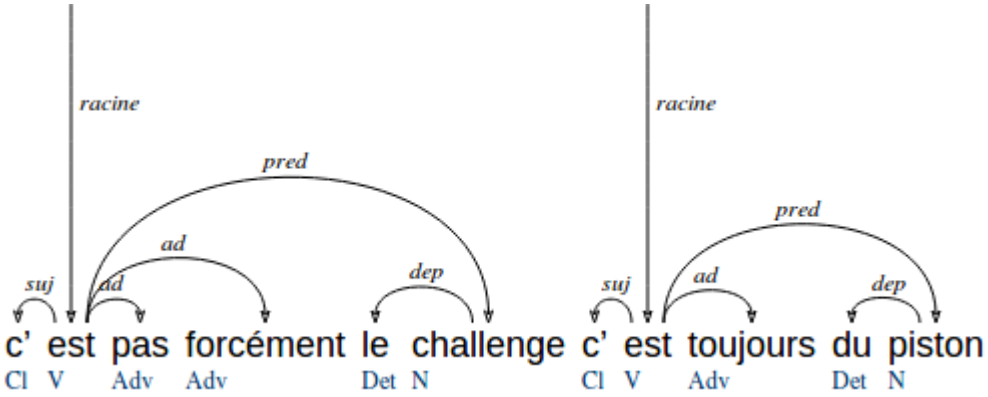

Figure 12 : Arbre syntaxique de (19)

Il y a donc ici aussi incompatibilité entre le critère graphique ou prosodique et le critère syntaxique.

Une courte étude sur le corpus Sequoia (Candito et al. 2012) des cas de frontières syntaxiques à l'intérieur d'une « phrase » graphique fait apparaître plusieurs particularités. Ce corpus contient 3 099 phrases graphiques issues d'Europarl, du journal de l'Est Républicain, de Wikipédia en français et de l'Agence européenne des médicaments. Les sources sont assez variées et c'est pour cette raison que nous avons choisi ce corpus. Le corpus Europarl regroupe des interventions au Parlement européen : il s'agit de productions orales qui ont été transcrites. Nous les avons donc écartées afin de n'étudier que des productions écrites. Le corpus est ainsi réduit à 2 538 phrases graphiques, et nous en avons extrait les phrases graphiques contenant au moins deux unités syntaxiques indépendantes.

La première particularité que l'on peut noter concerne la façon dont les unités syntaxiques indépendantes sont combinées dans la phrase graphique. La plupart d'entre elles sont liées les unes aux autres par des conjonctions de coordination (20).

(20) De nombreux patients atteints d'ostéoporose n'ont aucun symptôme, mais ils présentent néanmoins un risque de fracture osseuse car l'ostéoporose a fragilisé leurs os. (Sequoia, Agence européenne des médicaments)

Dans la phrase graphique (20), on trouve trois unités syntaxiques indépendantes (20a), (20b) et (20c).

(20a) De nombreux patients atteints d'ostéoporose n'ont aucun symptôme

(20b) ils présentent néanmoins un risque de fracture osseuse

(20c) l'ostéoporose a fragilisé leurs os

Elles sont liées les unes aux autres par les conjonctions de coordination *mais* et *car*.

On peut se poser la question du rôle syntaxique de la conjonction de coordination : les unités (20b) et (20c) ne sont-elles pas chacune syntaxiquement liées à l'unité précédente par le biais des conjonctions de coordination qui les introduisent ?

Certaines approches affirment qu'une conjonction de coordination relie nécessairement deux éléments identiques. Ainsi, selon Tesnière (1959:80), la « **fonction jonctive** [...] [adjoint] à tout nucléus un nombre théoriquement illimité de nucléus de même nature », et pour Ruwet (1968:158) « en général, pour que la coordination soit possible, il faut que les constituants coordonnés soient du même type, et cela souvent en un sens assez étroit ». De même, Rubattel (1982) affirme que « la principale restriction sur la coordination [est qu'] on ne peut coordonner que des éléments de même nature », théorie partagée par Piot (1993) selon qui une des quatre propriétés des conjonctions de coordination est que les unités qu'elle conjoint doivent être « obligatoirement de même rang et de même nature syntaxique », et par Lambert (2006), selon qui « une propriété essentielle de *et* est qu'il relie deux ou plusieurs conjoints de même statut syntaxique ».

Toutefois, cette contrainte n'est pas aussi rigide que ce que les affirmations précédentes pourraient laisser croire. En effet, les contraintes subies par la coordination ne portent pas tant sur la nature syntaxique des conjoints que sur leur nature pragmatique, comme avance Mittwoch (1976) :

> « Ce que je souhaite suggérer, c'est que les contraintes, ou plutôt les conditions, qui opèrent ici sont pragmatiques plus que syntaxiques, mais la pragmatique en jeu est d'un genre différent. [...] En d'autres termes, il n'y a pas de contrainte sur le type des phrases conjointes, mais il y a des conditions de compatibilité pour la conjonction de phrases utilisées dans différents types d'actes de langage, tels que les assertions, les questions, les ordres, etc. »[11] (Mittwoch 1976)

La nature syntaxique des propositions conjointes entre néanmoins en jeu dans certains cas. Ainsi, Hobaek Haff (1990) montre que les conjonctions de coordination *et* et *ou* peuvent coordonner deux propositions indépendantes de types différents, comme dans l'exemple (21) où la conjonction de coordination *et* coordonne une proposition assertive et une proposition impérative ;

(21) Nous n'avons plus de farine, et achète des oeufs aussi ! (Hobaek Haff 1990)

ou dont les actes de langage sont différents, comme dans l'exemple (22) où la conjonction de coordination *et* coordonne une assertion et un ordre ;

(22) Nous allons pique-niquer, et tu vas aller avec nous. (Hobaek Haff 1990)

mais pas les deux à la fois, comme dans cet exemple de Ruwet (1968) (23).

(23) Pourquoi partez-vous et fermez la porte (Ruwet 1968 cité par Hobaek Haff 1990)

La conjonction de coordination *mais* peut, quant à elle, coordonner des propositions qui diffèrent à la fois par leur type et par l'acte de langage qu'elles véhiculent, comme dans l'exemple (24) où *mais* coordonne, du point de vue des types de propositions, une proposition assertive et une proposition impérative, et, du point de vue des actes de langage, coordonne une assertion et un ordre.

(24) Vous pouvez régler des questions importantes, mais soyez circonspect (France-Soir, 7 juin 1979, p. 8, cité par Hobaek Haff 1990)

Il existe donc des contraintes concernant la coordination de propositions indépendantes. Cependant, on peut aussi se demander s'il est pertinent de parler de coordination lorsque les éléments ainsi liés sont des unités syntaxiquement indépendantes. Comme le souligne Rossi-Gensane (2010), « si la coordination est définie comme un lien qui s'établit entre deux éléments (ou plus) ayant même rôle ou même fonction syntaxique, elle ne saurait s'appliquer à des phrases, puisque celles-ci, structures

11 « What I wish to suggest is that whatever constraints, or rather conditions, are operative here, are again pragmatic rather than syntactic, but the pragmatics involved is of a rather different kind. [...] In other words, there is no constraint on the conjunction of sentence types, but rather there are conditions of compatibility on the conjunction of sentences used in different types of speech act, such as statements, questions, commands, etc. » (Mittwoch 1976)

syntaxiquement indépendantes, n'exercent pas de rôle ou de fonction syntaxique ». Selon elle, *et*, *mais*, ou encore *ou* ne sont pas ici des « coordonnants » mais des « introducteurs de phrase ou connecteurs », et on a simplement affaire à deux phrases syntaxiques réunies dans une même phrase graphique.

Si certaines phrases syntaxiques sont liées les unes aux autres par des conjonctions de coordination, certaines sont au contraire simplement juxtaposées (25).

(25) Le grand chef essaie de le chasser en tapant sur un bouclier, mais le lion continue à se frotter le ventre, il n'avait pas faim, il était seulement malade. (Sequoia, Est Républicain)

Dans la phrase graphique (25), on trouve quatre unités syntaxiques indépendantes (25a), (25b), (25c) et (25d).

(25a) Le grand chef essaie de le chasser en tapant sur un bouclier

(25b) le lion continue à se frotter le ventre

(25c) il n'avait pas faim

(25d) il était seulement malade

Les unités (25a) et (25b) sont reliées par la conjonction de coordination *mais*, et les unités (25b), (25c) et (25d) sont juxtaposées les unes aux autres.

Au total, 81 phrases graphiques comportaient plus d'une unité syntaxique indépendante, soit 3,19 % du corpus. Si ce phénomène existe et doit être pris en compte, il faut admettre qu'il semble relativement rare.

- Nécessité d'abandonner le terme de phrase

Dans les sections précédentes, à chaque emploi du terme de *phrase*, nous avons dû préciser s'il s'agissait d'une phrase *syntaxique*, c'est-à-dire respectant le critère syntaxique de définition de la phrase, ou d'une phrase *prosodique* ou *graphique*, c'est-à-dire respectant le critère prosodique ou graphique de définition de la phrase. En effet, selon le critère de découpage considéré, le nombre de phrases dans une production peut être différent. Les critères de définition de la phrase ne coïncident donc pas systématiquement, et l'ensemble des productions atypiques est trop fourni pour n'être constitué que d'exceptions. L'existence même d'exceptions rend en outre la définition traditionnelle

de la phrase inadaptée à une étude scientifique : comme le souligne Kleiber (2003) « la phrase n'est pas une unité de segmentation du discours consistante, roulant sur des critères empiriques opératoires ».

Il est par conséquent nécessaire d'abandonner le terme de phrase, qui convient certes à une représentation canonique de la langue, mais est inapplicable sur l'ensemble des productions réelles. Plusieurs autres approches sont à notre disposition pour découper le discours, et nous allons les présenter dans les sections suivantes. La section 1.2 traitera du découpage des unités à l'écrit et la section 1.3 du découpage des unités à l'oral.

1.2 Le découpage des productions écrites

Comment découper une production écrite en unités analysables ? La réponse semble assez évidente. En effet, nous sommes habitués à la notion de phrase, et nous avons appris sa définition à l'école : la phrase commence par une majuscule et se termine par un point. Toutefois, comme le précise Béguelin (2002) en citant Catach (1991), cette définition est « circulaire ».

> « Prenons une ponctuation majeure, le point. La plupart des ouvrages que j'ai consultés se contentent de dire qu'il marque la fin d'une phrase. Mais qu'est-ce qu'une « phrase » ? Justement une chose qui commence par une majuscule et finit par un point. » (Catach 1991)

Le serpent se mord la queue. Néanmoins, il s'agit de la définition la plus communément acceptée. Par conséquent, on peut légitimement s'attendre à ce que les scripteurs placent un point à la fin de chaque unité graphique qu'ils considèrent comme une phrase. La ponctuation constitue donc un indicateur tout trouvé pour découper une production écrite en unités.

Cependant, pour Béguelin (2002), l'étude de la ponctuation entraîne deux questions. Premièrement, on doit se demander s'il faut se fier au découpage du scripteur. Deuxièmement, on doit se demander s'il faut utiliser ce découpage comme une base d'étude, ou s'il faut au contraire s'en détacher. Ces questions sont au cœur de notre étude : en effet, nous cherchons à étudier des unités syntaxiquement régies par un élément, mais graphiquement séparées de ce même élément, dans le cas de productions écrites.

1.2.1 Doit-on se fier au découpage fourni par le scripteur ?

Quand il écrit, le scripteur choisit lui-même où il place les signes de ponctuation. En reprenant la définition traditionnelle de la phrase comme « unité commençant par une majuscule et se terminant par un point » (Catach 1991), on peut s'attendre à ce que le scripteur place un point à la fin de chaque unité graphique qu'il considère comme une phrase.

Il faut toutefois nuancer cette affirmation. Ce découpage par la ponctuation n'est pas forcément le fait du scripteur lui-même : il arrive qu'un éditeur modifie le texte. Béguelin (2002) donne entre autres l'exemple d'un extrait de *L'Épreuve* de Marivaux, d'abord tel qu'édité en 1740 (26a), puis dans l'édition Deloffre (26b).

(26a) Angélique. - Quoi, vous aussi, Lisette, vous m'accablez, vous me déchirez, eh que vous ai-je fait ? Quoi, un homme qui ne songe point à moi, qui veut me marier à tout le monde, et je l'aimerois ? Moi, qui ne pourrois pas le souffrir s'il m'aimoit, moi qui ai de l'inclination pour un autre, j'ai donc le coeur bien bas, bien misérable ; ah que l'affront qu'on me fait m'est sensible ! (Marivaux, *L'Épreuve* sc. XVIII, édition de 1740)

(26b) Angélique. - Quoi ! vous aussi, Lisette ? vous m'accablez, vous me déchirez. Eh ! que vous ai-je fait ? Quoi ! un homme qui ne songe point à moi, qui veut me marier à tout le monde, et je l'aimerais, moi, qui ne pourrais pas le souffrir s'il m'aimait, moi qui ai de l'inclination pour un autre ? J'ai donc le coeur bien bas, bien misérable ; ah ! que l'affront qu'on me fait m'est sensible ! (Marivaux, *L'Épreuve*, édition F. Deloffre).

L'extrait (26a) contient trois phrases graphiques :

- « Quoi, vous aussi, Lisette, vous m'accablez, vous me déchirez, eh que vous ai-je fait ? »
- « Quoi, un homme qui ne songe point à moi, qui veut me marier à tout le monde, et je l'aimerois ? »
- « Moi, qui ne pourrois pas le souffrir s'il m'aimoit, moi qui ai de l'inclination pour un autre, j'ai donc le coeur bien bas, bien misérable ; ah que l'affront qu'on me fait m'est sensible ! »

et l'extrait (26b) contient quatre phrases graphiques :

- « Quoi ! vous aussi, Lisette ? vous m'accablez, vous me déchirez. »
- « Eh ! que vous ai-je fait ? »
- « Quoi ! un homme qui ne songe point à moi, qui veut me marier à tout le monde, et je l'aimerais, moi, qui ne pourrais pas le souffrir s'il m'aimait, moi qui ai de l'inclination pour un autre ? »
- « J'ai donc le coeur bien bas, bien misérable ; ah ! que l'affront qu'on me fait m'est sensible ! »

Outre la différence en nombre de phrases, on remarque aussi que le segment *« moi, qui ne pourrais pas le souffrir s'il m'aimait, moi qui ai de l'inclination pour un autre »* appartient dans l'édition de 1740 à la même phrase que le segment qui lui succède, alors qu'il appartient dans l'édition Deloffre à la même phrase que le segment qui le précède. Le nombre et le contenu des phrases graphiques sont donc très différents selon l'édition choisie, et cela bien qu'on utilise à chaque fois le même critère[12] de découpage.

Pour être sûr que la ponctuation d'un texte écrit est bien celle voulue par le scripteur, il faudrait donc être certain d'avoir devant nous le texte écrit par ce scripteur, sans remaniement *a posteriori*. Dans la plupart des cas, cela est impossible. C'est d'ailleurs parfois le scripteur lui-même qui modifie sa ponctuation, rassemblant ainsi des unités syntaxiques indépendantes au sein d'une même phrase graphique, ou au contraire les séparant. Nous nous contenterons donc de nous fier à la ponctuation à laquelle nous avons accès.

1.2.2 Doit-on utiliser les unités ainsi découpées comme base d'étude ?

Nous considérons que la ponctuation est un indice du découpage voulu par le scripteur. Mais doit-on pour autant utiliser les unités ainsi découpées comme base d'étude ?

En effet, outre son rôle de délimiteur d'unités, la ponctuation a, entre autres, une fonction suprasegmentale : elle indique les pauses, l'intonation, et permet l'actualisation[13] du discours (Catach 1980).

> « Un discours écrit non ponctué est comme un discours oral monocorde et sans pauses : il devient incompréhensible. C'est en grande partie le suprasegmental qui, à l'oral, permet d'*actualiser* le discours. Tous les procédés à présent bien étudiés de la « topicalisation » (répartition des syntagmes en thèmes et propos) permettant de mettre en valeur les segments à privilégier selon la situation, en bouleversant l'ordre des mots, peuvent passer à l'écrit grâce à la ponctuation » (Catach 1980)

Béguelin (2002) présente ainsi un consensus entre les auteurs de traités sur les fonctions de la ponctuation. Selon ce consensus, la ponctuation sert d'instruction de lecture, et elle suit une tendance « prosodique » qui l'incite à représenter des informations telles que l'intonation et les

12 On remarque aussi la présence dans l'extrait (26b) de points d'interrogation ou d'exclamation qui ne sont pas suivis d'une majuscule. Si tel était le cas, on compterait neuf phrases graphiques.

13 Catach (1980), citant Vedenina (1979), dit de la ponctuation qu'elle « adapte la syntaxe au discours » : tout comme la prosodie à l'oral, la ponctuation permet de transcrire à l'écrit les procédés de topicalisation tels que le changement de l'ordre des syntagmes.

pauses dans la langue parlée. Ainsi, le changement de ponctuation dans les exemples (26a) et (26b) se reflètera probablement dans l'interprétation de la comédienne qui joue le rôle.

Ce rôle de la ponctuation comme guide de lecture est partagé par une majorité d'écrivains de la deuxième moitié du XXe siècle, selon une enquête menée par Catach et Lorenceau en 1977 (Lorenceau 1980). L'objectif de cette enquête était de comprendre le rapport qu'entretenaient les écrivains avec la ponctuation : pour cela, un questionnaire avait été envoyé à quatre-vingts écrivains publiés. Plus de la moitié avait répondu, et parmi eux seule une minorité (six ou sept réponses sur quarante-cinq) estimait que la ponctuation devait être « grammaticale, basée sur la syntaxe » et que son « but essentiel [était] de faciliter la compréhension du texte » (Lorenceau 1980). Les autres, au contraire, considéraient la ponctuation comme un élément indicateur du rythme, de la respiration, de la façon dont le texte doit être lu à voix haute, mais aussi de la signification et de l'articulation logique du texte. Lorenceau (1980) note de plus que la plupart des partisans d'une ponctuation « grammaticale » ne l'exige que dans le cas d'un texte littéraire, et est plus laxiste en ce qui concerne les textes destinés à être lus à voix haute.

Toutefois, cette correspondance entre ponctuation et prosodie n'est pas acceptée par tous. Rossi-Gensane (2010) souligne ainsi la « distorsion » entre ponctuation et prosodie.

> « Ainsi, même dans la lecture à haute voix, qui est pourtant une forme d'écrit oralisé, les signes de ponctuation ne correspondent pas systématiquement aux marques intonatives. Il est en outre généralement admis que ces signes de ponctuation, aléatoires en raison de variations importantes entre scripteurs, ne reflètent que pauvrement la prosodie. » (Rossi-Gensane 2010)

Nous admettons qu'un lecteur, lisant un texte à voix haute, ne fera pas systématiquement correspondre une marque prosodique particulière à chaque signe de ponctuation qu'il rencontre. Nous contestons néanmoins l'affirmation de Rossi-Gensane (2010) concernant le fait que la ponctuation « ne reflèt[e] que pauvrement la prosodie » : si le lecteur-oralisateur ne suit pas les indications données par la ponctuation, cela ne signifie pas que le scripteur n'a pas voulu que la ponctuation reflète la prosodie. L'étude de Catach et Lorenceau (Lorenceau 1977) tend à affirmer le contraire.

La ponctuation, en tant que guide de lecture, transcrit donc la volonté du scripteur ou de l'éditeur concernant l'interprétation et la compréhension de la séquence écrite. Dans le cadre de notre étude, nous nous appuierons donc sur la ponctuation pour délimiter les unités à l'écrit.

1.2.3 Conclusion sur le découpage des unités à l'écrit

Dans les deux sections précédentes, nous avons tenté de répondre succinctement à deux questions :

- Doit-on se fier au découpage fourni par les points et autres signes de ponctuation ?
- Doit-on utiliser les unités ainsi découpées comme base d'étude ?

Il est difficile d'y apporter une réponse claire et tranchée, et nous ne prétendons pas régler ce problème en quelques pages. Néanmoins, notre étude exige que l'on délimite une unité à l'écrit. À défaut de pouvoir dire si nous *devons* nous fier au découpage fourni par la ponctuation et utiliser les unités ainsi découpées comme base d'étude, nous pouvons dire si nous *allons* le faire.

La conclusion des sections précédentes nous autorise deux affirmations. Premièrement, la ponctuation est le choix d'un scripteur ou d'un éditeur. Secondement, la ponctuation transcrit la façon dont le scripteur ou l'éditeur souhaite qu'on interprète la production. Par conséquent, nous avons choisi de nous appuyer sur la ponctuation pour délimiter nos unités d'analyse à l'écrit.

Nous appelons *phrase graphique* une unité à l'écrit qui commence par une majuscule et se termine par une ponctuation dite forte, c'est-à-dire un point, un point d'exclamation, un point d'interrogation ou des points de suspension. Cette définition correspond à la définition actuelle de la phrase graphique : notre corpus écrit étant constitué de productions contemporaines, nous avons estimé que les scripteurs et les éditeurs[14] respectaient cette définition. Le choix du point se justifie en outre par le fait que les règles de prononciation légitiment son rôle comme indice de fin d'unité (Béguelin 2002). Le point est en effet associé à une descente intonative, et nous verrons dans la section suivante qu'il s'agit d'un critère utilisé pour délimiter les unités à l'oral. Quant à la présence d'une majuscule en début d'unité, elle s'explique par le fait que l'on rencontre parfois des séquences telles que (27) et (28).

(27) À partir de mardi, le sens de circulation dans la rue Charles-Brugger va changer, mais on pourra toujours accéder en voiture à... l'hôtel des impôts. (Est Républicain)

(28) Chansons, comédie musicale, théâtre, rap... C'est à nouveau sous le signe de la variété que se placera le spectacle musical du collège Jules-Ferry, mardi 18 mai à 20 h 30, au centre culturel Jean-l'Hôte. (Est Républicain)

14 Dans la suite de cette thèse, nous utiliserons le terme de *scripteur* pour désigner indistinctement le scripteur ou l'éditeur.

Il faut bien déterminer si ces séquences sont composées d'une ou deux phrases graphiques. La majuscule nous permet ici de trancher, et nous considèrerons que (27) comporte une phrase graphique, tandis que (28) en comporte deux.

1.3 Le découpage des productions orales

Un critère de découpage basé sur la ponctuation graphique ne peut évidemment pas s'appliquer à des productions orales. Pour définir notre objet d'étude à l'oral, nous devons définir d'autres critères de découpage. Quels sont-ils ? Quelles sont les unités qui en résultent ?

Ces questions sont au cœur de nombreuses études, qui peuvent se répartir en deux grands groupes. Le premier (section 1.3.1) regroupe les études qui découpent les unités orales à partir de leur structure syntaxique, en s'appuyant plus spécifiquement sur la macrosyntaxe. Le second (section 1.3.2) regroupe les études qui découpent les unités orales à partir de leurs frontières, et plus particulièrement leurs frontières prosodiques. Un troisième groupe d'études tente d'aborder les unités orales en associant syntaxe et prosodie : nous l'aborderons en section 1.3.3.

1.3.1 Découpage des productions orales à partir de la structure interne des unités

Certaines études définissent les unités de l'oral à partir de leur structure interne, de leur composition. C'est le cas des travaux du GARS (Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe) (Blanche-Benveniste et al. 1990), ainsi que de certaines études autour du projet Rhapsodie[15] (Benzitoun et al. 2010, Pietrandrea et al. 2014). Ces études distinguent deux types d'unités : celles basées sur la microsyntaxe et celles basées sur la macrosyntaxe.

La microsyntaxe est « le domaine de la syntaxe de rection, au sens de dépendance à une catégorie grammaticale » (Bilger et al. 2013). La notion de rection telle que définie par Blanche-Benveniste et al. (1984) désigne l'« ensemble des éléments construits par le verbe-constructeur, et régis par lui » (1984:37). Nous présenterons cette notion de façon plus détaillée dans le chapitre 2.

Il est possible de découper les productions orales en s'appuyant sur la microsyntaxe. Les unités ainsi obtenues sont constituées d'éléments syntaxiquement reliés les uns aux autres, et sans lien syntaxique avec un élément extérieur. Benzitoun et al. (2010) désignent ces unités microsyntaxiques

15 Le projet Rhapsodie (http://www.projet-rhapsodie.fr/) (Lacheret et al. 2014) réunit des monologues et des dialogues annotés en microsyntaxe, en macrosyntaxe et en prosodie. Nous proposons une présentation plus détaillée de ce corpus au chapitre 4.

par le terme d'*unités rectionnelles* et les définissent comme « un élément constructeur (de catégorie variée) entouré d'unités qui dépendent de lui ». Pour Bilger et al. (2013), les unités microsyntaxiques sont des *constructions grammaticales* et les relations entre les éléments qui les composent relèvent des dépendances entre catégories grammaticales.

La macrosyntaxe est quant à elle le domaine des « relations non directement descriptibles en termes de dépendance grammaticale » (Bilger et al. 2013). En effet, Blanche-Benveniste affirme que « la syntaxe de la phrase et des propositions, fondée sur les catégories grammaticales et leurs fonctions, ne suffit pas à rendre compte de certaines organisations de la langue parlée » (1997:111). Ainsi, les exemples présentés par Blanche-Benveniste (1990:113-114), que nous recopions ci-après, présentent des « relations de dépendance ou d'interdépendance [...] entre les deux parties **a** et **b** [...], et pourtant **a** n'est pas régi par **b** ni **b** par **a** » (1990:113) :

(29) (a) **plus je cours** (b) **plus je deviens sportif**

(30) (a) **les uns se plaignaient** (b) **les autres s'en moquaient**

(31) (a) **pourquoi** (b) **mystère**

(32) en général dans les maisons (a) **il y en a** (b) **il y en a pas** ça dépend

(33) le lendemain (a) **on va à Belfast** (b) **bombe**

(34) (a) **le matin** (b) **pas moyen**

Comme l'indique ensuite Blanche-Benveniste, dans ces exemples « les morceaux vont ensemble, mais leurs relations ne peuvent pas se décrire en utilisant seulement ce que l'on sait des relations de rection qui régissent les dépendances dominées par le verbe, le nom ou l'adjectif » (1990:114). Blanche-Benveniste (1990:114) rattache cette notion à celle de *togetherness*, que l'on pourrait traduire par « unité », « fait d'être ensemble », de Bolinger (1968), aux *compléments ambiants* de Damourette et Pichon, et aux « « cohésions discursives », où les marques intonatives jouent un rôle discriminant » (1990:114).

La macrosyntaxe permet donc d'étudier des phénomènes qui sont difficiles à intégrer dans une description syntaxique « traditionnelle » (Blanche-Benveniste 1997). Une unité macrosyntaxique se caractérise par son autonomie à la fois énonciative, illocutoire et communicative (Bilger et al. 2013) : nous allons détailler ci-après ces trois caractéristiques.

Tout d'abord, l'unité macrosyntaxique dispose de sa propre modalité (Bilger et al. 2013). Cette modalité, qui porte sur la position du locuteur par rapport au contenu propositionnel de l'unité qu'il produit (Verstraete 2007:127), peut s'exprimer dans le texte (par exemple par la présence de *est-ce que* ou l'inversion du sujet et du verbe pour une interrogation, ou encore la présence de *ne... pas* pour une négation) ou dans l'intonation du locuteur (par exemple par la présence d'une intonation montante à la fin d'une interrogation) (Cresti 1999, Debaisieux 2011, Bilger et al. 2013). C'est la présence d'une frontière prosodique qui marque l'autonomie énonciative de l'unité macrosyntaxique (Debaisieux 2011, Bilger et al. 2013).

Certaines modalités sont interprétables en termes de force illocutoire (Debaisieux 2011, Bilger et al. 2013) : il est possible pour l'interlocuteur de les interpréter de façon à en déduire l'acte illocutoire induit par le locuteur. L'acte illocutoire, défini par Austin (1962) puis Searle (1970), désigne ce que le locuteur fait lorsqu'il produit une unité macrosyntaxique[16], c'est-à-dire la position du locuteur par rapport à son interlocuteur : par exemple demander, ordonner, répondre, critiquer, affirmer ou encore promettre (Searle 1970). Ainsi, l'unité macrosyntaxique dispose d'une autonomie illocutoire car elle présente des « marques, types de phrases et contour[s] prosodique[s] » (Bilger et al. 2013) que l'interlocuteur peut interpréter en termes de force illocutoire.

Enfin, l'unité macrosyntaxique dispose d'une autonomie communicative car elle peut apparaître « en début absolu d'interaction » (Bilger et al. 2013).

Cette unité macrosyntaxique est désignée par le terme d'énoncé chez Bilger et al. (2013) et par le terme d'unité illocutoire chez Benzitoun et al. (2010). Elle est constituée d'un contenu propositionnel, sous la forme de constructions microsyntaxiques, mais aussi d'interjections, de phatiques, ou encore de gestes ; et d'une modalité interprétable en termes de force illocutoire. Les unités qui constituent le contenu propositionnel se répartissent en deux groupes : le noyau et les satellites (d'après la terminologie de Bilger et al. 2013, le terme d'*éléments périphériques* étant préféré par Benzitoun et al. 2010). Le noyau est défini par (Blanche-Benveniste 1997:113) comme « l'unité qui, dans un énoncé, est dotée d'une autonomie intonative et sémantique ». (Bilger et al. 2013) ajoutent à cette définition la présence éventuelle d'une modalité sur le noyau. Il est l'« unité macro (donc autonome énonciativement) qui a la possibilité de porter des modalités interprétables

16 Les deux autres actes de langage définis par Austin (1962) sont l'acte locutoire et l'acte perlocutoire. L'acte locutoire désigne ce que le locuteur dit, le contenu syntaxique de son énoncé. L'acte perlocutoire désigne ce qui est réalisé lorsque le locuteur produit un énoncé, l'effet que cela a sur les interlocuteurs : Searle (1970) propose en exemple le fait de convaincre, d'effrayer, ou encore de faire faire quelque chose.

en termes de force illocutoire » (Bilger et al. 2013). Son intonation lui permet de plus d'être énoncé de façon autonome (Benzitoun et al. 2010). Ainsi, le noyau est l'élément nécessaire et suffisant à l'existence de l'énoncé. À l'inverse, les satellites ne disposent pas de cette propriété et ne peuvent être énoncés seuls.

L'exemple (35) ci-dessous est extrait de Benzitoun et al. (2010).

(35) moi ma famille j'avais que ma mère quand j'habitais là

Il présente un énoncé composé de trois unités rectionnelles : *[moi]*, *[ma famille]* et *[j'avais que ma mère quand j'habitais là]*. Les deux premières sont des satellites, et la troisième constitue le noyau de l'énoncé.

1.3.2 Découpage des productions orales à partir des frontières des unités

D'autres études définissent les unités de l'oral à partir de leurs frontières, et plus particulièrement de leurs frontières prosodiques. C'est le cas du paragraphe oral de Morel et al. (1998), de la période du groupe de Fribourg (Berrendonner 2002, Groupe de Fribourg 2012), et de la période intonative telle que définie par Lacheret-Dujour et al. (2002), trois notions que nous allons présenter ici.

- Le paragraphe oral (Morel et al. 1998)

Le paragraphe oral est défini par Morel et al. (1998:161) comme étant l'« unité intonative essentielle » du français.

> « Du point de vue de l'intonation, l'unité fondamentale de l'oral du français est le paragraphe. Ce sont essentiellement les indices suprasegmentaux qui en assurent la démarcation et la cohésion. Le paragraphe lui-même est analysable en constituants discursifs (préambule, rhème, postrhème) dont les segments constitutifs sont en revanche définis par des indices segmentaux. » (Morel et al. 1998:161)

Le paragraphe est formé d'au moins un rhème, précédé d'un ou plusieurs préambules et pouvant être suivi d'un ou plusieurs postrhèmes (Morel et al. 1998). Le choix du terme de « paragraphe » fait écho à la notion de paragraphe à l'écrit : au même titre que le paragraphe écrit est délimité par des indices non segmentaux tels qu'un alinéa au début, le paragraphe oral est délimité par des indices suprasegmentaux (Morel et al. 1998).

Selon les auteurs, les indices suprasegmentaux indiquent la cohésion et les limites du paragraphe oral : il y a donc des indices de coupe et des indices de cohésion. Morel et al. (1998) ne considèrent pas la pause comme étant un indice de fin de paragraphe : pour eux, sa fonction première est d'« homogénéiser la séquence qui s'achève » (1998:23). Les indices suprasegmentaux qui servent à découper le paragraphe sont la mélodie et l'intensité. La « chute conjointe et rapide (sans allongement) de l'intensité et de F0 à un niveau bas (H1 ou H2)[17] » (Morel et al. 1998:23) indique la fin d'un paragraphe. Le début d'un nouveau paragraphe, est lui indiqué par une F0 à H2, ce qui peut correspondre à une légère remontée de la F0 si le paragraphe précédent s'était terminé au niveau H1.

Par ailleurs, la fin d'un paragraphe peut être indiquée par des indices segmentaux : la présence d'un postrhème et la présence de ponctuants.

Le postrhème est une « sorte de queue de paragraphe, formée d'une suite de syllabes basses, plates et de faible intensité » (Morel et al. 1998:28)[18]. Dans les exemples (36), (37) et (38) extraits de Morel et al. (1998:29-30), les segments en italique correspondent à des postrhèmes. Chacun marque la fin du paragraphe oral auquel il appartient.

(36) en fait il y avait la couleur ça amène un côté cru *moi je trouve* (Morel et al. 1998:29-30)

(37) je sais pas mais en noir et blanc moi je crois que j'y aurais moins cru *à ce film* (Morel et al. 1998:29-30)

(38) mais c'est bon elle est décapotable *la bagnole* (Morel et al. 1998:29-30)

Les ponctuants sont, quant à eux, des mots tels que *« hein »*, *« quoi »* ou *« voilà »* qui servent de ponctuation finale au rhème. En l'absence de postrhème, ils servent de ponctuation finale au paragraphe. (exemple 39).

17 Les abréviations H1, H2, H3 et H4 correspondent à différentes hauteurs de la F0 et de l'intensité. Pour les déterminer, il faut relever le point le plus haut (H4) et le plus bas (H1) de la F0 et de l'intensité sur une séquence d'au moins trois minutes de parole, et y ajouter deux points intermédiaires (H2 et H3).

18 D'un point de vue syntactico-sémantique, il peut soit correspondre à l'expression d'un point de vue, soit coréférer avec un pronom présent dans le rhème. D'un point de vue intonatif, les auteurs précisent qu'il doit remplir la totalité des traits ci-dessous (Morel et al. 1998:29) :

- il n'est pas précédé d'une pause
- il est énoncé sur une plage intonative basse (H2 ou H1)
- son intensité est plus faible
- il est composé de moins de huit syllabes
- il ne comporte pas de variation mélodique
- il ne comporte pas non plus de remontée de la F0 sur la syllabe finale

(39) ouais ça en revient à ce que je te disais tout à l'heure se faire une petite douceur un petit plaisir *quoi* (Morel et al. 1998:29-30)

En plus de cette fonction de ponctuation finale, les ponctuants *« hein »* et *« quoi »* peuvent avoir une fonction exclamative ou interrogative.

Pour résumer l'approche de Morel et al. (1998) : l'unité intonative du français, appelée « paragraphe oral », est délimitée par :

- une baisse de la F0 et de l'intensité à la fin du paragraphe
- éventuellement la présence d'un postrhème ou d'un ponctuant à la fin du paragraphe

- La période (Groupe de Fribourg 2012)

Le critère des frontières prosodiques est aussi repris par le groupe de Fribourg (Berrendonner 2002) pour définir un nouveau découpage du discours appelé la période.

> « Le discours apparaît divisible en secteurs délimités par des marquages prosodiques ad hoc, qui fonctionnent à la fois comme instructions de groupage, intégrant en une seule unité organique les clauses qui précèdent, et comme signaux démarcatifs clôturant cette unité » (Berrendonner 2002:28)

La citation ci-dessus mentionne le terme de *clause*. Selon Berrendonner (2002) et le groupe de Fribourg (2012), ce terme désigne une unité définie par des critères syntaxiques, et plus précisément par des relations de rection. Ici, la notion de rection diffère de celle définie par Blanche-Benveniste et al. (1984) : nous présentons ces deux approches dans le chapitre 2.

Une clause forme donc un « îlot de connexité rectionnelle » (Berrendonner 2002) : tous les éléments d'une même clause sont reliés les uns aux autres par des relations de rection.

Lorsqu'on ajoute des informations prosodiques à une clause, sous la forme d'un intonème (Groupe de Fribourg 2012), on obtient une énonciation. On passe donc du domaine micro-syntaxique au domaine macro-syntaxique. C'est ensuite l'assemblage d'une ou plusieurs énonciations, dont la dernière porte une intonation conclusive, qui forme une période (Berrendonner 1990:22).

Nous avions vu lors de la présentation du paragraphe oral que Morel et al. (1998) désignaient les unités composant le paragraphe oral par différents termes en fonction de leurs caractéristiques prosodiques (préambule, rhème, ou encore postrhème). Le groupe de Fribourg rejette cette division, et plus généralement les « modèles triadiques » proposés par certaines études (2012:152). En effet,

pour eux les périodes ne sont pas « des totalités préformées, soumises à des règles de complétude qui fixent d'avance le nombre et la nature des ingrédients qu'elles peuvent contenir » (Groupe de Fribourg 2012:153) : certaines périodes ne peuvent pas être réduites à un format à trois membres (Groupe de Fribourg 2012:152). De plus, ils considèrent qu'il n'y a pas de correspondance univoque entre les caractéristiques intonatives d'une construction et sa structure macro-syntaxique (2012:153).

Le groupe de Fribourg choisit donc de ne pas décrire les différents membres de la période selon leurs caractéristiques internes, mais de se pencher sur leurs « aptitudes combinatoires » et donc d'étudier les relations possibles entre deux énonciations (Groupe de Fribourg 2012:154). Les auteurs opèrent ainsi un classement à partir des « structures périodiques », qui sont chacune « constituée par une relation binaire entre deux énonciations » (Groupe de Fribourg 2012:154). Ces relations sont au nombre de quatre :

- préparation + action
- action + confirmation
- action + continuation
- action + réfection

La relation *préparation + action* lie une première énonciation qui « accomplit sur [la mémoire discursive] une action communicative A_1, et ouvre du même coup l'attente d'une autre action A_2 » à une seconde qui « sature l'attente, en effectuant A_2. » (Groupe de Fribourg 2012:187) (exemple 40)[19].

(40) (cette maison)^{S} (tout est à refaire)^{F} (Groupe de Fribourg 2012:187)

Cette relation peut être récursive, et ce de deux façons différentes (Groupe de Fribourg 2012:202-203). Soit chaque énonciation est la préparation de l'énonciation qui lui succède et l'action de celle qui la précède (exemple 41).

(41) (le PEP à intérêt trimestriel) (l'intérêt) (il est de combien) (Groupe de Fribourg 2012:202)

Soit toutes les énonciations, excepté la dernière, sont des préparations, et la dernière énonciation sature toutes les attentes ouvertes (exemple 42).

19 Les parenthèses délimitent des groupes intonatifs et les lettres en exposant dénotent l'intonème correspondant (Groupe de Fribourg 2012, conventions de transcription en début d'ouvrage et chapitre V p. 93).

(42) (eh ben moi) (la mort) (ça ne me fait pas peur) (Groupe de Fribourg 2012:203)

La relation *action + confirmation* est composée d'une première énonciation introduisant un « objet-de-discours O qui doit être inféré par abduction, et qui ne peut l'être qu'avec un faible degré de confiance » (Groupe de Fribourg 2012:252), et d'une seconde qui va confirmer cet objet-de-discours. La seconde énonciation ne sert pas à l'avancement du « programme communicatif en cours » mais est plutôt une « action subsidiaire ou accessoire qui vient auxilier [la première énonciation] » (Groupe de Fribourg 2012:252) (exemple 43).

(43) (je mets huit heures de cours le samedi)^{S} (et à la fin *on* va boire un verre)^{F} (*ceux qui restent*)^{F} (Groupe de Fribourg 2012:247)

Dans l'exemple (43), la dernière énonciation (en italique) vient confirmer le référent du pronom *on* de l'énonciation qui la précède.

La relation *action + continuation* met en jeu deux énonciations qui « [opèrent] le même type d'action communicative », la seconde continuant le « programme périodique » commencé par la première (Groupe de Fribourg 2012:277) (exemple 44).

(44) (y avait cent spectateurs fribourgeois)^{S} (y avait deux mille trois cents Turcs)^{F} (Groupe de Fribourg 2012:278)

Cette relation est « récursive [...] par réitération séquentielle » (Groupe de Fribourg 2012:279) : la continuation peut être suivie d'une autre continuation, et ainsi de suite (exemple 45)

(45) (je pompe)^{S} (je le lève)^{S} (le saumon monte)^{S} (il arrive en surface)^{S} (crac)^{F} (Groupe de Fribourg 2012:279)

La relation *action + continuation* peut être confondue avec la relation *action + réfection* (Groupe de Fribourg 2012:310-311). On peut distinguer cette dernière à l'aide de deux critères. Le premier est l'« abandon avant terme d'une première clause, qui demeure à l'état de bribe inachevée » (Groupe de Fribourg 2012:311) (exemples 46 et 47).

(46) (et puis je voyais tellement de mè-) (les mecs étaient tellement heureux)^{F} (Groupe de Fribourg 2012:311)

(47) (alors euh euh est-ce que l'équipe de France)^{S} (là)$^{>S}$ (qu'on a encore regardé samedi perdre)$^{S+}$. (*avec une grande tristesse*)^{F} (*hein*)$^{>Q}$. (euh /est-, et/ cette cette équipe de France)^{S} (il faudrait pas changer son état d'esprit)^{E} etc. (Groupe de Fribourg 2012:311)

Dans l'exemple (46), la première clause est abandonnée au milieu d'un mot. Dans l'exemple (47), c'est l'insertion d'une parenthèse (indiquée en italique) qui « fait obstacle à la tenue en mémoire » de la construction de la première clause : le locuteur doit donc en recommencer une nouvelle (Groupe de Fribourg 2012:311).

Le second critère est le parallélisme entre deux clauses : « on peut soupçonner qu'il y a réfection d'une énonciation chaque fois que se succèdent deux clauses complètes entre lesquelles il existe d'importantes similitudes de construction et de lexique, ce qui en fait des « *paragraphes isomorphes* » (Groupe de Fribourg 2012:312) (exemple 48).

(48) (mais est-ce que le monde politique)$^{S\backslash}$ euh (en intégrant à son discours des: des formules un peu poivrées)^{S} . (*est-ce qu'il ne réinvente pas une nouvelle langue de bois*)^{F} . (*est-ce qu'il ne repeint pas une langue de bois à des couleurs- au goût du jour*)^{F} (Groupe de Fribourg 2012:312)

Ici, les deux clauses en italique sont des « paragraphes isomorphes » : on est en présence de « deux versions de « la même » énonciation » (Groupe de Fribourg 2012:312). Toutefois, les auteurs précisent que l'isomorphie de deux clauses n'est pas une preuve absolue de la présence d'une relation *action + réfection* : en l'absence d'indices marquant l'hésitation ou la reformulation (les auteurs listent les marqueurs métadiscursifs *enfin*, *quoi*, *bon*, *c'est-à-dire* ou encore *disons*), il est tout autant possible que la deuxième clause soit une continuation et non une réfection (Groupe de Fribourg 2012:313-314) (c'est le cas par exemple de la construction 44).

Le seul phénomène qui ne s'intègre pas dans une quatre des relations ci-dessus est l'« insertion parenthétique » (Groupe de Fribourg 2012:321). Il s'agit de l'insertion d'une clause ou d'une période à l'intérieur d'une clause ou entre deux énonciations (exemple 49).

(49) (c'est aussi un texte)^{S} (*excusez-moi*)^{S} (*j'ai un jugement esthétique là-dessus*)$^{S+}$ (que je trouve très beau)^{F} (Groupe de Fribourg 2012:322)

- La période intonative (Lacheret-Dujour et al. 2002)

La dernière approche prosodique que nous présenterons ici est l'étude de Lacheret-Dujour et al. (2002). Ayant observé un faible taux de congruence entre la segmentation prosodique et la segmentation syntaxique d'un énoncé, les auteurs définissent dans cet article une unité qu'ils appellent « période intonative ». Leur objectif est de montrer que ce concept constitue un « espace

de travail neutre [...] pour analyser sur de nouvelles bases l'organisation interne d'un énoncé produit en situation spontanée ».

La période intonative est délimitée par la congruence de quatre conditions :

- il y a une pause de plus de 300ms entre deux F0
- l'amplitude du geste, c'est-à-dire la différence entre la F0 finale de l'unité étudiée et la moyenne de F0 sur cette unité, est supérieure à 4 demi-tons ;
- l'amplitude du saut, c'est-à-dire la différence entre la F0 avant la pause et la F0 après la pause, est supérieure à 3 demi-tons ;
- il n'y a pas de *« euh »* juste avant ou juste après la pause.

On retrouve dans cette liste les indices donnés par la F0, déjà énoncés par Morel et al. (1998) : l'amplitude du geste correspond par exemple à la baisse finale de F0, et l'amplitude du saut correspond à la remontée de F0 en début de nouveau paragraphe. Les auteurs y ajoutent l'absence de *« euh »*, qui correspondait selon Morel et al. (1998) à une « syllabe non signifiante » : elle a pour rôle d'éviter une rupture et correspond à une « pause pleine ». Néanmoins, contrairement à Morel et al. (1998), Lacheret-Dujour et al. (2002) considèrent la présence d'une pause comme une condition indispensable de la fin d'une unité prosodique.

Cette notion de période intonative a été comparée à la « phrase syntaxique[20] » à partir d'un corpus d'enregistrements radiophoniques de récits de vie et de discussions thématiques (Lacheret-Dujour et al. 2002). L'analyse des auteurs a détecté 69 périodes intonatives, dont seulement 17 sont congruentes avec une phrase syntaxique, soit un peu moins d'un quart. C'est le cas des exemples (50) et (51).

(50) à l'étranger nous portons environ 80 projets sur les différents continents (Lacheret-Dujour et al. 2002)

(51) nos actions en France tournent plus autour de la précarité la réduction des risques par rapport au sida et la toxicomanie (Lacheret-Dujour et al. 2002)

D'autres périodes intonatives contiennent plusieurs phrases syntaxiques : les auteurs parlent alors de condensation. Par exemple la période (52) ci-dessus comporte deux phrases syntaxiques (52a) et (52b).

20 Les auteurs ne précisent pas ce que recouvre cette notion. Nous supposons qu'il s'agit d'une unité syntaxique indépendante, dont tous les éléments sont syntaxiquement reliés entre eux et qui n'entretient de lien syntaxique avec aucun élément extérieur.

(52) un homme ne voudra pas que sa femme aille travailler à l'extérieur c'est très mauvais pour lui pour son image et pour sa virilité (Lacheret-Dujour et al. 2002)

(52a) un homme ne voudra pas que sa femme aille travailler à l'extérieur

(52b) c'est très mauvais pour lui pour son image et pour sa virilité

Enfin, d'autres périodes intonatives divisent une même phrase syntaxique : les auteurs parlent alors de dislocation. Par exemple, les périodes (53a) et (53b) ci-dessus divisent la phrase syntaxique (53).

(53a) Mais le commissaire du district le préfet du lieu

(53b) ne voulait pas de femme non mariée

(53) Mais le commissaire du district le préfet du lieu ne voulait pas de femme non mariée (Lacheret-Dujour et al. 2002)

Des études similaires sur la congruence entre unités définies par la syntaxe et unités définies par la prosodie ont été effectuées par Degand et Simon (2005, 2008). Les auteurs distinguent les « unités syntaxiques », basées sur les travaux de Blanche-Benveniste et al. (1984), et les « unités intonatives », basées sur des « frontières intonatives majeures » marquées par une pause silencieuse (Degand et Simon 2005). Leur approche s'appuie sur la notion d'« unité discursive minimale » (« minimal discourse units », Degand et Simon 2005), qu'elles définissent à la suite de Selting (2000) comme « la plus petite unité linguistique complète et interactionnellement pertinente, dans un contexte donné, qui est construite à l'aide de ressources syntaxiques et prosodiques dans son contexte sémantique, pragmatique, spécifique à un type d'activité et séquentiel »[21] (Selting 2000, Degand et Simon 2005, 2008). Pour elles, ces unités doivent être appréhendées à partir de deux critères : la prosodie et la syntaxe (Degand et Simon 2005, 2008).

Le corpus que les auteurs analysent dans leur article de 2005 est un échange entre deux personnes, comportant approximativement 7 800 mots répartis en 360 tours de parole (Degand et Simon 2005). Dans ce corpus, elles trouvent 961 unités discursives minimales, parmi lesquelles 84 % présentent une congruence entre unité syntaxique et unité intonative, 8 % présentent une unité syntaxique divisée en plusieurs unités intonatives, et 7 % présentent une unité intonative rassemblant plusieurs unités syntaxiques (Degand et Simon 2005). Leur corpus de l'article de 2008 est composé d'un journal radiophonique de 870 mots pour une durée de 252 secondes (un peu plus de quatre

21 « the smallest interactionally relevant complete linguistic unit, in a given context, that is constructed with syntactic and prosodic resources within its semantic, pragmatic, activity-type-specific, and sequential [...] context » (Selting 2000, Degand et Simon 2005, 2008)

minutes), d'une interview de 617 mots pour une durée de 193 secondes (un peu plus de trois minutes) et d'une conversation de 365 mots pour une durée de 72 secondes (un peu plus d'une minute), soit un total de 1852 mots et une durée de 517 secondes (entre huit et neuf minutes) (Degand et Simon 2008). Dans ce corpus, 34,6 % des unités discursives minimales présentent une congruence entre unité syntaxique et unité intonative, 28,1 % sont des « dislocations », c'est-à-dire une unité syntaxique en plusieurs unités intonatives, 32,68 % sont des « condensations », c'est-à-dire plusieurs unités syntaxiques rassemblées en une unité intonative, et 4,57 % sont des unités syntaxiques incomplètes (Degand et Simon 2008).

1.3.3 Des unités hybrides ?

Il n'y a pas, comme nous venons de le voir, de congruence systématique entre unités prosodiques et unités syntaxiques (Lacheret-Dujour et al. 2002, Degand et Simon 2005, 2008). Quelques études, que nous allons présenter ci-après, tentent de définir des unités hybrides, à la fois à partir de la prosodie et de la syntaxe. Il ressort de ces études qu'il est nécessaire, si l'on veut faire coexister critères prosodiques et critères syntaxiques, de définir plusieurs unités.

En effet, bien que ces deux façons de découper les unités dans les productions orales, à partir de leur structure interne ou à partir de leurs frontières, soient très différentes et ne s'excluent pas mutuellement, il n'y a pas d'unité définie à la fois par sa structure interne et par ses frontières[22].

- Les unités discursives de base (Degand et Simon 2005, 2008, 2009, 2011)

Degand et Simon considèrent que le discours se divise en unités, qu'elles appellent « unités discursives minimales » (« minimal discourse units », Degand et Simon 2005, 2008), puis « unités discursives de base » (« basic discourse units », Degand et Simon 2009, 2011). Ces unités sont délimitées par des frontières syntaxiques et prosodiques coïncidentes : en l'absence de l'une ou l'autre, le destinataire considère l'unité comme inachevée (Selting 2000, Degand et Simon 2009). Comme indiqué précédemment, les auteurs définissent l'unité discursive de base comme étant « la plus petite unité linguistique complète et interactionnellement pertinente, dans un contexte donné, qui est construite à l'aide de ressources syntaxiques et prosodiques dans son contexte sémantique, pragmatique, spécifique à un type d'activité et séquentiel » (Selting 2000, Degand et Simon 2005,

22 À vrai dire, c'est le cas de la phrase, mais nous avons vu dans ce chapitre que sa définition traditionnelle la rendait quelque peu inopérante.

2008). L'unité discursive de base est ainsi un « segment minimal d'interprétation du discours » (« minimal discourse interpretation segment », Degand et Simon 2009).

Plusieurs études ont montré que, lors d'une conversation, les participants s'appuient sur la syntaxe et sur la prosodie pour interpréter les unités reçues et contrôler les tours de parole (Degand et Simon 2005). Degand et Simon segmentent donc leur corpus d'étude en unités syntaxiques d'un côté, et en unités intonatives de l'autre (2005). Les unités syntaxiques sont basées sur l'approche pronominale de Blanche-Benveniste et al. (1984, 1990, van den Eynde et Mertens 2003) : elles correspondent à une unité microsyntaxique, c'est-à-dire, selon Degand et Simon, un noyau, le plus souvent verbal, accompagné de ses compléments, valenciels ou non[23] (Degand et Simon 2005, 2009). Les unités intonatives sont délimitées par des « frontières intonatives majeures » (« major intonation boundaries », Degand et Simon 2005). Les auteurs considèrent qu'une syllabe finale correspond à une frontière majeure lorsqu'elle remplit l'une des trois conditions suivantes, à l'exception des syllabes marquant une hésitation (Degand et Simon 2009) :

- la syllabe finale dure au moins trois fois plus longtemps que la moyenne de l'unité qu'elle délimite
- la syllabe finale est suivie par une pause d'au moins 200ms
- la syllabe finale présente, à l'intérieur d'elle-même, une variation de hauteur de plus de quatre demi-tons, et a une hauteur moyenne de plus de cinq demi-tons supérieure à la moyenne des syllabes de l'unité qu'elle délimite

À la suite de Chafe (1994) et Hannay et al. (2005), les auteurs considèrent que « les unités discursives minimales ne contribuent pas toutes de la même façon à la construction de la représentation mentale du discours »[24] (Degand et Simon 2005) : certaines sont dites « substantives » et d'autres « régulatives ». Les unités substantives contiennent au moins un nom, un verbe ou un adjectif, sont souvent pragmatiquement autonomes et présentent une structure *sujet-prédicat* (section 1.1.1 sur le critère sémantique, Hannay et al. 2005:97, Degand et Simon 2005). Les unités régulatives servent elles à indiquer le processus mental du locuteur, le jugement de validité qu'il porte sur ses propos, ou encore à réguler les interactions entre les participants (Degand et Simon 2005) : ce sont des unités intonatives coïncidant avec un élément associé (Simon et Degand 2011).

23 La notion de complément valenciel est présentée au chapitre 2.

24 « all MDUs do not contribute in the same way to the construal of the mental discourse representation » (Degand et Simon 2005)

En ce qui concerne les unités substantives, Degand et Simon (2005, 2008, 2009, 2011) distinguent trois possibilités.

La première correspond aux cas où il y a une « correspondance un à un » (« one-to-one mapping », Degand et Simon 2008) entre une unité syntaxique et une unité intonative. Les unités sont alors dites « congruentes » (Simon et Degand 2011). L'exemple (54) correspond à ce type d'unité[25] : il y a congruence entre une unité syntaxique et une unité intonative.

(54) c'est le titre d'un d'un assez long poème / (Degand et Simon 2009)

La seconde possibilité correspond aux cas où une seule unité syntaxique est segmentée en plusieurs unités intonatives : on est en présence d'une « dislocation » (Degand et Simon 2008). L'unité substantive est alors « liée par la syntaxe » (« syntax-bound », Degand et Simon 2009) (exemple 55).

(55) et il a conservé ce billet / dans la doublure de son vêtement / (Degand et Simon 2009)

La troisième possibilité correspond aux cas où plusieurs unités syntaxiques sont rassemblées dans une seule unité intonative : on est en présence d'une « condensation » (Degand et Simon 2008). L'unité substantive est alors « liée par la prosodie » (« prosody-bound », Degand et Simon 2009) (exemple 56).

(56) on s'est empoignés on s'est poussés puis je dis dégage d'ici / (Degand et Simon 2009)

Dans leur article de 2011, Degand et Simon distinguent une possibilité supplémentaire : certaines unités substantives sont formées par plusieurs unités syntaxiques et plusieurs unités prosodiques qui se chevauchent.

Les auteurs ont observé la répartition de ces unités discursives de base dans trois corpus différents (Degand et Simon 2005, 2008, 2011). Puisque nous avons précédemment présenté les deux premiers corpus et leurs résultats, nous préciserons simplement ici qu'elles ont compté, dans leur corpus de 2005, 74 % d'unités substantives et 26 % d'unités régulatives (Degand et Simon 2005). Le troisième corpus est le corpus Anita Musso, qui est issu du Corpus de Français Parlé Parisien (CFPP2000) (Branca-Rosoff et al. 2012). Les auteurs y trouvent une prépondérance d'unités discursives de base congruentes ou liées par la prosodie (Simon et Degand 2011).

25 Le signe "/" correspond à une frontière prosodique majeure.

Cette forte proportion d'unités discursives de base liées par la prosodie, accompagnée d'une faible présence d'unités discursives de base liées par la syntaxe, est pour les auteurs une caractéristique distinctive du discours conversationnel (Simon et Degand 2011). À l'inverse, une prépondérance d'unités discursives de base liées par la syntaxe, qui sont donc « sur-segmentées intonativement », est « [typique] de genres où le locuteur délivre un message préparé, qu'il le lise (discours politique, radio) ou non (conférence scientifique) » (Simon et Degand 2011).

- L'unité de discours étendue (Pietrandrea et al. 2014)

L'article de Pietrandrea et al. (2014), qui prend comme corpus d'étude le corpus Rhapsodie, distingue trois unités différentes et considérées comme indépendantes les unes des autres. Chacune de ces trois unités résulte d'un type de cohésion particulier : l'unité gouvernée (« government unit ») résulte de la cohésion syntaxique, l'unité illocutoire (« illocutionary unit ») de la cohésion illocutoire et la période intonative (« intonational period ») de la cohésion prosodique.

L'unité gouvernée correspond à ce que les auteurs avaient appelé dans un précédent article « dependency units » (« unités rectionnelles », Benzitoun et al. 2010). Elle est, comme son nom l'indique, basée sur la notion de *gouvernement*, que les auteurs définissent ainsi :

> « Un élément X gouverne un élément Y si X impose à Y des contraintes concernant sa position linéaire, sa catégorie, ses caractéristiques morphologiques et ses possibilités de réorganisation (commutation avec un pronom, diathèse, construction clivée). »[26] (Pietrandrea et al. 2014)

La fin d'une unité gouvernée est marquée par l'absence de lien syntaxique reliant un élément à gauche de la frontière à un élément à droite. Une unité gouvernée peut s'étendre sur plusieurs unités illocutoires, plusieurs tours de parole ou plusieurs périodes intonatives. Elle peut de même être interrompue par une autre unité gouvernée (par exemple une insertion parenthétique) puis reprendre ensuite.

L'unité illocutoire s'appuie sur l'idée que « le discours est organisé en unités maximales dont la cohésion est garantie par des relations qui vont au-delà d'une dépendance strictement microsyntaxique »[27] (Pietrandrea et al. 2014). En effet, comme nous l'avons abordé en section 1.3.1,

26 « An element X governs an element Y if X imposes constraints on Y regarding its linear position, its category, its morphological features, and its restructuration possibilities (commutation with a pronoun, diathesis, clefting). » (Pietrandrea et al. 2014)

27 « discourse is organized in maximal units whose cohesion is guaranteed by relations that go beyond a strict microsyntactic dependency » (Pietrandrea et al. 2014)

certains éléments ne sont pas liés par une relation de dépendance microsyntaxique, pourtant on les rassemble intuitivement : c'est le domaine de la macrosyntaxe.

Les auteurs construisent leur définition à partir de celle de l'école de Florence (Cresti 2000), pour qui l'unité macrosyntaxique est une « séquence d'unités prosodiques dont la cohésion est garantie par le fait que la séquence entière ne porte qu'un seul et unique acte illocutoire »[28] (Pietrandrea et al. 2014). Ainsi, l'unité illocutoire est pour les auteurs l'unité maximale de la macrosyntaxe et elle » coïncide avec l'extension maximale de l'acte illocutoire, c'est-à-dire toutes les unités gouvernées qui permettent de former une seule et unique assertion, injonction, interrogation »[29] (Pietrandrea et al. 2014). L'unité illocutoire est formée de « composants illocutoires » (« illocutionary components ») : le noyau (« nucleus ») et les « composants pré-nucléaires et post-nucléaires » (« pre-nuclear and post-nuclear components »), ces derniers correspondant aux satellites de Bilger et al. (2013, section 1.3.1).

La période intonative est définie par des critères acoustiques : elle est délimitée par une pause silencieuse d'au moins 300ms, un contour intonatif majeur, c'est-à-dire une variation d'une certaine amplitude de la fréquence fondamentale, une réinitialisation de la hauteur (« pitch reset »), c'est-à-dire une différence de hauteur entre la fréquence fondamentale avant la pause et celle après la pause, ainsi que par une absence de disfluence (faux départs, répétition d'éléments non lexicaux ou encore allongement inattendu de la syllabe) dans la proximité immédiate de la pause (Pietrandrea et al. 2014). On retrouve ici des critères similaires à ceux de Lacheret-Dujour et al. (2002).

Ces trois unités étant définies, les auteurs étudient les interactions qu'elles peuvent avoir entre elles. Ils en concluent que les mécanismes qui sont à l'origine de ces unités opèrent généralement indépendamment les uns des autres : les unités qui en résultent ne sont donc pas toujours coïncidentes (Pietrandrea et al. 2014).

Les auteurs proposent alors la notion d'« unité de discours étendue » (« extended discourse unit », Pietrandrea et al. 2014). Une unité de discours étendue est « une séquence caractérisée par le fait que ses composants sont liés les uns aux autres par au moins un des trois mécanismes de cohésion

28 « sequences of prosodic units whose cohesion is guaranteed by the fact that the entire sequence conveys one and only one illocutionary act » (Pietrandrea et al. 2014)

29 « a maximal unit of macrosyntax coincides with the maximal extension of an illocutionary act, i.e., all the [government units] that contribute to forming one and only one assertion, injunction, interrogation, etc » (Pietrandrea et al. 2014)

syntaxique ou prosodique »[30] (Pietrandrea et al. 2014). Par conséquent, un emplacement dans la chaîne parlée qui correspond simultanément à une fin d'unité gouvernée, une fin d'unité illocutoire et une fin de période intonative est une frontière d'unité de discours étendue.

- Les caractéristiques prosodiques des unités syntaxiques (Martin 2009, 2016)

La dernière étude que nous souhaitons présenter ici ne cherche pas à définir une unité à partir de critères prosodiques et syntaxiques, mais à déterminer les caractéristiques prosodiques des unités syntaxiques.

Dans son livre de 2016, Martin souligne que « la plupart des études sur le sujet [...] ont explicitement ou implicitement considéré la structure prosodique comme dérivant de la structure syntaxique, et ont proposé des règles pour obtenir l'une à partir de l'autre »[31] (2016:14). Lui-même a ensuite analysé ces deux structures indépendamment l'une de l'autre, tout en considérant qu'elles opéraient en parallèle dans le discours (2016:16). Ainsi, il a tenté de définir les caractéristiques prosodiques des unités macrosyntaxiques définies par le GARS (Martin 2009). Son hypothèse principale est que les éléments qui constituent l'énoncé et qu'il nomme « macrosegments » sont syntaxiquement indépendants les uns des autres et se regroupent en énoncé grâce à la structure prosodique. Or, s'il existe une structure prosodique, alors il existe des marques de nature prosodique. Ces marques sont des « contrastes de pente mélodique sur les syllabes effectivement accentuées du texte (et donc des macrosegments) » (Martin 2009:126). Cette hypothèse de la structure prosodique comme liant de l'énoncé est vérifiable sur certains exemples présentés par l'auteur (nous avons mis le noyau en italique pour plus de lisibilité).

(57) le lendemain *grande surprise* (Martin 2009:126)

(58) *à la caisse* ils se pèsent (Martin 2009:126)

Néanmoins, Martin (2009:127) indique qu'il existe des séquences pour lesquelles cette propriété ne fonctionne pas. Les deux macrosegments forment deux structures prosodiques indépendantes : dans l'exemple (59) présenté par l'auteur, le noyau en italique et le satellite ont la même intonation.

(59) *j'achète beaucoup de médicaments* qui ne sont pas remboursés (Martin 2009:127)

30 « a sequence characterized by the fact that its components are linked to one another by at least one of the three mechanisms of syntactic or prosodic cohesion » (Pietrandrea et al. 2014)

31 « Most of the papers on the subject [...] considered explicitly or implicitly the prosodic structure as derived from the syntactic structure, and proposed rules to derive one from the other. » (Martin 2016:14)

Dans ce cas, il estime que la dépendance syntaxique entre le satellite et le noyau permet de considérer ces deux macrosegments comme formant un seul énoncé (2009:127), et autorise l'absence de marque prosodique (2009:170). Selon lui, en l'absence d'une relation syntaxique entre le satellite et un élément du noyau, une marque prosodique est nécessaire pour témoigner de l'existence d'un lien entre ces deux unités (exemple 57). À l'inverse, dans le cas où il y a déjà une relation syntaxique entre le satellite et un élément du noyau, cette marque prosodique est superflue (exemple 59). Martin précise enfin qu'on peut trouver un ponctuant, telle que *« quoi »*, *« hein »*, *« voilà »*, *« là »* ou encore « *hein voilà »* en position finale après un contour terminal (2009:190).

L'objectif de départ (définir les caractéristiques prosodiques des unités macrosyntaxiques) est louable et semble intéressant, mais on ne peut s'empêcher de relever une contradiction. En effet, les macrosegments sont définis comme des éléments syntaxiquement indépendants les uns des autres, mais l'exemple (59), composé d'une seule unité rectionnelle, est présenté comme constitué de deux macrosegments, et le lien syntaxique entre ces deux macrosegments est la raison pour laquelle Martin considère qu'ils forment un seul énoncé. Si l'absence de relation syntaxique permet de distinguer les macrosegments les uns des autres, alors pourquoi justifier le rassemblement de deux macrosegments en un énoncé par la présence d'une relation syntaxique entre eux ?

Toutefois, Martin considère finalement que la structure prosodique constitue la première organisation du discours, que le cerveau du récepteur, ainsi que probablement celui du locuteur, analyse avant la structure syntaxique (2016:14).

1.3.4 Conclusion sur le découpage des unités à l'oral

Nous disposons donc de deux façons différentes de découper des unités dans les productions orales. La première propose un découpage des productions orales à partir de la structure interne des unités. Cette approche distingue deux types d'unités : celles basées sur la microsyntaxe et les relations de rection, et celles basées sur la macrosyntaxe. Les premières forment le contenu textuel des secondes, auquel est ajoutée une surcouche prosodique permettant la cohésion de l'ensemble et l'interprétation d'une modalité en termes de force illocutoire. La seconde propose un découpage des productions orales à partir des frontières des unités, selon une liste de critères plus ou moins longue. Ces critères sont majoritairement prosodiques : ils vont d'une simple intonation conclusive pour la délimitation de la période par le groupe de Fribourg à une liste de quatre conditions à remplir pour la délimitation de la période intonative pour Lacheret-Dujour et al. (2002).

Délimiter les productions orales à partir des frontières des unités pour avantage principal de fournir des critères de découpage précis. Les critères tels que l'intensité, l'intonation ou la présence de pauses sont par exemple facilement identifiables sur un logiciel d'analyse de la parole, et il est ainsi possible de segmenter automatiquement un corpus oral en périodes.

De plus, les deux premières études présentées ici font mention d'une certaine complétude syntaxique. La cohésion entre deux segments d'un même paragraphe oral est par exemple indiquée à la fois par des indices prosodiques et par le fait que le segment suivant achève la construction syntaxique du segment précédent (Morel et al. 1998:36). En ce qui concerne la période, elle regroupe une ou plusieurs énonciations, elles-mêmes résultant de l'actualisation d'une structure syntaxique indépendante appelée clause. Seule la période intonative n'est pas présentée comme étant syntaxiquement indépendante : au contraire, l'étude sur corpus de Lacheret-Dujour et al. (2002) ne trouve une congruence avec une phrase syntaxique que pour un quart des périodes délimitées.

Avant de conclure sur le découpage des unités à l'oral, nous souhaitons apporter un élément pour nuancer les affirmations présentées dans cette section. La plupart des études décrites précédemment (Lacheret-Dujour 2002, Bilger et al. 2013), s'accordent pour dire que les unités délimitées par la syntaxe et celles délimitées par la prosodie ne sont pas systématiquement congruentes (voir aussi Degand et al. 2009, Simon et al. 2011, Beliao 2013), bien que pouvant être fortement corrélées, par exemple dans le corpus Rhapsodie (Lacheret et al. 2011). Néanmoins, une étude de Simon et al. (2016) a conclu à une influence de la syntaxe sur la détection des frontières prosodiques par les locuteurs naïfs. En effet, d'après leur expérience, la détection d'une frontière prosodique est parfois inhibée par l'incomplétude syntaxique de la séquence précédente ou au contraire déclenchée par la complétude perçue de cette même séquence.

Les exemples suivants, que nous reprenons de Simon et al. (2016), illustrent ce phénomène. Dans l'exemple (60), la frontière indiquée par le signe « | » correspond à une pause silencieuse de 394ms, mais n'a pas été perçue comme telle, probablement car la valence du verbe *reprocher* n'était pas remplie, et à cause de la présence d'un *euh* à proximité immédiate de la pause (Lacheret et al. 2002).

(60) qui m'ont reproché de | euh d'insister trop euh sur la correction d'accents régionaux (Simon et al. 2016)

À l'inverse, dans l'exemple (61), la frontière indiquée par le signe « | » ne correspond pas à une pause silencieuse, mais a été perçue comme telle, probablement à cause de la complétude syntaxique de la construction.

(61) ayant édifié un état qui fonctionne un état qui protège ses habitants | et qui leur donne une patrie (Simon et al. 2016)

Nous considèrerons pour notre part que les unités de l'oral correspondent aux énoncés définis par Bilger et al. (2013), que nous avons présentés dans cette section. L'énoncé est prosodiquement autonome et porte ainsi sa propre modalité, qui peut être interprétable en termes de force illocutoire.

Conclusion

Les compléments différés sont composés de deux éléments, que l'on peut voir comme à la fois reliés et séparés. Dans ce chapitre, nous nous sommes penchée sur ce qui sépare ces deux éléments. Pour cela, nous avons abordé les différents découpages du discours. Les observations que nous avons faites au cours de ce chapitre nous permettent de définir deux unités d'étude, l'une à l'écrit et l'autre à l'oral.

À l'écrit, notre unité d'étude sera la phrase graphique, que nous avons définie en section 1.2.3 comme étant une unité commençant par une majuscule et se termine par une ponctuation dite forte, c'est-à-dire un point, un point d'exclamation, un point d'interrogation ou des points de suspension. Un complément différé à l'écrit se trouvera donc sur une phrase graphique différente de celle où se trouve son gouverneur syntaxique.

À l'oral, notre unité d'étude sera l'énoncé tel que défini par Bilger et al. (2013). Il est prosodiquement autonome et porte donc sa propre modalité, interprétable en termes de force illocutoire. De la même façon que pour l'écrit, un complément différé à l'oral se trouvera sur un énoncé différent de celui où se trouve son gouverneur syntaxique. On sera en présence d'une dislocation (Degand et Simon 2008, 2009) : une unité liée par la syntaxe (cf. chapitre suivant) sera réalisée en plusieurs unités intonatives.

Chapitre 2 Dépendance syntaxique

Introduction

> « La quasi-totalité des théories linguistiques s'accordent sur le fait que, au-delà de la question du sens, les mots d'une phrase obéissent à un système d'organisation relativement rigide, qu'on appellera la structure syntaxique de la phrase. » (Kahane 2001)

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent : on peut découper des unités à partir des liens syntaxiques qu'entretiennent ou non les éléments qui les composent. On obtient ainsi des unités rectionnelles (Benzitoun et al. 2010) ou unités microsyntaxiques (Bilger et al. 2013).

Rappelons l'antinomie qui caractérise le complément différé : deux éléments sont à la fois reliés et séparés. Dans le chapitre précédent, nous avons déterminé ce qui séparait ces deux éléments. Le présent chapitre traitera de ce qui les relie, c'est-à-dire un lien syntaxique. Il nous faut donc définir ce lien syntaxique, afin de savoir comment le repérer.

Pour cela, nous nous pencherons tout d'abord sur deux façons d'envisager la structure syntaxique des unités (section 2.1). Nous aborderons ensuite la, ou plutôt les notions de rection (section 2.2). Le terme de rection correspond en effet à plusieurs notions différentes selon le courant que l'on choisit. Nous présenterons tout d'abord la notion de rection selon le Groupe de Fribourg (section 2.3), puis selon le GARS (Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe) (section 2.4).

2.1 La structure syntaxique des unités

Le terme de *syntaxe* vient du grec *σύνταξις* (« organiser », « arranger ») (Gardiner 1932:§45, Yule 1985:100). En effet, nous verrons qu'une unité syntaxique n'est pas uniquement un amas de mots, mais que ces mots sont organisés. Chaque mot de l'unité syntaxique doit être envisagé comme membre d'un tout et non comme une entité isolée (Gardiner 1932:§45) : l'unité syntaxique est plus grande que la somme des mots qui la composent.

On peut aborder la structure syntaxique d'une unité de deux façons différentes (Kahane 2001). L'analyse en constituants considère l'unité comme un gros groupe constitué de groupes plus petits,

eux-mêmes constitués de groupes encore plus petits. L'analyse en dépendance observe les relations entre les mots et les dépendances qu'ils entretiennent les uns avec les autres, chaque mot à l'exception de la racine étant relié à un autre mot qui lui est supérieur.

Nous présenterons l'analyse en constituants en section 2.1.1, et l'analyse en dépendance en section 2.1.2.

2.1.1 L'analyse en constituants

Le terme de *constituant* a été introduit par (Bloomfield 1933:§10.2) : il s'agit de la partie commune à au moins deux formes complexes[32]. Une forme complexe est définie comme suit :

> « Nous pouvons donc voir que certaines formes linguistiques présentent des ressemblances phonético-sémantiques partielles avec d'autres formes ; par exemple, *John courut*, *John tomba*, *Bill courut*, *Bill tomba* ; *Johnny*, *Billy* ; *jouant*, *dansant* ; *blackberry*, *cranberry* ; *strawberry*, *strawflowe*r. Une forme linguistique qui présente une ressemblance phonético-sémantiques partielle avec une autre forme linguistique est une *forme complexe*. »[33] (Bloomfield 1933:§10.2)[34]

La construction (62) est donc une forme complexe,

(62) Je parle à mon frère de mes vacances

puisqu'elle présente une ressemblance sémantique partielle avec des formes telles que (63), (64), (65), et (66).

(63) Je lis un livre

(64) Je parle bien trop vite

(65) Je téléphone à mon frère

(66) Je me souviens de mes vacances

Il est donc possible de délimiter des constituants dans la construction (62). Pour cela, il faut effectuer une analyse en constituants immédiats, et ainsi montrer comment les petits constituants se

32 « The common part of any (two or more) complex form is linguistic form; it is a *constituent* (or *componen*t) of these complex forms. » (Bloomfield 1933:§10.2)

33 « We see, then, that some linguistic forms bear partial phonetic-semantic resemblances to other forms; example are, *John ran*, *John fell*, *Bill ran*, *Bill fell*; *Johnny*, *Billy*; *playing*, *dancing*; *blackberry*, *cranberry*; *strawberry*, *strawflower*. A linguistic form which bears a partial phonetic-semantic resemblance to some other linguistic form, is a *complex form*. » (Bloomfield 1933:§10.2)

34 Nous n'avons pas traduit les deux dernières listes d'exemples car les termes correspondants en français ne permettent pas de voir la ressemblance phonético-sémantique partielle dont parle Bloomfield.

rassemblent pour former des constituants plus gros, jusqu'à arriver à la construction finale (Yule 1985:93).

Ce processus de rassemblement peut être représenté de différentes façons : Yule (1985) en présente trois.

La première est illustrée par la figure (13) ci-dessous. Les plus petits constituants sont en bas du diagramme : il s'agit des mots. À chaque niveau N, les constituants du niveau N-1 se combinent pour former de nouveaux constituants. Ainsi, les constituants *[mon]* et *[frère]* se combinent pour former le constituant *[mon frère]*, qui lui-même se combinera au niveau suivant avec le constituant *[à]* pour former le constituant *[à mon frère]*.

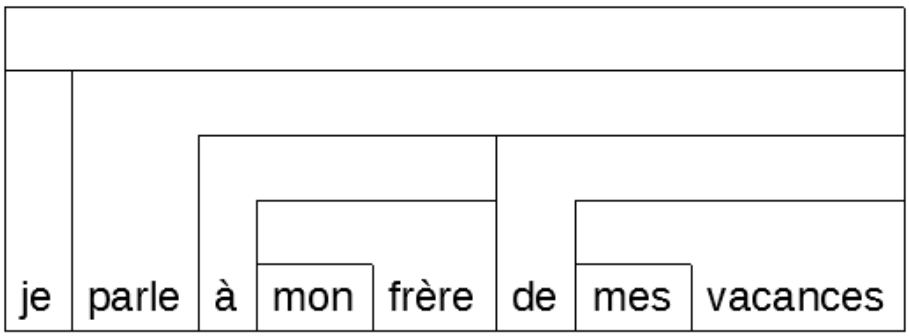

Figure 13 : Représentation des constituants de la construction (62)

La seconde consiste à encadrer les constituants par des crochets, qu'on étiquette en indiquant la nature de chaque constituant (figure 14). Ainsi, le syntagme prépositionnel *[à mon frère]* est constitué de la préposition *[à]* et du syntagme nominal *[mon frère]*, ce dernier étant constitué du déterminant *[mon]* et du nom *[frère]*.

$$[\ [\ [je]_{Pro}\ ]_{SN}\ [\ [parle]_{V}\ [\ [à]_{Prep}\ [\ [mon]_{Det}\ [frère]_{N}\ ]_{SN}\ ]_{SPrep}$$
$$[\ [de]_{Prep}\ [\ [mes]_{Det}\ [vacances]_{N}\ ]_{SN}\ ]_{SPrep}\ ]_{SV}\ ]_{P}$$

Figure 14 : Représentation avec crochets et étiquettes de la construction (62)

Enfin, la troisième est une version arborescente de la deuxième (figure 15). Cette représentation permet de mieux voir l'organisation hiérarchique des constituants.

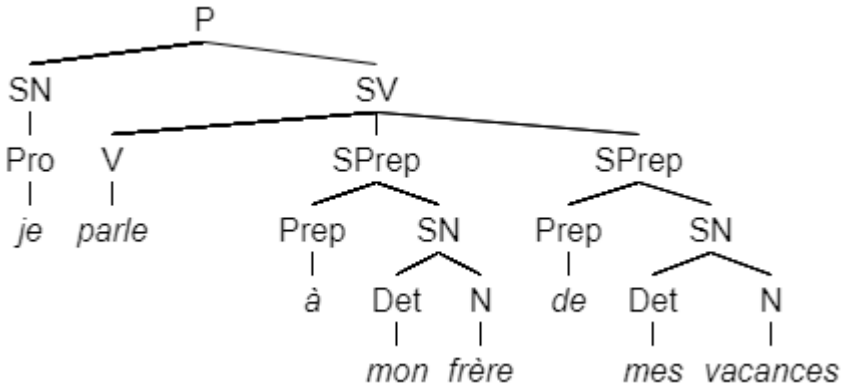

Figure 15 : Représentation en arbre[35] des constituants de la construction (62)

On aura remarqué que les formes complexes sont étiquetées par des termes tels que s*yntagme nominal (SN)*, *syntagme prépositionnel (SPrep)* ou *syntagme verbal (SV)*, à l'exception de la construction entière, étiquetée *P* (pour *phrase*). Le terme de syntagme désigne tout constituant situé à un niveau intermédiaire entre le mot et la construction complète. L'adjectif qui lui est associé (nominal, prépositionnel, verbal, mais aussi adjectival ou adverbial) correspond à sa nature, qui dépend de la tête de ce constituant. La tête d'un constituant est définie comme étant « l'élément qui contrôle la distribution de ce constituant » (Mel'čuk 1988, cité par Kahane 2001). Ainsi, en faisant abstraction des contraintes sémantiques, on peut dans la construction (62) remplacer chaque syntagme par un autre syntagme de même nature (exemples 67 et 68)

(67) Je [parle à mon frère de mes vacances] → Je [lis un livre]

(68) Je parle à [mon frère] de mes vacances → Je parle à [mes collègues de bureau] de mes vacances

2.1.2 L'analyse en dépendance

Tesnière (1959:11) définit la phrase[36] comme étant « un **ensemble organisé** dont les éléments constituants sont les **mots** ». Jusque là, il se situe dans le domaine de l'analyse en constituants, que nous avons présenté dans la section précédente. Mais Tesnière souligne une particularité : les mots qui constituent la phrase sont connectés les uns aux autres.

> « Tout mot qui fait partie d'une phrase cesse par lui-même d'être isolé comme dans le dictionnaire. Entre lui et ses voisins, l'esprit aperçoit des **connexions**, dont l'ensemble forme la charpente de la phrase. » (Tesnière 1959:11)

35 Cette illustration a été créée grâce à un générateur codé par M. Shang, disponible à l'adresse web http://mshang.ca/syntree/

36 Nous reprenons ici le terme utilisé par Tesnière. Lui-même précise que certains grammairiens ont essayé de le remplacer par le terme de « proposition », entreprise qu'il qualifie de « tentative malheureuse ».

On ne construit pas un mur simplement en empilant des briques : il faut les solidariser avec du ciment. De même, une unité syntaxique n'est pas uniquement constituée des mots qui la composent, mais aussi des relations entre ces mots. Mais ce ciment, cette « charpente » de la phrase, comme l'appelle Tesnière, est invisible. Il propose donc de représenter les connexions entre les mots par des traits, qu'il appelle « traits de connexion » (Tesnière 1959:13). On liste quatre propriétés pour ces connexions.

Premièrement, les connexions relient un terme « supérieur », appelé *régissant* à un terme « inférieur », appelé *subordonné* : ainsi, le subordonné « dépend » du régissant, et le régissant « commande ou régit » le subordonné (Tesnière 1959:13). Nous opterons, pour notre part, pour les termes de *gouverneu*r et de *dépendant* : le dépendant dépend du gouverneur et le gouverneur gouverne, ou régit, le dépendant (Kahane 2001). Par exemple, pour la construction (62), le mot *frère* gouverne le mot *mon* (figure 16), et le mot *vacances* gouverne le mot *mes* (figure 17).

Figure 16 : Trait de connexion entre les mots *frère* et *mon*

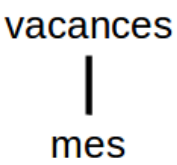

Figure 17 : Trait de connexion entre les mots *vacances* et *mes*

Deuxièmement, un mot B peut dépendre d'un mot A et régir un mot C : il y a donc une « hiérarchie des connexions » (Tesnière 1959:14). Dans la construction (62), les mots *frère* et *vacances* gouvernent chacun un mot, mais sont aussi chacun dépendants d'un autre mot (respectivement *à* et *de*) (figures 18 et 19).

Figure 18 : Traits de connexion entre les mots *frère* et *mon*, et *à* et *frère*

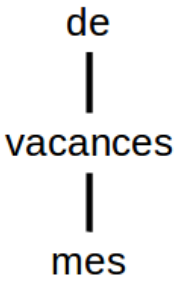

Figure 19 : Traits de connexion entre les mots *vacances* et *mes*, et *de* et *vacances*

Troisièmement, un subordonné ne peut en principe dépendre que d'un régissant, mais un régissant peut commander plusieurs subordonnés (Tesnière 1959:14). Tesnière nomme ainsi *nœud* l'« ensemble constitué par le régissant et par tous les subordonnés qui, à un degré quelconque, directement ou indirectement, dépendent de lui, et qu'il **noue** ainsi en quelque sorte en un seul faisceau » (1959:14). Dans la construction (62), les mots *à* et *de* n'ont qu'un seul gouverneur, le mot *parle*, mais celui-ci a trois dépendants, le sujet étant considéré comme gouverné par le verbe (figure 20).

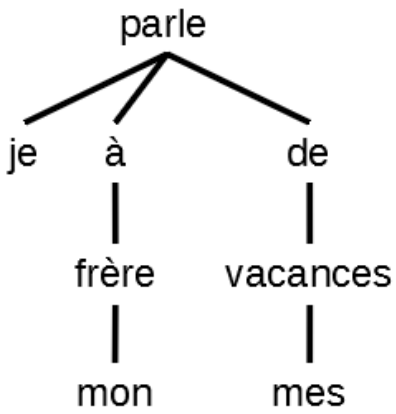

Figure 20 : Connexion entre les mots de la construction (62)

Enfin, « tout subordonné suit le sort de son régissant » : le déplacement ou la suppression d'un mot entraîne le déplacement ou la suppression de tous ses subordonnés, et par là des subordonnés de ses subordonnés, et ainsi de suite (Tesnière 1959:14). Par exemple, la suppression du mot *de* dans la construction (62) entraîne la suppression de son dépendant *vacances*, lui-même entraînant la suppression de son dépendant *mes*.

De là on peut affirmer que, à l'exception de la racine de la construction, qui n'est gouvernée par aucun autre mot (Tesnière parle de *nœud des nœuds* ou *nœud central*, 1959:15), la présence de chaque mot est légitimée par la présence de son gouverneur, et inversement la présence d'un mot légitime la présence de tous ses dépendants, et des dépendants de ses dépendants (Kahane 2001).

> « Quand un mot *x* légitime la présence d'un mot *y* (c'est-à-dire quand *x* gouverne *y*), en fait, par transitivité, *x* légitime également la présence des mots légitimés par *y* et des mots légitimés par ceux-ci. En conséquence, *x* légitime non seulement la présence de *y*, mais [aussi] la présence d'un groupe de mots, qu'on appelle la *projection* de *y*. On peut donc présenter la structure de dépendance non pas comme des dépendances entre mots, mais comme des dépendances entre des mots et des groupes de mots (à l'intérieur desquels il y a à nouveau des dépendances entre mots et groupes de mots). » (Kahane 2001)

Ce terme de *groupes de mots* rappelle inévitablement les constituants, dont nous avons parlé dans la section précédente. De fait, on peut pour une même construction passer d'une représentation en dépendance à une représentation en constituants, et inversement (Kahane 2001). Les « nœuds » que définit Tesnière correspondent à des syntagmes, et l'élément gouverneur le plus haut, celui dont le gouverneur est situé à l'extérieur du nœud, correspond à la tête du syntagme. Afin d'éviter toute confusion, nous distinguerons à partir de maintenant les notions de *gouverneur* et de *tête* : le syntagme *[à mon frère]*, par exemple, a pour tête la préposition *à* et pour gouverneur le verbe *parle*.

- La fonction syntaxique

Nous avons vu en section 2.1.1 que l'analyse en constituants rassemblait les mots d'une construction en syntagmes, et que chaque syntagme recevait une nature (nominal, prépositionnel, etc.) en fonction de sa tête. L'analyse en dépendance introduit elle le concept de *fonction*.

> « Les mots apparaissent ainsi comme des **outils**, dont chacun est fait en vue d'un usage déterminé, auquel il est étroitement adapté. Nous appellerons **fonction** des mots le rôle qui leur est assigné dans le mécanisme de l'expression de la pensée. » (Tesnière 1959:39)

Chaque trait de connexion syntaxique est ainsi assorti d'une étiquette, qui correspond à la fonction occupée par le dépendant par rapport à son gouverneur. La tête d'un syntagme a pour Tesnière une « fonction nodale ». Les dépendants de cette tête ont eux chacun une fonction différente. Le nom donné à chaque fonction varie suivant chaque théorie, mais une théorie efficace doit permettre de répondre aux deux questions posées par (Kahane 2001) :

> « Pour caractériser l'ensemble des différentes fonctions syntaxiques, nous avons besoin de critères pour décider 1) si deux dépendants d'un même mot (dans deux phrases différentes) remplissent la même fonction et 2) si deux dépendants de deux mots différents remplissent la même fonction. » (Kahane 2001)

Nous ne développerons pas plus ici cette notion de fonction syntaxique. Il en sera sujet dans le chapitre 4, où nous présenterons notre méthodologie et la liste de fonctions que nous avons choisie pour annoter notre corpus.

2.2 La notion de rection

La notion de dépendance syntaxique est étroitement liée à la notion de rection. Définie par Hjelmslev comme une « fonction entre signes » (1971:150), c'est la rection qui permet la détermination des catégories syntaxiques : des mots appartiennent à la même catégorie s'ils peuvent régir les mêmes éléments et être régis par les mêmes éléments (Hjelmslev 1971).

On retrouve cette notion sous le terme de *régime* dès Arnault et Nicole (1662), qui la distinguent de la *convenance*. Dans la construction de convenance, « les mots doivent convenir ensemble », et dans la construction de régime, « l'un des deux cause une variation dans l'autre » (Arnault et Nicole 1662:140). Pour Beauzée (1765b), le régime a pour effet de « déterminer les différentes terminaisons d'un mot qui exprime une certaine idée principale, selon la diversité des fonctions dont ce mot est chargé dans la phrase ».

Afin de mieux appréhender la rection, nous aborderons tout d'abord cette notion telle que définie par le groupe de Fribourg (section 2.3), puis par le GARS (Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe) (section 2.4), ces deux approches étant caractérisées par une distinction entre macrosyntaxe et microsyntaxe.

2.3 La notion de rection selon le groupe de Fribourg

À la suite de Hjelmslev (1968), le groupe de Fribourg définit la rection comme une « implication entre occurrences » (Groupe de Fribourg 2012:43).

> « Le segment A régit le segment B si l'occurrence de B implique, au sens logique du terme, celle de A (= on ne peut avoir B sans A). Soit « A ← B ».» (Groupe de Fribourg 2012:43)

Les auteurs distinguent quatre principaux types de rection :

- la dépendance catégorielle
- la sélection
- l'accord
- le liage

La présence ou non d'une relation de rection entre plusieurs éléments permet de déterminer si ces éléments appartiennent ou non à la même clause (Groupe de Fribourg, 2012:47). Dans cette section, nous allons présenter les quatre principaux types de rection définis par le Groupe de Fribourg, puis nous nous pencherons sur la notion de clause qu'ils proposent, ainsi que sur ses limites.

2.3.1 La dépendance catégorielle

> « Il y a ***dépendance catégorielle***[37] lorsqu'un segment quelconque de catégorie α implique la co-occurrence d'un segment quelconque de catégorie β » (Groupe de Fribourg, 2012:44)

Selon Hjelmslev (1971:152), « la catégorie est un paradigme muni d'une fonction définie, reconnue la plupart du temps par un fait de rection » : c'est la capacité d'un paradigme à recevoir une rection particulière qui le définit comme catégorie (Hjelmslev 1971). Inversement, la rection se définit aussi par la catégorie (Hjelmslev 1971, Groupe de Fribourg 2012:44).

Une illustration très accessible de la dépendance catégorielle est le lien entre le déterminant et le nom. Dans cette illustration, le déterminant correspond à l'élément de la catégorie α de la définition ci-dessus, et le nom à l'élément de la catégorie β. Il y a en effet une dépendance catégorielle entre le déterminant et le nom car la présence d'un élément de la catégorie des déterminants implique la présence d'un élément de la catégorie des noms : on peut avoir une production telle que (69), qui comporte un déterminant et un nom, mais la version (69b) sans le nom est agrammaticale.

37 La mise en forme (gras + italique) de cette expression, ainsi que de celles des citations dans les sections suivantes, est du fait des auteurs.

(69) Mon frère

(69b) * Mon

De même, le syntagme prépositionnel *[à mon frère]* dans l'exemple (70) implique la présence du verbe *parle*, comme l'illustre (70b).

(70) Je parle à mon frère

(70b) * Je à mon frère

Outre les liens de dépendance catégorielle entre deux mots, ou entre un syntagme et un mot, il existe des liens de dépendance catégorielle entre clauses[38]. Les auteurs donnent l'exemple[39] (71), dans lequel la première partie ne peut être complète sans la seconde.

(71) Quand le chat n'est pas là, les souris dansent.

En effet, (71a) seule sera interprétée comme un cas d'ellipse, tandis que (71b) est parfaitement autonome.

(71a) Quand le chat n'est pas là

(71b) Les souris dansent

La clause (71a) présente d'ailleurs, selon le groupe de Fribourg (2012:44), un cas d'ellipse où, puisque (71) est un proverbe, un seul segment peut combler le vide, et ce segment est récupérable non pas à partir du co-texte mais à partir des connaissances du locuteur.

Il y a aussi dépendance catégorielle dans un exemple tel que (72).

(72) Quand j'ai besoin de conseils, je parle à mon frère.

Ici, le segment (72a) est régi par le segment (72b) : le premier ne peut exister sans le second et implique donc sa présence, et le second se suffit à lui-même.

(72a) Quand j'ai besoin de conseils

(72b) Je parle à mon frère

38 Nous présentons la notion de clause selon le Groupe de Fribourg en section 2.3.5.

39 L'exemple proposé par le Groupe de Fribourg est « Si le chat n'est pas là, les souris dansent », mais nous avons opté pour la forme la plus courante du proverbe.

D’autres structures fonctionnent par paires d’unités : la présence d’un segment A implique la présence d’un segment B, et inversement. Dans ce cas, les deux segments se régissent mutuellement. Par exemple, la structure (73) est grammaticale, alors que les segments (73a) et (73b), qui correspondent chacun à une des unités de la paire (73), sont agrammaticaux s’ils sont séparés.

(73) Soit j’en parle à mon frère demain, soit je lui téléphone ce soir

(73a) * Soit j’en parle à mon frère demain

(73b) * Soit je lui téléphone ce soir

Dans ce cas, la présence de l’unité *[soit j’en parle à mon frère demain]* implique la présence de l’unité *[soit je lui téléphone ce soir]*, et vice versa. Les deux unités se régissent donc mutuellement.

2.3.2 La sélection

> « Il y a ***sélection*** quand un segment particulier de catégorie α implique la co-occurrence de certains éléments d’une catégorie β, à l’exclusion des autres. » (Groupe de Fribourg, 2012:44)

On a vu qu’il y avait dépendance catégorielle entre le syntagme prépositionnel *[à mon frère]* et le verbe *parle* dans l’exemple (70). On ajoute ici que le verbe *parle* sélectionne la préposition *à* du syntagme *[à mon frère]*. En effet, la présence d’une autre préposition pourrait changer le sens de la clause (exemples 70c et 70d),

(70c) Je parle de mon frère

(70d) Je parle pour mon frère

voire rendrait la clause agrammaticale (exemple 70e).

(70e) * Je parle en mon frère

Le verbe sélectionne donc la préposition de certains de ses compléments[40], ou l’absence de préposition dans un cas comme (74).

(74) Il lit un livre

40 Ces compléments particuliers sont appelés « régimes » par les auteurs (Groupe de Fribourg 2012:44) et correspondent à ce que le GARS appelle « compléments valenciels », que nous aborderons plus loin dans ce chapitre.

Ce cas de sélection est appelé « rection casuelle » (Groupe de Fribourg, 2012:44), car la préposition (ou l'absence de préposition), dite ici « préposition casuelle », est un indice du cas grammatical du complément. Dans le cas d'une rection casuelle, la sélection est à double sens. En effet, si une préposition est casuelle, elle impose comme recteur un verbe particulier, « appartenant à une certaine classe de valence » (Groupe de Fribourg, 2012:44). Dans le cas du syntagme prépositionnel *[à mon frère]*, par exemple, un verbe comme *discuter* ne peut pas être sélectionné (exemple 75).

(75) * Je discute à mon frère

2.3.3 L'accord

> « Un ***accord*** est une sélection mutuelle à distance entre plusieurs unités » (Groupe de Fribourg, 2012:45)

Si la présence d'un morphème de type *x* dans un élément A implique d'un morphème du même type dans un autre élément B, alors les éléments A et B entretiennent une relation d'accord. Prenons par exemple (69), ci-dessus. La présence du morphème du pluriel sur le nom *frère* impliquerait la présence du même morphème sur le déterminant *mon*, et vice versa (exemples 69c, 69d et 69e).

(69c) Mes frères

(69d) * Mon frères

(69e) * Mes frère

Les éléments *mon* et *frère* entretiennent donc une relation d'accord.

2.3.4 Le liage

> « Le ***liage*** [...] est une variété de rection à distance, en vertu de laquelle un segment X, pour recevoir une interprétation référentielle, implique la présence dans la même clause d'un segment Y (*antécédent* ou *contrôleur*), tandis que réciproquement, Y sélectionne X en tant qu'anaphorique, à l'exclusion de tout autre segment potentiellement coréférentiel » (Groupe de Fribourg, 2012:45)

Les auteurs donnent ici l'exemple (76).

(76) Monsieur le Curé$_i$ nous a dit qu'il$_i$ avait loué deux chambres pour nous

L'indice *i* indique que les deux segments *Monsieur le Curé* et *il* sont coréférents : ils désignent tous les deux la même personne. Dans cet exemple, le segment *il* nécessite la présence du segment

Monsieur le Curé dans la même clause pour être correctement interprété. Inversement, le segment *Monsieur le Curé* ne pourrait pas dans cette clause être repris par un autre segment que *il* (exemple 76b, proposé par les auteurs).

(76b) * Monsieur le Curé$_i$ nous a dit que celui-ci$_i$ avait loué deux chambres pour nous

Attention : il ne s'agit pas ici de dire qu'une clause telle que (76b) est agrammaticale, mais bien qu'il est impossible que les segments *Monsieur le Curé* et *celui-ci* soient coréférents dans cette clause.

Une relation de liage engage donc un contrôleur, désigné par Y dans la définition ci-dessus, et une forme liée, désignée par X. On aura remarqué que les auteurs emploient aussi dans leur définition le terme d'*antécédent* pour désigner Y et celui d'*anaphorique* pour désigner X. Nous préférons nous en abstenir, et ce pour la raison suivante : Y n'est pas toujours antérieur à X et, corollairement, X n'est pas toujours postérieur à Y. Ainsi, dans des exemples que (77a) et (77b),

(77a) Quand il$_i$ a loué les deux chambres, Monsieur le Curé$_i$ a demandé à avoir les plus spacieuses.

(77b) * Quand celui-ci$_i$ a loué les deux chambres, Monsieur le Curé$_i$ a demandé à avoir les plus spacieuses.

on remarque que la coréférence entre le sujet de la proposition principale et celui de la proposition subordonnée n'est possible que dans l'exemple (77a). Le sujet de la proposition principale sélectionne donc le sujet de la proposition subordonnée. De plus, l'interprétation référentielle du sujet de la proposition subordonnée se fait grâce au sujet de la proposition principale. Par conséquent, le sujet de la proposition principale est le contrôleur, et celui de la proposition subordonnée est la forme liée.

Dans l'exemple (77a), le contrôleur *Monsieur le Curé* suit la forme liée *il* : il ne peut donc pas être son antécédent. De même, puisque la forme liée *il* précède le contrôleur *Monsieur le Curé*, il n'est pas anaphorique mais cataphorique. Privilégier les termes de *contrôleur* et de *forme liée* permet donc d'éviter certaines inexactitudes.

Néanmoins, on peut relever que, dans certains cas, c'est le sujet de la proposition subordonnée qui permet de trouver le référent du sujet de la proposition principale (77c)

(77c) Quand Monsieur le Curé$_i$ a loué les deux chambres, il$_i$ a demandé à avoir les plus spacieuses.

Il faut donc noter que, dans certains cas, le contrôleur régit la forme liée (exemple 77a), tandis que dans d'autres cas, c'est la forme liée qui régit le contrôleur (exemple 77c).

2.3.5 Les clauses

Les relations de rection ainsi définies par le Groupe de Fribourg (2012) servent à délimiter des clauses. Le Groupe de Fribourg définit les clauses comme étant des « « îlots syntaxiques »[41] dotés de connexité interne et d'autonomie externe » (2012:19). La clause est dotée d'une « connexité interne » car « ses composants [...] sont reliés entre eux par des rapports de rection formant un réseau connexe[42] » (Groupe de Fribourg, 2012:47) ; et d'une « autonomie externe » car « elle-même en tant que tout n'entretient aucun rapport du même type avec son environnement segmental » (Groupe de Fribourg, 2012:47). Cette notion se rapproche ainsi de celles d'unités rectionnelles (Benzitoun et al. 2010) et d'unités microsyntaxiques (Bilger et al. 2013), que nous avons présentées dans le chapitre précédent.

Pour délimiter une clause, il faut donc observer deux fragments successifs et déterminer s'il existe ou non des relations de rection permettant de les relier l'un à l'autre (Groupe de Fribourg, 2012:47). Si oui, alors ces deux fragments font partie de la même clause. Si non, ils appartiennent à deux clauses différentes. Les auteurs illustrent leurs propos par la présentation de deux cas de « détachements à gauche » (Groupe de Fribourg, 2012:47). Prenons par exemple les séquences (78a) et (78b).

(78a) À mon frère, je raconte tout.

(78b) Mon frère, je lui raconte tout.

On remarque que la préposition *à* du syntagme *[à mon frère]* de la séquence (78a) est sélectionnée par le verbe *raconte*. En effet, une autre préposition changerait le sens de la séquence (78c), ou la rendrait agrammaticale (78d).

(78c) Sur mon frère, je raconte tout.

(78d) * En mon frère, je raconte tout.

41 Les guillemets sont du fait des auteurs.

42 Note de bas de page des auteurs : « Au sens de la théorie des graphes : un graphe est dit *connexe* si chacun de ses sommets est relié par au moins un chemin à tous les autres ».

Il y a donc dans la séquence (78a) une sélection du verbe sur la préposition du syntagme, et donc un lien de rection : les deux sous-séquences *[à mon frère]* et *[je raconte tout]* appartiennent donc à la même clause.

À l'inverse, il n'existe aucun lien de rection entre les sous-séquences *[mon frère]* et *[je lui raconte tout]* dans la séquence (78b) : elles appartiennent donc à deux clauses différentes.

Il nous semble néanmoins important de préciser un point. Comme le soulignent les auteurs :

> « les liens de rection constituent des indices à sens unique. La présence d'un seul d'entre eux est probante, et permet de conclure avec certitude à la connexité de ses termes. Mais de l'absence de l'un ou l'autre ne peut pas être tirée automatiquement la conclusion inverse, en particulier lorsqu'il s'agit d'accords ou de liages. » (Groupe de Fribourg, 2012:48)

En d'autres termes, s'il existe au moins un lien de rection entre deux séquences A et B, alors A et B appartiennent à la même clause, et ce même si un autre type de lien de rection entre A et B est absent. Les auteurs mentionnent le cas des accords et des liages. En effet, certains phénomènes tels que l'« assouplissement d'une contrainte d'accord », une « neutralisation morphologique » ou le « sacrifice conjoncturel d'une contrainte trop onéreuse » peuvent être la cause de l'absence d'accord entre deux séquences autrement reliées par un lien de rection (Groupe de Fribourg, 2012:48). C'est le cas dans l'exemple (79) présenté par les auteurs :

(79) la personne qui tient l'audiothèque est très tatillon

Dans cette clause, il devrait y avoir accord entre le syntagme nominal *[la personne]*, de genre grammatical féminin et l'adjectif *tatillon*, or ce n'est pas le cas.

De même, pour des raisons de « trop grande distance entre l'antécédent et l'anaphore, qui compromet la tenue en mémoire du rapport de liage », ou de « désir de produire un effet de polyphonie », deux éléments co-référentiels d'une même clause peuvent ne pas entretenir de rapport de liage (Groupe de Fribourg, 2012:48-49). C'est le cas dans l'exemple (80) présenté par les auteurs :

(80) Le *Papillorama*$_{i}$ de Marin annonce le lancement d'une souscription pour reconstituer *ce parc tropical*$_{i}$ détruit par un incendie le 1er janvier.

2.3.6 Les limites de la notion de clause

Nous venons de présenter les quatre principaux types de rection définis par le Groupe de Fribourg (2012), ainsi que la clause, qui est l'unité découlant de la présence de liens de rection entre différents éléments. Néanmoins, nous avons choisi de ne pas utiliser cette notion de clause, et ce pour deux raisons que nous allons détailler ici.

Tout d'abord, le Groupe de Fribourg ne propose pas de test permettant de vérifier l'existence d'un lien de rection entre deux éléments. Bien sûr, il nous est possible d'observer deux éléments et d'essayer, à partir des types de rection présentés ci-avant, de déterminer s'ils sont reliés ou non. Mais nous sommes peu guidés dans cette entreprise, et nous risquons erreurs et oublis.

La seconde raison est celle de la possibilité des « co-occurrences préférentielles » (Groupe de Fribourg, 2012:50). Les co-occurrences préférentielles sont définies comme :

> « certains enchaînements hautement probables, mais qui doivent leur existence à une routine discursive stéréotypée, et non à une pure contrainte morpho-syntaxique » (Groupe de Fribourg, 2012:50)

La rection et la co-occurrence préférentielle se distinguent sur deux points. Premièrement, la co-occurrence n'est pas obligatoire : « même si un segment X apparaît presque toujours accompagné d'un segment Y, tant qu'il existe une possibilité, fût-elle marginale, d'enchaîner sans agrammaticalité autre chose que Y (ou Ø), on considèrera qu'il n'y a pas de stricte implication $X \rightarrow Y$, donc qu'il ne s'agit pas d'un fait de rection » (Groupe de Fribourg, 2012:50). Deuxièmement, la rection est un phénomène uniquement grammatical, tandis que la co-occurrence implique aussi des facteurs pragmatiques (Groupe de Fribourg, 2012:50).

Les auteurs présentent deux exemples dans lesquels une co-occurrence préférentielle pourrait être confondue avec un lien de rection. Le premier est le cas des chaînes de coréférence : dans un exemple tel que (81),

(81) Je parle à mon frère. Il me raconte ses dernières vacances.

l'accord entre le syntagme nominal *[mon frère]* et le pronom *il* pourrait inciter à croire que les séquences *Je parle à mon frère* et *Il me raconte ses dernières vacances* entretiennent un lien de rection. Il n'en est rien : il arrive au contraire que deux syntagmes coréférents ne s'accordent pas,

tels *un couple congolais* et *ils* dans l'exemple (82) proposé par les auteurs (Groupe de Fribourg, 2012:51).

(82) À Aigle, un couple congolais répond de graves sévices sur l'un de ses cinq enfants. Ils estimaient l'enfant sous emprise maléfique.

Le second exemple est celui des pseudo-clivées. Les auteurs définissent les pseudo-clivées comme étant des séquences formées de deux fragments A et Z, avec A pouvant être composé de *ce* et d'une proposition relative (exemples 83 à 85), et Z composé de *c'est* suivi d'un syntagme nominal (83), une proposition introduite par *que* (84) ou une proposition infinitive (85).

(83) Ce que me raconte mon frère, c'est ses dernières vacances.

(84) Ce que mon frère m'a dit, c'est que ses vacances étaient formidables.

(85) Ce que j'aimerais, c'est partir en vacances.

Les auteurs le signalent : on pourrait croire qu'il existe une relation de rection entre le verbe de la proposition relative de A et ce qui suit *c'est* dans Z. Mais les auteurs relèvent plusieurs séquences semblables aux précédentes, mais dans lesquelles A n'est pas de la forme [*ce* + proposition relative] (exemples 86 et 87, Groupe de Fribourg 2012:53).

(86) Une chose étrange, c'est que Bovary, tout en pensant à Emma continuellement, l'oubliait.

(87) pis j'ai un animal préféré c'est les coccinelles

La structure en Z n'implique donc pas nécessairement une structure [*ce* + proposition relative] en A : il n'y a pas sélection mutuelle des deux structures, et donc pas de lien de rection.

Nous retrouvons ici le problème posé par l'absence de test : nous savons qu'il est possible que deux éléments qu'on pourrait croire reliés par un lien de rection ne le soient pas, mais nous ne savons pas comment vérifier de façon efficace que ces deux éléments sont liés ou non.

2.4 La notion de rection selon le GARS

Le GARS (Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe) aborde la notion de rection par une « approche pronominale » (Blanche-Benveniste et al. 1984). Avant de nous pencher sur l'approche pronominale, précisons que les auteurs fondent leur syntaxe sur la notion de verbe, et non sur celle de phrase (Blanche-Benveniste et al. 1984:24). Le verbe est en effet « une unité dont les

constructions syntaxiques sont en partie morphologiquement contrôlables par les clitiques » (Blanche-Benveniste et al. 1984:25).

La théorie de l'approche pronominale se base sur l'idée que le pronom est antérieur au nom, et non l'inverse :

> « c'est le pronom – ou l'unité sous-jacente induite à partir du pronom – qui constitue la base linguistique de l'énoncé. Les autres éléments peuvent être présentés comme étant le résultat du processus de lexicalisation. » (Blanche-Benveniste et al. 1984:26)

Il n'y a pas pronominalisation (passage du lexique au pronom), mais lexicalisation (passage du pronom au lexique). Il y a ainsi une « relation de proportionnalité » entre les phrases pronominales et les phrases lexicales (Blanche-Benveniste et al. 1984:27). Les pronoms agissent comme des « classificateurs » : on peut en déduire la fonction syntaxique qu'occupe l'élément lexical qui leur est proportionnel, et ils sont ainsi « révélateurs d'une construction » (Blanche-Benveniste et al. 1984:27). Lorsqu'il n'y a pas de pronom proportionnel à un segment, c'est que ce segment n'est pas un constituant immédiat (cf. section 2.1.1). Les auteurs donnent à ce propos l'exemple de *« il a raison »*, où *raison* n'est pas proportionnel à un pronom (*« il a raison »* n'est pas proportionnel à *« il l'a »* ou *« il en a »*). À partir de cette relation de proportionnalité, les auteurs assertent que « l'ensemble des relations syntaxiques dégagées sur les phrases pronominales sera appliqué sur l'ensemble des phrases du lexique » (Blanche-Benveniste et al. 1984:28). Une fois qu'on a déterminé la relation syntaxique entre un verbe et un pronom, on connaît la relation syntaxique entre ce verbe et tous les éléments lexicaux dont ce pronom est un classifieur.

Baser une étude uniquement sur des phrases pronominales présente trois avantages (Blanche-Benveniste et al. 29-30). Tout d'abord, cela permet d'« atteindre un certain niveau d'exhaustivité descriptive », puisque le nombre de verbes et de pronoms est limité. Ensuite, cela facilite l'observation de relations qui pourraient être « masquées par l'intervention du lexique ». Enfin, cela évite les soucis d'asémantisme et facilite ainsi les choix d'acceptabilité.

Selon le GARS, la rection désigne l'« ensemble des éléments construits par le verbe-constructeur, et régis par lui » (Blanche-Benveniste et al. 1984:37). La rection ne caractérise pas des classes de verbes mais la catégorie verbe dans son ensemble (Blanche-Benveniste 1980). Certains verbes imposent la présence d'éléments particuliers : ce sous-ensemble de leurs éléments régis est appelé

valence (cf. section 2.4.4). Les éléments qui ne sont pas régis par le verbe sont appelés éléments associés (Blanche-Benveniste et al. 1984).

Trois critères permettent de différencier éléments associés et éléments régis (Blanche-Benveniste et al. 1984:62-63) :

- la proportionnalité avec un paradigme de pronoms
- la possibilité d'intégration dans un dispositif
- le fait d'être sous la modalité du verbe constructeur

Nous illustrerons ces trois critères dans les trois sections suivantes, en nous appuyant sur l'exemple (88).

(88) Qu'importe mon humeur, je parle à mon frère avec enthousiasme.

Nous aborderons ensuite la notion d'élément valenciel, qui constitue une sous-catégorie des éléments régis, puis nous conclurons sur la notion de rection telle que définie par le GARS et sur son application à notre étude.

2.4.1 La proportionnalité avec un paradigme de pronoms

Les éléments régis « attestent d'habitude une proportionnalité avec un paradigme pronominal, comprenant entre autres un pronom interrogatif » (Blanche-Benveniste et al. 1984:62-63). On peut donc remplacer l'élément régi par le pronom (ou la proforme) classifieur de ce paradigme pronominal sans altérer la grammaticalité de l'énoncé. Par exemple, la construction (88) ci-dessus est proportionnelle à la construction (88a)

(88a) Qu'importe mon humeur, je lui parle avec enthousiasme

car l'élément lexical *à mon frère* est proportionnel au pronom *lui*. De la même façon, la construction (88) est proportionnelle à la construction (88b)

(88b) Qu'importe mon humeur, je parle à mon frère ainsi

car l'élément lexical *avec enthousiasme* est proportionnel à la proforme *ainsi*.

À l'inverse, on ne trouvera pas d'élément pronominal qui soit proportionnel à un élément associé. Les auteurs soulignent en particulier l'absence de proportionnalité avec un pronom interrogatif. Par

exemple, il n'est pas possible de pronominaliser *qu'importe mon humeur* dans la construction (88) (exemple 88c).

(88c) * Qu'importe quoi, je parle à mon frère avec enthousiasme ?

Selon ce premier critère, dans la construction (88), les éléments *à mon frère* et *avec enthousiasme* sont des éléments régis par le verbe *parle*. L'élément *qu'importe mon humeur* est lui un élément associé. Concernant l'élément *je*, on notera qu'il est déjà sous une forme pronominale et que selon ce critère il s'agit aussi d'un élément régi.

2.4.2 La possibilité d'intégration dans un dispositif

Un élément régi peut être intégré dans un dispositif (« Non seulement les éléments, de valence, mais tous les éléments de rection au sens large, entrent dans ces dispositifs », Blanche-Benveniste et al. 1984:38). Les auteurs définissent les dispositifs comme :

> « des organisations de constructions verbales, qui ne sont pas propres à une catégorie spéciale de verbes mais qui se retrouvent pour à peu près tous les verbes, quelle que soit leur valence et le système paradigmatique de leur valence. » (Blanche-Benveniste et al. 1984:37)

Plusieurs dispositifs sont proposés (Blanche-Benveniste et al. 1984:37), dont le « dispositif en « c'est que » » et le « dispositif restrictif ». On va essayer d'intégrer chacun des compléments de l'exemple (88) dans ces deux dispositifs.

L'élément *[je]* peut être intégré à un dispositif en *c'est que*, moyennant le passage de la forme clitique à la forme tonique du pronom (88d).

(88d) Qu'importe mon humeur, c'est moi qui parle à mon frère avec enthousiasme

Il peut aussi être intégré dans un dispositif restrictif (88e)

(88e) Qu'importe mon humeur, il n'y a que moi qui parle à mon frère avec enthousiasme

Les éléments *[à mon frère]* et *[avec enthousiasme]* peuvent de même être intégrés à un dispositif en *c'est que* (exemples 88f et 88g) et à un dispositif restrictif (exemples 88h et 88i).

(88f) Qu'importe mon humeur, c'est à mon frère que je parle avec enthousiasme

(88g) Qu'importe mon humeur, c'est avec enthousiasme que je parle à mon frère

(88h) Qu’importe mon humeur, il n’y a qu’à mon frère que je parle avec enthousiasme

(88i) Qu’importe mon humeur, il n’y a qu’avec enthousiasme que je parle à mon frère

L’élément *[qu’importe mon humeur]*, lui, ne peut pas être intégré dans ces dispositifs (exemples 88j et 88k).

(88j) * C’est qu’importe mon humeur que je parle à mon frère avec enthousiasme

(88k) * Il n’y a que qu’importe mon humeur que je parle à mon frère avec enthousiasme.

Selon ce deuxième critère, nous pouvons aussi définir les éléments *je*, *à mon frère* et *avec enthousiasme* comme étant régis par le verbe *parle*, et l’élément *qu’importe mon humeur* comme étant un élément associé.

2.4.3 Le fait d’être sous la modalité du verbe constructeur

Enfin, le propre d’un élément régi est d’être sous la modalité du verbe, contrairement aux éléments associés : « on ne peut pas faire de contraste de modalités sur un élément associé comme on peut le faire pour un rectionnel » (Blanche-Benveniste et al. 1984:63). On peut ainsi contraster les éléments *je*, *avec mon frère* et *avec enthousiasme* (exemples 88l, 88m et 88n), mais pas l’élément *qu’importe mon humeur* (88o).

(88l) Qu’importe mon humeur, je parle à mon frère avec enthousiasme mais pas toi

(88m) Qu’importe mon humeur, je parle à mon frère mais pas à ma mère avec enthousiasme

(88n) Qu’importe mon humeur, je parle à mon frère avec enthousiasme mais pas avec trop d’empressement

(88o) * Qu’importe mon humeur mais pas qu’importe ma fatigue, je parle à mon frère avec enthousiasme

Un changement de modalité du verbe va ainsi pouvoir se répercuter sur un élément régi, mais pas sur un élément associé. Selon ce troisième critère, et en cohérence avec ce qui a été affirmé précédemment, les éléments *je*, *à mon frère* et *avec enthousiasme* sont régis par le verbe *parle*, et l’élément *qu’importe mon humeur* en est un élément associé.

2.4.4 Les éléments valenciels

Parmi les éléments régis par le verbe, les auteurs distinguent deux types : les « éléments de pure rection » et les « éléments de la valence » (Blanche-Benveniste et al. 1984:64). Les premiers peuvent être régis par n'importe quel verbe : ils sont ainsi « caractéristiques de la catégorie verbe en tant que telle et non pas d'une sous-classe de verbes » (Blanche-Benveniste et al. 1984:64). Les seconds ne sont eux compatibles qu'avec certains verbes. Ainsi, selon Mel'čuk, les éléments de la valence d'un mot L, ou *actants*, sont « prévus dans la définition lexicographique de L »[43] (2004:266), à l'inverse des ajouts, ou *circonstants*.

Le terme de *valence* a été posé par Tesnière (1959), par analogie avec le concept de valence en chimie

> « On peut ainsi comparer le verbe à une sorte d'**atome crochu** susceptible d'exercer son attraction sur un nombre plus ou moins élevé d'actants, selon qu'il comporte un nombre plus ou moins élevé de crochets pour les maintenir dans sa dépendance. Le nombre de crochets que présente un verbe et par conséquent le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir, constitue ce que nous appellerons la **valence** du verbe. » (Tesnière 1959:238)[44]

La notion de valence est à rapprocher de la *sous-catégorisation* introduite par Chomsky (1965) et des *core elements* du *frame* développé dans le cadre du projet FrameNet (Baker et al. 1998, Ruppenhofer et al. 2016:23).

Comment, alors, déterminer si un élément appartient ou non à la valence d'un verbe ? Peut-on établir une liste de critères caractéristiques des compléments valenciels ?

Selon Blanche-Benveniste (1981), « la valence est définie par des exigences et des refus ».

La valence est définie par des exigences, car certains verbes exigent la présence de certains éléments. Ainsi, les verbes *ressembler* et *habiter* exigent chacun un complément particulier (exemples 89a et 90a), l'absence de ce complément rendant la construction agrammaticale (exemples 89b et (90b).

(89a) Il ressemble à son père

(89b) * Il ressemble

43 « Elements introduced by complementation are SSynt-Actants of L; they are foreseen in the lexicographic description of L » (Mel'čuk 2004:266)

44 La mise en gras est du fait de l'auteur.

(90a) Vous habitez en région parisienne

(90b) * Vous habitez

De même, la valence est définie par des refus, car certains verbes refusent la présence de certains éléments. Ainsi, les verbes *ressembler* et *habiter* acceptent certains compléments (exemples 89c et 90c) et en refusent d'autres, qui rendent la construction agrammaticale (exemples 89d et 90d).

(89c) Il lui ressemble

(89d) * Il le ressemble

(90c) Vous y habitez

(90d) * Vous lui habitez

Nous pouvons déduire deux critères de cette définition. Premièrement, si la présence d'un élément E est exigée par un verbe V, alors E est dans la valence de V. Deuxièmement, si la présence d'un élément E est acceptée par un verbe V mais refusée par un verbe V', alors E est dans la valence de V. Ces deux critères servent chacun de point de départ à deux tests que nous allons présenter ci-après, et qui nous serviront à déterminer si, dans une construction donnée, un élément est valenciel ou non.

- Le test de suppression

Certains verbes, comme *ressembler* ou *habiter*, exigent la présence d'éléments particuliers parmi les éléments qu'ils régissent (exemples 89b et 90b). Cela a incité la grammaire traditionnelle à qualifier ces compléments d'« essentiels », et à les tenir pour obligatoires (Blanche-Benveniste 2002). Mais plusieurs raisons peuvent expliquer l'absence d'un complément valenciel (Blanche-Benveniste 2002) : une ellipse (91),

(91) (un joueur sur le point d'attraper un ballon) J'ai !

un emploi technique (92),

(92) Le ciment prend

ou encore une « réalisation zéro » signifiant une « grande indétermination » (93).

(93) Je parle

Dans ce dernier cas, on peut coordonner un autre complément (Blanche-Benveniste 1981) (93b).

(93b) Je parle mais pas à mon frère

Le test de suppression n'est donc que partiellement valable. Comme le souligne Sabio (2011) :

> « si le caractère non supprimable d'un complément est assez régulièrement un indice en faveur de son statut d'Objet, l'opposé n'est pas vrai : le caractère supprimable d'un complément n'est absolument pas un indice en faveur de son statut de simple rectionnel. » (Sabio 2011:45)

De plus, lors d'un test de suppression, il ne faut pas se concentrer uniquement sur la grammaticalité de la construction, mais aussi tenir compte de son sémantisme (Sabio 2011:46). Pour le verbe *craindre*, par exemple, la présence ou l'absence d'un complément particulier change le sens du verbe (exemples 94a et 94b).

(94a) Mon frère craint qu'il pleuve

(94b) Mon frère craint

Dans la construction (94a), le verbe *craindre* a le sens d'*avoir peur, anticiper négativement*, tandis que dans la construction (94b) il a le sens, plus familier, d'*être désagréable, déplaisant*.

La non-supprimabilité d'un complément reste toutefois une condition suffisante pour affirmer que ce complément est valenciel, puisqu'il n'existe pas d'ajout qui soit syntaxiquement obligatoire (Bonami 1999:22,42).

On peut donc résumer le test de suppression comme suit : si la suppression d'un élément E dans une construction rend cette construction agrammaticale ou modifie le sens du verbe V de cette construction, alors E est dans la valence de V. Sinon, on ne peut pas trancher sur le statut valenciel de E et un autre test est nécessaire.

- <u>Le test de pronominalisation</u>

Les exemples (89d) et (90d) montrent qu'en plus d'exiger certains compléments, les verbes *ressembler* et *habiter* en refusent d'autres. Parmi ces compléments refusés, beaucoup peuvent être pronominalisés par un pronom clitique. Comme l'affirme Blanche-Benveniste (1981), « on peut dire que la langue française marque dans leur forme certains compléments comme des compléments « de la valence » et non « de la rection » ».

L'Approche Pronominale détermine ainsi quatre principaux paradigmes de pronoms clitiques, appelés P0, P1, P2 et P3 (Blanche-Benveniste et al. 1984:87).

Ces pronoms sont accompagnés d'une forme tonique, afin de différencier certains clitiques de formes identiques : accompagner le clitique *y* de sa forme tonique *à cela* (exemple 95) permet de le différencier du clitique *y* dont la forme tonique est *là* (exemple 96).

(95) Je travaille **à améliorer mon endurance** → J'**y** travaille, **à cela**

(96) Je travaille **à la bibliothèque** → J'**y** travaille, **là**

Le paradigme P0 regroupe les compléments pouvant commuter avec les pronoms clitiques *je*, *tu*, *il*, *elle*, *on*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles* et *ça* (97).

(97) Mon frère mange des biscuits → Il mange des biscuits

Le paradigme P1 regroupe les compléments pouvant commuter avec les pronoms clitiques *le*, *la*, *les*, *me*, *te*, *nous*, *vous*, *se* et *en* quand ce pronom peut être accompagné d'un complément quantitatif ou de la forme tonique *de cela* (98).

(98) Mon frère mange des biscuits → Mon frère en mange, de ça

Le paradigme P2 regroupe les compléments pouvant commuter avec les pronoms clitiques *lui*, *leur*, *me*, *te*, *nous*, *vous*, *se* et *y* quand ces pronoms peuvent commuter avec la préposition *à* suivie d'un pronom non clitique (*à lui*, *à elle*, *à eux*, *à mo*i, *à to*i, *à nous*, *à vou*s, *à soi*, *à ça*) (99).

(99) Je parle à mon frère de mes vacances → Je lui parle de mes vacances, à lui

Le paradigme P3 regroupe les compléments pouvant commuter avec les pronoms clitiques *lui*, *leu*r, *me*, *te*, *nous*, *vous*, *se* et *en* quand ces pronoms peuvent commuter avec la préposition *de* suivie d'un pronom non clitique (*de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *de mo*i, *de toi*, *de nous*, *de vous*, *de soi*, *de ça*) (100).

(100) Je parle à mon frère de mes vacances → J'en parle à mon frère, de ça

On peut donc résumer le test de pronominalisation comme suit : si un élément E dans une construction peut se pronominaliser en un pronom appartenant à un des quatre paradigmes ci-dessus, alors E est dans la valence du verbe V de cette construction.

2.4.5 Conclusion sur la notion de rection selon le GARS

Les travaux du GARS proposent non seulement des outils pour déterminer si un élément est régi ou associé, mais aussi pour déterminer si un élément régi est valenciel ou non. La notion de rection proposée par le GARS est donc, à notre sens, plus aisément maniable et applicable pour notre étude que celle proposée par le Groupe de Fribourg (section 2.3).

Il nous paraît toutefois important de rappeler que le statut valenciel d'un complément reste parfois difficile à déterminer. On peut citer en exemple les compléments du verbe *habiter* : prenons une construction telle que (101) :

(101) Mon frère habite à Toulouse avec sa famille

Dans cette construction, outre le sujet *mon frère*, on distingue deux compléments : *à Toulouse* et *avec sa famille*. Ces deux compléments sont des compléments régis : ils sont chacun proportionnel avec un paradigme de pronom (exemples 101a et 101b),

(101a) Mon frère habite où avec sa famille ?

(101b) Mon frère habite à Toulouse avec qui ?

intégrables dans un dispositif (exemples 101c et 101d),

(101c) C'est à Toulouse que mon frère habite avec sa famille

(101d) C'est avec sa famille que mon frère habite à Toulouse

et sous la modalité du verbe (exemples 101e et 101f)

(101e) Mon frère n'habite pas à Toulouse mais à Lyon avec sa famille

(101f) Mon frère n'habite pas à Toulouse avec sa famille mais avec ses amis

Mais il est plus difficile de déterminer s'ils sont valenciels ou non. En effet, aucun d'eux ne peut se pronominaliser de la façon que nous avons décrite en section 2.4.1 : le test de pronominalisation n'est donc pas utile ici. Reste le test de suppression, mais celui-ci donne un résultat particulier : on peut supprimer l'un ou l'autre des compléments sans changer le sens de la construction ni la rendre agrammaticale (101g) et (101h), mais pas les deux (101i) !

(101g) Mon frère habite à Toulouse

(101h) Mon frère habite avec sa famille

(101i) * Mon frère habite

Dans ce cas précis, on considèrera alors que le verbe *habiter* attend un complément valenciel obligatoire, et que ce complément peut indiquer soit le lieu de résidence, soit les co-résidents[45].

Conclusion

Dans ce chapitre, nous nous sommes penchés sur ce qui relie le complément différé à un énoncé précédent. Nous avons présenté deux façons d'aborder la structure syntaxique d'une unité : l'analyse en constituants et l'analyse en dépendance. Nous choisissons d'écarter l'analyse en constituants, car elle ne permet pas de reconnaître immédiatement le gouverneur du complément différé, ce qui nous fournit une caractéristique de moins pour l'étude sur corpus que nous allons mener. De plus, la notion de dépendance fournit un outil tout à fait utilisable, pour lequel nous disposons de tests efficaces.

Dans le cadre de notre étude, nous définissons donc le lien entre le complément différé et l'énoncé précédent comme un lien de dépendance syntaxique, et plus précisément de rection. Nous considèrerons donc que deux unités prosodiquement ou graphiquement autonomes font partie d'une même unité syntaxique, et donc que l'on est en présence d'un complément différé, si un élément de la première unité régit la seconde unité. De plus, nous tiendrons compte du statut valenciel ou non du complément : il s'agit d'un cas particulier de rection et nous pourrons ainsi observer comment il apparaît dans les compléments différés.

Nous nous appuierons pour cela sur la notion de rection telle que définie par le GARS (Blanche-Benveniste et al. 1984:62-63). En effet, contrairement aux travaux du groupe de Fribourg (2012), les auteurs proposent une méthode pour déterminer si un élément est régi ou non, et, si oui, s'il est valenciel ou non.

45 Voir pour cela l'entrée de *live.v (Residence)* sur l'index du projet FrameNet, à l'adresse https://framenet.icsi.berkeley.edu/fndrupal/luIndex

Chapitre 3 Définition du complément différé

Introduction

> « Considérer qu'une construction microsyntaxique s'arrête nécessairement avec l'arrivée d'un nouveau tour de parole ou après une rupture intonative forte, comme on le fait généralement, est un choix axiomatique qui n'est pas justifié empiriquement dans l'état de nos connaissances. » (Benzitoun et al. 2010)

Nous avons vu dans le chapitre 1 que les différents critères de découpage des productions langagières aboutissent à des unités dont les frontières ne coïncident pas toujours les unes avec les autres (Berrendonner 2002, Lacheret-Dujour et al. 2002, Sabio 2006, Beliao 2013, Pietrandrea et al. 2014) : une frontière prosodique ou graphique ne correspondra pas systématiquement à une frontière syntaxique, et inversement. L'étude que nous nous proposons de mener au cours de cette thèse porte sur ces cas de figure où la fin d'une unité prosodique ou graphique survient avant la fin d'une unité rectionnelle[46].

Nous nous intéresserons tout d'abord aux études antérieures portant sur ce phénomène (section 3.1). Nous présenterons ensuite notre objet d'étude (section 3.2), en abordant trois critères indispensables (sections 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3), puis nous traiterons de quelques cas particuliers (section 3.3).

3.1 Définitions

Le phénomène que nous désignons dans cette thèse par le terme de *complément différé* a fait l'objet d'études antérieures à la nôtre, au cours desquelles il a reçu différentes dénominations. On peut par exemple citer le terme d'*hyperbate* (Morier 1961, Dupriez 1984), celui d'*épexégèse* (Bally 1944), ou encore *ajout après le point* (Combettes 2011), *segment graphique isolé* (Bosredon et al. 2003), *compléments après le point* (Kuyumcuyan 2006), *annexes* (Gautier 2011) et, bien sûr, *complément différé* (Blanche-Benveniste 1997, Tanguy 2013).

46 Une unité rectionnelle est une unité dont tous les éléments sont reliés les uns aux autres par des relations de dépendance syntaxique (cf. chapitre 1 section 1.3.1 et chapitre 2)

Nous présenterons tout d'abord la notion d'hyperbate (section 3.1.1), ou plutôt *les* notions puisque ce terme désigne deux concepts différents. Nous aborderons ensuite l'épexégèse (section 3.1.2), puis nous terminerons par le complément différé (section 3.1.3).

3.1.1 L'hyperbate

Le terme d'*hyperbate* recouvre deux phénomènes différents (Combettes 2011, Stolz 2011). Cette particularité, comme le souligne Stolz (2011), peut être source de problèmes.

> « Le problème nodal qui se pose pour l'hyperbate est la co-présence à l'époque contemporaine de deux définitions, l'une comme phénomène d'inversion de mots ou, plus largement, de perturbation de l'ordre des mots, l'autre comme ajout à une phrase qui paraissait terminée. » (Stolz 2011)

On a donc affaire à deux définitions variables (Bonhomme 2009, Stolz 2011, Combettes 2011). Pour l'une, l'hyperbate est une « perturbation de l'ordre des mots » (Stolz 2011) : elle « modifie l'ordre des mots par inversion ou par déplacement », comme l'affirme une définition antique que Stolz (2011) date de 80 avant J.-C. Stolz donne un exemple d'inversion (102) et un exemple de déplacement (103), tous deux en latin.

(102) Hoc uobis deos immortales arbitror uirtute pro uestra[47]. (Stolz 2011)
(trad.)[48] Je crois que les dieux immortels vous ont accordé cette faveur en raison du courage qui est le vôtre.

(103) Instabilis in istum plurimum fortuna ualuit. (Stolz 2011)
(trad.) Changeante, la fortune a exercé sur cet homme son très grand pouvoir.

Si l'ordre standard était respecté, les productions seraient respectivement (102b) et (103b).

(102b) Hoc uobis deos immortales arbitror pro uirtute uestra. (Stolz 2011)

(103b) In istum plurimum instabilis fortuna ualuit.

L'hyperbate des exemples (102) et (103) fait apparaître les séquences *uirtute pro uestra* et *fortuna ualuit*. Ces séquences forment des clausules, c'est-à-dire des combinaisons caractéristiques de syllabes longues et brèves présentes à la fin des vers (Chausserie-Laprée 1974, Stolz 2011). L'hyperbate a donc ici une visée poétique. Cette visée poétique, artistique, est aussi présente dans l'exemple (104) tiré de Proust (Paulhan 1977, cité par Bonhomme 2009), par le biais d'une inversion du verbe et du sujet.

47 La mise en forme de cet exemple, ainsi que du suivant, est du fait de l'autrice.
48 Cette traduction ainsi que la suivante sont fournies par l'autrice.

(104) Les quatre-vingts ans que par plaisanterie ou non avait donnés le concierge à la vieille rombière. (Proust, *À la recherche du temps perdu*)

L'hyperbate est donc, selon la définition en cours durant l'Antiquité grecque, « un ordre des expressions ou des pensées troublé dans sa suite naturelle » (Longin, cité par Bonhomme 2009). C'est aussi cette définition qui a prévalu durant l'époque classique : l'hyperbate est considérée à ce moment-là comme un « renversement de l'ordre des mots » (Stolz 2011).

Pour l'autre définition, l'hyperbate est un « ajout à une phrase qui paraissait terminée » (Stolz 2011). Cette conception de l'hyperbate est illustrée par la définition de Morier (1961) :

> « Figure par laquelle on ajoute à la phrase qui paraissait terminée une épithète, un complément ou une proposition, expression qui surprend l'auditeur et se trouve par là même mise fortement en évidence » (Morier 1961, cité par Combettes 2011)

puis par celle de Dupriez (1984) :

> « Alors qu'une phrase paraît finie, on y ajoute un mot ou un syntagme qui se trouve ainsi fortement mis en évidence. » (Dupriez 1984, cité par Stolz 2011)

Ainsi, dans l'exemple (105) présenté par Dupriez (1984, cité par Stolz 2011), le syntagme *[et sa menue perforation dans le fond de mon oreille]* apparaît à la fin d'une construction qui semble pourtant déjà complète.

(105) Sur ces entrefaites, une vieille otite, qui dormait depuis trois ans, se réveilla et sa menue perforation dans le fond de mon oreille. (Michaux, *Lointain intérieur, Magie, IV*).

Néanmoins, on retrouve parfois dans cette acception du terme d'*hyperbate* l'idée d'inversion que l'on rencontrait dans la définition classique. Ainsi, Bonhomme (2009) précise que certains théoriciens restreignent l'hyperbate aux « inversions avec projection en fin d'énoncé, alors que celui-ci paraît en principe achevé ». Pour Molinié (1992, cité par Gautier 2011), l'hyperbate est une « perturbation par rallonge ». On retrouve ici aussi l'idée de perturbation présente dans la définition classique.

Nous sommes donc face à un terme désignant deux notions qui semblent de prime abord très différentes. On est en droit de se demander ce qui peut bien les rapprocher, pour qu'elles aient été et soient toujours appelées de la même façon.

Un premier élément de réponse est donné par Molinié (1992, cité par Stolz 2011) : l'hyperbate serait une « organisation phrastique inattendue ». On tient ici un point commun entre la notion d'inversion des mots et celle de rallonge de la phrase : dans les deux cas, la conception de la phrase comme unité ordonnée (dans le premier cas) et délimitée (dans le second cas) est mise à mal. Cette mise à mal est résumée efficacement par l'utilisation du terme de *perturbation*, « perturbation de l'ordre des mots » pour la première définition (Stolz 2011) et « perturbation par rallonge » pour la seconde (Molinié 1992, cité par Gautier 2011). L'hyperbate est donc une perturbation de la phrase : perturbation de l'ordre des éléments qui la composent, mais aussi perturbation de ses limites[49].

Un autre élément de réponse est apporté non plus par la façon dont fonctionne l'hyperbate, mais par son effet sur le récepteur. Combettes (2011) affirme ainsi que « le point commun à ces deux définitions ne semble pas résider dans des propriétés formelles, mais dans l'effet produit, effet de « surprise » en général ». Citant Morier (1961), Combettes (2011) ajoute que l'élément ajouté par hyperbate à la phrase « surprend l'auditeur et se trouve par là même [mis] fortement en évidence ». De même, pour Aquien (1993:53, cité par Bonhomme 2009), l'élément ajouté par hyperbate est « fortement mis en relief ». De plus, Stolz (2011) indique que, pour Longin, l'hyperbate « semble l'effet de la spontanéité et non du travail rhétorique ». Outre cet « effet de surprise » et cette « mise en relief », l'hyperbate apporte donc une impression de réalisme par son imitation des productions langagières spontanées.

Le terme d'*hyperbate* désigne donc deux phénomènes qui, malgré leurs différences, présentent quelques caractéristiques communes. C'est bien entendu la deuxième acception du terme qui ressemble le plus aux compléments différés, celle de l'« ajout à une phrase qui paraissait terminée » (Stolz 2011), aussi appelée « hyperbate par rallonge » (Molinié 2011). Cette dualité définitoire nous incite toutefois à ne pas utiliser le terme d'*hyperbate* pour désigner notre objet d'étude, d'autant plus que l'hyperbate par rallonge n'est pas systématiquement associée à une frontière prosodique ou graphique[50].

49 Nous devrions plutôt parler ici des limites perçues par le récepteur. En effet, dans la deuxième définition de l'hyperbate, on retrouve le problème de la non-congruence entre les frontières prosodiques ou graphiques de la phrase et sa structure syntaxique. Le récepteur perçoit une perturbation des limites de la phrase, mais uniquement parce qu'il y a conflit entre le critère prosodique ou graphique et le critère syntaxique (cf. chapitre 1).

50 Dupriez (1984, cité par Stolz 2011), après avoir défini l'hyperbate comme un ajout (cf. citation dans cette même section), donne ainsi comme exemple d'hyperbate la phrase "La nuit m'habitera et ses pièges tragiques" (A. Grandbois), dans laquelle l'hyperbate "et ses pièges tragiques" n'est pas précédée d'une frontière graphique.

Nous retiendrons par contre l'effet supposé de l'hyperbate sur le récepteur, effet sur lequel nous reviendrons ultérieurement dans ce chapitre. Cet effet de surprise, de mise en évidence ou encore de spontanéité de l'hyperbate nous paraît être un point de départ pertinent pour appréhender le but recherché par un locuteur lors de la production d'un complément différé, en particulier dans les cas de productions planifiées.

3.1.2 L'épexégèse

Le terme d'*épexégèse* est introduit par Bally (1944:§75), qui en propose la définition suivante :

> « Au contraire, l'épexégèse relève de la rection. Il s'agit de l'adjonction d'un monorème avec valeur prépositionnelle destiné à compléter, à expliquer après coup la première énonciation. » (Bally 1944:§75)

Il illustre cette définition par l'exemple (106), dont l'épexégèse est *« à cinq heures »* et fait remarquer « la pause interne et l'autonomie relative des mélodies dans les deux parties de l'énoncé ».

(106) Venez chez moi demain, à cinq heures (Bally 1944:§75)

Nous pouvons extraire six critères sur l'épexégèse à partir de la définition de Bally :

- l'épexégèse relève de la rection
- l'épexégèse est une adjonction
- les éléments en épexégèse sont des monorèmes
- les éléments en épexégèse ont une valeur prépositionnelle
- les éléments en épexégèses complètent ou expliquent l'énonciation qui les précède
- les éléments en épexégèse sont ajoutés après coup

- <u>L'épexégèse relève de la rection</u>

Si l'on reprend l'exemple (106) qu'il propose, on constate qu'il y a effectivement un lien de rection entre l'épexégèse *à cinq heures* et le verbe *venir*. En effet, l'épexégèse répond aux critères, définis par le GARS (cf. chapitre 2), qui permettent de différencier éléments associés et éléments régis (Blanche-Benveniste et al. 1984:62-63) : elle est proportionnelle à une proforme (106a),

(106a) Venez chez moi demain, à ce moment-là.

elle est intégrable dans un dispositif tel qu'une construction clivée, sous réserve de changer le mode du verbe (106b),

(106b) C’est à cinq heures que vous venez chez moi demain.

et elle est sous la modalité du verbe constructeur *venir* (106b).

(106c) Ne venez pas chez moi demain à cinq heures mais à six heures.

- L’épexégèse est une adjonction

Dans l’index de son ouvrage, Bally ne propose aucune entrée pour le terme d’*adjonction*, ni pour celui d’*ajout*. Il semble donc difficile d’appréhender avec précision le sens qu’il voulait donner à cette propriété. L’exemple (106) proposé permet néanmoins d’émettre l’hypothèse suivante : l’épexégèse est une adjonction dans le sens où elle s’ajoute à une « première énonciation ».

- Les éléments en épexégèse sont des monorèmes

L’épexégèse est l’adjonction d’un segment linguistique particulier : le monorème. Bally (1944:§49) donne ci-après une définition de cet objet :

> « Enfin l’énoncé ne présente plus qu’une seule unité ; ces *monorèmes* consistent tantôt en mots ou locutions stéréotypées, dont la plupart ont un caractère exclamatif ou sont des exclamations proprement dites : *Que voulez-vous ? - Pas possible. - Allons donc ! - Sapristi ! - Bah !* etc (40)[51]. » (Bally 1944:§49)

Il étend ensuite cette définition pour y intégrer d’autres objets linguistiques :

> « Nous avons appelé *monorème* (49) une phrase à un seul terme articulé (*Magnifique !*, *À la porte !*). Mais on peut appeler aussi monorème dans le sens large toute expression complexe où l’on ne distingue que Z et où le terme A doit être suppléé, comme lorsque Richard III s’écrie « Mon royaume pour un cheval! » ou qu’un sans-culotte chante « Les aristocrates à la lanterne ! » » (Bally 1944:§62)

Ce paragraphe fait appel à deux variables A et Z, qui sont définies dans le paragraphe précédent :

> « La pensée qu’on veut faire connaître est - nous le répétons, cf. 32 - le but, la fin de l’énoncé, ce qu’on se propose, en un mot : le *propos* ; on l’énonce à l’occasion d’une autre chose qui en forme la base, le substrat, le motif : c’est le *thème*. On peut figurer le thème par A et le propos par Z. » (Bally 1944:§61)

Z désigne donc ce qu’on dit sur quelque chose, et A désigne ce sur quoi on dit quelque chose. En d’autres termes : on dit Z à propos de A. On peut donc reformuler la définition du monorème selon Bally de la façon suivante : un monorème est une expression où seul ce qu’on dit est exprimé, et pas ce sur quoi on le dit.

51 Le paragraphe 40 de l’ouvrage de Bally traite des interjections.

Reprenons l'exemple donné par Bally pour illustrer l'épexégèse (106)

(106) Venez chez moi demain, à cinq heures (Bally 1944:§75)

Dans cet exemple, l'épexégèse est *« à cinq heures »*. Il s'agit effectivement d'un monorème : il exprime un propos sans exprimer de thème. C'est l'énoncé précédent, et non l'épexégèse, qui apporte cette dernière information.

- Les éléments en épexégèse ont une valeur prépositionnelle

Ici, on peut se demander quelle définition donner à l'expression « valeur prépositionnelle ». Désigne-t-elle une fonction syntaxique ou un rôle sémantique en particulier, qui seraient caractéristiques des syntagmes prépositionnels, ou dont les syntagmes prépositionnels seraient les représentants les plus emblématiques ? Fait-elle référence à la tête syntaxique du syntagme en épexégèse ?

D'après Bally (1944:§176), « les catégories lexicales sont caractérisées par leur valeur, et cette valeur est inséparable de leur fonction ». Il semble donc que la valeur d'un monorème n'est ni sa catégorie syntaxique, ni sa fonction syntaxique. Bally précise ensuite que

> « Un signe linguistique peut, tout en conservant sa valeur sémantique, changer de valeur grammaticale en prenant la *fonction* d'une catégorie lexicale (substantif, verbe, adjectif, adverbe) à laquelle il n'appartient pas. Ainsi les substantifs *planète* et *campagne*, sans changer de signification, deviennent (fonctionnellement) adjectifs dans *(système) planétaire* et *(maison) de campagne* ; la phrase *tu mens* conserve son sens en devenant substantif et complément d'objet dans *(Je sais) que tu mens*. Ce système d'échanges grammaticaux sera appelé ici *transposition fonctionnelle*. » (Bally 1944:§179)

Puis, plus loin dans son ouvrage, il note également que

> « Une expression prépositionnelle fonctionnant originairement comme complément circonstanciel (« Je lis un livre *sans intérêt* ») prend très facilement la valeur d'un adjectif prédicatif ou attributif (« Ce livre est *sans intérêt*. C'est un livre *sans intérêt*. »). Cf. Il est *à désirer, à regretter que...* = « désirable, regrettable »; une lettre *à écrire*, un devoir *à remplir*, une pensée *à méditer*. [...] Les adverbes prennent aisément la valeur d'adjectifs : « L'étage *au-dessus*, la chambre *à côté*, l'année *avant*, le mois *après* ». » (Bally 1944:§510)

La valeur d'une catégorie syntaxique est donc, en quelque sorte, sa prédisposition à occuper une fonction syntaxique particulière. Lorsqu'un élément d'une catégorie syntaxique A prend la valeur

d’une catégorie syntaxique B, cela signifie qu’il occupe une fonction syntaxique généralement occupée par un élément de cette catégorie syntaxique B.

Pour qu’un syntagme en épexégèse ait une valeur prépositionnelle, il faut donc qu’il occupe une fonction syntaxique généralement occupée par un syntagme prépositionnel. Il doit donc être possible de commuter ce syntagme avec un syntagme prépositionnel.

- Les éléments en épexégèses complètent l’énonciation qui les précède

L’épexégèse *« à cinq heures »* de l’exemple (106) proposé par Bally apporte une information supplémentaire à l’énonciation *« Venez chez moi demain. »*.

La notion de complétion doit toutefois être comprise dans un sens informationnel et non syntaxique : l’énonciation *« Venez chez moi demain »* est déjà syntaxiquement complète avant l’arrivée de l’épexégèse. Cette dernière ne fait qu’apporter une information, une explication à l’énonciation précédente.

- Les éléments en épexégèse sont ajoutés après coup

Enfin, le fait que l’élément en épexégèse soit ajouté « après coup » est une conséquence de « la pause interne et l’autonomie relative des mélodies dans les deux parties de l’énoncé ». La première partie, *« Venez chez moi demain »*, est selon Bally suivie d’une pause et mélodiquement autonome : elle semble donc complète et l’épexégèse arrive alors que l’énonciation est censée être terminée.

Ce terme d’*épexégèse* est repris par d’autres études. Benzitoun et al. (2010) l’appliquent ainsi à des cas « pour lesquels on peut considérer que c’est [...] une [unité rectionnelle] qui est segmentée en plusieurs [unités illocutoires]. » Les auteurs ont au préalable défini l’unité rectionnelle comme étant « un élément constructeur (de catégorie variée) entouré d’unités qui dépendent de lui », et l’unité illocutoire comme étant « une portion de discours comportant un unique acte illocutoire, soit une assertion, soit une interrogation, soit une injonction ».

Bien qu’ils précisent qu’il s’agit ici de la dénomination traditionnelle, on observe une différence entre un des exemples proposés par Benzitoun et al. (2010) et les critères que nous avons déduits de la définition de Bally (1944:§75). En effet, selon les auteurs, l’exemple (107) présente une unité rectionnelle segmentée en plusieurs unités illocutoires, donc un cas d’épexégèse.

(107) il parle anglais et bien (Benzitoun et al. 2010)

Cet exemple remplit certains des critères de la définition de Bally (1944:§75). Il relève de la rection : l'adverbe *bien* est en effet régi par la forme verbale *parle* puisqu'il est proportionnel à une proforme (107a),

(107a) Il parle anglais ainsi.

intégrable dans un dispositif (107b),

(107b) C'est bien qu'il parle anglais[52].

et sous la modalité du verbe constructeur *parler* (107c)

(107c) Il ne parle pas anglais bien mais avec quelques difficultés.

Il s'agit d'un monorème : l'adverbe *bien* exprime seulement ce qu'on dit, et pas ce à propos de quoi on le dit. Puisqu'il est ajouté à la construction *« il parle anglais »* et qu'il la complète, on est donc bien en présence de l'adjonction d'un monorème qui complète l'énonciation qui le précède. Sur certains points, donc, cet exemple est conforme à la définition de l'épexégèse par Bally (1944:§75).

Toutefois, Bally (1944:§45) affirme que les éléments en épexégèse ont une valeur prépositionnelle, et qu'ils sont ajoutés « après coup ». Nous avons vu précédemment que, pour qu'un syntagme ait une « valeur prépositionnelle » selon le sens que Bally donne à cette dénomination, il faut qu'il occupe une fonction syntaxique généralement occupée par un syntagme prépositionnel. On peut facilement commuter l'adverbe *bien* avec un syntagme prépositionnel, par exemple *[avec aisance]* (107d) :

(107d) Il parle anglais et avec aisance

Néanmoins, on peut se demander ici si c'est véritablement l'adverbe *bien* qui a une valeur prépositionnelle, ou si cela ne serait pas plutôt le syntagme prépositionnel *[avec aisance]* qui aurait une valeur adverbiale.

Enfin, pour qu'un élément soit ajouté « après coup », il faut que l'énonciation précédente soit terminée : Bally (1944:§75) parle de la « pause interne » et de l'« autonomie relative des

52 Cette construction est ambiguë : on pourrait en effet la paraphraser par "le fait qu'il parle anglais est une bonne chose", ce qui n'est pas le sens dénoté par l'exemple (107). Néanmoins, en remplaçant l'adverbe *bien* par le syntagme prépositionnel *[avec aisance]* dans les exemples (107) et (107b), on peut saisir plus justement le sens de (107b)

mélodies ». Mais Benzitoun et al. (2010) n'indiquent pas la prosodie qui doit s'appliquer à l'exemple (107) : on ne sait donc pas s'il y a une pause entre les unités *« il parle anglais »* et *« et bien »*, ni si leurs mélodies sont autonomes. Ces informations prosodiques sont en outre inutiles, puisque Benzitoun et al. (2010) basent leur définition de l'épexégèse sur la notion d'unité illocutoire, et non pas sur celle de prosodie. Dans l'exemple (107), quelle que soit la prosodie qu'on décide d'appliquer, il y a deux assertions car c'est la seule explication, selon les auteurs, à « l'usage du *et* entre deux syntagmes de catégories si différentes ». La présence de la conjonction de coordination *et* est une discordance supplémentaire entre cet exemple et la définition de Bally : ce dernier ne traite nulle part de la présence d'une conjonction de coordination dans les éléments en épexégèse.

La définition de l'épexégèse comme unité rectionnelle dépassant les limites d'une unité illocutoire, telle que proposée par Benzitoun et al. (2010), n'est donc pas entièrement concordante avec la définition de l'épexégèse selon Bally (1944:§75). Toutes les épexégèses de Bally (1944:§75) sont incluses dans celles de Benzitoun et al. (2010), mais l'inverse est faux.

Debaisieux (2011) fait elle aussi remarquer la présence dans les corpus oraux de « faits de non-congruence entre prosodie et structure syntaxique », tel que l'exemple (108), où le segment *« sous cet énorme pétale qu'on appelle le label »* est précédé d'une « frontière prosodique forte » indiquée par //, alors qu'il semble dépendre de la construction précédente.

(108) alors regardons ce qui se passe à l'intérieur de la fleur // sous cet énorme pétale / qu'on appelle le label (Debaisieux 2011, coralrom)

À la suite de Bally (1944:§75), elle désigne ce type de segment par le terme de *« segment en épexégèse »*. Soulignant leur « autonomie énonciative », elle cherche dans cet article à déterminer si celle-ci implique ou non une « autonomie syntaxique », et déduit plusieurs propriétés des segments en épexégèse concernant leur syntaxe externe et leur syntaxe interne[53].

Du point de vue de la syntaxe externe, le segment en épexégèse se caractérise selon Debaisieux (2011) par le fait qu'il est équivalent à une proforme, qu'on peut le faire précéder d'un adverbe paradigmatisant tel que *essentiellement* ou *en particulier* et qu'on peut le déplacer par extraction, par exemple dans une construction clivée. On retrouve dans ces propriétés les marques de la rection telle que définie par Blanche-Benveniste et al. (1984:62-63). Toutefois, leur autonomie énonciative

53 Les notions de syntaxe externe et de syntaxe interne sont définies au chapitre 4, section 4.6.

les place hors de portée des modalités de relation de la construction verbale précédente. Par exemple, le segment en épexégèse *[afin qu'ils tentent une intervention auprès de Leduc]* de la construction (109) n'est pas sous la modalité du verbe *prévenir* (109a)

(109) Régine prévient ses frères // afin qu'ils tentent une intervention auprès de Leduc // (Debaisieux 2011, coralrom)

(109a) ? Régine ne prévient pas ses frères // afin qu'ils tentent une intervention auprès de Leduc mais afin qu'ils soient informés // (Debaisieux 2011)

Du point de vue de la syntaxe interne, le segment en épexégèse tel que défini par Debaisieux (2011) subit des contraintes catégorielles. Il peut de plus porter des modalités de terme, à la portée limitée (108a) ;

(108a) alors regardons ce qui se passe à l'intérieur de la fleur // non pas sous cet énorme pétale mais sur le pistil

des modalités d'énoncé, c'est-à-dire des marques intonatives interprétables en termes de force illocutoire, telle l'intonation montante dans (108b), marque d'une interrogation et représentée ici par le signe *?* ;

(108b) - alors regardons ce qui se passe à l'intérieur de la fleur
- sous cet énorme pétale ?

mais pas de modalité de construction, c'est-à-dire des « morphèmes spécialisés » ou des « organisations formelles particulières » qui seraient interprétables en termes de force illocutoire (Debaisieux 2011).

Le terme d'*épexégèse* a donc, au fil du temps, désigné des objets linguistiques différents. D'abord « adjonction d'un monorème avec valeur prépositionnelle destiné à compléter, à expliquer après coup la première énonciation » (Bally 1944:§75), il a fini par s'appliquer à toute « [unité rectionnelle] qui est segmentée en plusieurs [unités illocutoires] » (Benzitoun et al. 2010), ou à un segment précédé par une « frontière prosodique forte » mais entretenant une relation de dépendance syntaxique avec la construction verbale précédente (Debaisieux 2011).

Ces définitions ont des points communs les unes avec les autres. En effet, il s'agit dans tous les cas d'un phénomène relevant de la rection, et on a toujours affaire à l'adjonction d'un monorème. Toutefois, le critère de « valeur prépositionnelle » du segment en épexégèse posé par Bally (1944:§75) ne se vérifie plus dans les définitions de Benzitoun et al. (2010) ou de Debaisieux

(2011). De même, le critère d'ajout « après coup » (Bally 1944:§75) se retrouve encore chez Debaisieux (2011), qui parle de « frontière prosodique forte » mais pas chez Benzitoun et al. (2010). La définition de l'épexégèse selon Bally (1944:§75) ne couvre donc pas l'ensemble des phénomènes recouverts par les définitions plus récentes (Benzitoun et al. 2010, Debaisieux 2011), et les définitions plus récentes présentent elles-mêmes des divergences.

Ce sont ces divergences qui nous incitent à ne pas reprendre le terme d'*épexégèse* pour désigner notre objet d'étude. Nous verrons ultérieurement dans ce chapitre que celui-ci inclut les épexégèses de Bally (1944:§75), et est inclus dans les épexégèses de Benzitoun et al. (2010). Nous écartons donc ce terme par souci de cohérence et de clarté.

3.1.3 Le complément différé

Le terme de *complément différé* désigne, pour Blanche-Benveniste, un complément « rajouté au verbe après coup, avec un statut intonatif autonome » (Blanche-Benveniste 1997:114). On retrouve dans sa définition l'opposition qui caractérise le complément différé : il est composé de deux éléments à la fois reliés et séparés.

> « Un effet de syncope naît de la disparité entre les deux niveaux : une seule unité syntaxique couvre l'ensemble [...]. Mais chacun des deux morceaux [...] forme une unité que la prosodie et la ponctuation rendent autonome. » (Blanche-Benveniste 1997:114)

Toutefois, le complément différé n'est pas toujours rajouté à un verbe, comme l'affirme Tanguy (2009:242) qui illustre son propos par l'exemple suivant :

(110) L1 : - - tu veux me dire ce qu'il y a - ce qu'il y a là - - qu'est-ce qu'il porte ici
L2 : alors là un bonnet
L1 : oui
L2 : là une écharpe - - euh - là un pantalon - chaud (Tanguy 2009:242)

C'est le segment *« là un pantalon - chaud »* qui nous intéresse dans cet exemple : l'adjectif *chaud*, énoncé après coup, est syntaxiquement dépendant du nom *pantalon*.

Dans son article de 2013 sur les compléments différés à l'oral, Tanguy justifie son choix terminologique en opposant ce terme de *complément différé* à ceux de *dislocation* et de *fragmentation* (Degand et al. 2008, Avanzi 2010, cités par Tanguy 2013). Selon elle, ces deux termes « présupposent [...] l'existence, au préalable, d'une unité qui est ensuite fragmentée ». Au contraire, dans le cas d'une production orale, Tanguy avance que l'unité précédant le complément

différé est « produit[e] et traité[e] (c'est-à-dire reçu[e]) comme une phrase complète », avant même la production du complément différé.

> « L'ajout du complément [...] ouvre une nouvelle unité, et ne peut en aucun cas annuler la précédente puisque ce qui précède a déjà été catégorisé – traité – comme 'phrase', une phrase étant une unité de production (pour l'émetteur) et de traitement (pour le récepteur). » (Tanguy 2013)

Tanguy (2013) précise toutefois que dans le cas d'une production écrite, on peut « parler de plusieurs unités graphiques pour une seule unité syntaxique » : les termes de *fragmentation* et de *dislocation* qu'elle refuse pour l'oral sont ici pour elle acceptables.

Cette distinction entre productions orales et productions écrites nous semble pertinente, voire incontournable, mais néanmoins légèrement imprécise. En effet, ce ne sont pas les productions orales et les productions écrites qu'il faut distinguer, mais les productions spontanées, et les productions planifiées. Certes, productions orales et productions spontanées sont habituellement confondues, car on pense aux conversations orales entre locuteurs ; de même on regroupe souvent productions écrites et productions planifiées par rapport aux textes littéraires ou journalistiques. Toutefois, l'existence de productions orales planifiées telles que les discours politiques préparés ou les répliques de théâtre ainsi que l'existence de productions écrites spontanées telles que celles transmises via les tchats ou les messageries instantanées[54] nous incitent fortement à ne plus confondre les deux paires oral/écrit et spontané/planifié.

Cette imprécision écartée, faire la distinction entre production spontanée et production planifiée pour l'étude des compléments différés reste indispensable. Dans le cas d'une production spontanée, le locuteur qui produit le complément différé n'a pas délibérément choisi de différer le complément. La situation est toute autre concernant les compléments différés en production planifiée : puisque le locuteur a préparé sa production, on peut affirmer qu'il a volontairement choisi de différer le complément pour produire un effet particulier. On a donc bien deux situations différentes.

D'un côté, en production spontanée, le locuteur produit une unité puis décide après coup d'y rajouter un élément. L'unité précédente étant déjà close par une frontière prosodique[55], il est

54 Les discussions instantanées forment toutefois une sorte d'« entre-deux » entre spontanéité et planification. L'utilisateur peut modifier son message avant de l'envoyer, il décide du moment où il l'envoie, mais, du fait de la présence, si l'on peut dire ainsi, de l'interlocuteur, les messages s'échangent rapidement et sont reçus de façon quasi instantanée (Salim 2017).

55 Le cas des frontières graphiques dans les discussions instantanées est plus compliqué à appréhender. Le point final (« . ») y est quasiment absent (Lehtinen 2010), et le découpage d'un énoncé en plusieurs messages par le même locuteur, rappelant le découpage en groupe prosodique, peut s'expliquer par un souhait d'éviter les messages trop

contraint d'ajouter le complément soit sous la forme d'un postrhème (Morel et al. 1998:23, cf. chapitre 1) non autonome prosodiquement, soit sous la forme d'une unité prosodique autonome. C'est cette seconde option qui résulte en la production d'un complément différé, et nous émettons ici l'hypothèse que le choix du locuteur dépend de l'importance qu'il accorde à l'information contenue dans le complément.

De l'autre côté, en production planifiée, le locuteur dispose d'une unité qu'il décide de fragmenter en isolant un élément syntaxiquement dépendant par une frontière prosodique ou graphique, créant ainsi une nouvelle unité prosodiquement ou graphiquement autonome. Différer le complément est donc un choix conscient du locuteur et nous pourrons donc, en nous penchant sur l'effet de sens produit sur le récepteur, émettre des hypothèses sur les raisons pour lesquelles un locuteur peut décider de produire un complément différé.

3.2 Notre définition du complément différé

Il est maintenant temps de présenter notre objet d'étude. Sa définition repose sur trois critères. Les deux premiers sont la présence d'une frontière entre le complément différé et l'énoncé contenant son gouverneur, et l'existence d'un lien entre le complément différé et un énoncé précédent. Les deux énoncés que nous venons de désigner par « énoncé contenant son gouverneur » et « énoncé précédent » ne sont en réalité qu'un seul et même énoncé. La frontière dont il est question est une frontière prosodique ou graphique, et le lien est un lien syntaxique. Le complément différé est donc une unité prosodiquement ou graphiquement autonome, mais syntaxiquement dépendante d'un élément d'une unité prosodique ou graphique précédente ; ou, en changeant de point de vue, une partie d'une unité rectionnelle qui est séparée de la partie gauche de cette unité par une frontière prosodique ou graphique.

On aura reconnu ici un phénomène de non-congruence entre deux critères de définition de la phrase : le critère prosodique ou graphique et le critère syntaxique, ainsi que nous l'avions présenté dans le chapitre 1. Il s'agit plus précisément d'un cas où le critère prosodique ou graphique divise une production en plusieurs phrases, mais où le critère syntaxique n'en compte qu'une seule (cf. chapitre 1, section 1.1.2).

longs (Falaise 2004).

Nous présenterons donc tout d'abord le critère concernant la présence d'une frontière prosodique ou graphique (section 3.2.1), puis celui concernant la présence d'un lien syntaxique (section 3.2.2). Le dernier critère concerne, lui, la complétude de l'énoncé contenant le gouverneur du complément différé (section 3.2.3).

Avant de poursuivre, notons que nous préférons éviter le terme d'*énoncé précédent* pour désigner l'énoncé contenant le gouverneur du complément différé. Nous admettons que cet énoncé est « précédent » dans le sens où il apparaît avant le complément différé dans la chaîne parlée ou écrit. Néanmoins, s'il s'agit toujours d'*un* énoncé précédent, celui-ci n'est pas à chaque fois *l'*énoncé précédent, ainsi que l'illustrent les exemples (111) et (112) (le caractère « ¤ » indique une anonymisation au moment de la transcription).

(111) L1 : moi je paie cinq euros à ¤T¤ et les gosses euh c- Quentin il paie quatre cinquante
L2 : ouais
L1 : parce qu'il a pas douze ans (TCOF, CD-551)

(112) L1 : et il donne à Gaga
L2 : à Gago effectivement qui est contré
L1 : Gago pardon (Rhap-D2003, Rhapsodie, CD-454)

Comme nous pouvons le constater, la seconde production de L1 est syntaxiquement dépendante de la première mais en est séparée par l'intervention d'un autre locuteur. Cette intervention peut prendre des formes diverses, telles qu'un simple continuateur dans le cas de l'exemple (111), ou encore un autre complément différé dans le cas de l'exemple (112). Dans tous les cas, le complément différé n'est pas immédiatement précédé par l'énoncé contenant son gouverneur, et c'est pourquoi nous préférons nous abstenir de désigner ce dernier par le terme d'*énoncé précédent*. L'énoncé contenant le gouverneur du complément différé sera, à partir d'ici, désigné par le terme d'*énoncé support*.

3.2.1 Frontière entre le complément différé et l'énoncé contenant son gouverneur

Certaines des études antérieures que nous avons présentées dans ce chapitre soulignent l'existence d'une frontière entre le complément différé et son énoncé support. Si les définitions de l'hyperbate ne mentionnent pas de frontière, indiquant tout au plus que la phrase précédente paraît « terminée » ou « finie » (Morier 1961, Dupriez 1984), la définition de l'épexégèse selon Bally (1944:§75) spécifie bien que le monorème en épexégèse vient « après coup », et note « la pause interne » entre

les deux unités. De même, Debaisieux (2011) indique que le segment en épexégèse est précédé par une « frontière prosodique forte ». Quant au complément différé tel que défini par Blanche-Benveniste (1997:114), il vient aussi, selon elle, « après coup ». On peut aussi citer à ce propos les termes d'« ajout après le point » (Combettes 2011) ou « complément après le point » (Kuyumcuyan 2006), dont les dénominations mêmes font mention d'une frontière graphique entre le complément et l'énoncé qu'il complète.

Outre la présence d'une frontière, il faut aussi relever une certaine autonomie du complément différé. En effet, celui-ci dispose dans le cas des productions orales d'une autonomie énonciative (Bally fait ainsi référence à « l'autonomie relative des mélodies dans les deux parties de l'énoncé », 1944:§75) qui le place hors de portée de certaines modalités du verbe (Debaisieux 2011, cf. section 3.1.2).

Dans le chapitre 1 de cette thèse, nous avons abordé les différentes façons dont le discours, oral ou écrit, pouvait se découper en unités. C'est à partir de ces critères de découpage que nous allons repérer la frontière entre le complément différé et son énoncé support.

Notre unité d'étude à l'écrit est la phrase graphique. Elle se définit comme toute unité graphique commençant par une majuscule et se terminant par une ponctuation forte (point, point d'interrogation, point d'exclamation ou points de suspension). Un complément différé à l'écrit constitue ainsi une phrase graphique différente de celle où se trouve son gouverneur, et en est séparé par une ponctuation forte. Ainsi, dans l'exemple (113), le complément différé *« Sans salaire. »* et l'unité *« La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. »*, son énoncé support, sont séparés par un point et forment deux phrases graphiques distinctes.

(113) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

De même, dans les exemples (114) et (115), le complément différé et l'unité précédente forme deux phrases graphiques distinctes. Elles sont séparées l'une de l'autre par une ponctuation forte : par exemple des points de suspension dans (114) et un point d'exclamation dans l'exemple (115).

(114) Bref, mieux vaut savoir où l'on met les pieds... Et le reste du corps. (Est Républicain, CD-266)

(115) Ils relèvent le défi du Shell Eco Marathon 99... avec deux voitures ! Aux technologies très différentes. (Est Républicain, CD-298)

On remarque que l'exemple (115) présente aussi, en plus du point d'exclamation, des points de suspension. Ces points constituent une ponctuation forte, mais elle n'est pas suivie d'une majuscule : l'exemple (115b) ne sera donc pas retenu pour notre étude[56].

(115b) Ils relèvent le défi du Shell Eco Marathon 99... avec deux voitures ! (Est Républicain)

À l'oral, nous nous appuierons sur la notion d'unité macrosyntaxique (Blanche-Benveniste 1997:112, Bilger et al. 2013, cf. chapitre 1). Chacune de ces unités dispose d'une autonomie prosodique. Nous avons vu dans le chapitre 1 que l'unité macrosyntaxique se composait d'un noyau accompagné ou non de satellites, qui se placent de part et d'autre du noyau, voire le divisent en deux. C'est le noyau qui peut porter les modalités de l'énoncé, et il est autonome énonciativement, tandis que les satellites isolés « donnent l'impression d'un énoncé en suspens » (Blanche-Benveniste 1997:113). Le complément différé possède les propriétés prosodiques d'un noyau et constitue donc à lui seul une unité macrosyntaxique : il se différencie ainsi d'une dislocation à droite. Il est séparé de son énoncé support par une frontière prosodique caractérisée par une intonation finale descendante (ou montante dans le cas d'une question) et une réinitialisation de la F0 au début du complément différé.

Ainsi, dans l'exemple (117), le complément différé *« pendant la guerre »* et l'unité *« je suis née à Cannes »*, son énoncé support, sont séparés par une intonation finale descendante, une pause et une réinitialisation de la fréquence fondamentale (figure 21). Les deux unités sont autonomes énonciativement.

(117) je suis née à Cannes \+ <u>pendant la guerre</u> (Rhap-D2004, corpus Lacheret, CD-458)

56 Précisons en outre que nous ne considérons bien évidemment pas les points abréviatifs comme des frontières de phrases graphiques, qu'ils soient ou non suivis d'une majuscule. Les deux unités *« Après une année d'études, la conduite des travaux est menée par le cabinet Cadel et son associé, M. »* et *« Bruand, sous le contrôle de l'Equipement, en neuf mois. »* de l'exemple (116), bien qu'elles soient séparées par un point et une majuscule, ne forment pas deux phrases graphiques.

(116) Après une année d'études, la conduite des travaux est menée par le cabinet Cadel et son associé, M. Bruand, sous le contrôle de l'Equipement, en neuf mois. (Est Républicain)

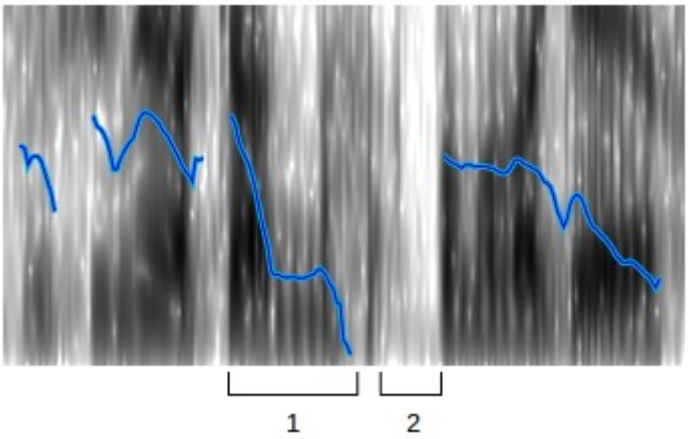

Figure 21 : Courbe intonative de (117)

Les changements de locuteurs constituent aussi une frontière d'unité. Ainsi, dans l'exemple (118), le complément différé *« fin novembre »* et son énoncé support, *« en général c'est toujours au mois de novembre »* sont produits par deux locuteurs différents et constituent donc deux unités prosodiques autonomes.

(118) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

Il en est de même pour les paires question-réponse. Dans l'exemple (119), la réponse *« en nourrice »* est un complément différé, et la question *« il est gardé comment ? »* est son énoncé support.

(119) L1 : il est gardé comment ?
L2 : en nourrice (TCOF, CD-682)

3.2.2 Lien entre le complément différé et un énoncé précédent

De même que pour la présence d'une frontière, les études antérieures que nous avons présentées dans ce chapitre soulignent l'existence d'un lien entre le complément différé et un énoncé précédent. L'hyperbate est ainsi définie comme un *ajout* à une unité déjà présente (Morier 1961, Dupriez 1984, Stolz 2011). Bally (1944:§75) avait quant à lui évoqué un lien entre le monorème en épexégèse et l'énonciation précédente en affirmant que le premier était « destiné à compléter, à expliquer après coup » la seconde. En ce qui concerne le complément différé tel que défini par Blanche-Benveniste (1997:114), il est « rajouté au verbe », et Blanche-Benveniste montre en outre qu'« une seule unité syntaxique couvre l'ensemble » (1997:114).

Dans le chapitre 2 de cette thèse, nous avons analysé la dépendance syntaxique via la notion de rection (Blanche-Benveniste et al. 1984). C'est sur cette notion de rection que nous nous appuierons pour établir l'existence d'un lien syntaxique entre le complément différé et un élément d'une unité précédente. Un complément différé est une unité graphiquement ou prosodiquement indépendante, mais syntaxiquement dépendante d'un élément présent dans une unité graphique ou prosodique précédente. Les deux unités (complément différé et énoncé support) forment deux unités macrosyntaxiques distinctes, mais une seule unité rectionnelle (Blanche-Benveniste 1997:114, et chapitre 1).

Ainsi, les deux exemples (113) et (117) de la section précédente comprennent chacun une seule unité rectionnelle (figures 22 et 23).

(113) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

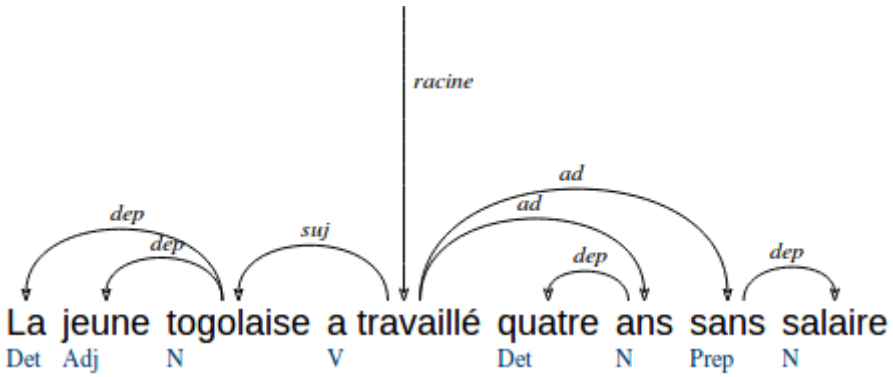

Figure 22 : Arbre syntaxique de (113)

(117) je suis née à Cannes \+ pendant la guerre (Rhap-D2004, corpus Lacheret, CD-458)

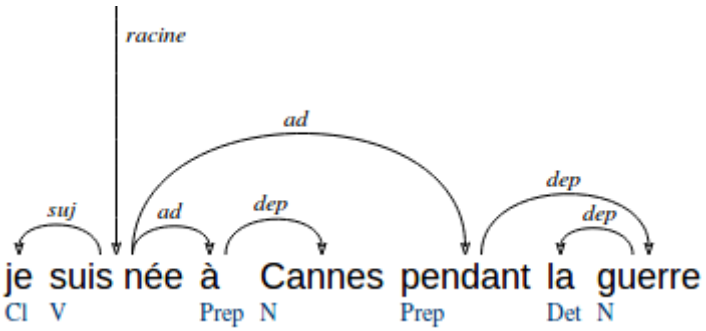

Figure 23 : Arbre syntaxique de (117)

L'exemple (115) comporte lui aussi une seule unité rectionnelle, mais le gouverneur du complément différé *« Aux technologies très différentes. »*, contrairement aux exemples (113) et (117), n'est pas un verbe. Il s'agit ici du nom *voitures* (figure 24).

(115) Ils relèvent le défi du Shell Eco Marathon 99... avec deux voitures ! Aux technologies très différentes. (Est Républicain, CD-298)

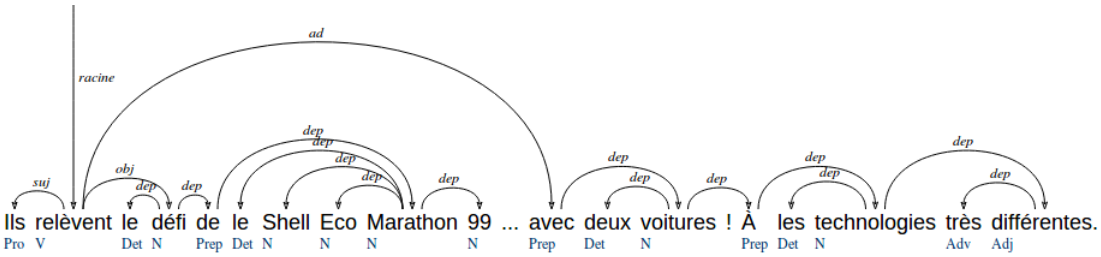

Figure 24 : Arbre syntaxique de (115)

À l'inverse, nous ne retiendrons pas de productions telles que (120), car l'unité *« Heureusement. »*, qui constitue une unité graphique autonome, ne fait pas partie de la même unité rectionnelle que l'unité graphique *« Nous sommes loin de la routine. »*.

(120) Nous sommes loin de la routine. Heureusement. (Est Républicain)

En effet, on pourrait croire que l'adverbe *heureusement* est régi par la forme verbale *sommes*, mais l'application des critères permettant de différencier éléments régis et éléments associés (Blanche-Benveniste et al. 1984:62-63, cf chapitre 2) montre qu'il s'agit en fait d'un élément associé. Il n'est pas proportionnel à un paradigme de pronoms (exemple 120a), il n'est pas intégrable dans un dispositif (exemple 120b), et il n'est pas sous la modalité du verbe *sommes* (exemple 120c).

(120a) ? Nous sommes loin de la routine ainsi.

(120b) ? Il n'y a qu'heureusement que nous sommes loin de la routine.

(120c) * Nous ne sommes pas loin de la routine heureusement mais malheureusement.

Une question émerge à la vue du critère stipulant qu'un complément régi doit être sous la modalité du verbe. N'a-t-on pas vu en section 3.1.2 que l'autonomie énonciative plaçait le complément en épexégèse hors de portée des modalités du verbe constructeur (Debaisieux 2011) ? Nos compléments différés sont identiques aux compléments en épexégèse présentés par Debaisieux (2011), pourquoi alors vérifier si un complément différé est sous la modalité du verbe ?

La réponse est simple mais mérite d'être explicitée. On vérifie ici si, en l'absence de frontière prosodique ou graphique, le complément serait effectivement régi par le verbe. Bien entendu, l'autonomie énonciative du complément différé le place hors de portée des modalités du verbe constructeur, et on peut d'ailleurs le vérifier sur l'exemple (113), une première fois en conservant la frontière graphique (exemple 113a) et une deuxième fois en la supprimant (exemple 113b).

(113a) * La jeune Togolaise n'a pas travaillé quatre ans. Sans salaire mais sans contrat de travail.

(113b) La jeune Togolaise n'a pas travaillé quatre ans sans salaire mais sans contrat de travail.

La suppression de la frontière prosodique ou graphique nous permet ici de vérifier les critères de Blanche-Benveniste et al. (1984:62-63).

Dans d'autres cas, la suppression de la frontière prosodique ou graphique n'est pas suffisante et aboutit au contraire à une construction difficilement acceptable (exemples 119 et 119b, 121 et 121b, 122 et 122b, 123 et 123b).

(119) L1 : il est gardé comment ?
L2 : <u>en nourrice</u> (TCOF, CD-682)

(119b) * il est gardé comment en nourrice ?

(121) L1 : tu l'as commandé quand ?
L2 : <u>samedi soir</u> (TCOF, CD-578)

(121b) * tu l'as commandé quand samedi soir ?

(122) L'objectif principal se situe toutefois sur une autre galaxie. <u>Celle des tournois satellites.</u> (Est Républicain, CD-101)

(122b) * L'objectif principal se situe toutefois sur une autre galaxie celle des tournois satellites.

(123) La réponse est aussi brutale. <u>Sincère.</u> (Est Républicain, CD-265)

(123b) * La réponse est aussi brutale sincère.

Dans les exemples (119b), (121b), (122b) et (123b), le syntagme précédemment différé est redondant. En effet, sa position syntaxique est déjà remplie par un syntagme dans l'énoncé support (*[comment]* dans (119), *[quand]* dans (121), *[une autre galaxie]* dans (122) et *[brutale]* dans (123)) : le complément différé constitue la deuxième instanciation de sa position syntaxique. Il faut

dans ce cas supprimer la première instanciation pour obtenir une construction sur laquelle on peut vérifier les critères de Blanche-Benveniste et al. (1984:62-63) (exemples 119c, 121c, 122c et 123c).

(119c) il est gardé en nourrice

(121c) tu l'as commandé samedi soir

(122c) L'objectif principal se situe toutefois sur celle des tournois satellites.

(123c) La réponse est aussi sincère.

3.2.3 Complétude de l'énoncé contenant le gouverneur du complément différé

Les définitions de l'hyperbate, nous l'avons vu, ne font pas mention d'une frontière entre le complément différé et son énoncé support. Toutefois, elles expriment de façon très claire l'apparence « terminée », « finie », de la phrase précédente (Morier 1961, Dupriez 1984). De même, pour Tanguy (2013), le complément différé suit une unité qui est « produit[e] et traité[e] (c'est-à-dire reçu[e]) comme une phrase complète ».

On retrouve ici le troisième critère de définition du complément différé : la complétude de l'énoncé support. En effet, nous avons affirmé précédemment que le complément différé doit être syntaxiquement dépendant d'un élément contenu dans un énoncé antérieur. À l'inverse, l'énoncé support doit être syntaxiquement et prosodiquement autonome. Le complément différé vient simplement se greffer à la structure syntaxique en place. Il faut néanmoins noter que la complétude de l'énoncé support n'implique pas d'autonomie sémantique : une question ouverte sera considérée comme un énoncé autonome, malgré la présence d'un vide sémantique occupé par le pronom interrogatif.

Cette complétude, cette autonomie, est une conséquence du fait que l'énoncé support doit lui aussi constituer une unité macrosyntaxique. Ainsi, le complément différé comme l'énoncé support doivent tous les deux disposer d'une autonomie énonciative, l'énoncé support étant de plus tenu à une autonomie syntaxique.

On intégrera notamment dans notre étude des exemples tels que (114) et (118).

(114) Bref, mieux vaut savoir où l'on met les pieds... Et le reste du corps. (Est Républicain, CD-266)

(118) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

En effet, l'énoncé contenant le gouverneur du complément différé *« Et le reste du corps »* dans l'exemple (114) est syntaxiquement complet puisque l'absence du complément différé ne le rend pas agrammatical (114a).

(114a) Bref, mieux vaut savoir où l'on met les pieds...

De même, l'énoncé contenant le gouverneur du complément différé *« fin novembre »* dans l'exemple (118) est syntaxiquement complet puisque l'absence du complément différé ne le rend pas non plus agrammatical (118a).

(118a) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre

À l'inverse, on n'intégrera pas dans notre étude d'exemples tels que (124).

(124) À la même heure, ou presque, ils se trouvaient bien à proximité de la Meinau, mais ils s'apprêtaient à prendre l'avion pour... Ajaccio. (Est Républicain)

Ici, l'énoncé contenant le gouverneur du complément *« Ajaccio »* devient agrammatical si l'on supprime le complément (124a).

(124a) * À la même heure, ou presque, ils se trouvaient bien à proximité de la Meinau, mais ils s'apprêtaient à prendre l'avion pour...

3.2.4 Choix terminologique

Il reste maintenant à justifier notre choix terminologique. Pourquoi appeler le phénomène que nous étudions *« complément différé »*, et non, comme d'autres études avant nous, *« hyperbate »*, *« épexégèse »*, *« segment graphique isolé »* ou encore *« ajout après le point »* ?

Les termes d'*hyperbate* et d'*épexégèse*, nous l'avons vu dans les sections précédentes, sont trop flous pour pouvoir être réutilisés. Ceux de *segment graphique isolé* et d'*ajout après le point* ont l'inconvénient de faire explicitement allusion à l'écrit, or notre étude porte aussi sur les productions orales. On pourrait certes supprimer le mot *graphique*, ou remplacer *après le point*, par une formulation comme *après frontière*, mais les expressions en résultant ne sont pas forcément plus adaptées : *« segment isolé »* passe sous silence l'existence du lien syntaxique ; quant à *« ajout après*

frontière », il contient le terme d'*ajout*, que nous choisissons de réserver aux compléments régis non valenciels.

Le terme de *complément différé*, lui, fonctionne dans tous les cas. On a affaire à un complément, puisqu'il entretient un lien syntaxique avec un autre élément, et il est différé dans le sens où il n'est pas réalisé au moment où on l'attend, c'est-à-dire dans la même unité graphique ou prosodique que son gouverneur syntaxique. Différer un complément peut être un choix plus ou moins contraint, mais cela ne change rien au fait que le complément est différé.

Le point de vue du récepteur est aussi pour nous un argument supplémentaire en faveur du terme de *complément différé*. En effet, quelles que soient les raisons pour lesquelles un locuteur a produit une unité prosodiquement ou graphiquement autonome, mais syntaxiquement dépendante d'un élément de l'unité précédente, la conséquence pour le récepteur est la même. Dans tous les cas, il se retrouve face à un complément qui a été différé.

3.3 Cas particuliers

Nous présentons ici deux cas particuliers rencontrés au cours de la constitution de notre corpus. Le premier (section 3.3.1) traite du phénomène des questions/réponses, et le second (section 3.3.2) traite de la présence des morphèmes *« oui »* et *« non »*.

3.3.1 Les questions-réponses

Un exemple fréquent de complément différé se trouve dans le phénomène des questions/réponses (exemple 125).

(125) L1 : et ils ont mis combien de temps à le faire ?
L2 : <u>longtemps</u> (TCOF, CD-616)

Deux méthodes sont à notre disposition pour l'analyse des réponses averbales (Lefeuvre 2009) : on peut soit analyser le segment averbal comme un complément du verbe de la question, soit considérer la question et la réponse comme deux unités syntaxiquement autonomes. Dans son article, Lefeuvre (2009) défend l'analyse en deux unités syntaxiquement autonomes. Nous opterons quant à nous pour la première analyse. En effet, il existe des contraintes syntaxiques sur le type de syntagme qui constitue la réponse (Schlangen 2003), et ces contraintes sont déterminées par le

verbe principal de la question. Dans le cas de l'exemple (125), on ne pourrait avoir une réponse telle que :

(125b) L2 : pendant longtemps

Il y a donc un « besoin de faire correspondre les critères de sous-catégorisation du verbe dans la question avec la catégorie du syntagme averbal »[57] (Schlangen 2003).

Nous considérons donc que le segment averbal en réponse est un complément du verbe de la question. Une fois cette décision prise, de nouveau, deux possibilités s'offrent à nous. On peut d'un côté considérer que la réponse est constituée d'une structure syntaxique complète dont certains éléments ne sont pas prononcés : il s'agirait donc d'une ellipse. De l'autre côté, on peut considérer que la réponse s'entasse sur le syntagme interrogatif de la question.

L'hypothèse de l'ellipse suppose que la réponse comporte une structure syntaxique sous-jacente :

(125c) L1 : et ils ont mis combien de temps à le faire ?
L2 : (ils ont mis) longtemps (à le faire)

La seconde hypothèse, elle, considère que le segment averbal en réponse forme un entassement avec le syntagme interrogatif de la question :

(125d) L1 : et ils ont mis [combien de temps] à le faire ?
L2 : [longtemps]

Nous adopterons, pour notre part, et par souci de cohérence avec le reste de notre étude, la seconde analyse. En effet, nous avons considéré que le complément *[un surprenant confort]* de l'exemple (126) formait un entassement avec le complément *[d'extraordinaires sensations]*.

(126) Pour l'avoir testé hier matin, l'engin offre d'extraordinaires sensations. <u>Et un surprenant confort.</u> (Est Républicain, CD-072)

Nous n'avons pas analysé la phrase graphique *« Et un surprenant confort »* comme présentant une ellipse du type (126d).

(126d) Et (l'engin offre) un surprenant confort.

57 « the need to match the sub-categorisation requirements of the verb in the question with the category of the fragment-phrase » (Schlangen 2003)

Nous décidons donc d'opérer la même analyse pour les réponses averbales, à la condition bien entendu qu'il existe un lien syntaxique entre ces réponses et un élément de la question. Une réponse telle que (125e) ne sera pas considérée dans notre étude.

(125e) L1 : et ils ont mis combien de temps à le faire ?
L2 : aucune idée

3.3.2 La présence de oui/non

Nous n'avons pas intégré dans notre corpus les constructions de la forme *« oui + [syntagme repris] »*, comme l'exemple (127).

(127) L1 : ah vous y êtes allés ?
L2 : tous les deux ouais (TCOF)

En effet, le morphème *« oui »* ainsi que le morphème *« non »* peuvent être considérés comme des mots-phrases, qui sont « dotés d'un certain « contenu » qu'ils récupèrent à partir de leur cotexte antérieur » (Kerbrat-Orecchioni 2001). Ces morphèmes fonctionnent comme des anaphores de la construction précédente, ou d'une partie de cette construction. Dans le cas du morphème *« oui »*, le locuteur confirme ce qui a été énoncé dans la construction précédente. Dans le cas du morphème *« non »*, il le nie. Il faut toutefois préciser que le morphème *« oui »* peut aussi avoir un rôle de régulateur (Kerbrat-Orecchioni 2001). Il sert alors à indiquer à l'interlocuteur que son message a bien été compris. Si le complément différé est accompagné d'un régulateur, il n'est pas écarté de notre corpus.

Conclusion

Nous définissons ainsi le complément différé comme étant une unité prosodiquement ou graphiquement autonome, mais qui forme une seule unité rectionnelle avec une unité prosodique ou graphique qui le précède. Le complément différé implique la coexistence de trois phénomènes :

- le complément différé est séparé de l'énoncé contenant son gouverneur, appelé *énoncé support* par une frontière prosodique ou graphique ;
- le complément différé est relié à un élément de ce même énoncé par un lien de dépendance syntaxique ;
- l'énoncé support est autonome, autant prosodiquement ou graphiquement que syntaxiquement, et ce même en l'absence du complément différé.

Ces trois derniers chapitres ont été l'occasion pour nous de poser les fondations de cette thèse. Dans le chapitre 1, nous avons vu comment une production pouvait être découpée en unités plus petites, et dans le chapitre 2 nous avons vu comment les éléments d'une production pouvaient être rassemblés en unités. En nous appuyant sur ces notions, nous avons pu définir dans ce chapitre le phénomène particulier que constitue le complément différé.

Dans les chapitres suivants, nous allons nous pencher sur le complément différé en lui-même. Quelle(s) forme(s) peut-il prendre ? Quel(s) effet(s) peut-il avoir ? Quel(s) rôle(s) peut-il remplir ? Pourquoi, et comment, produit-on un complément différé ?

Chapitre 4 Constitution du corpus

Introduction

Nous avons choisi d'appuyer notre étude des compléments différés sur un corpus de productions écrites et orales en français moderne. L'approche sur corpus propose en effet une aide précieuse pour toute étude linguistique, et ce dans quelque domaine que ce soit (Biber et al. 1998:12).

> « En résumé, presque tous les domaines de la linguistique peuvent être étudiés par le biais des usages - et l'approche sur corpus fournit un ensemble d'outils et de méthodes qui sont particulièrement efficaces pour de telles recherches. »[58] (Biber et al. 1998:12)

Le chapitre qui commence ici est consacré à la présentation de notre corpus d'étude. Nous nous intéresserons tout d'abord à l'utilité d'un corpus en linguistique (section 4.1), puis plus particulièrement dans le cadre de notre étude (section 4.2). Nous présenterons ensuite les sources de notre corpus (section 4.3), les méthodes utilisées pour extraire les compléments différés (section 4.4), puis les quelques métadonnées que nous avons indiquées (section 4.5). Nous aborderons ensuite les critères de classification syntaxiques que nous avons utilisés (section 4.6).

4.1 Le corpus en linguistique

Lors d'une étude sur le langage, on peut choisir de s'intéresser aux structures ou aux usages. Une étude qui se penche sur les structures va observer ce qui est théoriquement possible, alors qu'une étude qui se concentre sur les usages va observer ce qui est effectivement produit par les locuteurs (Biber et al. 1998:1). Mais dans ce dernier cas, il est impossible d'observer toutes les productions langagières de tous les locuteurs d'une même langue. Une étude ne peut donc porter que sur une « sélection préalable opérée sur la réalité du langage » (Willems 2002).

De plus, une étude sur les usages langagiers doit s'effectuer sur des productions variées (Biber et al. 1998:3), afin d'éviter les biais que pourraient apporter des paramètres tels que le type d'interaction (publique, privée...) ou le locuteur (âge, région d'origine...). Une étude doit donc porter sur une sélection particulière de données, la plus représentative possible.

58 « In sum, almost any area of linguistics can be studied from a use perspective - and the corpus-based approach provides a suite of tools and methods that are particularly effective for such investigations. » (Biber et al. 1998:12)

Une sélection de données langagières est donc doublement nécessaire pour une étude sur les usages : premièrement parce qu'il est impossible d'étudier la totalité des productions langagières ; et secondement parce qu'une sélection, si elle est effectivement représentative de la réalité langagière, permet d'éviter certains biais qui pourraient fausser l'étude.

C'est pourquoi il est préférable d'opter pour une approche sur corpus, qui s'appuie sur un grand nombre de productions authentiques, exploitées à l'aide d'outils informatiques, ce qui permet une plus grande étendue et une plus grande fiabilité de l'analyse (Biber et al. 1998:4).

4.1.1 Qu'est-ce qu'un corpus ?

Selon Hunston (2006), un corpus est un regroupement d'exemples de langage naturel, stocké sur un support électronique[59]. Les exemples qui le composent sont le plus souvent choisis pour leur correspondance avec un type d'interaction ou une variété de langage. Un corpus peut être enrichi de métadonnées et d'annotations linguistiques (Biber et al. 2002:3, McEnery et al. 2006:6).

Quatre critères semblent faire consensus en ce qui concerne la définition du corpus (McEnery et al. 2006:5) :

> « Il y a beaucoup de façons de définir un corpus [...] mais il y a un consensus croissant pour dire qu'un corpus est une collection de textes (y compris des transcriptions de données orales) (1) *lisibles par ordinateur* et (2) *authentiques* qui sont (3) *sélectionnés* pour que la collection soit (4) *représentative* d'un langage particulier ou d'une variété particulière. »[60] (McEnery et al. 2006:5)

Un corpus est donc :

- lisible et exploitable par le biais d'outils informatiques
- composé de textes authentiques (textes écrits ou transcriptions de données orales)
- composé de données sélectionnées
- représentatif d'une langue ou d'une variété de cette langue

Néanmoins, si les deux premiers points font l'unanimité parmi les linguistes, les deux derniers points suscitent des questionnements. Qu'est-ce que la représentativité ? Et comment faire en sorte qu'un corpus soit représentatif ? Suivant les réponses à ces questions, certaines collections de données langagières seront ou non considérées comme des corpus. C'est pourquoi il faut plutôt

59 « A corpus is an electronically stored collection of samples of naturally occurring language. » (Hunston 2006)

60 « There are many ways to define a corpus [...] but there is an increasing consensus that a corpus is a collection of (1) machine-readable (2) authentic texts (including transcripts of spoken data) which is (3) sampled to be (4) representative of a particular language or language variety. » (McEnery et al. 2006:5)

associer le terme de *corpus* à une définition vague, recouvrant plusieurs objets linguistiques qui diffèrent les uns des autres (McEnery et al. 2006:5).

4.1.2 Pourquoi utiliser un corpus ?

> « La linguistique de corpus peut être vue comme une méthode sophistiquée pour trouver des réponses aux questions que les linguistes se sont toujours posées. »[61] (Hunston 2006)

Un corpus sert à tester des hypothèses et à apporter une dimension quantitative aux études linguistiques (Hunston 2006). En confrontant des hypothèses à un corpus, on peut confirmer ou infirmer certaines hypothèses, voire en produire de nouvelles (Willems 2000). En effet, l'exploitation informatique des corpus permet de présenter les données d'une façon inhabituelle pour le chercheur, ce qui met en valeur certains phénomènes qui seraient autrement restés inaperçus[62] (Hunston 2006). Hunston (2006) liste à ce sujet différentes informations que l'on peut obtenir à partir d'un corpus exploité par des outils informatiques :

- la liste des mots qui apparaissent dans le corpus ainsi que leur fréquence d'apparition
- une comparaison de la fréquence d'apparition d'un phénomène entre plusieurs corpus
- les collocations, c'est-à-dire les co-occurrences d'un mot avec d'autres mots
- le contexte d'apparition d'un mot

Un corpus permet donc d'observer de grandes quantités de productions langagières naturelles, et son exploitation par le biais d'outils informatiques permet d'y détecter certains phénomènes, tels que la fréquence relative d'apparition d'un mot ; ou la présence de configurations particulières, comme la co-occurrence d'un mot ou d'une structure avec un type de texte (Hunston 2006).

L'approche sur corpus est ainsi complémentaire des approches traditionnelles. Les hypothèses et les questionnements qui émergent lors de l'analyse d'un phénomène peuvent être vérifiés et résolus par une étude sur corpus. À l'inverse, l'analyse d'un petit segment d'un corpus peut susciter de nouvelles hypothèses et de nouveaux questionnements, que l'intuition seule n'aurait pas pu supposer (Biber et al. 2002).

61 « Corpus linguistics can be regarded as a sophisticated method of finding answers to the kinds of questions linguists have always asked. » (Hunston 2006)

62 « It is also true, however, that corpus software presents the researcher with language in a form that is not normally encountered and that this can highlight patterning that often goes unnoticed. » (Hunston 2006)

4.1.3 La linguistique de corpus est-elle une discipline à part entière ?

Si certains affirment que l'analyse sur corpus est devenue une discipline à part entière, sous le nom de linguistique de corpus, trois raisons nous incitent à défendre l'hypothèse contraire.

Premièrement, l'analyse sur corpus correspond à une méthodologie, et non à une théorie (McEnery et al. 2006:7, Hunston 2006) :

> « Comme cela a été constaté, la linguistique de corpus est essentiellement une méthodologie ou un ensemble de méthodologie, plutôt qu'une théorie pour la description linguistique. »[63] (Hunston 2006)

Deuxièmement, l'analyse sur corpus n'est pas restreinte à un aspect du langage, comme peuvent l'être la syntaxe ou la phonétique. Au contraire, elle peut s'appliquer à quasiment tous les aspects du langage (McEnery et al. 2006:7) :

> « La linguistique de corpus, par contre, n'est pas limitée à un aspect particulier du langage. Au contraire, elle peut être utilisée pour explorer presque tous les domaines de la linguistique. Ainsi, la syntaxe peut être étudiée par le biais d'une approche basée ou non sur corpus ; de même, il y a une sémantique sur corpus et une sémantique sans corpus. »[64] (McEnery et al. 2006:7)

Troisièmement, l'analyse sur corpus complète les autres types d'analyses, comme nous l'avons vu dans la section précédente. Mais elle a aussi besoin de ces autres analyses : si l'observation des productions langagières permet d'obtenir des données quantitatives et qualitatives, l'introspection, par exemple, permet de manipuler et d'interpréter ces données afin d'en reconnaître les éléments pertinents (Willems 2000) :

> « Nous aimerions donc surtout rappeler ici la **nécessaire complémentarité** entre observation et introspection. L'observation fournit des données qualitatives et quantitatives précieuses, l'introspection permet des manipulations syntaxiques et lexicales minimales, indispensables à la reconnaissance des éléments pertinents de la structure. » (Willems 2000)

Ainsi l'analyse sur corpus n'est pas, selon nous, une discipline des sciences du langage, mais plutôt une méthode, un outil complémentaire d'autres approches pour l'étude de certains phénomènes langagiers. Cela n'empêche pas, bien entendu, de se pencher sur les méthodes de rassemblement et

63 « As has been noted, corpus linguistics is essentially a methodology or set of methodologies, rather than a theory of language description. » (Hunston 2006)

64 « Corpus linguistics, in contrast, is not restricted to a particular aspect of language. Rather, it can be employed to explore almost any area of linguistic research [...]. Hence, syntax can be studied using a corpus-based or non-corpus-based approach; similarly, we have corpus semantics and non-corpus semantics. » (McEnery et al. 2006:7)

d’annotation des corpus (voir à ce sujet la thèse de Fort 2012), ces méthodes étant garantes de l’utilisabilité des corpus pour des études linguistiques ultérieures.

4.2 L’utilisation d’un corpus dans notre étude

L’approche sur corpus a donc de nombreux avantages, et c’est pourquoi nous appuierons notre étude sur une collection d’exemples de compléments différés constituée par nos soins à partir de divers corpus préexistants. Ce corpus, que nous présenterons plus en détail dans les sections suivantes, présente pour nous plusieurs avantages.

Tout d’abord, le format numérique du corpus nous permettra de traiter une grande quantité de données, issues de sources variées. Nous espérons grâce à cela obtenir une image la plus représentative possible des compléments différés en français. Bien que la notion de représentativité ne soit pas clairement définie, nous présumons que la multiplicité des types de productions nous fournira une vue d’ensemble sur les compléments différés et évitera que certains phénomènes remarquables ou certaines caractéristiques intéressantes ne passent inaperçus. Le format numérique nous permettra aussi de calculer des statistiques sur les annotations des exemples du corpus et ainsi d’observer la proéminence d’une caractéristique ou d’un type de complément différé.

Ensuite, la diversité des types de productions représentés dans le corpus nous permettra de comparer les compléments différés en fonction de différents critères extralinguistiques. Par l’observation des productions de notre corpus, nous espérons distinguer plusieurs classes de compléments différés. L’exploitation de ce même corpus par des moyens informatiques nous permettra de quantifier l’importance de chacune de ces classes, de savoir si une de ces classes est plus ou moins présente parmi un type de productions particulier, voire de déterminer si une classe de compléments différés est spécifique à un type de productions. Par exemple, nous pourrions émettre l’hypothèse que les compléments différés que l’on trouve dans les productions spontanées ont des caractéristiques syntaxiques communes, qu’ils ne partagent pas avec les compléments différés issus de productions planifiées.

Enfin, l’approche sur corpus permet de dépasser les limites posées par notre intuition, comme souligné par Biber et al. (2002). L’étude d’un corpus peut faire ressortir des phénomènes inattendus, des paramètres que notre intuition n’aurait pas pu deviner. Ce même corpus sert ensuite de support pour analyser et quantifier ces observations.

4.3 Sources du corpus

Nous avons constitué notre corpus de compléments différés à partir de corpus écrits et oraux préexistants, que nous présentons dans les sections suivantes, ainsi que de quelques productions relevées par nos soins.

4.3.1 Pseudo-phrases de l'Est Républicain (Danlos et Sagot 2010)

Notre premier corpus source provient de l'étude de Danlos et al. (2010) sur les « pseudo-phrases » dans le journal l'*Est Républicain*. Les auteurs désignent par ce terme de « pseudo-phrases » les phrases graphiques, c'est-à-dire ici les unités graphiques commençant par une majuscule et se terminant par un point, précédées d'une ponctuation forte qu'ils qualifient d'abusive, c'est-à-dire une ponctuation forte (par exemple un point) en lieu et place d'une ponctuation faible (par exemple une virgule). C'est le cas par exemple de la production (128) ci-dessous, où le segment graphique *« Pour dégradation volontaire et outrage »* constitue une pseudo-phrase.

(128) Ce jeune homme, bien connu des services de police, était déjà convoqué devant le tribunal à la même date. Pour dégradation volontaire et outrage. (Danlos et al. 2010, CD-080)

La présence de cette ponctuation forte pose problème lors de l'analyse automatique des phrases graphiques. En effet, si l'analyseur syntaxique automatique découpe le corpus en fonction des ponctuations fortes, la pseudo-phrase sera considérée comme une unité indépendante, et ne sera pas syntaxiquement rattachée à l'unité précédente. Cela entraînera vraisemblablement des erreurs dans l'analyse syntaxique, mais aussi dans l'analyse sémantique du corpus. L'objectif des auteurs est donc de mettre au point un outil permettant de repérer les pseudo-phrases, afin de pouvoir les rattacher à la phrase graphique qui les précède et ainsi corriger, en quelque sorte, une analyse syntaxique et sémantique erronée.

Pour cela, les auteurs ont extrait automatiquement des pseudo-phrases potentielles d'un corpus de l'*Est Républicain*, formé à partir de numéros des années 1999, 2002 et 2003 du quotidien régional du même nom. Cette extraction automatique a résulté en un corpus de 70 443 mots. Grâce à un examen manuel du corpus obtenu, ils ont pu écarter les faux positifs et répartir les pseudo-phrases obtenues dans cinq classes, toutes basées sur la structure interne des pseudo-phrases :

- une classe CONJ, qui regroupe les pseudo-phrases commençant par une conjonction de subordination ou un pronom relatif

- une classe COORD, qui regroupe les pseudo-phrases commençant par une conjonction de coordination
- une classe PRÉP, qui regroupe les pseudo-phrases commençant par une préposition
- une classe PAS, qui regroupe les pseudo-phrases commençant par le mot pas
- et une classe RESTE, qui regroupe les pseudo-phrases qui ne correspondent à aucune des classes précédentes

4.3.2 Sequoia (Candito et al. 2012)

Le corpus Sequoia[65] (Candito et al. 2012) est un corpus en français annoté en constituants et en dépendance, constitué pour servir d'entraînement et de test à des analyseurs statistiques. Il regroupe 3 099 phrases provenant d'Europarl en français, du journal l'*Est Républicain*, de Wikipédia en français et des documents de l'Agence Européenne du Médicament. Nous avons toutefois décidé d'exclure de notre étude les phrases provenant d'Europarl. Il s'agit en effet de transcriptions de débats oraux au Parlement Européen, pour lesquels nous ne disposons pas de l'enregistrement. Nous n'avons donc pas accès à la prosodie du locuteur, mais uniquement à la perception du transcripteur.

4.3.3 French Treebank (Abeillé et al. 2003)

Le French Treebank[66] (Abeillé et al. 2003) a été constitué dans le but de fournir un corpus de référence en français. Il regroupe 21 550 phrases du quotidien national *Le Monde*, datées d'entre 1990 et 1993. Chacune de ces phrases est annotée en dépendances et en constituants.

4.3.4 Rhapsodie (Lacheret et al. 2014)

Notre troisième corpus source, et le premier corpus oral de cette liste, est le corpus Rhapsodie[67] (Lacheret et al. 2014). Il s'agit d'un corpus de français parlé, qui réunit des monologues, des dialogues, des interactions préparées (telles que des discours politiques), semi-préparées (telles que des interviews) ou non préparées, pour une quantité totale de 33 000 mots. Le corpus Rhapsodie est annoté en microsyntaxe, en macrosyntaxe et en prosodie.

65 https://www.rocq.inria.fr/alpage-wiki/tiki-index.php?page=CorpusSequoiaFr
66 http://ftb.linguist.univ-paris-diderot.fr/
67 http://www.projet-rhapsodie.fr/

4.3.5 TCOF (André et al. 2010)

Le corpus TCOF[68] (Traitement de Corpus Oraux en Français) (André et al. 2010) est un ensemble de 517 transcriptions alignées d'interactions adultes/enfants et adultes/adultes enregistrées sur une période s'étendant de 1980 à 2000, pour une durée totale de 124 heures. Pour notre étude, nous avons écarté les interactions adultes/enfants du corpus TCOF. En effet, nous estimons que dans ces interactions, les enfants étaient encore à un stade d'acquisition du langage trop peu avancé pour rendre véritablement compte du phénomène étudié.

4.3.6 CLAPI

La plateforme CLAPI[69] (Corpus de LAngue Parlée en Interaction) regroupe plus de 150h d'enregistrement en situation naturelle, soit environ 2,5 millions de mots, dans des contextes divers tels que des discussions familiales, entre amis, avec des commerçants ou des représentants d'institutions, ou encore des réunions de travail (Balthasar 2005).

4.3.7 Fleuron

La plateforme FLEURON[70] (Français Langue Étrangère Universitaire Ressources et Outils Numériques) propose des enregistrements de situations telles que des échanges entre étudiants et personnels administratifs de l'université, entre étudiants et enseignants, ou encore des interactions de la vie quotidienne, à destination des étudiants étrangers arrivant en France. Le corpus auquel nous avons eu accès représente 35 000 mots, soit environ trois heures d'enregistrement.

4.4 Extraction des énoncés

Pour extraire les compléments différés des corpus sources, nous avons utilisé diverses méthodes, suivant le format (oral ou écrit) du corpus, mais aussi la disponibilité ou non d'une analyse syntaxique. Nous présentons ces méthodes dans les sections suivantes.

68 http://www.cnrtl.fr/corpus/tcof/
69 http://clapi.icar.cnrs.fr
70 https://apps.atilf.fr/fleuron/

4.4.1 Pseudo-phrases de l'Est Républicain (Danlos et Sagot 2010)

Danlos et al. (2010) ont relevé dans leur corpus les phrases graphiques précédées d'une ponctuation forte en lieu et place d'une ponctuation faible. Nous émettons l'hypothèse que certaines de ces ponctuations fortes abusives séparent des compléments de leurs gouverneurs. Il y aurait un lien rectionnel mais une frontière graphique : nous serions donc en présence d'un complément différé.

Dans le corpus initial, les pseudo-phrases sont présentées avec leur contexte précédent (c'est-à-dire la phrase graphique qui les précède), et sont classées selon des critères syntaxiques (cf. section 4.3.1). Un tri supplémentaire a néanmoins été nécessaire. En effet, les pseudo-phrases de l'*Est Républicain* ont été extraites par les auteurs de manière automatique. Par conséquent, on trouve quelques erreurs, telles que des ponctuations mal définies ou des pseudo-phrases qui sont en fait autonomes.

Par exemple, la production (129) comporte une ponctuation forte : le point d'exclamation.

(129) La seconde période était, hélas ! d'un autre tonneau. (Danlos et Sagot 2010)

L'analyse automatique l'a interprété comme une ponctuation forte abusive, et a considéré que le syntagme *[d'un autre tonneau]* était une pseudo-phrase. Cela peut être discuté : il y a effectivement une ponctuation forte, mais cette ponctuation pourrait être considérée comme faisant partie intégrante de l'interjection. On remarque d'ailleurs que la suite de la production ne commence pas par une majuscule : cette particularité permettrait au script d'extraction d'éviter ce type de faux positifs.

En ce qui concerne notre étude, on observe que la condition de complétude de la première unité n'est pas remplie (cf. chapitre 3, section 3.2.3) : la production *« La seconde période était, hélas ! »* est agrammaticale. L'exemple (129) ne constitue donc pas un cas de complément différé.

D'autres pseudo-phrases sont en fait des unités syntaxiquement autonomes (130).

(130) Isabelle, chef de meute à Nancy Saint-Léon, participe à l'atelier « copains d'ailleurs ». Sur la carte du monde la jeune fille pointe un continent. (Danlos et Sagot 2010)

Dans l'exemple (130), la pseudo-phrase supposée *« Sur la carte du monde la jeune fille pointe un continent. »* est en réalité une phrase syntaxiquement indépendante et ne s'intègre pas à la structure

syntaxique de la phrase graphique précédente, contrairement à ce qui serait attendu d'une pseudo-phrase.

De plus, certaines pseudo-phrases correctement extraites n'étaient pas des compléments différés de la phrase graphique qui les précédait immédiatement (131).

(131) Forcément solidaires. Mais pas encore dans la rue. (Danlos et Sagot 2010)

Nous avons donc dû, pour chacune de ces pseudo-phrases, retrouver la phrase graphique qui contenait leur gouverneur dans le corpus de l'*Est Républicain* fourni par le CNRTL[71]. Pour cela, nous avons d'abord nettoyé les fichiers du corpus de toutes les balises XML à l'aide d'un programme Python[72]. Nous avons ainsi obtenu un exemplaire « pur texte » de chaque fichier. À l'aide d'un autre programme Python, nous avons recherché les productions pour lesquelles le corpus extrait par Danlos et al. (2010) ne donnait pas accès à la phrase graphique contenant le gouverneur. Ce programme Python prend en entrée une chaîne de caractères et cherche cette chaîne dans tous les fichiers que le premier programme avait générés. Il recopie ensuite dans un fichier sortie toutes les lignes contenant la chaîne recherchée. Il faut ensuite retrouver la production exacte dans le fichier sortie : cette méthode n'est certes pas optimale, mais elle reste bien plus efficace que de chercher manuellement la production voulue dans plus de cinq cents fichiers !

Nous avons ainsi pu retrouver la phrase graphique contenant le gouverneur du complément différé, ou plutôt des compléments différés, de la production (131).

(131b) Appuyés sur le rebord de leur fenêtre, des Mirecurtiens acquiesçaient.
Solidaires. Forcément solidaires. Mais pas encore dans la rue. (Est Républicain, CD-228,229,230)

4.4.2 Sequoia (Candito et al. 2012)

Le corpus Sequoia est fourni au format CoNLL (Buchholz et al. 2006). Comme précisé précédemment, nous avons exclu les productions issues d'Europarl, car il s'agit d'une transcription écrite de productions orales, pour lesquelles nous n'avons aucune information prosodique. À l'aide d'un programme Python, nous avons ensuite extrait les productions dont la racine n'était pas un verbe, et nous les avons imprimées dans un fichier sortie. Toutefois, l'annotation de Sequoia considère une conjonction de coordination en début de production comme une racine, et le verbe

71 http://www.cnrtl.fr/corpus/estrepublicain/
72 Sauf mention contraire, tous les programmes cités dans ce chapitre ont été conçus par nos soins

principal de la production en question comme un dépendant de cette conjonction. Notre programme a donc extrait des productions telles que (132), puisque l'annotation indiquait que la racine n'était pas un verbe (figure 25).

(132) Et la société Lorraine d'astronomie et le centre national de recherche scientifique donneront au public des conseils de prévention. (Sequoia, Est Républicain)

1	Et	CC	0	root	_	_
2	la	DET	3	det	_	_
3	société	NPP	14	suj	_	_
4	Lorraine	ADJ	3	mod	_	_
5	d'	P	3	dep	_	_
6	astronomie	NC	5	obj.p	_	_
7	et	CC	3	coord	_	_
8	le	DET	9	det	_	_
9	centre	NPP	7	dep.coord	_	_
10	national	ADJ	9	mod	_	_
11	de	P	9	dep	_	_
12	recherche	NC	11	obj.p	_	_
13	scientifique	ADJ	12	mod	_	_
14	donneront	V	1	dep.coord	_	_
15	au	P+D	14	a_obj	_	_
16	public	NC	15	obj.p	_	_
17	des	DET	18	det	_	_
18	conseils	NC	14	obj	_	_
19	de	P	18	dep	_	_
20	prévention	NC	19	obj.p	_	_
21	.	PONCT	1	ponct	_	_

Figure 25 : Annotation Sequoia de la production (132). Nous avons masqué certaines colonnes pour plus de lisibilité. La racine est la conjonction de coordination *et* et le verbe principal *donneront* est considéré comme dépendant de cette conjonction.

Nous avons donc effectué un tri manuel supplémentaire, afin d'écarter les productions similaires à (132).

En parallèle, nous avons imprimé toutes les productions du corpus dans un fichier texte. Cela nous a permis de retrouver les productions contenant les gouverneurs des compléments différés extraits, mais aussi d'exclure les productions averbales indépendantes, les titres ou encore les légendes des illustrations. Par exemple, une des productions à racine non verbale extraite par notre programme est (133).

(133) Les petits mitrons séduits par la bonne odeur du pain.

Cette production pourrait constituer un complément différé : on aurait par exemple une séquence telle que (133b).

(133b) J’ai rencontré les apprentis boulangers. Les petits mitrons séduits par la bonne odeur du pain.

Le syntagme nominal *[les petits mitrons séduits par la bonne odeur du pain]* serait ici un complément différé du verbe *rencontrer*. Or, la séquence complète est en fait (133c).

(133c) Les enfants fêtent saint Honoré. Les petits mitrons séduits par la bonne odeur du pain.

Aucun élément de la phrase graphique *« Les enfants fêtent saint Honoré. »* ne régit le syntagme nominal *[les petits mitrons séduits par la bonne odeur du pain]* : il ne s’agit donc pas d’un complément différé. On peut supposer qu’il remplit ici le rôle de légende d’une photographie.

4.4.3 French Treebank (Abeillé et al. 2003)

Le French Treebank est disponible au format CoNLL, annoté de la même manière que le corpus Sequoia : nous avons donc réutilisé la même méthode.

4.4.4 Rhapsodie (Lacheret et al. 2014)

Pour extraire les compléments différés du corpus Rhapsodie, nous avons détecté automatiquement les unités illocutoires (cf. chapitre 1, section 1.3.1) qui étaient réalisées par plusieurs unités prosodiques. Une vérification manuelle a ensuite été nécessaire, puisque certaines séquences séparées ne constituaient pas des compléments. C’est le cas par exemple de (134), où nous avons indiqué la frontière prosodique par le signe /.

(134) c’était pas le cas / euh je veux dire euh (Rhapsodie)

4.4.5 TCOF (André et al. 2010)

En ce qui concerne le corpus TCOF, l’absence d’analyses syntaxiques et prosodique préexistantes nous a contrainte à adopter une autre méthode pour extraire les compléments différés. Nous avons utilisé le programme Prosogram (Mertens 2004), qui fonctionne avec le logiciel Praat et fournit une courbe intonative simplifiée à partir d’un fichier son et d’un fichier TextGrid[73], comme présenté en figure 26.

73 Dans le logiciel Praat, un fichier TextGrid correspond à un fichier d’annotation dans lequel l’utilisateur peut délimiter des séquences et noter, sur différents niveaux, des informations phonétiques ou encore lexicales qu’il jugera utiles.

Dans l'exemple présenté en figure 26, on observe une descente intonative à la fin de la séquence *« des choses qui sont proposées continuellement »*, ainsi qu'une réinitialisation de la F0 au début de la séquence suivante : ce sont des indices de frontière prosodique. La séquence *« tout au long de l'année »* étant gouvernée par le verbe *proposer*, contenu dans l'unité prosodique précédente, nous sommes bien en présence d'un complément différé.

Toutefois, le corpus TCOF ne fournit pas de fichier TextGrid, mais uniquement un fichier Transcriber. Nous avons utilisé le programme trans2praat.pl[74] afin d'obtenir un fichier TextGrid à partir du fichier Transcriber disponible. Des corrections ultérieures, telles que la réécriture des balises Transcriber dans un format accepté par Praat, ont ensuite été effectuées par un script personnel. Néanmoins, même après toutes ces manipulations, la concordance entre la courbe prosodique et le texte n'était pas toujours correcte, et nous avons dû vérifier les séquences en écoutant les enregistrements.

74 Ce programme a été développé par Dafydd Gibbon et est disponible à l'adresse suivante : http://wwwhomes.uni-bielefeld.de/~gibbon/EGA/Tools/index.html

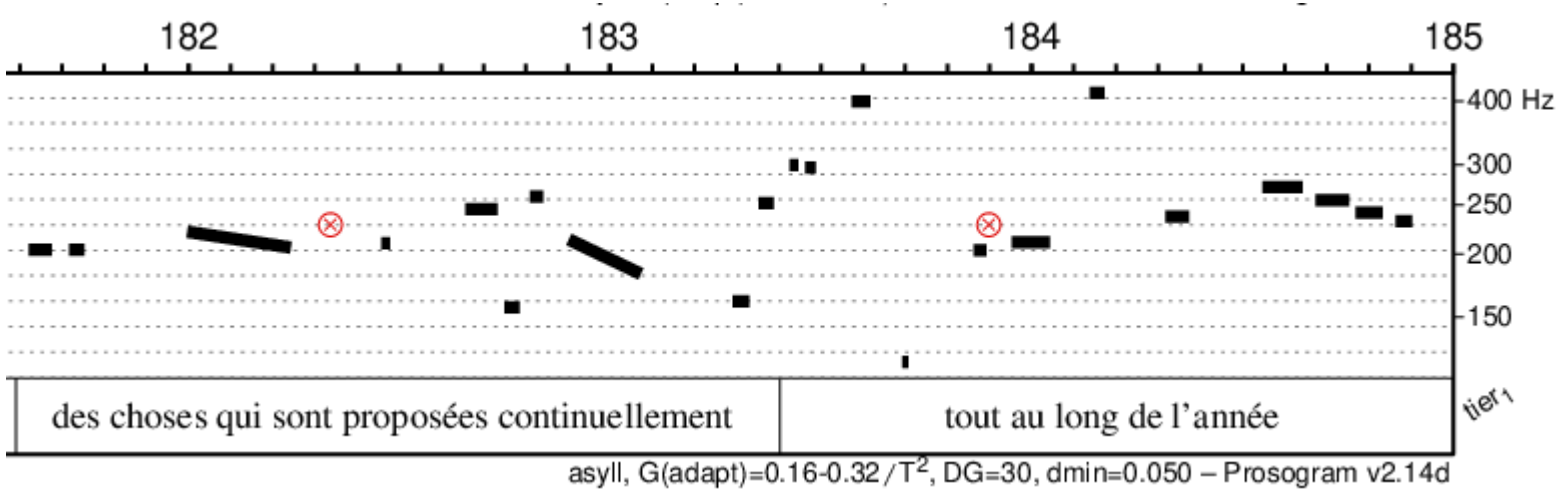

Figure 26 : Courbe intonative simplifiée produite par le logiciel Prosogram

4.4.6 CLAPI

Nous avons accédé au corpus CLAPI via l'interface du projet ORFEO (Benzitoun et al. 2016), qui fournit une analyse syntaxique du corpus au format CoNLL, ainsi qu'une transcription alignée texte-son. Nous avons donc extrait les productions dont la racine n'était pas un verbe, puis nous les avons retrouvées dans la transcription afin de vérifier la présence d'une frontière prosodique en écoutant l'enregistrement.

4.4.7 Fleuron

Tout comme pour le corpus CLAPI, nous avons accédé au corpus Fleuron via le projet ORFEO. Nous avons donc utilisé la même méthode pour extraire les compléments différés.

4.5 Métadonnées du corpus

Après avoir extrait les compléments différés des corpus sources, nous leur avons associé des métadonnées, afin de pouvoir les identifier et obtenir, si besoin, des statistiques plus détaillées.

Nous avons tout d'abord attribué un *numéro d'identification unique* à chaque complément différé. Dans le cas où, lors de la constitution de notre corpus, nous avons à tort intégré une production qui n'était pas un complément différé, nous indiquons la suppression de cette production en remplaçant chaque information associée à cette production par *[suppr]*. Nous ne réattribuons pas ensuite son identifiant à une autre production, pour éviter les erreurs de référencement.

Dans le cas où la même production contiendrait plusieurs compléments différés, les versions sont différenciées par l'ajout des lettres *b*, *c*, *d*, et ainsi de suite. Par exemple, dans la production (135), la séquence différée comporte deux compléments : *« pour des motifs sanitaires »* et *« et souvent parce que dangereuse »*.

(135) Avec d'autres conséquences légales quand la baignade est frappée d'interdiction. Pour des motifs sanitaires et souvent parce que dangereuse. (Est Républicain, CD-252,252b)

Leurs têtes n'appartiennent pas à la même catégorie syntaxique : *pour* est une préposition tandis que *parce que* est une conjonction de subordination. Nous avons donc dédoublé l'exemple dans notre

corpus : la ligne 252 traitera du complément *« pour des motifs sanitaires »* et la ligne 252b traitera du complément *« et souvent parce que dangereuse »* (figure 27).

252	Une certitude : les baignades sauvages se multiplient. Au risque et péril des adeptes de la trempette quand le site est non aménagé… mais non interdit. Avec d'autres conséquences légales quand la baignade est frappée d'interdiction.	Pour des motifs sanitaires et souvent parce que dangereuse.
252b	Une certitude : les baignades sauvages se multiplient. Au risque et péril des adeptes de la trempette quand le site est non aménagé… mais non interdit. Avec d'autres conséquences légales quand la baignade est frappée d'interdiction.	Pour des motifs sanitaires et souvent parce que dangereuse.

Figure 27 : Production (135) dédoublée

Nous avons associé au complément différé le *contexte* précédent et suivant. En effet, le complément différé n'apparaît pas seul : sa nature de complément impose la présence d'un gouverneur, qui lui-même fait partie d'un énoncé produit antérieurement. Par exemple, le complément différé *« Avec le sourire »* de la production (136) est gouverné par la forme verbale *a accompagné*, présente dans l'énoncé qui le précède.

(136) La population a accompagné l'initiative des étudiants. Avec le sourire. (Est Républicain, CD-326)

Pareillement, le complément différé *« parce que j'étais de gauche »* de l'exemple (137) est dépendant de la forme verbale *voulaient*, qui se trouve dans l'énoncé précédent.

(137) ils voulaient pas le donner à au Barrage / parce que j'étais de gauche (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-462)

Le plus souvent, comme dans les deux exemples précédents, cet énoncé précède immédiatement le complément différé. Il arrive toutefois que d'autres tours de parole ou d'autres phrases graphiques surviennent entre temps (exemples 138 et 139).

(138) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. Sans perturber la circulation. Parce qu'ils prônent « un partage équilibré de l'espace public entre les différents modes de transport, sans pour autant déclarer une guerre ouverte à la voiture ». (Est Républicain, CD-194,195,196)

(139) L1 : ah non il a été rempli ce matin
L2 : ouais vous
L1 : c'est qui qui l'a rempli c'est toi ou c'est moi
L2 : <u>parce que on vous l'a rappelé</u> (TCOF, CD-705)

Dans l'exemple (138), les phrases graphiques *« Sur les trottoirs. »*, *« Sans perturber la circulation. »* et *« Parce qu'ils prônent « un partage équilibré de l'espace public entre les différents modes de transport, sans pour autant déclarer une guerre ouverte à la voiture ». »* constituent chacune un complément différé de la forme verbale *ont défilé* présente dans la première phrase graphique. À l'exception de *« Sur les trottoirs »*, elles en sont toutes séparées par au moins une phrase graphique. De même, dans l'exemple (139), le complément différé *« parce qu'on vous l'a rappelé »* est gouverné par la forme verbale *a été rempli* mais en est séparé par deux tours de parole.

Dans le cas où le complément différé est séparé de l'énoncé contenant son gouverneur par un ou plusieurs énoncés, nous avons recopié tout le contexte, de façon à disposer de l'énoncé contenant le gouverneur du complément différé et de toute production qui se trouverait entre cet énoncé et le complément différé.

Nous avons aussi indiqué s'il y avait un *changement de locuteur*. Nous avons ainsi précisé si le complément différé et l'énoncé qui contient son gouverneur ont été produits par le même locuteur ou non. Par exemple, dans les productions (137) et (139), que nous venons de présenter, le complément différé et l'énoncé contenant son gouverneur sont tous les deux produits par le même locuteur. À l'inverse, dans la production (140), le complément différé *« qui dépend de l'aéroport ? »* et l'énoncé contenant son gouverneur, *« nous avons un hélicoptère »*, sont produits par deux locuteurs différents (les chevrons < et > indiquent un chevauchement des tours de parole).

(140) L1 : et les et plus les canadairs nous avons deux avions différents et nous avons un hélicoptère
L2 : < ah d'accord
L1 : de surveillance > qui est dans en ce moment là il tourne < euh
L2 : <u>qui dépend > de l'aéroport ?</u> (TCOF, CD-669)

Dans le cas des productions écrites, nous avons jugé cette information non pertinente et nous l'avons indiquée comme telle (exemples 136 et 138).

Nous avons ensuite indiqué le *corpus source* de notre exemple. Dans le cas des corpus Rhapsodie et TCOF, nous avons aussi indiqué l'identifiant de l'échantillon.

Puis nous avons indiqué si le complément différé était une production *écrite* ou *orale*. Il s'agit ici selon nous d'une des métadonnées les plus intéressantes, puisqu'elle nous permettra d'effectuer une analyse différenciée entre compléments différés à l'oral et compléments différés à l'écrit[75].

Les corpus sources TCOF et Rhapsodie rassemblent des enregistrements pour lesquels des métadonnées sont disponibles. Elles concernent par exemple le degré de connaissances des différents participants, ou encore le degré d'interactivité de l'échange. Nous les avons réindiquées dans notre corpus, dans l'éventualité d'une étude comparative entre différentes situations d'énonciation.

Pour finir, nous avons réservé une dernière colonne à l'indication de quelques commentaires, remarques, et notes de travail.

4.6 Critères de classification syntaxiques

Afin de pouvoir étudier les compléments différés extraits, nous avons effectué un classement multidimensionnel à l'aide d'un tableau, où chaque ligne correspond à un complément différé. Nous avons choisi d'appuyer notre analyse sur deux domaines : la syntaxe interne et la syntaxe externe.

La syntaxe interne concerne la structure du complément différé étudié. Nous déterminerons ainsi sa tête, et la catégorie syntaxique de cette tête. Cela nous permettra de savoir si certaines catégories syntaxiques sont plus fréquemment représentées parmi les compléments différés.

La syntaxe externe, elle, consiste à regarder les relations qu'entretient le complément différé avec son environnement, et en particulier avec l'énoncé qui contient l'élément qui le gouverne. Nous pourrons ainsi voir si le complément différé est gouverné par un verbe, un nom, ou un élément appartement à une autre catégorie syntaxique, ou encore quelle est la relation syntaxique qui lie le complément différé à l'énoncé contenant son gouverneur.

Nous avons donc associé à chaque complément différé les informations syntaxiques suivantes :

- la catégorie syntaxique de la tête du complément différé
- la catégorie syntaxique du gouverneur du complément différé
- la fonction occupée par le complément différé par rapport à son gouverneur

75 Dans le chapitre 3 de cette thèse, en section 3.1.3, nous avions expliqué la différence entre l'opposition oral/écrit et l'opposition spontané/planifié. Dans notre corpus, à l'exception de deux échantillons du corpus Rhapsodie, les corpus oraux sont spontanés et les corpus écrits sont planifiés.

Dans les sections suivantes, nous présentons la liste des catégories syntaxiques et des fonctions syntaxiques que nous utilisons (section 4.6.1), puis nous détaillons les différentes informations syntaxiques présentées ci-dessus (sections 4.6.2, 4.6.3, et 4.6.4).

4.6.1 Liste des catégories syntaxiques et des fonctions

Pour chacun des compléments différés de notre corpus, nous indiquons la catégorie syntaxique de sa tête, celle de son gouverneur, ainsi que la fonction syntaxique occupée par le complément différé par rapport à son gouverneur. Les deux sections ci-après listent les catégories syntaxiques et les fonctions syntaxiques que nous avons retenues pour notre analyse.

- Catégories syntaxiques

Nous présentons dans cette section la liste des catégories syntaxiques utilisées dans notre corpus, liste que nous avons établie à partir des catégories syntaxiques de la grammaire traditionnelle. Nous les accompagnons d'exemples de productions dans lesquelles la tête ou le gouverneur du complément différé appartiennent à la catégorie syntaxique en question. Les catégories syntaxiques que l'on retrouve dans notre corpus sont au nombre de huit.

• l'adjectif

(141) La démarche contribue ainsi à la préservation d'une espèce déclinante. Et purement **insectivore**. (Est Républicain, CD-348)

(142) L1 : et la physique c'est dur ?
L2 : **horrible** (TCOF, CD-599)

(143) L1 : et il avait des écouteurs **adaptés** euh à l'appareil
L2 : oui
L1 : tu sais à la la coque qu'il a au-dessus de l'oreille là (TCOF, CD-639)

(144) L1 : euh parents divorcés **divorcés** depuis combien de temps ?
L2 : depuis que nous avons sept ans (TCOF, CD-588)

• l'adverbe

(145) Cela n'était pas arrivé depuis longtemps chez Ferrari. Très **longtemps**... (Est Républicain, CD-034)

(146) L1 : ça mord ouais
L2 : **fort** ? (TCOF, CD-658)

(147) Tradition oblige, le rapport moral et le bilan financier (résultat de l'exercice positif de 72 353,08 F.) ont été établis. Assez **vite**. (Est Républicain, CD-218)

(148) le buste est est est très passionnant c'est un buste en en marbre qu'on connaît **d'autant mieux** que Rodin et Puvis ont beaucoup échangé autour de ça / et que Puvis était pas forcément ravi de la façon dont Rodin le représentait (TCOF, CD-715)

• la conjonction de subordination

(137) ils voulaient pas le donner à au Barrage / **parce que** j'étais de gauche (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-462)

(149) L1 : tu peux imprimer ma photo ?
L2 : **si** tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)

(150) À croire que les espoirs se trouvaient déjà dans leur configuration de vacanciers avant le coup d'envoi. Ou **qu'**ils avaient envie de fêter avant l'heure leur troisième place. (Est Républicain, CD-267)

(151) Enfin, pour poser un dernier éclat sur la parure, rien de tel **que** le sourire d'une mère. Et peut-être même une petite pierre. (Est Républicain, CD-208)

• le déterminant

(152) L1 : donc un total de quarante-deux licenciés seniors et un total de cinquante-deux licenciés au club on est resté sensiblement euh comme l'an passé
L2 : **cinquante-trois** (TCOF, CD-534)

• le nom

(141) La démarche contribue ainsi à la préservation d'une **espèce** déclinante. Et purement insectivore. (Est Républicain, CD-348)

(153) L1 : mais sinon non globalement c'est bien pour tout le monde on est content on a rencontré des gens super sympa
L2 : hum
L1 : des **gens** géniaux (TCOF, CD-618)

(154) L1 : mais à midi par contre euh il va manger à la cantine parce que papa le voit
L2 : quelle **cantine** ? (TCOF, CD-633)

(155) et vous allez tout droit jusqu'au prochain **arrêt** de tram / où il y a Nef Chavant (Rhap-D0017, corpus Avanzi, CD-447)

• la préposition

(143) L1 : et il avait des écouteurs adaptés euh à l'appareil
L2 : oui
L1 : tu sais **à** la la coque qu'il a au-dessus de l'oreille là (TCOF, CD-639)

(145) Cela n'était pas arrivé **depuis** longtemps chez Ferrari. Très longtemps... (Est Républicain, CD-034)

(156) je suis née à Cannes / **pendant** la guerre (Rhap-D2004, corpus Lacheret, CD-458)

(157) je suis sûr que beaucoup d'entre vous vont vivre ces instants **avec** un peu d'émotion un peu d'étonnement / une certaine appréhension parfois (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-485)

• le pronom

(158) Mais là, j'ai fait un dessin et je lui lirai une histoire. **Celle** du lapin tout bleu ! (Est Républicain, CD-238)

(159) L1 : c'est par lequel de jambon que je commence tu as dit ?
L2 : **celui-là** (TCOF, CD-631)

(160) Les responsables du « Resto du cœur » sortent de la campagne d'hiver, une campagne importante, et depuis cette semaine, ils entrent dans **celle** d'été. Plus légère quant au service offert, mais tout aussi indispensable. (Est Républicain, CD-113)

• le verbe

(153) L1 : mais sinon non globalement c'est bien pour tout le monde on est content on **a rencontré** des gens super sympa
L2 : hum
L1 : des gens géniaux (TCOF, CD-618)

(161) J'**espère** rencontrer des ONG locales là-bas. **Prendre** des contacts. (Est Républicain, CD-155)

(162) Au sein de l'association, chacun **avance** à son rythme. En douceur. (Est Républicain, CD-015)

- Fonctions syntaxiques

Nous présentons dans cette section la liste des fonctions syntaxiques utilisées dans notre corpus. Celles-ci sont au nombre de trois : la fonction de *dépendant*, la fonction de *complément valenciel* et la fonction d'*ajout*.

Le complément différé occupe la fonction de dépendant si son gouverneur n'est pas un verbe (exemples 144, 145 et 163).

(144) L1 : euh parents divorcés **divorcés** depuis combien de temps ?
L2 : depuis que nous avons sept ans (TCOF, CD-588)

(145) Cela n'était pas arrivé **depuis** longtemps chez Ferrari. Très longtemps... (Est Républicain, CD-034)

(163) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une **sortie** / qui donne euh sur les quais (Rhap-D0008, corpus Avanzi, CD-442)

Si le gouverneur du complément différé est un verbe, le complément différé peut occuper la fonction de *complément valenciel* (exemples 164 à 167),

(164) Pour l'avoir testé hier matin, l'engin **offre** d'extraordinaires sensations. Et un surprenant confort. (Est Républicain, CD-072)

(165) L1 : en général c'**est** toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

(166) L1 : et ils **ont mis** combien de temps à le faire ?
L2 : longtemps (TCOF, CD-616)

(167) C'est bien connu, on pense toujours que le danger ne **vient** pas de soi. Mais des autres. (Est Républicain, CD-384)

ou d'*ajout* (exemples 136, 137, 147 et 149).

(136) La population **a accompagné** l'initiative des étudiants. Avec le sourire. (Est Républicain, CD-326)

(137) ils **voulaient** pas le donner à au Barrage / parce que j'étais de gauche (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-462)

(147) Tradition oblige, le rapport moral et le bilan financier (résultat de l'exercice positif de 72 353,08 F.) **ont été établis**. Assez vite. (Est Républicain, CD-218)

(149) L1 : tu **peux** imprimer ma photo ?
L2 : si tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)

Nous expliquerons en section 4.6.4 la méthode utilisée pour différencier ces deux fonctions.

4.6.2 Tête syntaxique du complément différé

La tête syntaxique d'un syntagme est l'élément qui caractérise cet énoncé et détermine sa nature. Grâce à cette information, nous pourrons classer les compléments différés en fonction de leur nature syntaxique. Ainsi, nous pourrons déterminer quelles sont les catégories syntaxiques les plus fréquentes parmi les compléments différés, ou encore si certaines catégories sont rares voire absentes.

La plupart du temps, déterminer la tête du complément différé est assez facile. Par exemple, la tête du complément différé dans l'exemple (168) est le nom *reste*, la tête du complément différé dans l'exemple (169) est le verbe *prendre*, et la tête du complément différé dans l'exemple (170) est la préposition *sans*.

(168) Bref, mieux vaut savoir où l'on met les pieds... Et le reste du corps. (Est Républicain, CD-266)

(169) J'espère rencontrer des ONG locales là-bas. Prendre des contacts. (Est Républicain, CD-155)

(170) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

Toutefois, déterminer la tête de certains compléments différés est plus compliqué, et nous allons présenter ci-après trois situations particulières.

- Plusieurs syntagmes dans le complément différé

Il arrive que certains compléments différés (ou, plus exactement ici, certaines unités différées) soient composés non pas d'un mais de deux syntagmes. Dans ce cas de figure, deux options sont possibles : soit les deux syntagmes sont de même nature, soit ils sont de natures différentes.

Dans le cas où les deux syntagmes sont de même nature, nous avons choisi de ne retenir comme tête du complément différé que la tête du premier syntagme. En effet, lorsque les syntagmes sont de même nature, ils forment un entassement sur la même fonction syntaxique par rapport au même gouverneur (cf. section 4.6.3).

Dans l'exemple (171) ci-dessous, l'unité différée est composée des syntagmes prépositionnels *[d'aller chez le coiffeur]* et *[d'aller acheter des habits]*.

(171) L1 : et les gens ont besoin de se détendre un petit peu
L2 : voilà
L3 : voilà bon
L2 : d'aller chez le coiffeur d'aller acheter des habits (TCOF, CD-693)

Puisque ces deux syntagmes sont de même nature, nous n'entrons dans notre corpus que la tête du premier, c'est-à-dire la préposition *de*.

Dans le cas où les syntagmes sont de natures différentes, nous dédoublons l'exemple dans notre corpus et nous indiquons à chaque fois une tête différente[76]. Par exemple, dans la production (135), l'unité différée est composée de deux syntagmes de natures différentes : le syntagme prépositionnel *[pour des motifs sanitaires]* et le syntagme conjonctionnel *[souvent parce que dangereuse]*.

(135) Avec d'autres conséquences légales quand la baignade est frappée d'interdiction. Pour des motifs sanitaires et souvent parce que dangereuse. (Est Républicain, CD-252,252b)

Nous entrons donc une première fois cette production dans notre corpus en indiquant la préposition *pour* comme tête du complément différé. Nous l'entrons ensuite une seconde fois en indiquant la conjonction de subordination *parce que* comme tête du complément différé.

Il sera d'ailleurs intéressant de voir si ces deux compléments différés dans la même unité occupent la même fonction syntaxique par rapport à leur gouverneur, et s'ils ont le même gouverneur.

- Proposition subordonnée relative

Le deuxième cas particulier à préciser est celui de l'analyse des propositions subordonnées relatives, telles que celle de l'exemple (163).

(163) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D0008, corpus Avanzi, CD-442)

Ici, c'est le statut du pronom relatif qui est source d'interrogations. Dès le XVIIe siècle, les grammairiens de Port-Royal soulignent les « deux usages du relatif; l'un d'estre pronom, et l'autre de marquer l'union d'une proposition avec une autre » (Arnauld et al. 1676). Pour Tesnière aussi le pronom relatif est « un mot de **nature double**,composé de deux éléments syntaxiques fondus ensemble, que l'analyse syntaxique révèle comme syntaxiquement distincts » (Tesnière 1959:560-561) ; mais si pour lui l'un de ces éléments est un « anaphorique », terme que l'on peut rapprocher

76 Les exemples étant numérotés (cf. section 4.5 sur les métadonnées du corpus), on attribuera au complément différé « dédoublé » le numéro du complément différé « initial » suivi de la lettre *b* (puis *c*, *d*, etc si nécessaire)

de celui de « pronom » utilisé par Arnauld et al. (1676), l'autre est un « élément *translatif* [...] qui confère à la subordonnée la valeur d'*adjectif* » (Tesnière 1959:561). Le pronom relatif ne sert pas selon lui de conjonction de subordination, reliant deux propositions entre elles, mais de « translatif », servant à « **transformer** la **catégorie** des mots pleins » (Tesnière 1959:80) : ici, transformer une proposition en adjectif. Enfin, on retrouve aussi le double rôle du pronom relatif dans la définition de Dubois et al. (2001), pour qui les relatifs « sont les mots qui servent à établir une relation entre un nom ou un pronom qu'ils représentent (et qui est dit *antécédent du pronom relatif*) et une proposition subordonnée dite *relative* qui explique ou détermine l'antécédent. » (Dubois et al. 2001:408). Le pronom relatif a, selon cette définition, un rôle de relation (entre une proposition principale et une proposition subordonnée) et de représentation (d'un nom qui est son antécédent).

Ce double rôle du pronom relatif pourrait rester anecdotique, mais il pose en réalité la question de la tête syntaxique des propositions subordonnées relatives. En effet, si on tient uniquement compte de son rôle de relation entre deux propositions, alors le pronom relatif devient une conjonction de subordination et doit donc être analysé comme tête de la proposition subordonnée qu'il introduit. Ainsi, pour Cotte (2008), « le pronom, articulant le support et l'apport, est à la fois tête d'un syntagme nominal, rarement reconnu tel, et déterminant de ce syntagme ». De ce point de vue, la tête syntaxique du complément différé de l'exemple (163) est le pronom relatif *qui*. Mais si on tient uniquement compte du rôle de représentation du pronom relatif, alors il devient un simple pronom et doit donc être analysé comme dépendant du verbe de la proposition subordonnée, ledit verbe étant ainsi la tête de cette proposition. La tête syntaxique du complément différé de l'exemple (163) serait alors le verbe *donne*.

Une solution proposée par Tesnière est de diviser le pronom relatif en deux morphèmes : un « **transférème** [...] auquel incombe la fonction translative » et un « **anaphorème** [...] auquel incombe la fonction anaphorique » (Tesnière 1959:561). Il précise toutefois qu'« il est évidemment à peu près impraticable de dissocier ces deux éléments » (Tesnière 1959:561). C'est ce que souligne Touratier (1980:88) : on pourrait tout à fait imaginer qu'« une règle morphologique amalgame leur signifiant en une unité formelle indécomposable », comme on amalgame les prépositions *à* ou *de* avec les déterminants *le* ou *les* pour donner les formes *au*, *du*, *aux* ou *des*. Mais cette hypothèse ne fonctionne que dans le cas d'un pronom relatif sujet (Touratier 1980:88). En effet, dans ce cas comme dans celui de l'amalgame des prépositions avec les déterminants, les deux éléments se

suivent dans la construction : dans l'exemple (163), de même que les formes *au* et *du* sont des amalgames de *à* et *le* et de *de* et *le*, le pronom relatif serait un amalgame d'un élément subordonnant *que* et du pronom clitique sujet *elle* (163b).

(163b) **À le** fond **de le** jardin il y a une sortie **que elle** donne sur les quais.
→ **Au** fond **du** jardin il y a une sortie **qui** donne sur les quais.

En revanche, cette hypothèse ne tient plus dès que l'élément subordonnant est éloigné du pronom avec lequel il est censé s'amalgamer. Il serait compliqué d'imaginer que, dans l'exemple (172), le pronom relatif *dont* soit l'amalgame d'un élément subordonnant *que* et du pronom clitique *en*, étant donné leur éloignement (172b).

(172) Maintenant, que les Alsaciens aient commis des erreurs, c'est une autre histoire. **Dont** les Vosgiens ne se préoccuperont guère, même s'ils ont su en profiter. (Est Républicain, CD-383)

(172b) C'est une autre histoire **que** les Vosgiens ne s'**en** préoccuperont guère.

Nous écarterons donc pour cette raison l'analyse du pronom relatif comme un amalgame. Nous exclurons de même l'analyse du pronom relatif comme conjonction de subordination, l'inconvénient de cette analyse étant qu'elle entraîne dans certains cas une agrammaticalité de la construction introduite par le complément différé. Par exemple, si on considère que le pronom *dont* introduit la proposition *« les Vosgiens ne se préoccuperont guère »* dans l'exemple (172), alors la valence du verbe *se préoccuper* n'est pas remplie et la construction est agrammaticale.

Nous analyserons donc le pronom relatif comme ayant un rôle de représentation de son antécédent, une valeur anaphorique, et nous considèrerons le verbe de la proposition subordonné comme la tête de ladite proposition.

- Complément différé commençant par une conjonction de coordination

Enfin, certains des compléments différés de notre corpus sont introduits par une conjonction de coordination (exemples 141 et 173 à 177).

(141) La démarche contribue ainsi à la préservation d'une espèce déclinante. **Et** purement insectivore. (Est Républicain, CD-348)

(173) Les élèves de la classe européenne sont rentrés fourbus. **Mais** contents. (Est Républicain, CD-378)

(174) on lui enverra un chèque demain / **ou** lundi (TCOF, CD-644)

(175) Les subventions passent. **Mais** sans l'aval de M. Michel. (Est Républicain, CD-388)

(176) Ils en rêvaient tous, ou presque. **Et** depuis nombres d'années. (Est Républicain, CD-377)

(177) L1 : c'est pour ça que un dressing dans le coin ça fait gagner de la place
L2 : **mais** dans quel coin ? (CLAPI, CD-764)

De nombreuses études ont montré que la conjonction de coordination appartenait au deuxième membre de la coordination (Ross 1967:162-163, Touratier 1990, Munn 1992, Mouret 2003, Abeillé 2005 entre autres). Parmi les arguments avancés, on peut citer le fait qu'on peut insérer une pause entre le premier conjoint et la conjonction de coordination, mais pas entre la conjonction de coordination et le second conjoint ;

> « Si une phrase conjointe [...] est divisée en deux phrases [...], la conjonction va toujours avec la seconde phrase [...], jamais avec la première »[77] (Ross 1967:163)

> « Les pauses prosodiques sont possibles uniquement entre le premier conjoint et la conjonction. La conjonction et le premier conjoint ne forment jamais un constituant. »[78] (Munn 1992)

et le fait que « des séquences *Conj + X* sont observées naturellement en dehors des constructions coordonnées » (Abeillé 2005).

Les compléments différés que nous venons de présenter illustrent ces deux arguments : les exemples (141) et (173) à (176) peuvent chacun être vus comme une seule unité coupée en deux, et l'exemple (177) comme une séquence *Conj + X* non coordonnée. On peut en outre faire une distinction supplémentaire dans le premier groupe entre les exemples (141), (173) et (174) d'un côté, et les exemples (175) et (176) de l'autre. Les premiers présentent des entassements : deux syntagmes, dont le complément différé, occupent la même position syntaxique (nous en parlons plus en détail en section 4.6.3). Les seconds présentent simplement des syntagmes non entassés mais introduits par une conjonction de coordination, particularité dont nous reparlerons ultérieurement dans cette thèse (cf. chapitre 6).

77 « If a conjoined sentence [...] is broken up into two sentences [...], the conjunction always goes with the second sentence [...], never with the first » (Ross 1967:163)

78 « Intonational pauses are only possible between the first conjunct and the conjunction. The conjunction and the first conjunct never form a constituent. » (Munn 1992)

Pour déterminer la tête du complément différé commençant par une conjonction de coordination, nous avons deux possibilités. Premièrement, on peut considérer que la conjonction de coordination est la tête du complément différé, et qu'elle gouverne la tête du syntagme qui la suit. Deuxièmement, on peut considérer que la conjonction de coordination n'est pas la tête du complément différé, et qu'elle est soit gouvernée par la tête du syntagme qui la suit, soit simple joncteur de liste. Nous avons opté pour la deuxième solution.

On peut voir en effet que les compléments différés des exemples présentés ci-avant ne sont pas tous interchangeables (exemples 141b et 175b), ce qui montre que la conjonction de coordination ne détermine pas la distribution du syntagme qu'elle introduit.

(141b) ? La démarche contribue ainsi à la préservation d'une espèce déclinante. Ou lundi.

(175b) ? Les subventions passent. Mais contents.

Nous avons donc choisi comme catégorie syntaxique de la tête du complément différé la catégorie de la tête du syntagme. Par exemple, pour (141), nous avons indiqué que la tête du complément différé était un adjectif, puisque le syntagme *[purement insectivore]* a pour tête l'adjectif *insectivore*. De même, nous avons indiqué que la tête du complément différé de l'exemple (175) était une préposition, puisque le syntagme *[sans l'aval de M. Michel]* a pour tête la préposition *sans*.

Nous n'avons toutefois pas passé sous silence la présence de la conjonction de coordination. Pour chaque complément différé de notre corpus, nous avons indiqué s'il était ou non introduit par une conjonction de coordination, et, si oui, nous avons précisé laquelle. Cette information nous sera utile par la suite pour étudier les effets produits par la présence ou l'absence de conjonction de coordination.

4.6.3 Gouverneur syntaxique du complément différé

Le gouverneur du complément différé est l'élément qui permet la présence du complément différé et qui lui impose des contraintes concernant sa catégorie syntaxique et sa modalité (Debaisieux 2011).

Indiquer la nature syntaxique du gouverneur permettra de déterminer les éléments les plus à même de générer, d'entraîner un complément différé. Notre hypothèse est que ces éléments sont en majorité des verbes, puisqu'ils sont les têtes des phrases canoniques. Nous nous attendons aussi à la présence de noms parmi ces éléments, puisqu'ils peuvent gouverner des propositions subordonnées relatives ou des adjectifs. Par exemple, le complément différé en (163) est une proposition subordonnée relative gouvernée par le nom *sortie*, et le complément différé en (178) est un adjectif gouverné par le nom *appartement*.

(163) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D0008, corpus Avanzi, CD-442)

(178) L1 : c'est un appartement privé alors
L2 : oui
L1 : personnel (Fleuron, CD-839)

Pour déterminer si un verbe est le gouverneur du complément différé étudié, on vérifie que le complément remplit les différents critères que nous avons présentés précédemment (cf. chapitre 2, section 2.4). Ces critères sont :

- la proportionnalité avec un paradigme de pronoms
- la possibilité d'intégration dans un dispositif
- le fait d'être sous la modalité du verbe constructeur

On peut par exemple vérifier ces critères sur le complément différé de l'exemple (170), afin de confirmer qu'il est bien régi par le verbe *a travaillé*.

(170) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

Premièrement, le complément *« sans salaire »* est proportionnel à la proforme *ainsi* :

(170b) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans **ainsi**.

Deuxièmement, le complément *« sans salaire »* peut être intégré dans un dispositif tel qu'une construction clivée :

(170c) **C'**est sans salaire **que** la jeune Togolaise a travaillé quatre ans.

Troisièmement, le complément *« sans salaire »* est sous la modalité du verbe constructeur *a travaillé* :

(170d) La jeune Togolaise **n’**a **pas** travaillé quatre ans sans salaire **mais** sans contrat.

Le complément *« sans salaire »* remplit bien les trois conditions nécessaires pour être régi par le verbe *a travaillé* : ce verbe est donc bien son gouverneur.

Néanmoins, certaines constructions dans notre corpus peuvent poser problème : nous allons les présenter ci-après.

- Gouverneur ambigu

On trouve dans notre corpus des constructions qui présentent des ambiguïtés quant au gouverneur du complément différé. C’est le cas par exemple de (179).

(179) Il est vrai que Paris a toujours pensé que rien ne pourrait se conclure sans le soutien du Kremlin. Parce que la Russie dispose d’un droit de veto au Conseil de sécurité de l’ONU et que, si elle accepte de voter une résolution sur le Kosovo, la Chine s’abstiendra sans doute de faire jouer le sien. (Est Républicain, CD-073)

Dans cet exemple, le complément différé peut être gouverné par le verbe *penser*, mais aussi par le verbe *pouvoir*. En effet, nous pouvons vérifier les critères de rection pour ces deux verbes. Nous avons simplifié l’exemple en (179b) pour plus de lisibilité.

(179b) Paris a toujours pensé que rien ne pourrait se conclure sans le soutien du Kremlin parce que la Russie dispose d’un droit de veto au Conseil de sécurité de l’ONU.

Le gouverneur du complément différé peut être le verbe *penser*, car le complément différé est proportionnel à la forme *« pour cette raison »* (179c), peut être intégré dans un dispositif tel qu’une construction clivée (179d) et est sous la modalité du verbe *penser* (179e).

(179c) Paris a toujours pensé, **pour cette raison**, que rien ne pourrait se conclure sans le soutien du Kremlin.

(179d) **C’**est parce que la Russie dispose d’un droit de veto au Conseil de sécurité de l’ONU **que** Paris a toujours pensé que rien ne pourrait se conclure sans le soutien du Kremlin.

(179e) Paris **n’**a **pas** toujours pensé, **non pas** parce que la Russie dispose d’un droit de veto au Conseil de sécurité de l’ONU **mais** parce qu’elle est importante, que rien ne pourrait se conclure sans le soutien du Kremlin.

Le gouverneur du complément différé peut aussi être le verbe *pouvoir*, car le complément différé est aussi proportionnel à la forme *« pour cette raison »* (179f), peut aussi être intégré dans un dispositif tel qu'une construction clivée (179g) et est aussi sous la modalité du verbe *pouvoir* (179h).

(179f) Paris a toujours pensé que rien ne pourrait, **pour cette raison**, se conclure sans le soutien du Kremlin.

(179g) Paris a toujours pensé que **c'**était parce que la Russie dispose d'un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU **que** rien ne pourrait se conclure sans le soutien du Kremlin.

(179h) Paris a toujours pensé que rien ne pourrait se conclure, **non pas** parce que la Russie dispose d'un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU **mais** parce qu'elle est importante, sans le soutien du Kremlin.

Les critères syntaxiques ne permettent donc pas de désambiguïser le gouverneur du complément différé. On peut toutefois noter que les deux gouverneurs potentiels appartiennent à la même catégorie syntaxique : à défaut de connaître le véritable gouverneur de ces compléments, nous pouvons affirmer à quelle catégorie syntaxique il appartient.

- Cas des entassements

Pour terminer, il convient de se pencher sur la question du gouverneur des compléments différés appartenant à une liste. Prenons pour cela les exemples (168) et (169) :

(168) Bref, mieux vaut savoir où l'on met les pieds... Et le reste du corps. (Est Républicain, CD-266)

(169) J'espère rencontrer des ONG locales là-bas. Prendre des contacts. (Est Républicain, CD-155)

On remarque que, dans ces deux exemples, le complément différé occupe une position syntaxique déjà instanciée dans la construction précédente. Dans l'exemple (168), le complément différé *[le reste du corps]* occupe la même position syntaxique que le syntagme nominal *[les pieds]*, et dans l'exemple (169) le complément différé *[prendre des contacts]* occupe la même position syntaxique que le syntagme verbal *[rencontrer des ONG locales]*.

Cela correspond au phénomène de « listing », défini par Blanche-Benveniste comme « une sorte de théorie « élargie » de la coordination » (1987:124) et qui regroupe les situations où plusieurs éléments occupent la même position syntaxique, que ce soit dans le cadre d'une énumération, d'une

recherche de mots ou encore, comme l'indique le titre de l'article, d'un bafouillage[79]. Pour désigner ce « phénomène paradigmatique » (Gerdes et al. 2015), nous utiliserons le terme d'entassement, défini ainsi par Kahane (2012) :

> « Y s'entasse sur X si Y suit X et Y vient occuper la même position syntaxique que X. » (Kahane 2012)

En appliquant cette définition à nos deux exemples, on peut affirmer que *[le reste du corps]* s'entasse sur *[les pieds]* dans l'exemple (168), et que *[prendre des contacts]* s'entasse sur *[rencontrer des ONG locales]* dans l'exemple (169).

Il s'agit maintenant de déterminer le gouverneur du second syntagme. Kahane (2012) fait remarquer qu'il existe deux analyses différentes : soit on considère que X et Y sont des co-têtes d'un même syntagme, soit on considère que Y est syntaxiquement dépendant de X.

La première analyse, aussi dite « analyse symétrique », est défendue par Bloomfield (1933:195).

> « Si toutes les constructions qui forment un syntagme sont endocentriques[80], alors le syntagme contiendra parmi ses constituants immédiats un mot (ou plusieurs mots, membres d'une coordination), dont la catégorie syntaxique est la même que celle du syntagme. Ce mot est le *centre* du syntagme. Dans le syntagme *tout ce lait frais*, le mot *lait* est le centre, et dans le syntagme *tout ce pain frais et ce beurre doux*, les mots *pain* et *beurre* sont les centres. »[81] (Bloomfield 1933:195)

Selon cette analyse, l'entassement *« les pieds et le reste du corps »* de l'exemple (168) a deux co-têtes, qui sont les têtes des deux syntagmes entassés : les noms *pieds* et *reste*. De même, l'entassement *« rencontrer des ONG locales / prendre des contacts »* de l'exemple (169) a comme co-têtes les verbes *rencontrer* et *prendre*. Le gouverneur de l'entassement gouverne les deux co-têtes : ainsi, dans l'exemple (168), le complément différé *[le reste du corps]* est gouverné par la forme verbale *met*, et dans l'exemple (169) le complément différé *[prendre des contacts]* et gouverné par la forme verbale *espère*.

La seconde analyse est dite « analyse asymétrique » et est explicitée par Mel'čuk (1988).

79 "Syntaxe, choix de lexique, et lieux de bafouillage."

80 Une construction endocentrique est une construction qui appartient à la même catégorie syntaxique qu'au moins un de ses constituants (Bloomfield 1933:194)

81 « If all the syntactic constructions which go to make up a phrase are endocentric, then the phrase will contain among its ultimate constituents some word (or several words, members of a co-ordination), whose form-class is the same as that of the phrase. This word is the center of the phrase. In the phrase all this fresh milk, the word milk is the center, and in the phrase all this fresh bread and sweet butter, the words bread and butter are the centers. » (Bloomfield 1933:195)

> « De plus, la partie droite d'une construction conjointe, c'est-à-dire la conjonction et le conjoint qu'elle introduit (le syntagme conjonctionnel), est toujours facultative, tandis que la partie gauche (c'est-à-dire le conjoint gauche) ne l'est pas [...]. Pour moi, cela indique clairement que, d'un point de vue strictement syntaxique, le conjoint gauche et le syntagme conjonctionnel ne sont pas égaux : il y a une relation de dépendance entre eux. Puisque la valence syntaxique passive d'une construction conjointe est celle de son conjoint gauche, et en aucun cas celle du syntagme conjonctionnel, nous devons conclure que le syntagme conjonctionnel dépend syntaxiquement du conjoint gauche. »[82] (Mel'čuk 1988:27)

Mel'čuk (1988:27) précise qu'à l'intérieur du syntagme conjonctionnel, la conjonction de coordination gouverne le conjoint qu'elle introduit, puisque c'est elle qui contrôle la distribution du syntagme.

Ainsi, selon cette analyse, le gouverneur des compléments différés dans nos deux exemples est la tête du syntagme sur lequel il s'empile. Le complément différé *[et le reste du corps]* de l'exemple (168) a donc pour gouverneur le nom *pieds* du syntagme *[les pieds]*, et le complément différé *[prendre des contacts]* de l'exemple (169) a pour gouverneur le verbe *rencontrer* du syntagme *[rencontrer des ONG locales]*.

Pour notre part, nous nous appuierons sur la modélisation proposée par Kahane (2012), et nous considérerons que, si Y s'entasse sur X, alors le gouverneur du syntagme Y est celui du syntagme X et Y reçoit cette gouvernance par le biais du lien paradigmatique qu'il entretient avec X. Ainsi, le gouverneur du complément différé *[et le reste du corps]* de l'exemple (168) est a forme verbale *met*, via le lien paradigmatique entre *[et le reste du corps]* et *[les pieds]* ; et celui du complément différé *[prendre des contacts]* de l'exemple (169) est la forme verbale *espère*, via le lien paradigmatique entre *[prendre des contacts]* et *[rencontrer des ONG locales]*.

4.6.4 Fonction syntaxique du complément différé par rapport à son gouverneur

Indiquer la fonction des compléments différés par rapport à l'élément gouverneur nous permettra, par exemple, de savoir si les compléments différés sont plutôt des compléments valenciels ou des ajouts. Pour déterminer la fonction du complément différé, nous privilégierons l'Approche Pronominale (Blanche-Benveniste et al. 1984).

82 « Moreover, the right-hand component of a conjoined construction, that is, the conjunction plus the conjunct it introduces (i.e., the conjunction phrase), is always omissible, while the left-hand component (i.e., left conjunct) is not [...]. To me, this clearly indicates that from the strictly syntactic viewpoint, the left conjunct and the conjunction phrase are not equal: there is a dependency relation between them. Since the passive syntactic valency of a conjoined construction is that of its left conjunct, and by no means that of the conjunction phrase, we must conclude that the conjunction phrase depends syntactically on the left conjunct. » (Mel'čuk 1988:27)

La détermination de la fonction du complément différé se fait en trois étapes.

Premièrement, nous observons la catégorie syntaxique du gouverneur. Si ce gouverneur est un verbe, alors nous passons à l'étape suivante. Si ce gouverneur n'est pas un verbe, alors nous attribuons au complément différé la fonction de dépendant.

Par exemple, dans la production (163) présentée précédemment, le gouverneur du complément différé est le nom *sortie*. Le complément différé est donc un dépendant du nom *sortie*.

(163) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D0008, corpus Avanzi, CD-442)

Deuxièmement, si le gouverneur du complément différé est un verbe, nous déterminons si le complément différé est un ajout ou un complément valenciel. Pour cela, nous nous basons sur ces trois questions (cf. chapitre 2, section 2.4.4) :

- La suppression du constituant entraîne-t-elle une agrammaticalité de la production ?
- La suppression du constituant change-t-elle le sens du verbe ?
- Le constituant est-il commutable avec les clitiques *le* ou *lui* ou les syntagmes *à cela* ou *de cela* ?

Si la réponse à une de ces questions est *« oui »*, alors le complément différé est un complément valenciel. Sinon, il s'agit d'un ajout.

Prenons par exemple ces quatre productions :

(180) Pour l'avoir testé hier matin, l'engin offre d'extraordinaires sensations. Et un surprenant confort. (Est Républicain, CD-072)

(181) Ah, si elle avait pu tomber dimanche, au moins aurait-elle empêché les forcenés de la tondeuse de choisir, comme d'habitude, l'heure du déjeuner, pour témoigner de leur existence. Et de leur muflerie. (Est Républicain, CD-026)

(182) mes chers compatriotes je voudrais d'abord exprimer ma sympathie / à toutes celles et à tous ceux qui vivent ces derniers jours de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dans l'épreuve (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-473)

(183) ils voulaient pas le donner à au Barrage / parce que j'étais de gauche (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-462)

En intégrant chaque complément différé à la structure syntaxique contenant son gouverneur de façon plus claire, on obtient les constructions suivantes.

(180b) L’engin offre **un surprenant confort**.

(181b) Au moins aurait-elle empêché les forcenés de la tondeuse de choisir l’heure du déjeuner pour témoigner **de leur muflerie**.

(182b) Je voudrais d’abord exprimer ma sympathie **à toutes celles et à tous ceux qui vivent ces derniers jours de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dans l’épreuve**.

(183b) Ils voulaient pas le donner au Barrage **parce que j’étais de gauche**.

Dans le cas des productions (180) et (181), nous avons supprimé l’élément sur lequel s’entassait le complément différé, afin de ne pas surcharger la construction (cf. section 4.6.3).

Nous répondons ensuite aux questions présentées ci-avant pour chaque production. Si la réponse à l’une des questions est *« oui »*, alors nous avons affaire à un complément valenciel. Sinon, il s’agit d’un ajout.

Nous remarquons que pour la production (180b), la suppression du complément entraîne une agrammaticalité de la phrase (180c).

(180) *L’engin offre.

Le complément différé de la production (180) est donc un complément valenciel.

Nous remarquons ensuite que, pour la production (181b), la suppression du complément entraîne un changement du sens du verbe (181c).

(181c) Au moins aurait-elle empêché les forcenés de la tondeuse de choisir l’heure du déjeuner pour témoigner.

En effet, dans la production (181b), le verbe *témoigner* a le sens de *« montrer, faire preuve de »*. Dans la production (181c), il prend le sens de *« déclarer des faits »*.

Le complément différé de la production (181) est donc un complément valenciel.

En ce qui concerne la production (182b), nous remarquons que le complément peut commuter avec le pronom *leur*, qui appartient au paradigme du pronom *lui* (182c).

(182c) Je voudrais d’abord **leur** exprimer ma sympathie.

Le complément différé de la production (182) est donc un complément valenciel.

Enfin, nous remarquons que le complément de la production (183b) peut être supprimé sans entraîner ni agrammaticalité de la phrase ni changement du sens du verbe (183c), et qu'on ne peut le commuter ni avec *le* ou *lui* ou les syntagmes *à cela* ou *de cela* ((183d), (183e), (183f), (183g)).

(183c) Ils voulaient pas le donner au Barrage.

(183d) * Ils **le** voulaient pas le donner au Barrage.

(183e) * Ils **lui** voulaient pas le donner au Barrage.

(183f) * Ils voulaient pas le donner au Barrage **à cela**.

(183g) * Ils voulaient pas le donner au Barrage **de cela**.

Le complément différé de la production (183) est donc un ajout.

4.6.5 Instanciation de la position syntaxique

Enfin, nous avons choisi d'indiquer si le complément différé ouvrait une nouvelle position dans la structure syntaxique de son énoncé support (exemple 147),

(147) Tradition oblige, le rapport moral et le bilan financier (résultat de l'exercice positif de 72 353,08 F.) ont été établis. Assez vite. (Est Républicain, CD-218)

ou s'il réinstanciait une position déjà occupée et donc s'entassait sur un syntagme de l'énoncé support (exemple 143).

(143) L1 : et il avait des écouteurs adaptés euh à l'appareil
L2 : oui
L1 : tu sais à la la coque qu'il a au-dessus de l'oreille là (TCOF, CD-639)

Dans le cas où le complément différé a une fonction valencielle, il est facile de déterminer si cette fonction a déjà été remplie par un syntagme dans l'énoncé support. Il suffit pour cela de vérifier si un syntagme de l'énoncé support a une pronominalisation identique à celle du complément différé. De même, les compléments différés gouvernés par une préposition constituent toujours une réinstanciation de leur position syntaxique (exemple 145).

(145) Cela n'était pas arrivé depuis longtemps chez Ferrari. Très longtemps... (Est Républicain, CD-034)

En effet, s'il est possible pour certaines prépositions d'apparaître sans complément (Melis et al. 2001), comme *avec* dans l'exemple (184) ou *depuis* dans l'exemple (145b),

(184) Il faut faire avec.

(145b) Cela n'était pas arrivé depuis chez Ferrari.

il paraît plus ardu de séparer une préposition de son complément (exemple 145c)

(145c) Cela n'était pas arrivé depuis chez Ferrari. ? Très longtemps…

Dans d'autres cas, la tâche peut être plus ardue (exemples 185 et 186).

(185) Car ils les attendent avec impatience. Avec passion... (Est Républicain, CD-172)

(186) L'entraîneur de l'équipe fanion de l'ASV rempile pour (au moins) une saison. Pour la bonne raison que le comité du club voiraud a reconduit son coach dans ses fonctions. (Est Républicain, CD-328)

Dans ces deux exemples, il existe déjà dans l'énoncé support un syntagme prépositionnel dont la tête est la même préposition que pour le complément différé (*[avec impatience]* dans l'exemple (185) et *[pour (au moins) une saison]* dans l'exemple (186). Toutefois, nous considérons que le complément différé de l'exemple (185) réinstancie la position syntaxique occupée par le syntagme *[avec impatience]* dans l'énoncé support, tandis que celui de l'exemple (186) ouvre une nouvelle position syntaxique. En effet, le complément différé de l'exemple (185) peut être utilisé pour contraster le syntagme *[avec impatience]* si on veut vérifier que ce dernier est sous la modalité du verbe constructeur (cf. chapitre 2, section 2.4.3), ce qui est un argument pour affirmer qu'ils occupent la même position syntaxique (exemple 185b).

(185b) Car ils ne les attendent pas avec impatience mais avec passion.

À l'inverse, on ne peut pas utiliser le complément différé de l'exemple (186) pour contraster le syntagme *[pour (au moins) une saison]* : ces deux syntagmes n'occupent donc pas la même position syntaxique (exemple 186b).

(186b) ? L'entraîneur de l'équipe fanion de l'ASV ne rempile par pour (au moins) une saison mais pour la bonne raison que le comité du club voiraud a reconduit son coach dans ses fonctions.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons tout d'abord défendu l'utilisation d'un corpus dans le cadre de notre étude. Celui-ci nous permettra de traiter une grande quantité de données, de par son format

numérique ; mais aussi d'obtenir une vue d'ensemble, la plus représentative possible, des compléments différés, et ainsi de dépasser les limites posées par notre intuition.

Nous avons ensuite présenté la constitution de notre corpus d'étude, dont les éléments proviennent de sources variées, et nous avons explicité nos choix d'analyse syntaxique. Nous avons ainsi constitué un corpus de 893 compléments différés, issus de sept sources : trois corpus d'écrits journalistiques et quatre corpus oraux, constitués de monologues, de dialogues et de conversations. Pour chacun de ces compléments différés, nous avons fourni un ensemble d'informations syntaxiques et indiqué :

- la catégorie syntaxique de la tête du complément différé
- la catégorie syntaxique du gouverneur du complément différé
- la fonction occupée par le complément différé par rapport à son gouverneur
- l'instanciation de la position syntaxique occupée par le complément différé

Le corpus ainsi obtenu nous servira d'appui pour étudier, dans les chapitres suivants, les différentes formes que peuvent prendre les compléments différés, la variété de leurs contextes d'apparition, ainsi que les effets qu'ils produisent, et ce tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Chapitre 5 Analyse du corpus et classification

Introduction

Nous avons défini le complément différé comme étant une unité syntaxiquement reliée à une construction précédente, mais prosodiquement ou graphiquement séparée de cette construction. Cette définition signifie donc qu'il existe un lien syntaxique entre le complément différé et un élément d'une construction précédente, élément qui agit comme un gouverneur du complément différé.

Dans ce chapitre, nous allons analyser les formes prises par ce lien syntaxique afin d'établir une première classification (section 5.1).

Nous présenterons ensuite la classification des énoncés non phrastiques (« non-sentential utterances ») de Fernández Rovira (2006), établie à partir de l'étude de dix dialogues du British National Corpus (section 5.2). Cette classification nous servira de point de départ pour établir une liste des effets de sens réalisés par un locuteur lors de la production d'un complément différé.

Pour chacune des relations que nous aurons déterminées, nous nous pencherons sur différents critères et, à l'aide d'analyses statistiques, nous tenterons de mieux appréhender les particularités de chacune d'entre elles (sections 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6).

Enfin, nous présenterons un phénomène particulier, indépendant de la nature de la relation entre le complément différé et son gouverneur dans la construction précédente : les cas de succession de compléments différés (section 5.7).

5.1 Analyse du lien syntaxique entre le complément différé et la construction précédente

Tout d'abord, il convient de faire une distinction préalable en fonction de la catégorie syntaxique du gouverneur du complément différé. Celui-ci peut être un verbe, comme dans l'exemple (187) où le complément *« avec le sourire »* est gouverné par la forme verbale *a accompagné*.

(187) La population a accompagné l'initiative des étudiants. Avec le sourire. (Est Républicain, CD-326)

En effet, il est proportionnel à la proforme *ainsi* (187b),

(187b) La population a accompagné l'initiative des étudiants ainsi.

il peut être intégré dans un dispositif, par exemple une construction clivée (187c),

(187c) C'est avec le sourire que la population a accompagné l'initiative des étudiants.

et il est sous la modalité du verbe *accompagner* (187d).

(187d) La population n'a pas accompagné l'initiative des étudiants avec le sourire mais avec mécontentement.

Mais le gouverneur du complément différé peut aussi appartenir à une autre catégorie syntaxique. Par exemple, dans l'exemple (188), le complément *« qui donne euh sur les quais »* est gouverné par le nom *sortie*.

(188) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

En outre, certains compléments différés occupent une position syntaxique déjà instanciée dans la construction précédente. Dans l'exemple (189), le complément *« une certaine appréhension »* s'entasse sur les compléments *« un peu d'émotion »* et *« un peu d'étonnement »*.

(189) je suis sûr que beaucoup d'entre vous vont vivre ces instants avec un peu d'émotion un peu d'étonnement / une certaine appréhension parfois (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-485)

Et dans l'exemple (190) le complément *« de l'accueil »* s'entasse sur le complément *« de ce que nous avons vu »*.

(190) Au terme de ces deux jours, les spécialistes belges se sont déclarés « fort satisfaits de ce que nous avons vu ». Et de l'accueil ! (Est Républicain, CD-324)

Nous avons choisi de suivre pour ces cas la modélisation proposée par Kahane (2012) (cf. chapitre 4, section 4.6.3). Ainsi, nous considérons que les compléments différés des exemples (189) et (190) héritent chacun du gouverneur des compléments sur lesquels ils s'entassent, par le biais du lien paradigmatique qui les unit à ces compléments. Le gouverneur du complément différé *« une certaine appréhension parfois »* de l'exemple (189) est donc la préposition *avec*, via le lien

paradigmatique entre le complément différé et les compléments *« un peu d'émotion »* et *« un peu d'étonnement »* ; et le gouverneur du complément *« et de l'accueil »* de l'exemple (190) est donc l'adjectif *satisfaits*, via le lien paradigmatique entre le complément différé et le complément *« de ce que nous avons vu »*.

Dans le cas où le gouverneur du complément différé n'est pas un verbe, nous qualifions la relation entre le complément différé et son gouverneur de dépendance averbale. Une dépendance averbale peut donc être, entre autres, une dépendance nominale (exemple 188), prépositionnelle (exemple 189), ou encore adjectivale (exemple 190).

Dans le cas où ce gouverneur est un verbe, il convient d'opérer une distinction supplémentaire.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que le lien qui réunit le complément différé et le verbe qui le gouverne est un lien de rection (Blanche-Benveniste et al. 1984).

L'existence d'un lien de rection entre un verbe et un syntagme se vérifie à l'aide de trois critères :

- la proportionnalité du syntagme avec un paradigme de pronoms
- la possibilité d'intégration du syntagme dans un dispositif
- le fait pour le syntagme d'être sous la modalité du verbe constructeur

Nous avons par exemple montré ci-avant que le complément *« avec le sourire »* de l'exemple (187) est gouverné par le verbe *a accompagné*.

Lorsqu'un complément est régi par un verbe, deux cas de figure sont envisageables : soit le complément est valenciel, soit il s'agit d'un ajout (cf. chapitre 2, section 2.4.4).

Les ajouts, ou « éléments de pure rection » (Blanche-Benveniste et al. 1984) sont des compléments qui peuvent être syntaxiquement régis par n'importe quel verbe. Ils sont ainsi « caractéristiques de la catégorie verbe en tant que telle et non pas d'une sous-classe de verbes ». Par exemple, le complément *[avec le sourire]* de (187) est un ajout car il peut être régi par n'importe quel autre verbe (exemples 191, 192 et 193).

(191) Je cours avec le sourire.

(192) Je téléphone à mon amie avec le sourire.

(193) Je vais au marché avec le sourire.

Les compléments valenciels, ou « éléments de la valence » (Blanche-Benveniste et al. 1984), ne peuvent eux être sélectionnés que par certains verbes. Par exemple, le complément *[l'initiative des étudiants]* est un complément valenciel du verbe *accompagner* car il n'est pas compatible avec tous les verbes : des constructions comme (191b), (192b) ou (193b) sont agrammaticales.

(191b) * Je cours l'initiative des étudiants.

(192b) * Je téléphone à mon amie l'initiative des étudiants.

(193b) * Je vais au marché l'initiative des étudiants.

La valence d'un verbe est « définie par l'ensemble des formulations qu'il accepte » : c'est la liste des éléments que ce verbe régit et qui lui sont caractéristiques (Blanche-Benveniste et al. 1984). Un complément régi est valenciel s'il appartient à cette liste, sinon il s'agit d'un ajout.

Si le gouverneur du complément différé est un verbe, nous déterminons si le complément différé est un ajout ou un complément valenciel. Pour cela, nous nous basons sur ces trois questions :

- La suppression du constituant entraîne-t-elle une agrammaticalité de la construction ?
- La suppression du constituant change-t-elle le sens du verbe ?
- Le constituant est-il commutable avec un élément appartenant au paradigme du clitique *le*, à celui du clitique *lui*, à celui du clitique *y* commutant avec *à cela* ou à celui du clitique *en* commutant avec *de cela ?*

Si la réponse à une de ces questions est « oui », alors le complément différé est un complément valenciel. Sinon, il s'agit d'un ajout.

Prenons par exemple :

(194) La population a accompagné l'initiative des étudiants. Avec le sourire. (Est Républicain, CD-326)

(195) Pour l'avoir testé hier matin, l'engin offre d'extraordinaires sensations. Et un surprenant confort. (Est Républicain, CD-072)

La détermination de la fonction du complément différé *[avec le sourire]* dans l'exemple (194) se fait assez simplement. Dans cet exemple, le gouverneur du complément différé est le verbe *accompagner*. On remarque que, dans la construction (194b),

(194b) La population a accompagné l'initiative des étudiants avec le sourire.

le complément *[avec le sourire]* peut être supprimé sans entraîner ni agrammaticalité de la construction ni changement du sens du verbe (194c),

(194c) La population a accompagné l'initiative des étudiants.

et qu'on ne peut pas le commuter avec un élément appartenant au paradigme du clitique *le* (194d), *lui*, *y* commutant avec *à cela*, ou *en* commutant avec *de cela*.

(194d) * La population l'a accompagné l'initiative des étudiants.

Le complément différé *[avec le sourire]* de l'exemple (194) est donc un ajout du verbe *accompagner*.

En ce qui concerne le complément différé *[un surprenant confort]* de l'exemple (195), l'exercice est un peu différent. Il faut d'abord remarquer que le complément *[un surprenant confort]* s'entasse sur le complément *[d'extraordinaires sensations]* (Kahane 2012) (cf. chapitre 4, section 4.6.3).

> « On peut même aller plus loin encore en disant que la deuxième couche d'un entassement se combine avant tout avec la première couche de l'entassement et que c'est par cette combinaison qu'elle hérite des relations qu'entretient la première couche avec le contexte gauche. » (Kahane 2012)

Ainsi, le complément *[un surprenant confort]* hérite de son gouverneur et de sa fonction par le biais du lien paradigmatique qu'il entretient avec *[d'extraordinaires sensations]*. On doit donc déterminer la fonction de ce complément pour connaître celle du complément différé.

On remarque que, dans la construction (195b)

(195b) L'engin offre d'extraordinaires sensations.

la suppression du complément *[d'extraordinaires sensations]* entraîne une agrammaticalité de la construction (195c).

(195c) * L'engin offre.

Le complément *[d'extraordinaires sensations]* de l'exemple (195) est donc un complément valenciel du verbe *offrir* et, par le biais du lien paradigmatique entre *[d'extraordinaires sensations]* et *[un surprenant confort]*, le complément différé de l'exemple (195) est aussi un complément valenciel du verbe *offrir*.

Cette co-occurrence entre entassement et complément différé valenciel est indispensable. On doit en effet tenir compte de deux propriétés. Premièrement, la suppression d'un complément valenciel entraîne une agrammaticalité de la construction ou un changement de sens du verbe. Deuxièmement, la construction à laquelle le complément différé est syntaxiquement relié est une construction grammaticale.

La valence du verbe de la construction précédente doit donc être saturée sans l'apport du complément différé. Par conséquent, il existe dans la construction précédente un complément pour chaque fonction valencielle demandée par le verbe.

De ce fait, si le complément différé a lui aussi une fonction valencielle, alors il s'entasse sur un complément déjà présent dans la construction précédente.

Il existe toutefois des verbes pour lesquels la réalisation de certaines fonctions valencielles n'est pas obligatoire. C'est le cas par exemple du verbe *manger* : ce verbe peut avoir un complément valenciel, comme *[des biscuits]* dans l'exemple (196),

(196) Je mange des biscuits.

mais l'absence de ce complément valenciel n'entraîne pas d'agrammaticalité de la construction, ni de changement du sens du verbe (196b).

(196b) Je mange.

L'observation de notre corpus nous permettra de déterminer si cette position valencielle à l'instanciation facultative peut être remplie par un complément différé sans être au préalable remplie par un complément dans la construction d'origine, ou si toute fonction valencielle, facultative ou non, doit être remplie par un complément dans la construction d'origine avant qu'un complément différé ne puisse la remplir.

On distingue donc trois types de relations entre un complément différé et son gouverneur :

- une relation de dépendance averbale, lorsque le gouverneur n'est pas un verbe
- une relation d'ajout
- une relation de complément valenciel

De plus, le phénomène des entassements, qui, nous le verrons, sont nombreux dans notre corpus, nous incite à établir une distinction supplémentaire. Nous différencierons donc :

- les compléments différés qui constituent la première instanciation de leur position syntaxique, et qui donc ouvrent une nouvelle position syntaxique
- les compléments différés qui réinstancient une position déjà remplie dans la construction précédente, et qui donc s'entassent sur un syntagme de leur énoncé support

Dans la première classe, nous trouverons des exemples tels que (187) ou (188). Dans la seconde, nous trouverons des exemples tels que (189) et (190).

(187) La population a accompagné l'initiative des étudiants. Avec le sourire. (Est Républicain, CD-326)

(188) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

(189) je suis sûr que beaucoup d'entre vous vont vivre ces instants avec un peu d'émotion un peu d'étonnement / une certaine appréhension parfois (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-485)

(190) Au terme de ces deux jours, les spécialistes belges se sont déclarés « fort satisfaits de ce que nous avons vu ». Et de l'accueil ! (Est Républicain, CD-324)

La fonction remplie par le complément différé et le fait qu'il ouvre ou non une nouvelle position syntaxique dans la construction à laquelle il se rattache nous semblent être des informations essentielles si l'on veut étudier la relation qu'entretient le complément différé avec son énoncé support. Nous allons observer l'ensemble de notre corpus sous l'angle de ces subdivisions.

Nous nous pencherons tout d'abord sur les compléments différés valenciels (section 5.3), puis sur les compléments différés en ajout (section 5.4), et enfin sur les compléments différés en dépendance averbale (section 5.5). Nous distinguerons à chaque fois les compléments différés qui ouvrent une nouvelle position syntaxique de ceux qui s'entassent sur un syntagme déjà présent, afin d'appréhender au mieux la diversité syntaxique des compléments différés.

Nous comparerons par la même occasion notre corpus avec un corpus témoin, le corpus Rhapsodie (Lacheret et al. 2014). Ce corpus de 33 000 mots réunit des monologues, des dialogues, et des interactions préparées (telles que des discours politiques), semi-préparées (telles que des interviews) ou non préparées. Nous pourrons ainsi déterminer si un phénomène particulier est caractéristique des compléments différés ou non.

5.1.1 Ensemble du corpus

Il convient tout d'abord de présenter la répartition de chacune des relations présentées ci-avant dans notre corpus. Le tableau 1 indique, pour l'ensemble du corpus ainsi que pour le corpus témoin, le pourcentage de compléments différés entretenant une relation de complément valenciel, d'ajout ou de dépendance averbale avec leur gouverneur. Nous avons ensuite établi une distinction entre les compléments différés qui constituent la première instanciation de leur position syntaxique, c'est-à-dire ceux qui ouvrent une nouvelle position syntaxique, et ceux qui réinstancient une position syntaxique déjà remplie, c'est-à-dire ceux qui s'entassent sur un syntagme de la construction précédente.

Fonction		**Valenciel**	**Ajout**	**Dép. averbale**	**TOTAL**
Compléments différés		33 %	43 %	24 %	100 %
Corpus témoin		36 %	10 %	54 %	100 %
1ere inst.	**Compléments différés**	2 %	76 %	22 %	100 %
	Corpus témoin	36 %	10 %	54 %	100 %
2e inst. et +	**Compléments différés**	55 %	20 %	25 %	100 %
	Corpus témoin	38 %	12 %	50 %	100 %

Tableau 1 : Répartition des fonctions sur l'ensemble du corpus

On remarque une prépondérance des dépendances verbales, puisqu'ajouts et compléments valenciels constituent environ les trois quarts des compléments différés de notre corpus (76 %). Parmi ces dépendances verbales, les ajouts sont les plus nombreux (43 %). Ceci semble spécifique aux compléments différés, puisque dans le corpus témoin les dépendances verbales représentent moins de la moitié de toutes les dépendances (46 %), les ajouts étant cette fois-ci les moins nombreux (10 %).

Les compléments différés de notre corpus qui ouvrent une nouvelle position syntaxique sont majoritairement des ajouts (76 %) : leur proportion est beaucoup plus élevée que dans le corpus témoin (10 %). On trouve à l'inverse parmi eux très peu de compléments qui occupent une fonction valencielle (2 %). Néanmoins, leur présence contredit l'hypothèse que nous avions émise précédemment : un complément valenciel ne s'entasse pas systématiquement sur un complément déjà présent dans la construction précédente. Nous nous intéresserons à ces cas particuliers en

section 5.5.2, où nous aborderons l'instanciation de la position syntaxique parmi les compléments valenciels de notre corpus.

Si dans le corpus témoin la répartition des fonctions syntaxiques est relativement similaire entre les premières instanciations et les réinstanciations, on remarque qu'elle varie grandement dans notre corpus. Les compléments différés en dépendance averbale représentent sensiblement la même part (25 %), mais les compléments valenciels sont beaucoup plus proéminents parmi les réinstanciations (55 %), et les ajouts sont cette fois-ci les moins représentés (20 %).

En ce qui concerne l'instanciation ou la réinstanciation de la position syntaxique occupée par le complément différé, le tableau 2 ci-dessous en donne la répartition dans notre corpus ainsi que dans le corpus témoin.

Instanciation	**Première**	**Deuxième et +**	**TOTAL**
Compléments différés	41 %	59 %	100 %
Corpus témoin	94 %	6 %	100 %

Tableau 2 : Instanciation de la position syntaxique sur l'ensemble du corpus

On observe une prépondérance des réinstanciations sur les premières instanciations (59 % contre 41 %) : dans un peu moins de trois cas sur cinq, le complément différé s'entasse sur un syntagme déjà présent. Le corpus témoin présente à l'inverse une très grande proportion de premières instanciations, mais cela s'explique par le fait que toutes les dépendances syntaxiques sont comptabilisées et que chaque position réinstanciée a forcément eu une première instanciation. On retrouvera, pour la même raison, une répartition similaire de ces valeurs pour les compléments valenciels, les ajouts et les éléments en dépendance averbale du corpus témoin. Il ne nous paraît donc pas pertinent de souligner les différences entre notre corpus et le corpus témoin concernant l'instanciation de la position syntaxique.

Les compléments différés valenciels, en ajout et en dépendance averbale forment donc des ensembles hétérogènes et nous allons les présenter dans les sections suivantes. Les compléments valenciels seront traités en section 5.3, les ajouts en section 5.4 et les dépendances averbales en section 5.5.

5.2 Classification des énoncés non phrastiques (Fernández Rovira 2006)

Afin de mieux appréhender les compléments différés, nous allons nous appuyer sur la classification des énoncés non phrastiques (« non-sentential utterances ») de Fernández Rovira (2006). Cette classification a été établie à partir de l'étude de dix dialogues, choisis au hasard parmi les transcriptions de dialogues fournies par le British National Corpus, un corpus d'anglais britannique. L'auteur distingue quinze classes d'énoncés non phrastiques, réparties en cinq groupes :

- Acknowledgements (confirmations)[83]
  - Plain acknowledgement (confirmation simple)
  - Repeated acknowledgement (confirmation répétée)
- Questions (questions)
  - Clarification ellipsis (ellipse de clarification)
  - Direct sluice (ellipse en *qu-*)
  - Check question (question de vérification)
- Answers (réponses)
  - Short answer (réponse courte)
  - Plain affirmative answer (réponse affirmative simple)
  - Repeated affirmative answer (réponse affirmative répétée)
  - Propositional modifier (modifieur propositionnel)
  - Plain rejection (rejet simple)
  - Helpful rejection (rejet utile)
- Extensions (extensions)
  - Factual modifier (modifieur factuel)
  - Bare modifier phrase (syntagme modifieur)
  - Conjunct (conjoint)
- Completions (complétions)
  - Fillers (compléteurs)

Ces classes ne sont pas toutes pertinentes pour notre étude. Nous excluons les suivantes :

- Plain acknowledgement (confirmation simple)
- Check question (question de vérification)
- Plain affirmative answer (réponse affirmative simple)
- Propositional modifier (modifieur propositionnel)
- Plain rejection (rejet simple)
- Factual modifier (modifieur factuel)
- Fillers (compléteurs)

Deux raisons expliquent cette exclusion : l'absence de lien de dépendance syntaxique entre l'énoncé non phrastique et un élément de la construction précédente, et l'incomplétude syntaxique de la

83 Toutes les traductions des catégories définies par Fernández Rovira (2006) sont de notre fait.

construction précédente. Nous détaillerons ces raisons dans les deux sections suivantes, puis nous présenterons dans la troisième les classes que nous utiliserons pour aborder notre corpus.

5.2.1 Absence de lien de dépendance syntaxique entre l'énoncé non phrastique et un élément de la construction précédente

La plupart des classes exclues rassemblent des énoncés non phrastiques qui n'entretiennent pas de lien de dépendance syntaxique avec un élément de la construction précédente. Or, nous avons défini le complément différé comme étant syntaxiquement régi par un élément d'une construction qui le précède. Ces énoncés non phrastiques ne peuvent donc pas être considérés comme des compléments différés.

Les énoncés non phrastiques exclus pour cette raison peuvent être divisés en deux groupes.

Le premier regroupe les énoncés constitués uniquement de *« oui »* (ou *« O.K. »*) ou *« non »*. Ces énoncés sont de trois types. Premièrement, on trouve des questions, correspondant à des demandes d'accord du locuteur vers son interlocuteur (classe des questions de vérification). Ces demandes sont principalement réalisées par des mots tels que *« O.K. »*, comme dans l'exemple (197), ou *« d'accord »*.

(197) L1 : Donc j'ai le droit de vous enregistrer. O.K. ?
L2 : Oui. (Fernández Rovira 2006)[84]

Deuxièmement, on trouve des réponses à des questions fermées, soit affirmatives (classe des réponses affirmatives simples) comme dans l'exemple (198), soit négatives (classe des rejets simples) comme dans l'exemple (199).

(198) L1 : Tu, tu savais que Spinal Tap était un film avant que le groupe ne sorte ?
L2 : Oui. (Fernández Rovira 2006)[85]

(199) L1 : Est-ce que j'ai une araignée dans les cheveux ?
L2 : Non. (Fernández Rovira 2006)[86]

On trouve aussi des réponses négatives à des assertions (classe des rejets simples), telle celle de l'exemple (200).

84 L1 : So I'm allowed to record you. Okay ?
L2 : Yes.
85 L1 : Did, did you know that Spinal Tap was a film before the band came out ?
L2 : Yes.
86 L1 : Is there a spider in my hair ?
L2 : No.

(200) L1 : Tu blagues.
L2 : Non. (Fernández Rovira 2006)[87]

Troisièmement, on trouve des énoncés qui servent à prouver que la contribution précédente a bien été comprise, et qui peuvent éventuellement marquer un accord du locuteur (classe des confirmations simples). Fernández Rovira propose en illustration l'exemple (201). Ici, la réponse de L2 indique une compréhension et une acceptation de l'énoncé de L1.

(201) L1 : Nous devrions descendre et interviewer Anna.
L2 : Oh oui. (Fernández Rovira 2006)[88]

Le deuxième groupe correspond aux éléments associés (Blanche-Benveniste et al. 1984), qui ne sont donc pas sous la rection du verbe. On trouve parmi eux des adverbes modaux, qui s'appliquent sur la construction précédente (classe des modifieurs propositionnels). Par exemple, dans (202), le syntagme adverbial *[probablement pas]* modifie la construction verbale *« en vaudrait la peine »*.

(202) L1 : Je me demande si ça en vaudrait la peine ?
L2 : Probablement pas. (Fernández Rovira 2006)[89]

On trouve de plus des adjectifs utilisés par le locuteur pour exprimer son ressenti face à un fait (classe des modifieurs factuels). C'est le cas dans l'exemple (203), où L2 exprime son enthousiasme : ici, ce ne sont pas les clés qui sont chouettes, mais le fait qu'elles soient retrouvées

(203) L1 : Tes clés sont là.
L2 : Oh chouette ! (Fernández Rovira 2006)[90]

5.2.2 Incomplétude syntaxique de la construction précédente

L'incomplétude syntaxique de la construction précédente ne concerne quant à elle que la classe des compléteurs. Ces énoncés, comme leur nom l'indique, complètent une construction inachevée. On y trouve par exemple (204), dans laquelle le syntagme nominal *[Beardsmoor]* complète le syntagme initié par la préposition *« de »*.

87 L1 : You're joking.
L2 : No.
88 L1 : We should get off and interview Anna.
L2 : Oh yes.
89 L1 : I wonder if that would be worth getting ?
L2 : Probably not.
90 L1 : There's your keys.
L2 : Oh great !

(204) L1 : Et le second est un livre de
L2 : Beardsmoor (Fernández Rovira 2006)[91]

Notre définition des compléments différés considère que la construction précédente doit être syntaxiquement complète. Ce n'est pas le cas ici : la classe des compléteurs n'est donc pas pertinente pour notre étude.

5.2.3 Application de la classification de Fernández Rovira (2006) à notre étude

Nous conservons donc de la classification de Fernández Rovira (2006) un total de huit classes :

- Repeated acknowledgement (confirmation répétée)
- Clarification ellipsis (ellipse de clarification)
- Direct sluice (ellipse en *qu-*)
- Short answer (réponse courte)
- Repeated affirmative answer (réponse affirmative répétée)
- Helpful rejection (rejet utile)
- Bare modifier phrase (syntagme modifieur)
- Conjunct (conjoint)

Dans la plupart des cas, Fernández Rovira (2006) présente des exemples où le locuteur qui produit le complément différé et celui qui produit l'énoncé support sont deux personnes différentes. Nous verrons au cours de ce chapitre que ce n'est pas toujours le cas. Néanmoins, dans les exemples où ces deux locuteurs sont distincts, nous les désignerons ainsi : L2 sera le locuteur qui produit le complément différé et L1 sera le locuteur qui produit l'énoncé support. Cela apportera, à notre sens, un peu plus de clarté, et évitera la lourdeur des formulations précédentes.

En nous appuyant sur la classification de Fernández Rovira (2006), nous espérons comprendre les effets de sens réalisés par un locuteur lorsqu'il produit un complément différé.

• Le premier type de complément différé énoncé par L2 est celui des confirmations répétées. Ces compléments différés consistent en une répétition ou une reformulation de l'énoncé de L1 ou d'un des syntagmes qui le composent. Par exemple, dans l'exemple (205), l'énoncé non phrastique de L2 consiste en une reprise du syntagme nominal *[Ellenthorpe]* ; et dans (206), l'énoncé non phrastique de L2 consiste en une reprise du syntagme nominal *[entrée]*, puis en une reformulation de ce syntagme en *[cette grosse touche sur le côté]*.

91 L1 : And the second one is a book by
L2 : Beardsmoor

(205) L1 : Je suis dans un petit coin appelé Ellenthorpe.
L2 : Ellenthorpe. (Fernández Rovira 2006)[92]

(206) L1 : Oh donc si tu appuies sur entrée ça descendra d'une ligne.
L2 : Entrée. Cette grosse touche sur le côté. (Fernández Rovira 2006)[93]

Ces confirmations répétées sont parfois accompagnées des morphèmes *« oui »* ou *« O.K. »*, comme dans l'exemple (207) où la réponse de L2 consiste en une reprise du syntagme adjectival *[perplexe]* accompagné de *« oui »*.

(207) L1 : Elle était perplexe.
L2 : Perplexe oui. (Fernández Rovira 2006)[94]

Fernández Rovira (2006) précise toutefois que la répétition d'un segment n'a pas forcément pour but de mettre en évidence ce segment. Elle présente l'exemple (208), où la personne prenant commande répète le dernier syntagme du locuteur précédent.

(208) L1 : Je vais prendre des frites et des haricots et un cappuccino.
L2 : Et un cappuccino O.K. (Fernández Rovira 2006)[95]

Dans notre corpus, on trouve plusieurs occurrences de compléments différés constituant des confirmations répétées (exemples 209 et 210).

(209) L1 : il y a aussi des foulards et des sacs
L2 : <u>des foulards et des sacs</u> (TCOF, CD-517)

(210) L1 : ben oui ça m'a gêné parce que moi euh dans dans dans ma vie d'enfant et de pré-adolescent je cherchais un un équilibre avec le père la mère et caetera et
L2 : <u>une référence oui oui</u> (TCOF, CD-590)

Dans l'exemple (209), L2 reprend la séquence *« des foulards et des sacs »* énoncée par L1. Dans l'exemple (210), L2 reformule le syntagme *[un équilibre]* en *[une référence]*.

Comme indiqué dans le chapitre 3 (cf. section 3.3.2), nous n'avons pas intégré dans notre corpus les constructions de la forme « *oui + [syntagme repris] »*, comme l'exemple (207). Nous considérons

92 L1 : I'm in a little place called Ellenthorpe.
L2 : Ellenthorpe.
93 L1 : Oh so if you press enter it'll come down one line.
L2 : Enter. That big key on the side.
94 L1 : She was questioning.
L2 : Questioning yes.
95 L1 : I'll be having chips and beans and a cappuccino.
L2 : And a cappuccino OK.

en effet les morphèmes *« oui »* et *« non »* comme des mots-phrases « dotés d'un certain « contenu » qu'ils récupèrent à partir de leur cotexte antérieur » (Kerbrat-Orecchioni 2001).

• On trouve ensuite des ellipses de clarification. Ces compléments différés consistent en une demande de clarification sur un élément ou sur la totalité de l'énoncé précédent. Le locuteur peut reprendre le syntagme problématique avec une intonation interrogative, comme dans l'exemple (211) où L1 reprend le syntagme nominal *[Waterhall]*.

(211) L1 : C'était où ?
L2 : Oh ce qu'on appelle Waterhall.
L1 : Waterhall ? (Fernández Rovira 2006)[96]

Le locuteur peut aussi reformuler le syntagme problématique, comme dans l'exemple (212) où L2 reformule le syntagme nominal *[cette partie]* en *[l'extrémité]*.

(212) L1 : Tu soulèves ta grue, pour que cette partie monte.
L2 : L'extrémité ? (Fernández Rovira 2006)[97]

Il peut aussi le remplacer par un pronom interrogatif, comme dans l'exemple (213) où L2 remplace le syntagme nominal *[Gilly]* par le pronom interrogatif *« qui »*.

(213) L1 : Qu'a dit Gilly ?
L2 : Qui ? (Fernández Rovira 2006)[98]

Enfin, le locuteur peut aussi demander une clarification sur la totalité de l'énoncé, comme dans l'exemple (214) avec le pronom interrogatif *« quoi »*.

(214) L1 : Qu'en est-il d'autrefois ?
L2 : Quoi ? (Fernández Rovira 2006)[99]

Certains des compléments différés de notre corpus appartiennent à la classe des ellipses de clarification (exemples 215 à 217).

(215) L1 : on y va
L2 : <u>en anglais ?</u> (TCOF, CD-615)

96 L1 : Where was this?
L2 : Oh what we call Waterhall.
L1 : Waterhall ?
97 L1 : You lift your crane out, so this part would come up.
L2 : The end ?
98 L1 : What's Gilly said ?
L2 : Who ?
99 L1 : What about in days gone by ?
L2 : What ?

(216) L1 : mais tu crois qu'ils arrivent à dormir dans un même lit ?
L2 : <u>qui ?</u> (TCOF, CD-628)

(217) L1 : non Robin il dit du lait
L2 : <u>du quoi du lait ?</u> (TCOF, CD-553)

Dans l'exemple (215), L2 reformule le pronom *« y »* par le syntagme prépositionnel *[en anglais]*, et dans l'exemple (216) L2 remplace le pronom *« ils »* par le pronom interrogatif *« qui »*. L'exemple (217), lui, contient d'abord une reformulation par un pronom interrogatif puis une reprise du syntagme *[du lait]* avec une intonation interrogative. Notons que dans cet exemple, l'interrogation porte sur la prononciation du mot *« lait »* : l'échange se poursuit par plusieurs occurrences du syntagme nominal *« du lait »*, prononcé avec un [e]/[ɛ] plus ou moins ouvert.

On ne trouvera pas dans notre corpus de construction similaire à celle présentée en (214). En effet, dans cet exemple, le pronom interrogatif ne questionne pas une partie de la construction, mais la construction tout entière. Il n'a par conséquent pas de lien syntaxique avec un élément de cette construction, et n'est donc pas un complément différé.

• Les énoncés non phrastiques appartenant à la classe des ellipses en *qu-* correspondent à une demande d'information supplémentaire, information qui a été implicitement ou explicitement exprimée dans la construction précédente. Par exemple, dans (218), L2 demande une information sur l'identité de la personne qui embrasse bien. Il sait que cette personne existe car cela a été explicitement exprimé par L1.

(218) L1 : Je connais quelqu'un qui embrasse bien.
L2 : Qui ? (Fernández Rovira 2006)[100]

Dans l'exemple (219), L1 demande une information sur le moment où a eu lieu l'interview. Il sait que cet évènement est passé car il a lui-même utilisé un verbe conjugué à un temps du passé dans sa phrase précédente.

(219) L1 : Qui as-tu interviewé ?
L2 : Benjamin.
L1 : Quand ?
L2 : Hier soir. (Fernández Rovira 2006)[101]

100 L1 : I know someone who's a good kisser
L2 : Who ?

101 L1 : Who did you interview ?
L2 : Benjamin.
L1 : When ?
L2 : Last night.

L'exemple (220) de notre corpus présente un complément différé énoncé par L2 et appartenant à la classe des ellipses en *qu-*. Ici, L2 demande une information supplémentaire qui a été implicitement exprimée par L1.

(220) L1 : eh ben jeudi moi j'ai pas cours ah non jeudi j'ai rendez-vous chez le dentiste à T4 chez moi
L2 : à quelle heure ? (TCOF, CD-547)

• La classe suivante est la classe des réponses courtes, à laquelle nous avions fait allusion au début de cette section. Les compléments différés de cette classe correspondent à des réponses à une question ouverte (exemples 221 à 223).

(221) L1 : Quoi, de quoi parles-tu John ?
L2 : Oh, euh, de maladie en phase terminale. (Fernández Rovira 2006)[102]

(222) L1 : Pouvez-vous me dire de qui vous tenez cette information ?
L2 : De notre département de paye. (Fernández Rovira 2006)[103]

(223) L1 : Es-tu droitier ou gaucher ?
L2 : Droitier. (Fernández Rovira 2006)[104]

On trouve dans notre corpus plusieurs cas de réponses courtes (exemples 224 à 226).

(224) L1 : et ils ont mis combien de temps à le faire ?
L2 : longtemps (TCOF, CD-616)

(225) L1 : quel âge il a maintenant ?
L2 : trois ans et demi (TCOF, CD-518)

(226) L1 : tu fais quoi ?
L2 : des croque-monsieurs pour ce soir (TCOF, CD-629)

• Les énoncés non phrastiques qui appartiennent à la classe des réponses affirmatives répétées correspondent à des réponses affirmatives à une question fermée, par le biais d'une répétition ou d'une reformulation d'un syntagme de la question, telle celle de l'exemple (227) où L2 reprend le syntagme adverbial *[très fort]*.

102 L1 : What, what are you talking about John ?
L2 : Oh, erm, terminal illness.
103 L1 : Can you tell me where you got that information from ?
L2 : From our wages and salary department.
104 L1 : Are you right or left handed ?
L2 : Right handed.

(227) L1 : Est-ce que tu as crié très fort ?
L2 : Très fort, oui. (Fernández Rovira 2006)[105]

On retrouve cette classe d'énoncés non phrastiques dans notre corpus, sous la forme d'une répétition ou d'une reformulation d'un syntagme de la question, comme dans l'exemple (228) où le syntagme adjectival *[horrible]* est une reformulation du syntagme *[dur]*.

(228) L1 : c'était dur ?
L2 : han horrible (TCOF, CD-661)

• Les énoncés non phrastiques qui appartiennent à la classe des rejets utiles sont les réponses négatives à une question fermée ou à une assertion qui sont accompagnées d'une suggestion d'alternative. Ces alternatives peuvent être accompagnées de la réponse *« non »*, comme dans l'exemple (229), ou en être dispensées, comme dans les exemples (230) et (231).

(229) L1 : Donc il y aurait deux employés et deux gars ?
L2 : Non, un employé. (Fernández Rovira 2006)[106]

(230) L1 : Un tuyau plus gros a plus de résistance
L2 : Moins de résistance. (Fernández Rovira 2006)[107]

(231) L1 : Voudriez-vous du vin rouge ?
L2 : Blanc s'il vous plaît. (Fernández Rovira 2006)[108]

Certains des compléments différés de notre corpus appartiennent à cette classe (exemples 232 et 233)

(232) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

(233) L1 : c'est une jeune ?
L2 : bah euh plus vieille que nous hein déjà (TCOF, CD-601)

Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous n'intégrerons pas à notre corpus les constructions accompagnées du morphème *« non »*. De la même façon que le morphème *« oui »* est

105 L1 : Did you shout very loud ?
L2 : Very loud, yes.
106 L1 : So there'd be two clerks and two lads ?
L2 : No, one clerk.
107 L1 : A bigger pipe has got more resistance
L2 : Less resistance
108 L1 : Would you like some red wine ?
L2 : White please.

une anaphore de la construction précédente, le morphème *« non »* reprend cette construction, tout en y ajoutant une modalité négative.

Les énoncés non phrastiques qui appartiennent à la classe des syntagmes modifieurs sont les ajouts à une construction préexistante. Il s'agit le plus souvent de syntagmes adverbaux ou prépositionnels, tel celui de l'exemple (234).

(234) L1 : Ils ont mis les hommes et les femmes dans le même dortoir !
L2 : Avec les mêmes douches ! (Fernández Rovira 2006)[109]

On retrouve cette classe dans notre corpus (exemples 235 et 236).

(235) L1 : à deux heures il fallait que je l'emmène à Payns près du cimetière chez un cop-
L2 : pour un autre anniversaire un autre anniversaire (TCOF, CD-646)

(236) L1 : et nous avons un hélicoptère de surveillance qui est dans en ce moment là il tourne euh
L2 : qui dépend de l'aéroport ? (TCOF, CD-669)

• Enfin, la dernière classe est celle des conjoints. Elle regroupe les syntagmes qui sont connectés à la construction précédente par une conjonction de coordination. Dans l'exemple (237) ci-dessous, le syntagme nominal *[conducteur de travaux]* est relié à la construction précédente par la conjonction de coordination *« et »*.

(237) L1 : Alister euh il, il s'est fait coordinateur.
L2 : Et conducteur de travaux. (Fernández Rovira 2006)[110]

On retrouve dans notre corpus des compléments différés produits par L2 et introduits par une conjonction de coordination : c'est le cas par exemple de (238) et (239).

(238) L1 : il y a que la secrétaire qui a besoin de signer je crois
L2 : et le secré- et le président (TCOF, CD-675)

(239) L1 : ben il faut le voir à la mat à mon avis hein ouais
L2 : ou alors consulter à la mat directement puisque euh (TCOF, CD-568)

• Nous pouvons maintenant établir une liste des effets de sens réalisés par L2 lorsqu'il produit un complément différé.

109 L1 : They got men and women in the same dormitory !
L2 : With the same showers !

110 L1 : Alister erm he's, he's made himself coordinator.
L2 : And section engineer.

Tout d'abord, il peut confirmer la compréhension d'un énoncé, en répétant ou reformulant un syntagme de la construction de L1 (confirmation répétée). En associant une intonation interrogative à cette répétition ou reformulation, il peut demander une clarification sur un syntagme de la construction de L1 (ellipse de clarification).

Il peut en outre poser une question sur un élément qui a été implicitement ou explicitement exprimé par L1 (ellipse en *qu*-). Inversement, il peut répondre à une question posée par L1 (réponse courte, réponse affirmative répétée, rejet utile).

Enfin, il peut corriger un élément asserté par L1 (rejet utile) ou ajouter une information à cette assertion (conjoint). Toutefois, les ajouts d'information de notre corpus n'appartiennent pas tous à la classe des conjoints : on peut donner en exemple (240) et (241).

(240) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

(241) L1 : ah on a mangé des bons trucs là des
L2 : < du melon
L1 : des pastèques >
L2 : des pastèques du melon jaune (TCOF, CD-666)

La classification de Fernández Rovira (2006) est donc un bon point de départ pour étudier les compléments différés, mais les classes qu'elle définit ne sont pas exhaustives pour notre étude. Nous reviendrons toutefois à cette classification au cours de ce chapitre, et nous l'utiliserons comme outil afin d'appréhender les autres phénomènes que nous étudierons. Nous pourrons, au fil de nos observations, l'étoffer et ainsi mieux comprendre les contextes dans lesquels apparaissent des compléments différés.

5.3 Les compléments différés valenciels

Dans cette section, nous allons nous intéresser aux compléments différés qui occupent une position valencielle. Nous analyserons ce type de compléments différés à l'aide de quatre critères.

Tout d'abord, nous nous intéresserons à l'instanciation de la position syntaxique occupée par le complément différé valenciel (section 5.3.1). S'entasse-t-il toujours, comme nous l'avons supposé, sur un syntagme de la construction précédente ?

Nous aborderons ensuite les changements de locuteur (section 5.3.2). En effet, certains compléments différés valenciels sont produits par le locuteur qui a produit l'énoncé support, mais d'autres sont produits par un locuteur différent. Dans la section suivante, nous nous pencherons sur la présence d'une conjonction de coordination au début du complément différé valenciel (section 5.3.3). Nous étudierons ensuite la répartition des catégories syntaxiques parmi les têtes de ces compléments différés (section 5.3.4).

5.3.1 Instanciation de la position syntaxique

Nous avons déterminé précédemment que si un complément différé a une fonction valencielle, alors il s'entasse sur un complément déjà présent dans la construction précédente. Nous allons donc nous intéresser dans cette section à l'instanciation de la position syntaxique occupée par le complément différé valenciel. Si aucun syntagme n'occupe cette position syntaxique dans la construction précédente, alors le complément différé valenciel constitue la première instanciation de cette position. Sinon, il en constitue la seconde, voire plus.

Le tableau 3 ci-dessous présente la répartition des compléments différés valenciels de notre corpus suivant s'ils constituent ou non la première instanciation de leur position syntaxique.

Instanciation	**Première**	**Deuxième et +**	**TOTAL**
Valenciels	2 %	98 %	100 %

Tableau 3 : Instanciation de la position syntaxique occupée par les compléments différés valenciels

On observe ici que la majorité des compléments différés valenciels de notre corpus (98 %) s'entassent sur un complément de la construction précédente. Par exemple, le complément différé *« horrible »* de l'exemple (228) s'entasse sur l'adjectif *[dur]* de la construction précédente, et le complément différé *« de leur muflerie »* de l'exemple (242) s'entasse sur le syntagme prépositionnel *[de leur existence]* de la construction précédente.

(228) L1 : c'était dur ?
L2 : han horrible (TCOF, CD-661)

(242) Ah, si elle avait pu tomber dimanche, au moins aurait-elle empêché les forcenés de la tondeuse de choisir, comme d'habitude, l'heure du déjeuner, pour témoigner de leur existence. Et de leur muflerie. (Est Républicain, CD-026)

Néanmoins, si cette hypothèse se vérifie sur la plupart des exemples, notre corpus présente aussi des contre-exemples. En effet, parmi l'ensemble des compléments différés valenciels, 2 % ne forment pas un entassement avec un complément de la construction précédente. Autrement dit, la valence du verbe de la construction qui les précède n'est pas saturée.

Ce type de phénomène est rendu possible, entre autres, par le caractère facultatif de certaines positions syntaxiques valencielles. C'est le cas dans l'exemple (243).

(243) mes chers compatriotes je voudrais d'abord exprimer ma sympathie / <u>à toutes celles et à tous ceux qui vivent ces derniers jours de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dans l'épreuve</u> (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-473)

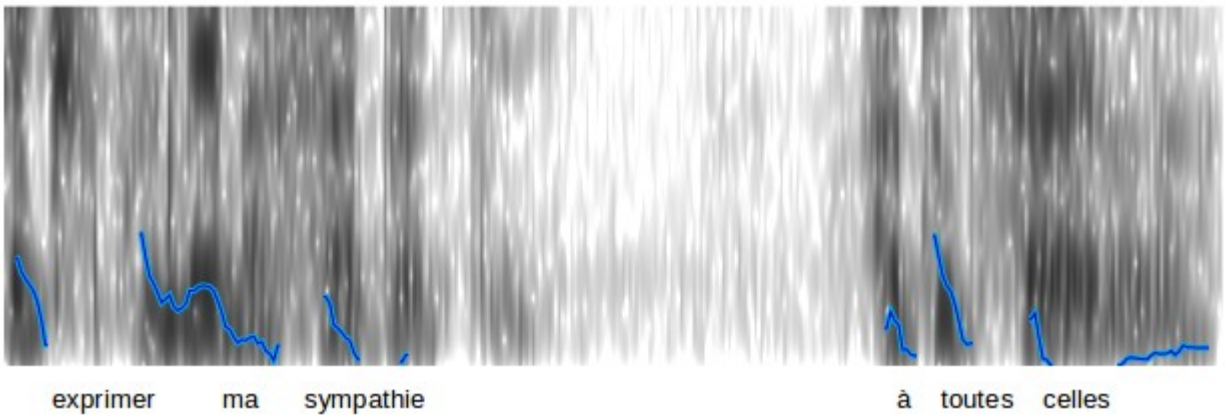

Figure 28 : Courbe intonative de la production (243)[111]

Dans cet exemple, le verbe exprimer ouvre deux positions valencielles, mais seule l'une d'entre elles est obligatoire. Celle-ci est remplie dans la construction initiale par le complément *[ma sympathie]*. La seconde, facultative, est remplie ultérieurement par le complément différé.

Il arrive aussi que le complément valenciel soit, on peut le supposer, omis car déjà présent dans le contexte précédent. C'est le cas dans l'exemple (244).

(244) L1 : eh ben pourquoi tu as pas continué en fait euh ben la danse orientale l'année dernière en fait pourquoi tu as changé parce que l'année dernière tu m'as dit que tu avais fait de la danse et euh pourquoi en fait tu as tu as changé ouais
L2 : <u>de prof ?</u> (TCOF, CD-680)

111 La courbe intonative de la production (243) étant particulièrement longue, nous avons choisi de n'afficher que la section autour de la frontière prosodique.

Ici, on pourrait comprendre que L1 demande pourquoi L2 a changé d'activité sportive, car c'est ce dont il est question dans le reste de son énoncé. Les propos de L1 peuvent en effet être paraphrasés par (244b).

(244b) L1 : l'année dernière tu m'as dit que tu avais fait de la danse et euh pourquoi en fait tu as tu as changé (d'activité sportive)

Toutefois, on observe un décalage entre la construction de L1 et le complément différé produit par L2 : L2 demande si L1 lui pose une question sur son changement de professeur, alors que L1 lui avait auparavant posé une question sur son activité sportive (*« pourquoi tu as pas continué la danse orientale »*). Cela s'explique par le contexte plus large de l'échange : avant la question de L1, L2 a fait allusion au fait qu'elle n'avait pas apprécié sa professeur de danse orientale. Il n'est donc pas étonnant qu'elle interprète la question de L1 comme portant sur le professeur et non sur l'activité. Cette interprétation est d'ailleurs validée par le tour suivant de L1 (*« ouais »*).

5.3.2 Changement de locuteur

Le point suivant que nous allons étudier concernant les compléments différés valenciels concerne leur locuteur. Appelons L1 le locuteur qui produit l'unité à laquelle appartient le gouverneur du complément différé, que nous avons appelé énoncé support (cf. chapitre 3, section 3.2). On trouve dans notre corpus des compléments différés valenciels produits par L1 (exemple 245),

(245) est-ce que tu peux euh demander si elle a eu des annales de chimie thérapeutique / et si mercredi elle peut me ramener euh le la partie euh sur les pénicillines des grou- du groupe trois les carboxy euh (TCOF, CD-545)

mais aussi des compléments différés produits par un locuteur L2 différent de L1 (exemple 240).

(240) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

Le tableau 4 ci-dessous présente la répartition des compléments différés valenciels suivant s'ils sont produits par un autre locuteur que leur énoncé support. Nous avons ici effectué les calculs sur une sous-partie de notre corpus ne contenant que les exemples issus de dialogues.

Changement de loc.	Oui	Non	TOTAL
Valenciels	64 %	36 %	100 %
1ere inst.	100 %	0 %	100 %
2e inst. et +	64 %	36 %	100 %

Tableau 4 : Changement de locuteur pour les compléments différés valenciels

On observe une prépondérance des compléments différés valenciels produits par un locuteur différent de leur énoncé support (64 %). À titre comparatif, dans les dialogues du corpus témoin, seules 0,7 % des unités rectionnelles présentent un changement de locuteur, toutes fonctions confondues et qu'il s'agisse ou non d'entassements.

On remarque en outre que la totalité des compléments différés valenciels qui ouvrent une nouvelle position syntaxique sont énoncés par un autre locuteur que leur énoncé support. Le complément différé de (246) en est un exemple.

(246) L1 : mais tu as pas demandé ?
L2 : à qui ? (CLAPI, CD-778)

Rappelons toutefois que seuls 2 % des compléments différés valenciels ouvrent une nouvelle position syntaxique (cf. section 5.3.1) : ils sont très peu nombreux, et la répartition que nous constatons ici est potentiellement due à cette faible représentation.

Parmi les compléments différés valenciels produits par un autre locuteur, on trouve des réponses (224),

(224) L1 : et ils ont mis combien de temps à le faire ?
L2 : longtemps (TCOF, CD-616)

mais aussi des interventions permettant au locuteur de rectifier ou préciser une information (238 et 240),

(238) L1 : il y a que la secrétaire qui a besoin de signer je crois
L2 : et le secré- et le président (TCOF, CD-675)

(240) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

de vérifier ou de confirmer sa compréhension (247 et 248),

(247) L1 : par curiosité donnez-moi deux machins là là
L2 : deux abricots ? (CLAPI, CD-758)

(248) L1 : ouais il joue aux petites voitures
L2 : aux petites voitures (TCOF, CD-516)

ou encore de demander une précision (216).

(216) L1 : mais tu crois qu'ils arrivent à dormir dans un même lit ?
L2 : qui ? (TCOF, CD-628)

On peut de plus émettre l'hypothèse que la prépondérance des changements de locuteur est due à la présence d'une frontière prosodique : l'énoncé support étant considéré comme terminé, l'interlocuteur a une opportunité pour prendre la parole, et la proximité de l'énoncé support l'autorise à produire un complément différé plutôt qu'une construction verbale complète.

Parmi les compléments différés valenciels produits par le locuteur de l'énoncé support, on peut remarquer que certains sont immédiatement adjacents à la construction à laquelle ils se rattachent (245), tandis que d'autres en sont séparés par un ou plusieurs tours de parole (249).

(245) est-ce que tu peux euh demander si elle a eu des annales de chimie thérapeutique / et si mercredi elle peut me ramener euh le la partie euh sur les pénicillines des grou- du groupe trois les carboxy euh (TCOF, CD-545)

(249) L1 : et tu as un truc à partager sur le plan un peu spirituel
L2 : moi je suis pas du tout
L1 : tu es pas trop ouais ouais
L2 : je suis pas du tout [incompréhensible]
L1 : ou des questions ou des des choses que tu des des questions que tu te poses en ce moment des trucs comme ça (TCOF, CD-562)

Certains des effets de sens réalisés par L2 que nous avons définies précédemment peuvent aussi être réalisés par L1. Il peut par exemple corriger son assertion (exemple 250) ou y ajouter une information (exemples 245 et 249 ci-dessus).

(250) L1 : alors l'intervenante c'est une professeur du conservatoire de musique N2 je tu la connais peut-être qui est professeur de flûte à bec
L2 : non ça me dit rien
L1 : euh profeteur professeur de flûte traversière (TCOF, CD-731)

Il peut aussi reformuler un syntagme de son énoncé précédent, afin de faciliter la compréhension de son interlocuteur ou d'apporter une précision (exemples 251 et 252).

(251) L1 : mais sinon non globalement c’est bien pour tout le monde on est content
on a rencontré des gens super sympa
L2 : hum
L1 : des gens géniaux (TCOF, CD-618)

(252) et vous savez on a l’impression que vous savez qu’il va devenir votre amant /
votre premier amant (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-464)

5.3.3 Conjonction de coordination

On aura pu remarquer, dans les exemples présentés dans la section précédente, que certains compléments différés valenciels sont introduits par une conjonction de coordination (exemples 238, 245 et 249). D’autres, au contraire, ne sont pas introduits par une conjonction de coordination (exemples 224 et 240).

De plus, nous avons vu en section 5.3.1 que la quasi-totalité des compléments différés valenciels de notre corpus s’entassaient sur un complément de la construction précédente. Ces entassements forment-ils des listes, auquel cas on peut s’attendre à une forte proportion de compléments différés valenciels introduits par une conjonction de coordination, ou au contraire sont-ils dus à d’autres phénomènes, comme c’est le cas pour les paires question/réponse ?

Nous allons donc nous intéresser ici à la présence ou non d’une conjonction de coordination au début des compléments différés valenciels. Le tableau 5 ci-dessous présente la répartition des compléments différés valenciels de notre corpus suivant s’ils sont ou non introduits par une conjonction de coordination.

Conj. de coordination		**Oui**	**Non**	**TOTAL**
Valenciels	**Compléments différés**	23 %	77 %	100 %
	Corpus témoin	2 %	98 %	100 %
1ere inst.	**Compléments différés**	0 %	100 %	100 %
	Corpus témoin	0,02 %	99,98 %	100 %
2e inst. et +	**Compléments différés**	24 %	76 %	100 %
	Corpus témoin	23 %	77 %	100 %

Tableau 5 : Présence d’une conjonction de coordination au début des compléments différés valenciels

On remarque que la majorité des compléments différés valenciels de notre corpus (77 %) ne sont pas introduits par une conjonction de coordination (exemples 241, 252, 253, et 254).

(241) L1 : ah on a mangé des bons trucs là des
L2 : < du melon
L1 : des pastèques >
L2 : des pastèques du melon jaune (TCOF, CD-666)

(252) et vous savez on a l'impression que vous savez qu'il va devenir votre amant / votre premier amant (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-464)

(253) Pour que les Postières conservent leur titre de championnes de France, elles devront donc remporter deux matches le week-end prochain à Valenciennes. La revanche, programmée le samedi, et la belle le lendemain. (Est Républicain, CD-139)

(254) Trois saisons avec la même épine dorsale, c'est long. Très long. (Est Républicain, CD-161)

Les autres compléments différés valenciels de notre corpus sont introduits par une conjonction de coordination (23 %). Tous s'entassent sur un élément de la construction précédente. Le tableau 6 présente la répartition des conjonctions de coordination *et*, *mais*, *ou* et *car* au début des compléments différés valenciels de notre corpus. Nous avons ajouté une colonne *autre* afin de comptabiliser certains éléments considérés comme des conjonctions de coordination par l'annotation du corpus témoin, mais qui ne correspondent à aucune des autres colonnes.

Conj. de coordination		**et**	**mais**	**ou**	**car**	**autre**	**TOTAL**
2e inst. et +	**Compléments différés**	69 %	15 %	15 %	1 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	56 %	5 %	19 %	1 %	19 %	100 %

Tableau 6 : Conjonction de coordination au début des compléments différés valenciels

Les compléments différés valenciels de notre corpus qui sont introduits par une conjonction de coordination le sont, pour la plupart (69 %), par la conjonction de coordination *et* (exemples 238, 242, 245 et 255).

(238) L1 : il y a que la secrétaire qui a besoin de signer je crois
L2 : **et** le secré- et le président (TCOF, CD-675)

(242) Ah, si elle avait pu tomber dimanche, au moins aurait-elle empêché les forcenés de la tondeuse de choisir, comme d'habitude, l'heure du déjeuner, pour témoigner de leur existence. **Et** de leur muflerie. (Est Républicain, CD-026)

(245) est-ce que tu peux euh demander si elle a eu des annales de chimie thérapeutique / **et** si mercredi elle peut me ramener euh le la partie euh sur les pénicillines des grou- du groupe trois les carboxy euh (TCOF, CD-545)

(255) la France blessée veut se retrouver rassemblée / **et** fraternelle (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-483)

Parmi les compléments différés restant, la proportion de ceux introduits par la conjonction de coordination *mais* (exemple 256) équivaut à la proportion de ceux introduits par la conjonction de coordination *ou* (exemple 249 ci-avant, ainsi que 239 et 257) (15 %).

(256) Cette fois, la diversité n'est pas dans la nationalité. **Mais** dans les âges. (Est Républicain, CD-043)

(239) L1 : ben il faut le voir à la mat à mon avis hein ouais
L2 : **ou** alors consulter à la mat directement puisque euh (TCOF, CD-568)

(257) Comme la mise en bandes des chansons était onéreuse, Michel est devenu compositeur. **Ou** plutôt perforateur. (Est Républicain, CD-089)

Nous constatons ici la présence de la conjonction de coordination *car*[112] parmi les exemples de notre corpus (exemple 258). Cette conjonction de coordination introduit le syntagme *[de sinistre notoriété]*, qui hérite de son gouverneur, la forme verbale *est*, via le lien paradigmatique qu'il entretient avec le syntagme sur lequel il s'entasse, qui semble ici être *[le seul espace vierge]* et non *[le sous-sol]*[113].

(258) Avant le tournant du siècle, l'Homme a tout découvert et est parti à la conquête du moindre recoin de la planète. Paradoxalement, le seul espace vierge est encore le sous-sol. **Car** de sinistre notoriété. (Est Républicain, CD-106)

112 Nous considérons le mot *car* comme une conjonction de coordination car il partage certaines propriétés avec les autres conjonctions de coordination (Abeillé 2005).

113 La structure (a) *le seul espace vierge est le sous-sol car de sinistre notoriété* est similaire à la structure (b) *mon voisin est apprécié car sympathique*. Or, si la structure (b) est sémantiquement équivalente à (b') *mon voisin est apprécié car mon voisin est sympathique*, on remarque qu'il est plus difficile de trouver pareille correspondance la structure (a) et la structure (a') *le seul espace vierge est le sous-sol car le seul espace vierge est de sinistre notoriété*. Par contre, la structure (a) semble sémantiquement équivalente à la structure (a'') *le sous-sol est le seul espace vierge car le sous-sol est de sinistre notoriété*. Le syntagme *[de sinistre notoriété]* semble donc commuter plus facilement avec le syntagme *[le seul espace vierge]*, ce qui nous incite à considérer que c'est sur celui-ci qu'il s'entasse.

Les compléments différés valenciels introduits par une conjonction de coordination servent des objectifs divers. Certains apportent une information supplémentaire (exemples 238, 245, 255 et 256 ci-dessus). Ces compléments différés sont introduits par la conjonction de coordination *et* ou la conjonction de coordination *mais* : la différence entre ces deux conjonctions de coordination ici est que *mais* implique un changement de modalité entre l'énoncé support et le complément différé.

La conjonction de coordination *ou*, quant à elle, introduit une alternative (exemples 239 et 249) ou une correction de l'énoncé précédent (exemple 257).

5.3.4 Catégorie syntaxique de la tête

On observe ensuite que les têtes syntaxiques de chacun de ces compléments appartiennent à des catégories variées. Dans les exemples présentés ci-avant, on trouve par exemple un adverbe (exemple 224), un nom (exemple 238) ou encore un adjectif (exemple 255). Le tableau 7 ci-dessous présente la répartition des catégories syntaxiques parmi les têtes des compléments différés valenciels de notre corpus.

La liste des abréviations utilisées est la suivante :

- Adj : adjectif
- Adv : adverbe
- CS : conjonction de subordination
- Det : déterminant
- N : nom
- Prep : préposition
- Pro : pronom
- V : verbe

Cat. tête		Adj	Adv	CS	Det	N	Prep	Pro	V	TOTAL
Valenciels	**Compl. différés**	10 %	2 %	3 %	0 %	56 %	17 %	7 %	5 %	100 %
	Corpus témoin	4 %	1 %	3 %	0 %	22 %	10 %	47 %	13 %	100 %
1ere inst.	**Compl. différés**	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	83 %	17 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	4 %	1 %	3 %	0 %	21 %	9 %	49 %	13 %	100 %
2e inst. et +	**Compl. différés**	10 %	2 %	3 %	0 %	57 %	16 %	7 %	5 %	100 %
	Corpus témoin	5 %	2 %	4 %	0 %	42 %	19 %	19 %	9 %	100 %

Tableau 7 : Catégorie syntaxique de la tête des compléments différés valenciels

Les compléments différés valenciels de notre corpus sont donc, pour plus de la moitié, des syntagmes nominaux (56 %). C'est le cas des exemples (240), (251), (252), et (253), ainsi que des exemples (259) à (261). On remarque qu'il n'y a aucun syntagme nominal parmi les compléments différés valenciels en première instanciation de notre corpus, alors qu'ils représentent plus d'un cinquième des compléments valenciels en première instanciation du corpus témoin. Il semble donc que si un verbe exige un complément valenciel nominal, il est fort probable que celui-ci sera présent dans l'énoncé support.

(240) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin **novembre** (TCOF, CD-581)

(251) L1 : mais sinon non globalement c'est bien pour tout le monde on est content on a rencontré des gens super sympa
L2 : hum
L1 : des **gens** géniaux (TCOF, CD-618)

(252) et vous savez on a l'impression que vous savez qu'il va devenir votre amant / votre premier **amant** (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-464)

(253) Pour que les Postières conservent leur titre de championnes de France, elles devront donc remporter deux matches le week-end prochain à Valenciennes. La **revanche**, programmée le samedi, et la belle le lendemain. (Est Républicain, CD-139)

(259) On trouvait aussi du vin bio, du Beaujolais, des niches à oiseaux. Et de l'**artisanat** local. (Est Républicain, CD-007)

(260) Le problème de la rue Albert-Thomas n'est pas la vitesse. Mais simplement son **étroitesse**. (Est Républicain, CD-110)

(261) J’ai fait beaucoup de films dans ma vie, et j’ai peur que ça ne s’arrête pas, sauf avec le cercueil, dit le réalisateur Chilien qui tient à garder de son pays la nationalité et l’accent. Pas les mauvais **souvenirs**. (Est Républicain, CD-021)

Un peu moins d’un tiers des compléments différés valenciels est constitué de syntagmes adjectivaux (10 %) et prépositionnels (17 %). Les premiers sont illustrés par les exemples (228), (254) et (255).

(228) L1 : c’était dur ?
L2 : han **horrible** (TCOF, CD-661)

(254) Trois saisons avec la même épine dorsale, c’est long. Très **long**. (Est Républicain, CD-161)

(255) la France blessée veut se retrouver rassemblée / et **fraternelle** (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-483)

les seconds par les exemples (242), (256), (262) et (263).

(242) Ah, si elle avait pu tomber dimanche, au moins aurait-elle empêché les forcenés de la tondeuse de choisir, comme d’habitude, l’heure du déjeuner, pour témoigner de leur existence. Et **de** leur muflerie. (Est Républicain, CD-026)

(256) Cette fois, la diversité n’est pas dans la nationalité. Mais **dans** les âges. (Est Républicain, CD-043)

(262) L1 : le théâtre est comparé à la peste ?
L2 : **à** la peste à des peintures à tout (TCOF, CD-536)

(263) Lui, le diplômé de Sup aéro, se surprend à « claquer des dents dans un hangar glacial » de Courchevel. **À** faire des vols de liaison entre Lyon et Genève. (French Treebank, CD-404)

On constate une faible proportion de syntagmes adverbiaux (2 %) (exemples 224 et 264),

(224) L1 : et ils ont mis combien de temps à le faire ?
L2 : **longtemps** (TCOF, CD-616)

(264) L1 : ah non mais voilà quoi moi c’est tous les jours et elle c’est euh une fois dans sa vie alors euh
L2 : **jamais** dans sa vie (TCOF, CD-627)

de syntagmes introduits par une conjonction de subordination (3 %) (245),

(245) est-ce que tu peux euh demander si elle a eu des annales de chimie thérapeutique / et **si** mercredi elle peut me ramener euh le la partie euh sur les pénicillines des grou- du groupe trois les carboxy euh (TCOF, CD-545)

de syntagmes verbaux (5 %) (exemples 239, 265 et 266),

(239) L1 : ben il faut le voir à la mat à mon avis hein ouais
L2 : ou alors **consulter** à la mat directement puisque euh (TCOF, CD-568)

(265) J'espère rencontrer des ONG locales là-bas. **Prendre** des contacts. (Est Républicain, CD-155)

(266) non non ça on sait très bien non non mais elle ce qu'elle veut c'est être sur les planches / **faire** sa vie sur scène (TCOF, CD-535)

et de syntagmes pronominaux (7 %) (exemples 216, 267 et 268).

(216) L1 : mais tu crois qu'ils arrivent à dormir dans un même lit ?
L2 : **qui** ? (TCOF, CD-628)

(267) Mais là, j'ai fait un dessin et je lui lirai une histoire. **Celle** du lapin tout bleu ! (Est Républicain, CD-238)

(268) mais ce soir ce qui importe c'est l'avenir notre avenir / **celui** de nos enfants (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-491)

Cette dernière proportion contraste avec la proportion de syntagmes pronominaux valenciels dans le corpus témoin. Il faut toutefois noter que nous avons comptabilisé les pronoms clitiques parmi les pronoms valenciels du corpus témoin, or les pronoms clitiques, par définition « accrochés » à un verbe, ne peuvent pas être différés : ils ne sont donc pas représentés dans notre corpus.

Enfin, on ne trouve aucun déterminant. Les déterminants étant gouvernés par des noms et les compléments valenciels par des verbes, cette absence est prévisible.

5.4 Les compléments différés en ajout

Dans cette section, nous allons nous intéresser aux compléments différés qui occupent une position d'ajout. Nous nous servirons des quatre mêmes critères que précédemment pour analyser ce type de compléments différés.

Nous nous intéresserons tout d'abord à l'instanciation de la position syntaxique occupée par le complément différé en ajout (section 5.4.1). Nous aborderons ensuite les changements de locuteur (section 5.4.2), puis la présence d'une conjonction de coordination au début de ces compléments différés (section 5.4.3). Nous nous pencherons ensuite sur la répartition des catégories syntaxiques parmi les têtes de ces compléments différés (5.4.4).

5.4.1 Instanciation de la position syntaxique

Contrairement à celui d'une fonction valencielle, le remplissage de la fonction d'ajout est facultatif dans l'énoncé support. Un complément différé en ajout peut donc, en théorie, librement s'entasser ou non sur un complément déjà présent dans la construction précédente.

Le tableau 8 ci-dessous présente la répartition des compléments différés en ajout de notre corpus suivant s'ils constituent ou non la première instanciation de leur position syntaxique.

Instanciation	Première	Deuxième et +	TOTAL
Ajouts	73 %	27 %	100 %

Tableau 8 : Instanciation de la position syntaxique occupée par les compléments différés en ajout

On constate qu'en comparaison avec les compléments différés valenciels la répartition est inversée, bien que la différence soit moins marquée. En effet, 32 % des compléments différés en ajout constituent la première instanciation de leur position syntaxique (exemples 269 à 274).

(269) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Mais sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

(270) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

(271) Les confrontations entre ces deux écuries de pointe ont toujours généré du beau jeu. Parce qu'il y a de chaque côté une panoplie de garçons talentueux et des façons de faire sans commune mesure avec le basket de rue. (Est Républicain, CD-119)

(272) Tradition oblige, le rapport moral et le bilan financier (résultat de l'exercice positif de 72 353,08 F.) ont été établis. Assez vite. (Est Républicain, CD-218)

(273) L1 : ça mord ouais
L2 : fort ? (TCOF, CD-658)

(274) L1 : tu peux imprimer ma photo ?
L2 : si tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)

et 27 % des compléments différés en ajout constituent la seconde instanciation, ou plus, de leur position syntaxique (exemples 275 à 277).

(275) on lui enverra un chèque demain / ou lundi (TCOF, CD-644)

(276) L1 : et toi tu fais Noël e- en France ou aux Etats-Unis ?
L2 : en France (TCOF, CD-655)

(277) L1 : pourquoi tu me demandes ça tu me regardes là en coin pour me dire ça ?
L2 : parce que c'est aussi important pour toi (TCOF, CD-626)

Un cas particulier de complément différé en ajout remarquable dans notre corpus est celui de l'exemple (278).

(278) Joël Noirot a été extrait de la cabine du camion sans dommage. Sans dommage corporel du moins. (Est Républicain, CD-075)

Ce complément forme un entassement avec le syntagme prépositionnel *[sans dommage]* de la phrase graphique précédente, mais bien qu'il occupe la même position syntaxique, il ne peut pas s'y substituer sans rendre la construction difficilement acceptable (278b).

(278b) ? Joël Noirot a été extrait de la cabine du camion sans dommage corporel du moins.

Ce complément différé est en position réinstanciée, mais, de par la présence du marqueur de réinstanciation *du moins*, il impose l'instanciation préalable de sa position syntaxique par un autre syntagme. On retrouve ce même marqueur dans l'exemple (279).

(279) Cela faisait quelques années que les Néocastriens n'étaient pas revenus sur leurs terres. Musicalement du moins. (Est Républicain, CD-156)

On remarque ici que le complément différé ne s'entasse pas sur un syntagme de l'énoncé support. Il incite néanmoins le lecteur à inférer l'information *les Néocastriens étaient revenus d'une autre façon* : la réinstanciation est ici plus sémantique que syntaxique.

5.4.2 Changement de locuteur

Tout comme pour les compléments différés valenciels, on trouve dans notre corpus des compléments différés en ajout produits par le même locuteur que l'énoncé support (275) et d'autres produits par un locuteur différent (280).

(275) on lui enverra un chèque demain / ou lundi (TCOF, CD-644)

(280) L1 : bah elles sont arrivées quand l- les filles ?
L2 : l'après-midi (TCOF, CD-647)

Le tableau 9 ci-dessous présente la répartition des compléments différés en ajout suivant leur locuteur. Tout comme pour les compléments différés valenciels, nous avons effectué les calculs sur une sous-partie de notre corpus ne contenant que les exemples issus de dialogues.

Changement de loc.	Oui	Non	TOTAL
Ajouts	56 %	44 %	100 %
1ere inst.	44 %	56 %	100 %
2e inst. et +	72 %	28 %	100 %

Tableau 9 : Changement de locuteur pour les compléments différés en ajout

Nous reprenons ici la dénomination établie en section 5.2.3. Le locuteur de l'énoncé support est désigné en tant que L1 et le locuteur du complément différé, s'il est différent de L1, est désigné en tant que L2.

Les compléments différés en ajout sont le plus souvent produits par un autre locuteur (56 %), ce qui est considérable comparé à la très faible proportion d'unités rectionnelles présentant un changement de locuteur dans le corpus témoin (0,7 %). Ce changement de locuteur est encore plus visible si on ne considère que les compléments différés en ajout qui réinstancie une position déjà remplie dans l'énoncé support : la plupart d'entre eux constituent en effet une réponse à une question de L1.

On trouve parmi ces compléments différés en ajout produits par un autre locuteur des exemples pouvant être rattachés à certaines des classes déterminées par Fernández Rovira (2006). Nous ne détaillerons pas ici la définition de chaque classe : on pourra pour cela se reporter à la section 5.2.3.

On trouve dans notre corpus très peu de confirmations répétées parmi les compléments différés en ajout prononcés par L2. Dans l'exemple (281) ci-dessous, L2 reformule le syntagme prépositionnel *[avec la famille]* en un autre syntagme prépositionnel : *[avec la famille d'origine]*.

(281) L1 : ou alors euh faire un travail avec la famille quand c'est possible ce qui est pas toujours évident
L2 : <u>avec la famille d'origine carrément</u> (TCOF, CD-509)

Toutefois, la présence de l'adverbe *« carrément »* indique que cette reformulation n'est pas simplement un indice de compréhension, mais qu'elle est aussi accompagnée d'un jugement de L2 sur la situation.

On trouve aussi quelques ellipses de clarification (Fernández Rovira 2006), où L2 demande une clarification sur un élément de l'énoncé précédent (exemples 282 et 283),

(282) L1 : qu'est-ce que vous avez fait de beau le week-end ?
L2 : <u>le week-end ci ?</u> (TCOF, CD-648)

(283) L1 : euh je l'ai eu hier
L2 : hier ? (TCOF, CD-636)

Les réponses courtes sont plus nombreuses (exemples 276, 277 et 280 ci-avant). On peut remarquer que les compléments différés en ajout des exemples (277) et (280) s'entassent sur un pronom interrogatif (respectivement *pourquoi* et *quand*), tandis que le complément différé de l'exemple (276) s'entasse sur deux syntagmes coordonnés : *« en France ou aux Etats-Unis »*.

À l'inverse, on ne trouve aucune réponse affirmative répétée parmi les compléments différés en ajouts produits par L2 de notre corpus. De même, on ne trouve aucun rejet utile.

La classe des syntagmes modifieurs a quelques représentants parmi les compléments différés en ajout produits par L2 (235 et 274).

(235) L1 : à deux heures il fallait que je l'emmène à Payns près du cimetière chez un cop-
L2 : pour un autre anniversaire un autre anniversaire (TCOF, CD-646)

(274) L1 : tu peux imprimer ma photo ?
L2 : si tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)

Enfin, on trouve quelques compléments différés en ajout produits par L2 et introduits par une conjonction de coordination (exemples 284 et 285). Ceux-ci seront étudiés plus en détail dans la section suivante.

(284) L1 : chez nous les oncles ils s'en occupent [incompréhensible] l'école, [incompréhensible] de tout hein
L2 : mais parce qu'on part du principe que l'enfant n'appartient pas seulement à son père et à sa mère (TCOF, CD-511)

(285) L1 : j'ai un chapeau d'homme
L2 : oui
L1 : un feutre
L2 : oui un feutre rose couleur bois de rose au large ruban noir / et aux pieds ?
(Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-468)

Les effets de sens réalisés par L2 lorsqu'il produit un complément différé en ajout sont donc légèrement différents de ceux que nous avions déterminés pour les compléments différés valenciels.

En effet, il peut confirmer la compréhension d'un énoncé ou demander une clarification sur un syntagme de la construction de L1, poser une question ou répondre à une question, ajouter une information à une assertion, ou encore corriger un élément asserté par L1.

On constate aussi que certains compléments différés en ajout produits par L2 peuvent remplir plusieurs objectifs. Par exemple, celui de l'exemple (274) est un modifieur du verbe de la construction précédente, mais il sert aussi de réponse positive à la question de L1.

En ce qui concerne les compléments différés en ajout produits par le même locuteur, soit 44 % de l'ensemble des compléments différés en ajout, on trouve, tout comme pour les compléments différés valenciels, des compléments immédiatement adjacents à la construction à laquelle ils se rattachent (275) et des compléments qui en sont séparés par un ou plusieurs tours de parole (286).

(275) on lui enverra un chèque demain / ou lundi (TCOF, CD-644)

(286) L1 : eh ben jeudi moi j'ai pas cours ah non jeudi j'ai rendez-vous chez le dentiste à T4 chez moi
L2 : à quelle heure ?
L1 : à dix heures quarante-cinq (TCOF, CD-548)

Le locuteur peut, par un complément différé en ajout, corriger son assertion (exemple 275 ci-dessus) ou encore y ajouter une information (exemples 187, 272 et 287).

(187) La population a accompagné l'initiative des étudiants. Avec le sourire. (Est Républicain, CD-326)

(272) Tradition oblige, le rapport moral et le bilan financier (résultat de l'exercice positif de 72 353,08 F.) ont été établis. Assez vite. (Est Républicain, CD-218)

(287) ils voulaient pas le donner à au Barrage / parce que j'étais de gauche (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-462)

L'exemple (286) ci-dessus présente aussi un ajout d'information, suscité par une question de la part de l'interlocuteur de L1.

Tout comme les compléments différés en ajout produits par L2, les compléments différés en ajout produits par L1 peuvent être introduits par une conjonction de coordination (exemples 269 et 288).

(269) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Mais sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

(288) le litige qui vous est soumis aujourd'hui porte sur le bail commercial dont monsieur ¤N1¤ est titulaire et que madame ¤N2¤ va tenter je dirais avec une hargne absolument démesurée de résilier alors résilier non pas parce que monsieur euh ¤N1¤ serait un mauvais locataire mais tout simplement pour pouvoir récupérer son local sans rien débourser / et pour pouvoir in fine réaliser une opération immobilière en vendant l'intégralité de l'immeuble (TCOF, CD-684)

Le locuteur peut aussi reformuler un syntagme de son énoncé précédent (289).

(289) et il y a euh des choses qui ont été proposées des choses qui sont proposées continuellement / tout au long de l'année (TCOF, CD-532)

Enfin, tout comme pour les compléments différés valenciels, on trouve quelques rares ellipses en *qu-* en ajout dans les écrits journalistiques (290).

(290) Basées à Archamps (Haute-Savoie), jusqu'ici implantées essentiellement dans le grand Rhône-Alpes et en Alsace (Hagueneau et Mulhouse), « Les Serres de Salève » ouvriront leur première jardinerie en Lorraine. Quand ? (Est Républicain, CD-380)

Dans cet exemple, la conjugaison du verbe *ouvrir* au futur implique que l'évènement n'a pas encore eu lieu : on peut donc se demander à quel moment il se produira.

5.4.3 Conjonction de coordination

Les compléments différés en ajout peuvent être introduits par une conjonction de coordination (exemple 288) ou non (exemples 187 et 287).

Nous allons nous intéresser ici à la présence ou non d'une conjonction de coordination au début des compléments différés en ajout. Le tableau 10 ci-dessous présente la répartition des compléments différés en ajout de notre corpus suivant s'ils sont ou non introduits par une conjonction de coordination.

Conj. de coordination		Oui	Non	TOTAL
Ajouts	**Compléments différés**	9 %	91 %	100 %
	Corpus témoin	2 %	98 %	100 %
1ere inst.	**Compléments différés**	9 %	91 %	100 %
	Corpus témoin	0,3 %	99,7 %	100 %
2e inst. et +	**Compléments différés**	11 %	89 %	100 %
	Corpus témoin	22 %	78 %	100 %

Tableau 10 : Présence d'une conjonction de coordination au début des compléments différés en ajout

La différence de proportion entre les compléments différés en ajout introduits par une conjonction de coordination et ceux qui ne le sont pas est très marquée dans notre corpus. Le second groupe représente en effet 91 % des compléments différés en ajout de notre corpus (exemples 187, 270, 280, 286 et 291).

(187) La population a accompagné l'initiative des étudiants. Avec le sourire. (Est Républicain, CD-326)

(270) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

(280) L1 : bah elles sont arrivées quand l- les filles ?
L2 : l'après-midi (TCOF, CD-647)

(286) L1 : eh ben jeudi moi j'ai pas cours ah non jeudi j'ai rendez-vous chez le dentiste à T4 chez moi
L2 : à quelle heure ?
L1 : à dix heures quarante-cinq (TCOF, CD-548)

(291) L1 : alors je viens vous voir parce que j'arrive pas faire mon inscription administrative
L2 : sur le web ? (Fleuron, CD-871)

À l'inverse, les compléments introduits par une conjonction de coordination représentent seulement 9 % des compléments différés en ajout de notre corpus.

Les proportions de ces deux sous-groupes parmi les compléments différés en ajout qui ouvrent une nouvelle position syntaxique et parmi ceux qui réinstancient une position sont similaires. On remarque toutefois que les compléments différés en ajout qui ouvrent une nouvelle position syntaxique et qui sont introduits par une conjonction de coordination sont beaucoup plus nombreux

dans notre corpus que dans le corpus témoin. On trouve parmi eux des exemples tels que (269) et (292).

(269) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. **Mais** sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

(292) Un chemin que l'ASNL a suivi. **Et** avec succès puisque son ultime échéance est pour ce mois de juin. (Est Républicain, CD-344)

Le tableau 11 présente la répartition des conjonctions de coordination *et*, *mais* et *ou* au début de ces compléments.

Conj. de coordination		**et**	**mais**	**ou**	**autre**	**TOTAL**
Ajouts	**Compléments différés**	47 %	42 %	11 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	37 %	24 %	10 %	29 %	100 %
1ere inst.	**Compléments différés**	48 %	44 %	8 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	12,5 %	50 %	12,5 %	25 %	100 %
2e inst. et plus	**Compléments différés**	46 %	36 %	18 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	42 %	19 %	9 %	30 %	100 %

Tableau 11 : Conjonction de coordination au début des compléments différés en ajout

Un peu moins de la moitié (47 %) des compléments différés en ajout de notre corpus introduits par une conjonction de coordination le sont par la conjonction de coordination *et*. Ces compléments différés ont principalement pour rôle d'apporter une information supplémentaire. Le syntagme introduit par *et* peut s'entasser sur un syntagme de l'énoncé support (exemples 288 et 293),

(288) le litige qui vous est soumis aujourd'hui porte sur le bail commercial dont monsieur ¤N1¤ est titulaire et que madame ¤N2¤ va tenter je dirais avec une hargne absolument démesurée de résilier alors résilier non pas parce que monsieur euh ¤N1¤ serait un mauvais locataire mais tout simplement pour pouvoir récupérer son local sans rien débourser / **et** pour pouvoir in fine réaliser une opération immobilière en vendant l'intégralité de l'immeuble (TCOF, CD-684)

(293) Mais, habiles à faire « volter » leur machine, ces modernes cavaliers ont rebroussé chemin pour poursuivre leurs recherches. **Et**, pour trouver, finalement, presque à l'entrée du cirque, la faille qu'il fallait emprunter. (French Treebank, CD-422)

ou ouvrir une nouvelle position syntaxique (exemples 292, 294 et 295).

(292) Un chemin que l'ASNL a suivi. **Et** avec succès puisque son ultime échéance est pour ce mois de juin. (Est Républicain, CD-344)

(294) Ils en rêvaient tous, ou presque. **Et** depuis nombres d'années. (Est Républicain, CD-377)

(295) L1 : il y a encore une espèce de mentalité assez assez fermée je trouve
L2 : hum hum
L1 : **et** surtout au niveau de la scène plus encore au niveau de la scène métal (TCOF, CD-554)

Ces derniers compléments sont beaucoup plus nombreux dans notre corpus (48 %) que dans le corpus témoin (12,5 %). Notons en outre que deux tiers d'entre eux sont issus d'un corpus écrit, et plus précisément journalistique. On peut émettre l'hypothèse que ces compléments sont caractéristiques de l'écrit journalistique ; nous nous abstiendrons néanmoins de confirmer cette hypothèse au vu de la faible proportion de ces compléments dans l'ensemble des ajouts de notre corpus.

La conjonction de coordination *mais* en introduit 42 % (exemples 269 et 284 ci-avant). Tout comme précédemment, ces compléments différés introduisent une information supplémentaire et peuvent soit s'entasser sur un syntagme de l'énoncé support (exemples 296 et 297),

(296) Les élèves de la classe européenne sont rentrés fourbus. **Mais** contents. (Est Républicain, CD-378)

(297) L'ambiance était bien entendu aux couleurs et aux accents orientaux. **Mais** sans aucune manifestation intempestive des joies et des colères. (Est Républicain, CD-006)

soit ouvrir une nouvelle position syntaxique (exemples 269 et 284).

(269) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. **Mais** sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

(284) L1 : chez nous les oncles ils s'en occupent [incompréhensible] l'école, [incompréhensible] de tout hein
L2 : **mais** parce qu'on part du principe que l'enfant n'appartient pas seulement à son père et à sa mère (TCOF, CD-511)

Le reste (11 %) est introduit par la conjonction de coordination *ou* (exemple 275 ci-avant). À l'inverse des deux conjonctions précédentes, la conjonction de coordination *ou* introduit elle une alternative, soit par le biais d'un entassement (275), soit par l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique (298).

(275) on lui enverra un chèque demain / **ou** lundi (TCOF, CD-644)

(298) Il pleuvait hier dans le Palais des sports Jean-Weille ! **Ou** presque. (Est Républicain, CD-045)

5.4.4 Catégorie syntaxique de la tête

Dans les exemples présentés ci-avant, on aura observé que les têtes syntaxiques des compléments différés en ajout appartiennent à différentes catégories. On trouve par exemple un adverbe (exemple 272), ou encore une préposition (exemple 187). Le tableau 12 ci-dessous présente la répartition des catégories syntaxiques parmi les têtes des compléments différés en ajout de notre corpus.

Cat. tête		**Adj**	**Adv**	**CS**	**Det**	**N**	**Prep**	**Pro**	**V**	**TOTAL**
Ajouts	**Compl. différés**	1 %	7 %	15 %	0 %	7 %	68 %	2 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	1 %	41 %	5 %	0 %	4 %	36 %	12 %	1 %	100 %
1ere inst.	**Compl. différés**	0,4 %	6,8 %	17,6 %	0 %	3,2 %	70,2 %	1,8 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	1 %	43 %	5 %	0 %	4 %	34 %	12 %	1 %	100 %
2e inst. et +	**Compl. différés**	1 %	9 %	9 %	0 %	15 %	63 %	3 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	0,5 %	17,1 %	7,6 %	0 %	5,5 %	67,3 %	1,5 %	0,5 %	100 %

Tableau 12 : Catégorie syntaxique de la tête des compléments différés en ajout

On peut d'emblée noter qu'une majorité des compléments différés en ajout de notre corpus sont des syntagmes prépositionnels (68 %). Ils constituent de même la majorité des compléments différés en ajout qui ouvrent une nouvelle position syntaxique (70,2 %) (exemples 269, 270, 299 et 300),

(269) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Mais **sans** résultat. (Est Républicain, CD-325)

(270) Ils ont sagement défilé en cortège. **Sur** les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

(299) à l'intérieur de chaque nation une exigence se fait entendre toujours plus forte / **pour** que les avancées de la science soient orientées vers le bien de l'Homme (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-494)

(300) Jean-François Adam, de la pâtisserie du même nom, travaille le sucre. **Sous** le regard gourmand du public. (Est Républicain, CD-014)

et de ceux qui s'entassent sur un syntagme déjà présent dans l'énoncé support (63 %) (exemples 276, 301 et 302).

(276) L1 : et toi tu fais Noël e- en France ou aux Etats-Unis ?
L2 : **en** France (TCOF, CD-655)

(301) L1 : parce que l'autre soir l'autre jour j'ai fait un dîner presque parfait
L2 : ouais
L1 : avec ma famille
L2 : **avec** ton père ? (CLAPI, CD-795)

(302) « Notre but est aussi de donner des idées et d'inciter chacun à fleurir son balcon, sa fenêtre, son jardin... La ville n'en sera que plus belle. C'est essentiel pour sa renommée ». Et **pour** les retombées liées au tourisme. (Est Républicain, CD-003)

La deuxième catégorie la plus représentée parmi les compléments différés en ajout est celle des syntagmes introduits par une conjonction de subordination (15 %), contrastant ainsi avec la part qu'ils occupaient parmi les compléments différés valenciels. Ces compléments sont en outre plus proéminents dans notre corpus que dans le corpus témoin. On trouve parmi eux un certain nombre de syntagmes introduits par la conjonction de subordination *parce que* (exemples 271 et 277),

(271) Les confrontations entre ces deux écuries de pointe ont toujours généré du beau jeu. **Parce qu'**il y a de chaque côté une panoplie de garçons talentueux et des façons de faire sans commune mesure avec le basket de rue. (Est Républicain, CD-119)

(277) L1 : pourquoi tu me demandes ça tu me regardes là en coin pour me dire ça ?
L2 : **parce que** c'est aussi important pour toi (TCOF, CD-626)

mais aussi d'autres conjonctions de subordination (exemples 274 et 303).

(274) L1 : tu peux imprimer ma photo ?
L2 : **si** tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)

(303) Que ces réunions soient pour elles l'occasion de faire part de leurs remarques, de leurs suggestions, de leurs espoirs, de leurs craintes éventuelles, qui risquent de modifier et pour longtemps la partie centrale de la ville qui leur est chère. **Afin que** le moment venu, ce soit en toute connaissance de cause qu'ils apprécieront ou non les incidences esthétiques, économiques ou financières qui résulteront de cette opération d'envergure. (Est Républicain, CD-009)

Toutefois, dans le cas des compléments différés qui s'entassent sur un syntagme de l'énoncé support, la deuxième catégorie la plus représentée est celle des syntagmes nominaux (15 %) (exemples 275, 280 et 282). Tous ont une distribution d'adverbe (Kahane 2010).

(275) on lui enverra un chèque demain / ou **lundi** (TCOF, CD-644)

(280) L1 : bah elles sont arrivées quand l- les filles ?
L2 : l'**après-midi** (TCOF, CD-647)

(282) L1 : qu'est-ce que vous avez fait de beau le week-end ?
L2 : le **week-end** ci ? (TCOF, CD-648)

Les syntagmes nominaux sont tout de même beaucoup moins présents parmi les compléments différés en ajout que parmi les compléments différés valenciels. On peut donc supposer que les syntagmes nominaux occupent pour la plupart une fonction valencielle.

À l'inverse, et pour la même raison que pour les compléments différés valenciels, on ne trouve aucun déterminant. On ne trouve pas non plus de syntagmes verbaux. On trouve peu de syntagmes adjectivaux (1 %) (exemple 304) et de syntagmes pronominaux (2 %) (exemple 305).

(304) elle a fait ça pendant des années / toute **seule** (TCOF, CD-552)

(305) L1 : et je suis trop fière de lui franchement honnêtement je
L2 : **pourquoi** sur quel(s) point(s) ? (TCOF, CD-747)

Enfin, on trouve un petit nombre de syntagmes adverbiaux (7 %) (exemples 272, 273 et 306). Cette proportion contraste avec la prépondérance des syntagmes adverbiaux parmi les ajouts du corpus témoin (41 %).

(272) Tradition oblige, le rapport moral et le bilan financier (résultat de l'exercice positif de 72 353,08 F.) ont été établis. Assez **vite**. (Est Républicain, CD-218)

(273) L1 : ça mord ouais
L2 : **fort** ? (TCOF, CD-658)

(306) L1 : ça s'est passé comment l'interview ?
L2 : euh **bien** super bien hein (TCOF, CD-567)

5.5 Les compléments différés en dépendance averbale

Dans cette dernière section, nous aborderons les compléments différés en dépendance averbale. Nous réutiliserons les quatre mêmes critères que précédemment pour analyser ce type de compléments différés. Nous étudierons aussi les compléments différés en dépendance averbale sous l'angle de la catégorie syntaxique du gouverneur. Ce critère n'était pas pertinent pour les compléments différés valenciels, ni pour les compléments différés en ajout, puisque ces deux types de compléments différés sont par définition gouvernés par des verbes. Pour des compléments différés qui ne le sont pas, ce critère présente un intérêt.

La première sous-section sera consacrée à l'instanciation de la position syntaxique occupée par le complément différé en dépendance averbale (section 5.5.1), puis nous aborderons les changements de locuteur (section 5.5.2) et la présence d'une conjonction de coordination au début de ces compléments différés (section 5.5.3). Nous étudierons ensuite la répartition des catégories syntaxiques parmi les têtes de ces compléments différés (section 5.5.4), ainsi que parmi leurs gouverneurs (section 5.5.5).

5.5.1 Instanciation de la position syntaxique

Nous commençons, comme pour les deux sections précédentes, par étudier si le complément différé en dépendance averbale s'entasse ou non sur un syntagme de l'énoncé support.

Le tableau 13 ci-dessous présente la répartition des compléments différés en dépendance averbale de notre corpus suivant s'ils constituent ou non la première instanciation de leur position syntaxique

Instanciation	**Première**	**Deuxième et +**	**TOTAL**
Dép. averbales	38 %	62 %	100 %

Tableau 13 : Instanciation de la position syntaxique occupée par les compléments différés en dépendance averbale

38 % des compléments différés en dépendance averbale constituent la première instanciation de leur position syntaxique (exemples 188, 307 et 308),

(188) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

(307) La convocation est arrivée hier dans les boîtes aux lettres. Et suscite déjà des commentaires. Pas franchement chaleureux. (Est Républicain, CD-104)

(308) Chèvremont peut à juste titre se proclamer capitale ! De la choucroute, certes mais surtout du… sport automobile ! (Est Républicain, CD-011)

et 62 % forment un entassement avec un élément de la construction précédente (exemples 309 à 312).

(309) Enfin, comme à la Sécu, la mise en place de la carte Sésam-Vitale est à l'ordre du jour. Ou du lendemain. (Est Républicain, CD-209)

(310) Cela n'était pas arrivé depuis longtemps chez Ferrari. Très longtemps... (Est Républicain, CD-034)

(311) L1 : donc un total de quarante-deux licenciés seniors et un total de cinquante-deux licenciés au club on est resté sensiblement euh comme l'an passé
L2 : cinquante-trois (TCOF, CD-534)

(312) il s'agit tout simplement de ceci / une boule de lavage que vous allez placer au cœur de votre linge (Rhap-D2011, Rhapsodie, CD-469)

Ces proportions sont comparables à celles que l'on trouve pour l'ensemble de notre corpus (cf. section 5.1.1), où 41 % des compléments différés ouvrent une nouvelle position syntaxique et 59 % forment un entassement avec un syntagme de l'énoncé support. Toutefois, elles contrastent fortement avec celles que l'on trouve pour les autres dépendances facultatives, c'est-à-dire les compléments différés en ajout : 73 % de ces derniers ouvrent une nouvelle position syntaxique et seulement 27 % forment un entassement avec un syntagme de la construction précédente (cf. section 5.2.2). Le caractère facultatif d'une dépendance n'est donc pas systématiquement corrélé avec l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique.

5.5.2 Changement de locuteur

Tout comme pour les autres types de compléments différés, on trouve dans notre corpus des compléments différés en dépendance averbale produits par le même locuteur que l'énoncé support (313) et d'autres produits par un locuteur différent (314).

(313) alors Danielle a repris au vol mon idée de travailler sur la fédéralisation des maisons de retraite / et de proposer aux centres équestres une capitalisation pour la retraite de leurs chevaux hein (TCOF, CD-556)

(314) L1 : parce que elle est dans quoi elle ?
L2 : une maison d'enfants à caractère social (TCOF, CD-728)

Le tableau 14 ci-dessous présente la répartition des compléments différés en dépendance averbale suivant leur locuteur. Tout comme précédemment, nous avons ici effectué les calculs sur une sous-partie de notre corpus ne contenant que les exemples issus de dialogues.

Changement de loc.	**Oui**	**Non**	**TOTAL**
Dép. averbales	50 %	50 %	100 %
1ere inst.	31 %	69 %	100 %
2e inst. et +	59 %	41 %	100 %

Tableau 14 : Changement de locuteur pour les compléments différés en dépendance averbale

Nous reprenons une fois de plus la dénomination établie en section 5.2.3 : L1 est le locuteur de l'énoncé support, et L2 est le locuteur du complément différé, s'il est différent de L1.

Dans les dialogues de notre corpus, les compléments différés en dépendance averbale sont pour moitié produits par le locuteur de l'énoncé support, et pour moitié produits par un autre locuteur. Ces derniers sont moins prépondérants que pour les compléments différés valenciels et pour les compléments différés en ajout. Ils restent toutefois beaucoup plus nombreux que dans le corpus témoin, où seules 0,7 % des unités rectionnelles présentent un changement de locuteur, toutes fonctions confondues et qu'il s'agisse ou non d'entassements.

Nous reprenons les huit classes que nous avions sélectionnées parmi celles définies par Fernández Rovira (2006). Chaque classe a été définie en section 5.2.3.

On trouve parmi les compléments différés en dépendance averbale énoncés par L2 des cas de confirmation répétée (exemple 315), d'ellipse de clarification (exemple 316) et d'ellipse en *qu-* (exemple 317).

(315) L1 : dans leur euh dans dans leur euh chez eux quoi
L2 : <u>leur foyer</u> (TCOF, CD-500)

(316) L1 : et par exemple euh les yaourts avec des fruits des petites choses comme ça
L2 : <u>avec des fruits euh en morceaux ?</u> (TCOF, CD-683)

(317) L1 : mais à midi par contre euh il va manger à la cantine parce que papa le voit
L2 : <u>quelle cantine ?</u> (TCOF, CD-633)

Les réponses courtes sont plus nombreuses (exemples 314 et 318 à 321).

(314) L1 : parce que elle est dans quoi elle ?
L2 : une maison d'enfants à caractère social (TCOF, CD-728)

(318) L1 : c'est par lequel de jambon que je commence tu as dit ?
L2 : celui-là (TCOF, CD-631)

(319) L1 : il est en quelle classe déjà ?
L2 : C.M.2 (TCOF, CD-734)

(320) L1 : et c'est une demande en quoi ?
L2 : en littérature et civilisation étrangère (Fleuron, CD-885)

(321) L1 : est-ce qu'il a dit de quoi était décédé son frère ?
L2 : un accident (TCOF, CD-594)

On remarque que l'exemple présenté en (321) est particulier. En effet, le complément différé ne répond pas exactement à la question posée. La question de L1 est une question fermée, à laquelle L2 devrait répondre par *oui*, par *non*, par un adverbe modal tel que *peut-être* ou encore par une formulation telle que *« je ne sais pas »*. Toutefois, cette question fermée comporte un pronom interrogatif (*quoi*), et contient une question ouverte sous-jacente (*« de quoi est décédé son frère ? »*) : c'est à cette question que répond L2. L'exemple (321) ressemble par là à l'exemple (274) que nous avions présenté en section 5.4.2.

(274) L1 : tu peux imprimer ma photo ?
L2 : si tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)

Notre corpus contient en outre quelques compléments différés en dépendance averbale appartenant à la classe des rejets utiles, sous la forme d'une correction d'un syntagme de la construction de L1 (exemples 232 et 311).

(232) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

(311) L1 : donc un total de quarante-deux licenciés seniors et un total de cinquante-deux licenciés au club on est resté sensiblement euh comme l'an passé
L2 : cinquante-trois (TCOF, CD-534)

On y trouve aussi des syntagmes modifieurs (exemples 236 et 322).

(236) L1 : et nous avons un hélicoptère de surveillance qui est dans en ce moment là il tourne euh
L2 : qui dépend de l'aéroport ? (TCOF, CD-669)

(322) L1 : avec les gamins cinq euros l'entrée hein
L2 : à Vandoeuvre (TCOF, CD-550)

Enfin, on trouve parmi les compléments différés en dépendance averbale un exemple de conjoint (323).

(323) L1 : monsieur ¤N5¤ à vous de répondre manque de lumière sur le marbre de contrôle
L2 : et les postes de meulage (TCOF, CD-690)

Les effets de sens réalisés par L2 lorsqu'il produit un complément différé en dépendance averbale sont donc similaires aux effets de sens que nous avions déterminés pour la production des compléments différés valenciels et des compléments différés en ajout. Il peut confirmer la compréhension d'un énoncé, demander une clarification, poser une question, répondre à une question, corriger un élément asserté par L1 ou ajouter une information à cette assertion. De plus, tout comme précédemment, les compléments différés en dépendance averbale qui ajoutent une information n'appartiennent pas tous à la classe des conjoints (324).

(324) L1 : à chaque fois j'ai envie de te l'enlever
L3 : mais non pas touche
L2 : tirer sur les oreilles (TCOF, CD-617)

En ce qui concerne les compléments différés en dépendance averbale produits L1, ils peuvent être immédiatement adjacents à la construction à laquelle ils sont syntaxiquement rattachés (313), ou en être séparés par un ou plusieurs tours de parole (325).

(313) alors Danielle a repris au vol mon idée de travailler sur la fédéralisation des maisons de retraite / et de proposer aux centres équestres une capitalisation pour la retraite de leurs chevaux hein (TCOF, CD-556)

(325) L1 : c'est l'institut s- l'institut national euh d'enseignement du chant choral
L2 : non non je connais pas
L1 : ou d'éducation du chant choral (TCOF, CD-730)

En produisant un complément différé en dépendance averbale dépendant d'un élément de sa propre assertion, L1 peut apporter des précisions à son assertion (exemples 312 et 326).

(312) il s'agit tout simplement de ceci / une boule de lavage que vous allez placer au cœur de votre linge (Rhap-D2011, Rhapsodie, CD-469)

(326) L1 : et il avait des écouteurs adaptés euh à l'appareil
L2 : oui
L1 : tu sais à la la coque qu'il a au-dessus de l'oreille là (TCOF, CD-639)

Il peut aussi y ajouter une information (exemples 188, 313 et 327).

(188) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

(313) alors Danielle a repris au vol mon idée de travailler sur la fédéralisation des maisons de retraite / et de proposer aux centres équestres une capitalisation pour la retraite de leurs chevaux hein (TCOF, CD-556)

(327) j'ai même vu en fait des émissions en chinois quand j'étais en Suède / également sous-titrées (CLAPI, CD-748)

Enfin, un exemple de notre corpus présente une situation où un locuteur répond à une question qu'il a lui-même posée (328). Il met ainsi l'emphase sur l'information qu'il présente.

(328) Vous savez combien ils en ont recensé, d'hantises, les psys ? Pas moins de six mille cinq cents ! (French Treebank, CD-398)

5.5.3 Conjonction de coordination

Comme les autres types de compléments différés, les compléments différés en dépendance averbale peuvent être introduits par une conjonction de coordination (exemples 313 et 325 entre autres) ou non (exemple 188 ou encore 312).

Nous allons nous intéresser ici à la présence ou non d'une conjonction de coordination au début des compléments différés en dépendance averbale. Le tableau 15 ci-dessous présente la répartition des compléments différés en dépendance averbale de notre corpus suivant s'ils sont ou non introduits par une conjonction de coordination.

Conj. de coordination		**Oui**	**Non**	**TOTAL**
Dép. averbales	**Compléments différés**	23 %	77 %	100 %
	Corpus témoin	6 %	94 %	100 %
1ere inst.	**Compléments différés**	5 %	95 %	100 %
	Corpus témoin	5 %	95 %	100 %
2e inst. et +	**Compléments différés**	34 %	66 %	100 %
	Corpus témoin	26 %	74 %	100 %

Tableau 15 : Présence d'une conjonction de coordination au début des compléments différés en dépendance averbale

À l'instar des autres types de compléments différés, la majorité (77 %) des compléments différés en dépendance averbale de notre corpus ne sont pas introduits par une conjonction de coordination. On peut citer parmi eux les exemples (188), (307), (310) et (314).

(188) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

(307) La convocation est arrivée hier dans les boîtes aux lettres. Et suscite déjà des commentaires. Pas franchement chaleureux. (Est Républicain, CD-104)

(310) Cela n'était pas arrivé depuis longtemps chez Ferrari. Très longtemps... (Est Républicain, CD-034)

(314) L1 : parce que elle est dans quoi elle ?
L2 : une maison d'enfants à caractère social (TCOF, CD-728)

Cette répartition est beaucoup moins marquée que dans le corpus témoin, où les dépendances averbales sont 94 % à ne pas être introduites par une conjonction de coordination. Toutefois, on peut noter qu'il y a moins de différence entre la répartition pour notre corpus et la répartition pour le corpus témoin si on distingue les compléments qui ouvrent une nouvelle position syntaxique des compléments qui forment un entassement.

Les compléments introduits par une conjonction de coordination sont eux beaucoup moins nombreux, en particulier lorsqu'ils ouvrent une nouvelle position syntaxique (5 %). Le tableau 16 présente la répartition des conjonctions de coordination au début de ces compléments.

Conj. de coordination		**et**	**mais**	**ou**	**autre**	**TOTAL**
Dép. averbales	**Compléments différés**	62 %	23 %	15 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	59 %	22 %	6 %	13 %	100 %
1ere inst.	**Compléments différés**	25 %	50 %	25 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	58 %	27 %	3 %	12 %	100 %
2e inst. et +	**Compléments différés**	66 %	20 %	14 %	0 %	100 %
	Corpus témoin	64 %	8 %	15 %	13 %	100 %

Tableau 16 : Conjonction de coordination au début des compléments différés en dépendance averbale

La conjonction de coordination *et* reste la plus fréquente au début des compléments différés : 62 % des compléments différés en dépendance averbale introduits par une conjonction de coordination commencent par *et* (exemples 190, 313, 323 et 329).

(190) Au terme de ces deux jours, les spécialistes belges se sont déclarés « fort satisfaits de ce que nous avons vu ». **Et** de l'accueil ! (Est Républicain, CD-324)

(313) alors Danielle a repris au vol mon idée de travailler sur la fédéralisation des maisons de retraite / **et** de proposer aux centres équestres une capitalisation pour la retraite de leurs chevaux hein (TCOF, CD-556)

(323) L1 : monsieur ¤N5¤ à vous de répondre manque de lumière sur le marbre de contrôle
L2 : **et** les postes de meulage (TCOF, CD-690)

(329) La démarche contribue ainsi à la préservation d'une espèce déclinante. **Et** purement insectivore. (Est Républicain, CD-348)

On remarque que, si le complément différé ouvre une nouvelle position syntaxique, la conjonction de coordination *et* (exemple 330) est moins fréquente que *mais* (exemple 331).

(330) Pour qui ignorerait l'origine du défi, rappelons que cet hiver, Pascal Simon faisait dire sur scène à son héroïne : « Des hommes, j'en ai vu ! **Et** pas toujours en pyjama. » (Est Républicain, CD-152)

(331) L1 : c'est vrai j'ai vu le sac Gryffondor dans le métro j'ai fait ah ça déchire quoi
L2 : ouais
L1 : **mais** avec le lion qui rugit quoi (CLAPI, CD-780)

Toutefois, la faible présence de ce type de compléments dans notre corpus nous incite à ne pas en tirer de conclusion trop hâtive.

Les autres compléments différés en dépendance averbale introduits par une conjonction de coordination se répartissent entre ceux introduits par *mais* (23 %) (exemples 332 à 334),

(332) Un metteur en scène adorable. **Mais** toujours stressé. (Est Républicain, CD-041)

(333) dans la région de Beauce on dit que la culture est une culture euh qui rend bien / **mais** qui demande beaucoup de travail (Rhap-D1001, ESLO, CD-450)

(334) nous avons choisi aussi de prendre part à la mondialisation d'en prendre toute notre part / **mais** une mondialisation maîtrisée organisée (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-495)

et ceux introduits par *ou* (15 %) (exemples 309, 325 et 335).

(309) Enfin, comme à la Sécu, la mise en place de la carte Sésam-Vitale est à l'ordre du jour. **Ou** du lendemain. (Est Républicain, CD-209)

(325) L1 : c'est l'institut s- l'institut national euh d'enseignement du chant choral
L2 : non non je connais pas
L1 : **ou** d'éducation du chant choral (TCOF, CD-730)

(335) Et à partager avec les Néocastriens prêts à le rejoindre pour un vilain tour. **Ou** une mauvaise blague. (Est Républicain, CD-170)

On remarque en outre que les compléments différés en dépendance averbale qui forment un entassement avec un syntagme de l'énoncé support sont plus fréquemment introduits par la conjonction de coordination *mais* dans notre corpus que dans le corpus témoin (20 % contre 8 %). On peut émettre l'hypothèse de la mise en valeur d'une information qui, en quelque sorte, s'oppose à l'information apportée par le syntagme sur lequel le complément différé s'entasse (exemples 333 et 336).

(333) dans la région de Beauce on dit que la culture est une culture euh qui rend bien / **mais** qui demande beaucoup de travail (Rhap-D1001, ESLO, CD-450)

(336) Le Dr Bataillard, neurologue : « Il existe aujourd'hui des moyens de ralentir la maladie d'Alzheimer. **Mais** pas de la guérir ». (Est Républicain, CD-128)

5.5.4 Catégorie syntaxique de la tête

Les têtes des compléments différés appartiennent à différentes catégories syntaxiques, et les compléments différés en dépendance averbale ne font pas exception à la règle. Dans les exemples présentés ci-avant, on trouve par exemple un adjectif (exemple 329), un nom (exemple 335) ou encore une préposition (exemple 325). Le tableau 17 ci-dessous présente la répartition des catégories syntaxiques parmi les têtes des compléments différés en dépendance averbale de notre corpus.

Cat. tête		Adj	Adv	CS	Det	N	Prep	Pro	V	TOTAL
Dép. averbales	**Compl. différés**	19 %	2 %	1 %	1 %	20 %	37 %	2 %	18 %	100 %
	Corpus témoin	8 %	5 %	1 %	28 %	25 %	12 %	4 %	17 %	100 %
1ere inst.	**Compl. différés**	24 %	4 %	0 %	0 %	1 %	49 %	0 %	22 %	100 %
	Corpus témoin	8 %	5 %	1 %	28 %	25 %	12 %	4 %	17 %	100 %
2e inst. et +	**Compl. différés**	15 %	2 %	2 %	2 %	32 %	29 %	3 %	15 %	100 %
	Corpus témoin	5 %	5 %	2 %	21 %	18 %	22 %	1 %	26 %	100 %

Tableau 17 : Catégorie syntaxique de la tête des compléments différés en dépendance averbale

La répartition des catégories syntaxiques parmi les compléments en dépendance averbale est plus homogène que pour les autres types de compléments différés. En effet, la majorité de ces compléments différés sont des syntagmes prépositionnels, mais ils ne représentent qu'un peu plus du tiers de l'ensemble des compléments différés en dépendance averbale (37 %). Leur prépondérance est plus importante lorsqu'on ne considère que les compléments différés en dépendance averbale qui ouvrent une nouvelle position syntaxique : ils en représentent alors presque la moitié (49 %) (exemples 337 et 338).

(337) Avec le président, j'ai toujours eu un rapport franc. **Sans** ambiguïté. (Est Républicain, CD-235)

(338) Quentin, 7 ans. - « Le mercredi, ma maman n'est pas là... alors, j'ai fait un bougeoir en plâtre que j'ai verni. **Avec** une bougie dedans ! » (Est Républicain, CD-212)

On trouve ensuite des syntagmes nominaux (20 %) (exemples 314, 339 et 340),

(314) L1 : parce que elle est dans quoi elle ?
L2 : une **maison** d'enfants à caractère social (TCOF, CD-728)

(339) il s'agit tout simplement de ceci / une **boule** de lavage que vous allez placer au cœur de votre linge (Rhap-D2011, Rhapsodie, CD-469)

(340) Les Petits Gras de Saint-Léonard ont fait connaissance hier avec leur nouveau cadre de vie. Et les futurs **voisins**. (Est Républicain, CD-091)

des syntagmes adjectivaux (19 %) (exemples 329, 341 et 342),

(329) La démarche contribue ainsi à la préservation d'une espèce déclinante. Et purement **insectivore**. (Est Républicain, CD-348)

(341) je suis sûr que beaucoup d'entre vous vont vivre ces instants avec un peu d'émotion un peu d'étonnement une certaine appréhension parfois / **née** du sentiment que s'achève une époque dont on possédait les clés (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-486)

(342) L1 : nan nan c'était la dernière saison
L2 : d'accord
L1 : la toute **dernière** (TCOF, CD-733)

ainsi que des syntagmes verbaux (18 %) (exemples 188, 324 et 343).

(188) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui **donne** euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

(324) L1 : à chaque fois j'ai envie de te l'enlever
L3 : mais non pas touche
L2 : **tirer** sur les oreilles (TCOF, CD-617)

(343) L1 : de la fumée pour faire quoi ?
L2 : **faire** un esprit (TCOF, CD-706)

La représentation des syntagmes nominaux et des syntagmes verbaux est comparable à celle que l'on peut trouver dans le corpus témoin, au contraire de celle des syntagmes adjectivaux.

Les catégories les moins représentées sont celles des adverbes (2 %) (exemple 310),

(310) Cela n'était pas arrivé depuis longtemps chez Ferrari. Très **longtemps**... (Est Républicain, CD-034)

des pronoms (2 %) (exemple 318),

(318) L1 : c'est par lequel de jambon que je commence tu as dit ?
L2 : **celui-là** (TCOF, CD-631)

des déterminants (1 %) (exemple 311),

(311) L1 : donc un total de quarante-deux licenciés seniors et un total de cinquante-deux licenciés au club on est resté sensiblement euh comme l'an passé
L2 : **cinquante-trois** (TCOF, CD-534)

et des conjonctions de subordination (1 %) (exemple 344).

(344) le buste est est est très passionnant c'est un buste en en marbre qu'on connaît d'autant mieux que Rodin et Puvis ont beaucoup échangé autour de ça / et **que** Puvis était pas forcément ravi de la façon dont Rodin le représentait (TCOF, CD-715)

5.5.5 Catégorie syntaxique du gouverneur

Il reste à analyser un dernier critère concernant les compléments différés en dépendance averbale : leur gouverneur. En effet, comme leur nom l'indique, et contrairement aux compléments différés valenciels et aux compléments différés en ajout, les compléments différés en dépendance averbale ne sont pas gouvernés par des verbes. Leurs gouverneurs appartiennent à des catégories syntaxiques variées et on trouve par exemple des noms (exemple 329) ou encore des prépositions (exemple 340).

Le tableau 18 ci-dessous présente la répartition des catégories syntaxiques parmi les gouverneurs des compléments différés en dépendance averbale de notre corpus.

Cat. tête		**Adj**	**Adv**	**CS**	**Det**	**N**	**Prep**	**Pro**	**TOTAL**
Dép. averbales	**Compl. différés**	4,7 %	0,5 %	0,5 %	0 %	68,1 %	25,3 %	0,9 %	100 %
	Corpus témoin	3,4 %	2,7 %	5,5 %	0,1 %	56,6 %	29,5 %	2,2 %	100 %
1ere inst.	**Compl. différés**	6 %	0 %	0 %	0 %	93 %	0 %	1 %	100 %
	Corpus témoin	3,4 %	2,6 %	5,4 %	0,1 %	56,1 %	30,1 %	2,3 %	100 %
2e inst. et +	**Compl. différés**	4 %	1 %	1 %	0 %	52 %	41 %	1 %	100 %
	Corpus témoin	4 %	3 %	7 %	0 %	65 %	19 %	2 %	100 %

Tableau 18 : Catégorie syntaxique du gouverneur des compléments différés en dépendance averbale

On constate que la majorité des compléments différés en dépendance averbale sont gouvernés par des noms (68,1 %). Cette proportion est encore plus importante lorsqu'on ne tient compte que des compléments différés en dépendance averbale qui ouvrent une nouvelle position syntaxique : les gouverneurs sont alors à 93 % des noms (exemples 188, 307 et 308). Cela peut s'expliquer par le caractère facultatif de beaucoup de dépendants du nom.

(188) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une **sortie** / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

(307) La convocation est arrivée hier dans les boîtes aux lettres. Et suscite déjà des **commentaires**. Pas franchement chaleureux. (Est Républicain, CD-104)

(308) Chèvremont peut à juste titre se proclamer **capitale** ! De la choucroute, certes mais surtout du… sport automobile ! (Est Républicain, CD-011)

Les noms représentent en outre un peu plus de la moitié (52 %) des gouverneurs des compléments différés en dépendance averbale qui réinstancient une position syntaxique (exemples 232, 329 et 337).

(232) L1 : on dit plus femme de ménage on dit **technicienne** de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

(329) La démarche contribue ainsi à la préservation d'une **espèce** déclinante. Et purement insectivore. (Est Républicain, CD-348)

(337) Avec le président, j'ai toujours eu un **rapport** franc. Sans ambiguïté. (Est Républicain, CD-235)

On trouve ensuite les prépositions (25,3 %) (exemples 310, 312, 314 et 340), excepté parmi les gouverneurs des compléments différés en dépendance averbale qui ouvrent une nouvelle position syntaxique, où elles sont totalement absentes.

(310) Cela n'était pas arrivé **depuis** longtemps chez Ferrari. Très longtemps... (Est Républicain, CD-034)

(312) il s'agit tout simplement **de** ceci / une boule de lavage que vous allez placer au cœur de votre linge (Rhap-D2011, Rhapsodie, CD-469)

(314) L1 : parce que elle est **dans** quoi elle ?
L2 : une maison d'enfants à caractère social (TCOF, CD-728)

(340) Les Petits Gras de Saint-Léonard ont fait connaissance hier **avec** leur nouveau cadre de vie. Et les futurs voisins. (Est Républicain, CD-091)

Les catégories restantes ne représentent qu'une part minime des compléments différés en dépendance averbale (un peu plus de 6 %). On trouve parmi elles principalement des adjectifs (4,7 %) (exemples 190 et 326).

(190) Au terme de ces deux jours, les spécialistes belges se sont déclarés « fort **satisfaits** de ce que nous avons vu ». Et de l'accueil ! (Est Républicain, CD-324)

(326) L1 : et il avait des écouteurs **adaptés** euh à l'appareil
L2 : oui
L1 : tu sais à la la coque qu'il a au-dessus de l'oreille là (TCOF, CD-639)

Ces derniers sont un peu plus prépondérants parmi les compléments différés en dépendance averbale qui ouvrent une nouvelle position syntaxique (6 %) (exemple 345).

(345) Pour des motifs sanitaires et souvent parce que **dangereuse**. Notamment dans les gravières qui présentent des pentes abruptes et des trous d'eau. (Est Républicain, CD-253)

Enfin, on trouve très peu d'adverbes (exemple 344), de pronoms (exemple 346) et de conjonctions de subordination (exemple 347).

(344) le buste est est est très passionnant c'est un buste en en marbre qu'on connaît **d'autant mieux** que Rodin et Puvis ont beaucoup échangé autour de ça / et que Puvis était pas forcément ravi de la façon dont Rodin le représentait (TCOF, CD-715)

(346) Les responsables du « Resto du cœur » sortent de la campagne d'hiver, une campagne importante, et depuis cette semaine, ils entrent dans **celle** d'été. Plus légère quant au service offert, mais tout aussi indispensable. (Est Républicain, CD-113)

(347) Enfin, pour poser un dernier éclat sur la parure, rien de tel **que** le sourire d'une mère. Et peut-être même une petite pierre. (Est Républicain, CD-208)

5.6 L'instanciation de la position syntaxique des compléments différés

En section 5.1.1, nous avions observé que, dans un peu moins de trois cas sur cinq, un complément différé s'entassait sur un syntagme déjà présent dans l'énoncé support. Cette caractéristique varie selon la fonction du complément différé : pour les compléments différés valenciels et les compléments différés en dépendance averbale, la réinstanciation d'une position syntaxique est plus fréquente que l'ouverture d'une nouvelle position (sections 5.3.1 et 5.5.1) ; c'est l'inverse pour les compléments différés en ajout (section 5.4.1).

Au même titre que la fonction syntaxique, que nous avons étudiée au cours des sections précédentes, l'instanciation de la position syntaxique est une caractéristique de la relation que le complément différé entretient avec son contexte. Il nous semble donc instructif de nous y intéresser.

Dans cette section, nous allons tout d'abord nous intéresser à l'instanciation de la position syntaxique occupée par le complément différé en fonction de son locuteur (section 5.6.1). En effet,

le complément différé peut tout aussi bien être produit par le locuteur de son énoncé support que par un locuteur différent : ces deux situations présentent-elles des divergences quant à la façon dont le complément différé se rattache à la structure syntaxique de l'énoncé support ? Comment un locuteur réutilise-t-il la structure syntaxique de quelqu'un d'autre ?

Nous nous intéresserons ensuite à l'instanciation de la position syntaxique occupée par le complément différé en fonction de la présence ou non d'une conjonction de coordination (section 5.6.2). Une conjonction de coordination peut introduire un syntagme coordonné ou une première instanciation (Abeillé 2005) : on peut donc se demander si l'un est plus fréquent que l'autre parmi les compléments différés.

5.6.1 Instanciation de la position syntaxique en fonction du locuteur du complément différé

Nous l'avons constaté au cours de ce chapitre : le complément différé peut être produit par le locuteur de l'énoncé support comme par un locuteur différent. Cette situation n'est en outre pas exceptionnelle : dans notre corpus, 58 % des compléments différés produits lors d'un dialogue sont le fait d'un locuteur différent de celui de l'énoncé support. Autrement dit, dans plus de la moitié des cas, un locuteur rattache un complément à un énoncé qu'il n'a pas produit.

Que se passe-t-il alors lorsque l'on recycle la structure syntaxique de notre interlocuteur ? Ouvre-t-on une nouvelle position syntaxique ou se contente-t-on de réinstancier une position déjà remplie ? Est-ce radicalement différent des cas où on s'appuie sur un de nos propres énoncés ?

Le tableau 19 ci-dessous présente la répartition des compléments différés dans notre corpus, en fonction de leur locuteur et suivant s'ils constituent ou non la première instanciation de leur position syntaxique. Cette fois-ci, nous n'avons pas restreint notre calcul aux dialogues de notre corpus. En effet, l'intérêt n'est pas ici de savoir par quel locuteur est produit le complément différé, mais d'observer si une caractéristique du complément différé diffère selon le locuteur qui le produit.

Instanciation	**Première**	**Deuxième et +**	**TOTAL**
Changement de loc.	22 %	78 %	100 %
Pas de changement de loc.	48 %	52 %	100 %

Tableau 19 : Instanciation de la position syntaxique occupée par les compléments différés en fonction de son locuteur

Dans le cas où il n'y a pas de changement de locuteur entre l'énoncé support et le complément différé, la répartition entre ouverture d'une nouvelle position syntaxique et réinstanciation d'une position déjà remplie est assez équitable (respectivement 48 % et 52 %). On trouve donc aussi bien des compléments différés tels que (272) et (348), qui ouvrent une nouvelle position syntaxique,

(272) Tradition oblige, le rapport moral et le bilan financier (résultat de l'exercice positif de 72 353,08 F.) ont été établis. Assez vite. (Est Républicain, CD-218)

(348) L1 : il y a un accueil quand même
L2 : hum hum
L1 : qui est qui est minimal qu'il faut pouvoir faire quoi (TCOF, CD-540)

que des compléments différés tels que (251) et (349), qui réinstancient une position syntaxique.

(251) L1 : mais sinon non globalement c'est bien pour tout le monde on est content on a rencontré des gens super sympa
L2 : hum
L1 : des gens géniaux (TCOF, CD-618)

(349) Nous vous proposons de le découvrir au fil des jours. Et des projets. (Est Républicain, CD-192)

Dans le cas où le complément différé et l'énoncé support sont produits par deux locuteurs différents, la distinction est bien plus présente. Près de quatre compléments différés sur cinq (78 %) vont alors réinstancier une position syntaxique déjà remplie dans l'énoncé support. Des compléments différés tels que (350), qui ouvrent une nouvelle position syntaxique,

(350) L1 : on est allé voir
L2 : sur place directement (TCOF, CD-674)

sont donc bien moins fréquents que des exemples comme (232) et (323), qui réinstancient une position déjà remplie dans l'énoncé support.

(232) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

(323) L1 : monsieur ¤N5¤ à vous de répondre manque de lumière sur le marbre de contrôle
L2 : et les postes de meulage (TCOF, CD-690)

On remarque que les compléments différés des exemples (232) et (323) ne remplissent pas le même rôle : le but du locuteur n'est pas identique. Dans l'exemple (232), L2 produit ce que Fernández

Rovira (2006) a nommé « rejet utile » : il rejette un élément asserté par L1 (ici, le syntagme *[de sol]*) et propose une alternative (ici, le syntagme *[de surface]*). Dans l'exemple (323), L2 a ajouté une information à l'assertion de L1, mais ne rejette rien de ce qui a déjà été asserté.

5.6.2 Instanciation de la position syntaxique en fonction de la présence d'une conjonction de coordination

Les syntagmes introduits par une conjonction de coordination, ou syntagmes conjoints, peuvent remplir trois fonctions différentes (Abeillé 2005). Ils peuvent en premier lieu avoir une « fonction tête », selon les termes d'Abeillé (2005), et donc être indépendants. Cette possibilité ne concerne pas les compléments différés, qui sont par définition dépendants. Les syntagmes conjoints peuvent aussi être « membre[s] d'une construction coordonnée » ou avoir une « fonction ajout » (Abeillé 2005). Ces deux situations s'appliquent au cas des compléments différés : la première correspond à la réinstanciation d'une position syntaxique déjà remplie, et la seconde à l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique.

Nous avons vu dans les sections 5.3.3, 5.4.3 et 5.5.3 que la conjonction de coordination pouvait introduire des compléments différés qui ouvrent une nouvelle position syntaxique tout comme des compléments différés qui forment un entassement avec un élément déjà présent dans l'énoncé support. Quelle situation, alors, est la plus fréquente ? Inversement, l'absence d'une conjonction de coordination est-elle ou non corrélée à l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique ?

Le tableau 20 ci-dessous présente la répartition des compléments différés en fonction de s'ils sont ou non introduits par une conjonction de coordination, et suivant s'ils constituent ou non la première instanciation de leur position syntaxique.

Instanciation		**Première**	**Deuxième et +**	**TOTAL**
Avec conj. de coord.	**Compl. différés**	19 %	81 %	100 %
	Corpus témoin	63 %	37 %	100 %
Sans conj. de coord.	**Compl. différés**	46 %	54 %	100 %
	Corpus témoin	95 %	5 %	100 %

Tableau 20 : Instanciation de la position syntaxique occupée par les compléments différés en fonction de la présence d'une conjonction de coordination

On remarque que la présence d'une conjonction de coordination est le plus souvent associée à la réinstanciation d'une position syntaxique (81 % des cas). Cela contraste particulièrement avec le

corpus témoin, où les conjonctions de coordination introduisent principalement l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique (63 %). L'absence de conjonction, elle, n'est pas particulièrement corrélée à une instanciation spécifique dans notre corpus.

Le tableau 21 ci-dessous présente la répartition des compléments différés introduits par une conjonction de coordination, en fonction de cette conjonction et suivant s'ils constituent ou non la première instanciation de leur position syntaxique. Nous n'avons ici étudié que les conjonctions les plus fréquentes dans notre corpus : *et*, *mais* et *ou*.

Instanciation		**Première**	**Deuxième et +**	**TOTAL**
Avec *et*	**Compl. différés**	14 %	86 %	100 %
	Corpus témoin	61 %	39 %	100 %
Avec *mais*	**Compl. différés**	36 %	64 %	100 %
	Corpus témoin	84 %	16 %	100 %
Avec *ou*	**Compl. différés**	14 %	86 %	100 %
	Corpus témoin	27 %	73 %	100 %

Tableau 21 : Instanciation de la position syntaxique occupée par les compléments différés en fonction de la conjonction de coordination qui les introduit

Observées séparément, les conjonctions de coordination *et*, *mais* et *ou* permettent d'arriver au même constat que précédemment : toutes introduisent plus de compléments différés qui réinstancient une position syntaxique (exemples 190, 275 et 333)

(190) Au terme de ces deux jours, les spécialistes belges se sont déclarés « fort satisfaits de ce que nous avons vu ». Et de l'accueil ! (Est Républicain, CD-324)

(275) on lui enverra un chèque demain / ou lundi (TCOF, CD-644)

(333) dans la région de Beauce on dit que la culture est une culture euh qui rend bien / mais qui demande beaucoup de travail (Rhap-D1001, ESLO, CD-450)

que de compléments différés qui ouvrent une nouvelle position syntaxique (exemples 269, 292 et 298).

(269) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Mais sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

(292) Un chemin que l'ASNL a suivi. Et avec succès puisque son ultime échéance est pour ce mois de juin. (Est Républicain, CD-344)

(298) Il pleuvait hier dans le Palais des sports Jean-Weille ! Ou presque. (Est Républicain, CD-045)

Il faut toutefois souligner que la distinction est moins marquée en ce qui concerne la conjonction de coordination *mais*. En effet, seuls 64 % des compléments différés qu'elle introduit s'entassent sur un élément déjà présent dans l'énoncé support, contre 86 % pour les conjonctions *et* et *ou*.

5.7 Succession de compléments différés

Nous souhaitons présenter ici deux cas particuliers de compléments différés, que nous ne considérons pas comme spécifiques à la fonction qu'ils occupent. Comme le titre de cette section l'indique, il arrive que plusieurs compléments différés se succèdent, que ce soit dans des unités prosodiques ou graphiques différentes (section 5.7.1) ou dans la même unité prosodique ou graphique (section 5.7.2).

5.7.1 Compléments différés successifs dans des unités prosodiques ou graphiques différentes

Certains compléments différés peuvent être précédés, ou suivis, d'un autre complément différé. Cette situation se retrouve principalement dans le corpus de l'Est Républicain (exemples 351, 352 et 353). Nous avons fait précéder les compléments différés d'un « • » pour les rendre plus visibles.

(351) Appuyés sur le rebord de leur fenêtre, des Mirecurtiens acquiesçaient.
• Solidaires.
• Forcément solidaires.
• Mais pas encore dans la rue. (Est Républicain, CD-228,229,230)

(352) Le gala de danse proposé par les élèves de Monique Demangeon, hier soir à la salle des fêtes du groupe scolaire Edmond-Rostand, a permis aux nombreux néocastriens de s'évader.
• Le temps de quelques rondes « chorégraphiées » avec grâce.
• Mêlant enfance et talent.
• Trac et culot... (Est Républicain, CD-245,246,247)

(353) L'ASGE a désormais une histoire.
• Avec ses joies, multiples.
• Ses tumultes, plus rares. (Est Républicain, CD-236,237)

Ces deux exemples illustrent les deux types de compléments différés successifs dans des unités prosodiques ou graphiques différentes que l'on peut trouver. Le premier type est celui où tous les compléments différés ont le même gouverneur : dans l'exemple (351), il s'agit du nom *Mirecurtiens*. Le second type est celui où chaque complément différé trouve son gouverneur dans

l'unité qui le précède : dans l'exemple (352), le premier complément différé a pour gouverneur le verbe *s'évader*, le deuxième le nom *rondes*, et le troisième le verbe *mêlant*. De même, dans l'exemple (353), le premier complément différé a pour gouverneur le nom *histoire* et le second la préposition *avec*.

Certains compléments différés successifs dans des unités prosodiques ou graphiques différentes mêlent les deux types. Dans l'exemple (354), les deux premiers compléments différés ont le même gouverneur (le verbe *se multiplient*), et les derniers sont gouvernés par un élément de la phrase graphique précédente (le verbe *est frappée* pour les compléments différés de l'avant-dernière phrase graphique et l'adjectif *dangereuse* pour le dernier).

(354) Une certitude : les baignades sauvages se multiplient.
• Au risque et péril des adeptes de la trempette quand le site est non aménagé... mais non interdit.
• Avec d'autres conséquences légales quand la baignade est frappée d'interdiction.
• Pour des motifs sanitaires et souvent parce que dangereuse.
• Notamment dans les gravières qui présentent des pentes abruptes et des trous d'eau. (Est Républicain, CD-250,251,252,252b,253)

La figure 29 ci-dessous présente les dépendances syntaxiques reliant chaque complément différé de l'exemple (354) à son gouverneur.

On peut d'ailleurs remarquer que la phrase graphique *« Pour des motifs sanitaires et souvent parce que dangereuse »* comporte deux compléments différés : nous détaillerons ce phénomène dans la section suivante.

On retrouve aussi, dans une moindre mesure, des compléments différés successifs dans des unités prosodiques différentes dans le discours politique (exemples 355 et 356). Ils sont ici dus à un phonostyle[114] du discours politique, et en particulier du discours des personnalités politiques au pouvoir[115], caractérisé par des pauses silencieuses longues et fréquentes (Duez 1999) et donc des unités prosodiques courtes (Simon et al. 2010).

(355) je pense à nos concitoyens cruellement touchés dans leur vie quotidienne
• à ceux dont les biens ont été détruits
• à ceux qui craignent pour leur activité et leur emploi
• à ceux qui souffrent (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-474,475,476)

114 Un phonostyle est, pour Léon (1993), un ensemble de traits sonores qui est perçu comme caractéristique « d'un individu […], d'un groupe social […], ou d'une circonstance particulière » (1993:3).

115 C'est le cas ici : il s'agit des vœux de Jacques Chirac, alors président de la République, pour l'année 2000.

(356) mais aussi siècle d'horreur de tragédies de convulsions
• qui a vu deux guerres mondiales le goulag
• les dictatures totalitaires
• et la Shoah (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-487,488,489)

Dans l'exemple (355), tous les compléments différés héritent de leur gouverneur, le verbe *pense*, par le biais du lien paradigmatique qu'ils entretiennent avec le syntagme *[à nos concitoyens cruellement touchés dans leur vie quotidienne]*. Dans l'exemple (356), le premier complément différé est gouverné par le nom *siècle*, et les deux autres par le verbe *a vu* par le biais du lien paradigmatique qu'ils entretiennent avec le syntagme *[deux guerres mondiales]*.

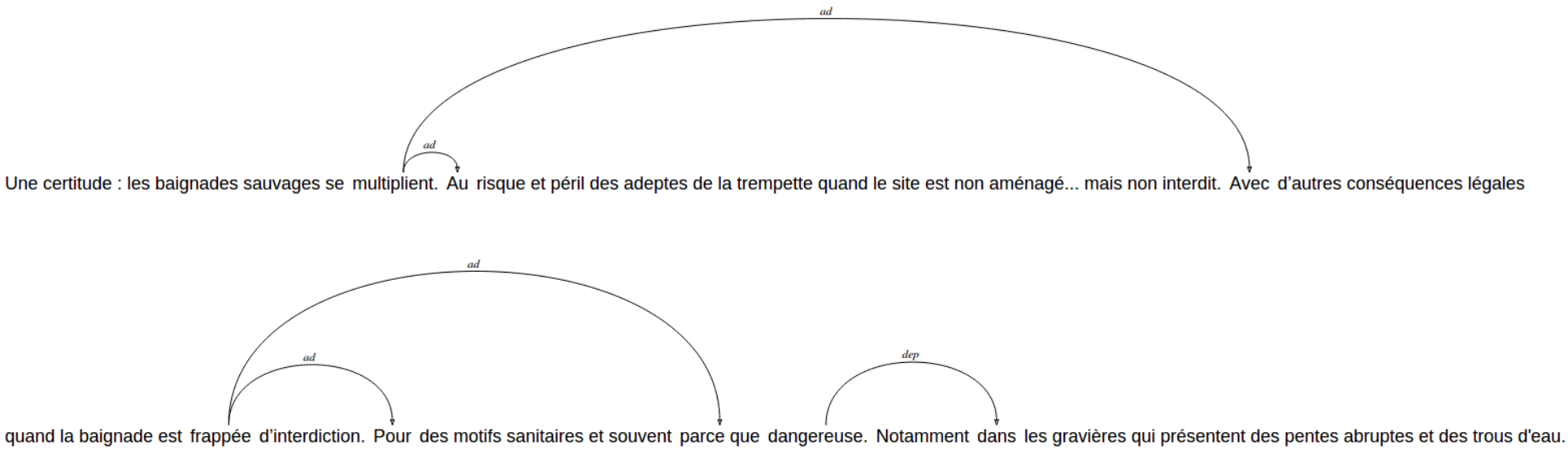

Figure 29 : Dépendances syntaxiques reliant les compléments différés de l'exemple (354) à leurs gouverneurs syntaxiques

5.7.2 Compléments différés successifs dans la même unité prosodique ou graphique

À l'inverse, certains exemples présentent plusieurs compléments différés dans une même unité prosodique ou graphique. Ces compléments peuvent être des syntagmes de même catégorie syntaxique : ils vont alors former un entassement et seront soit juxtaposés les uns aux autres (exemple 348), soit coordonnés (exemples 357 à 360).

(348) L1 : il y a un accueil quand même
L2 : hum hum
L1 : qui est qui est minimal qu'il faut pouvoir faire quoi (TCOF, CD-540)

(357) Il existe une chance. Mince mais réelle ! (Est Républicain, CD-182)

(358) La transition de la dictature du régime Suharto, tombé en mai dernier, à la relative démocratie campée vaille que vaille par son successeur Yusuf Habibie, provoque encore affrontements ethniques, tensions religieuses et revendications autonomistes. Spontanés ou provoqués. (Est Républicain, CD-032)

(359) Pour lui, la mission, comme pour tous ces petits camarades, a juste consisté en un minutieux travail de fourmi. Pointer systématiquement les montées, les descentes et s'assurer du bon retour des questionnaires. (Est Républicain, CD-340)

(360) Semaine qui permettra aux Dombaslois de découvrir les principaux sites de la capitale anglaise. Greenwich et son méridien, Westminster et Whitehall ainsi qu'une croisière sur la Tamise. (Est Républicain, CD-138)

Ces deux derniers exemples présentent une particularité intéressante. Dans l'exemple (359), on peut remarquer l'absence de la préposition *à* au début du complément différé. Ce complément constitue avec le syntagme *[en un minutieux travail de fourmi]* une « double formulation » (Kahane et al. 2012) : un même élément est dénoté par plusieurs formulations. Or, il est difficile de substituer au syntagme *[en un minutieux travail de fourmi]* le complément différé (359b).

(359b) * Pour lui, la mission, comme pour tous ces petits camarades, a juste consisté pointer systématiquement les montées, les descentes et s'assurer du bon retour des questionnaires.

À l'inverse, il semble étrange d'ajouter la préposition *à* au début du complément différé (359c).

(359c) Pour lui, la mission, comme pour tous ces petits camarades, a juste consisté en un minutieux travail de fourmi. ? À pointer systématiquement les montées, les descentes et s'assurer du bon retour des questionnaires.

De même, pour l'exemple (360), les syntagmes nominaux différés font un entassement sur le syntagme nominal *[les principaux sites de la capitale anglaise]*, et servent à détailler le syntagme susnommé : on est aussi ici en présence d'une double formulation. Néanmoins, on remarque que le syntagme nominal *[une croisière sur la Tamise]* a été intégré à cette liste, alors qu'il ne s'agit pas d'un « site de la capitale anglaise » (une croisière n'est pas un lieu) ; et que de plus ce syntagme ne peut pas être gouverné par le verbe *découvrir* sans rendre la construction asémantique (360b).

(360b) # Semaine qui permettra aux Dombaslois de découvrir une croisière sur la Tamise.

Dans ces deux cas, la rection opérée par le verbe sur le complément différé est, en quelque sorte, plus « lâche ». Le complément différé est moins, voire non conforme aux attentes syntaxiques (exemple 359) ou sémantiques (exemple 360) de son gouverneur, sans pour autant que sa production ne soit perçue comme agrammaticale ou asémantique.

Une même unité prosodique ou graphique peut aussi réunir deux compléments différés appartenant à des catégories syntaxiques différentes. L'exemple (361) présente un syntagme prépositionnel (*[dans la chaude maison du CAF]*) et un syntagme conjonctionnel (*[simplement parce qu'il avait prévu [...] par un incendie]*).

(361) Il y respire le grand air, et enlace le panorama des Alpes. Dans la chaude maison du CAF, simplement parce qu'il avait prévu de dormir dans celui des SRB détruit dernièrement par un incendie. (Est Républicain, CD-010,010b)

Contrairement à ce qui était possible dans le cas des compléments différés successifs, ici tous les syntagmes ont le même gouverneur.

Conclusion

Le complément différé peut entretenir trois relations différentes avec son gouverneur : si celui-ci est un verbe, il peut en être un complément valenciel (195)

(195) Pour l'avoir testé hier matin, l'engin **offre** d'extraordinaires sensations. Et un surprenant confort. (Est Républicain, CD-072)

ou un ajout (187),

(187) La population **a accompagné** l'initiative des étudiants. Avec le sourire. (Est Républicain, CD-326)

sinon il entretient une dépendance averbale avec lui (188).

(188) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une **sortie** / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

Ces trois fonctions divisent nos compléments différés en trois groupes, qui s'avèrent plutôt hétérogènes. Nous avons en effet montré que, dans chacun de ces trois groupes, les compléments différés pouvaient constituer ou non la première instanciation de leur position syntaxique (sections 5.3.1, 5.4.1 et 5.5.1), être ou non prononcés par le même locuteur que l'énoncé support (sections 5.3.2, 5.4.2 et 5.5.2), être ou non introduits par une conjonction de coordination (sections 5.3.3, 5.4.3 et 5.5.3), ou encore avoir pour tête des éléments de catégories syntaxiques variées (sections 5.3.4, 5.4.4 et 5.5.4).

En outre, le complément différé peut se rattacher à la structure syntaxique de son énoncé support de deux façons différentes : soit en ouvrant une nouvelle position syntaxique (348),

(348) L1 : il y a un accueil quand même
L2 : hum hum
L1 : qui est qui est minimal qu'il faut pouvoir faire quoi (TCOF, CD-540)

soit en réinstanciant une position syntaxique déjà remplie (232).

(232) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

De plus, tout au long de ce chapitre, nous avons comparé nos exemples avec les classes d'énoncés non phrastiques définies par Fernández Rovira (2006). Nous avons ainsi pu observer que certains compléments différés pouvaient confirmer la bonne compréhension d'un énoncé (209),

(209) L1 : il y a aussi des foulards et des sacs
L2 : des foulards et des sacs (TCOF, CD-517)

ou demander une clarification sur un élément de l'énoncé (282).

(282) L1 : qu'est-ce que vous avez fait de beau le week-end ?
L2 : le week-end ci ? (TCOF, CD-648)

Un locuteur peut aussi, par le biais d'un complément différé, demander une information supplémentaire (291),

(291) L1 : alors je viens vous voir parce que j'arrive pas faire mon inscription administrative
L2 : sur le web ? (Fleuron, CD-871)

répondre à une question ouverte (224) ou fermée (274),

(224) L1 : et ils ont mis combien de temps à le faire ?
L2 : longtemps (TCOF, CD-616)

(274) L1 : tu peux imprimer ma photo ?
L2 : si tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)

ou au contraire poser une question (216).

(216) L1 : mais tu crois qu'ils arrivent à dormir dans un même lit ?
L2 : qui ? (TCOF, CD-628)

On peut de même pointer la présence de compléments différés qui apportent une rectification sur le contenu de la construction précédente. Le locuteur corrige sa construction, et cela est mis en évidence dans l'exemple (362) par l'utilisation de l'adverbe *enfin*, ici à valeur rectificative (Beeching 2007, Buchi et al. 2008, Kahane et al. 2012).

(362) il était dans le coma / enfin en phase d'éveil de coma (TCOF, CD-619)

La rectification peut porter sur l'assertion d'un autre locuteur (232).

(232) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

Ce phénomène de révision se retrouve aussi à l'écrit (exemples 257 et 363).

(257) Comme la mise en bandes des chansons était onéreuse, Michel est devenu compositeur. Ou plutôt perforateur. (Est Républicain, CD-089)

(363) On peut tout de même retenir que, dans le premier cas, les Etats membres conservent la souveraineté internationale, alors qu'ils la perdent dans le second. Autrement dit, que le degré de contrainte résultant pour un Etat de son appartenance à une confédération est infiniment moindre que celui qu'implique l'entrée dans une fédération. (French Treebank, CD-419)

On note dans l'exemple (257) la présence de l'adverbe *plutôt*, indiquant que le scripteur revient sur ses propos. Dans l'exemple (363), la locution *autrement dit* indique que le scripteur ne révise pas ses propos pour cause d'erreur, mais pour permettre une meilleure compréhension par le lecteur.

Ces phénomènes de révision, aussi appelés séquences de réparation (Chernyshova et al. à paraître), méritent un intérêt plus poussé, que nous leur porterons dans le chapitre suivant.

Enfin, un complément différé peut aussi apporter une information supplémentaire à l'assertion précédente (exemples 287 et 364),

(287) ils voulaient pas le donner à au Barrage / parce que j'étais de gauche (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-462)

(364) Mais il s'inclinait tout à fait normalement dans le troisième set. Avec les honneurs. (Est Républicain, CD-281)

parfois introduite par une conjonction de coordination (exemples 238 et 269).

(238) L1 : il y a que la secrétaire qui a besoin de signer je crois
L2 : et le secré- et le président (TCOF, CD-675)

(269) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Mais sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

La conjonction de coordination a en outre deux emplois : elle peut intervenir dans une liste (exemple 238) ou introduire une nouvelle position syntaxique (exemple 269).

Un complément différé remplit donc un rôle dans l'interaction, en plus d'une fonction syntaxique. L'étude de ces rôles sera le sujet du chapitre suivant.

Chapitre 6 Modélisation

Introduction

Dans le chapitre 3, nous avons défini le complément différé comme étant une unité prosodiquement ou graphiquement autonome, mais qui forme une seule unité rectionnelle avec une unité prosodique ou graphique qui le précède. Il cumule donc deux propriétés :

- le complément différé est une unité prosodiquement ou graphiquement autonome
- le complément différé est une unité syntaxiquement dépendante

En effet, le complément différé est séparé de l'énoncé contenant son gouverneur par une frontière prosodique ou graphique, mais est simultanément relié à un élément de ce même énoncé par un lien de dépendance syntaxique. Cette discordance entraîne un conflit : à l'écrit, comme le soulignent Bosredon et al. (2003), le lecteur voit un point et donc note une frontière graphique, puis il lit l'unité graphique suivante. Il remarque alors le lien syntaxique existant entre cette nouvelle unité graphique et l'unité graphique précédente, et « prend ainsi conscience d'un décalage entre les limites graphiques et syntaxiques de la phrase, qui d'ordinaire coïncident » (Bosredon et al. 2003).

Nous devons donc prendre en compte deux oppositions (Combettes 2011). Tout d'abord, pourquoi séparer le complément du reste de la construction syntaxique ? Pourquoi introduire une frontière prosodique ou graphique ? Nous tenterons de répondre à cette question en section 6.1. Ensuite se pose la question de la dépendance syntaxique. Pourquoi produire un syntagme dépendant et non une nouvelle unité syntaxique autonome ? Pourquoi établir un lien syntaxique entre deux unités prosodiques ou graphiques distinctes ? Nous tenterons de répondre à cette question en section 6.2.

Nous nous intéresserons ensuite à la modélisation de ces phénomènes (section 6.3), ainsi qu'aux différents rôles que peut remplir un complément différé (sections 6.4 à 6.9).

6.1 Les compléments différés, des unités autonomes

La première question à laquelle nous allons tenter de répondre concerne les raisons de l'autonomie des compléments différés. En effet, les compléments différés sont des unités prosodiquement ou

graphiquement séparées de l'unité dont elles sont syntaxiquement dépendantes. Quelles sont donc les raisons, les causes de cette séparation ?

Tout d'abord, il nous semble primordial d'opérer une distinction entre les compléments différés dans les productions spontanées et les compléments différés dans les productions planifiées. Ces dernières sont par nature modifiables avant d'être fixées, que ce soit par la déclamation dans le cas d'un discours politique, ou par l'impression dans le cas d'un écrit journalistique. Il y a donc de la part du locuteur un choix conscient de différer le complément. À l'inverse, la production d'un complément différé dans le cadre d'une production spontanée est un choix « après coup » : la fin de l'unité prosodique précédente a déjà été marquée par une frontière. Le locuteur a toutefois un choix à faire : produire le complément sous la forme d'une nouvelle unité prosodique autonome, donc un complément différé, ou le produire sous la forme d'un postfixe (Martin 2009). Nous étudierons donc tout d'abord les contraintes qui incitent un locuteur à produire un complément différé dans le cadre d'une production spontanée (section 6.1.1).

Nous nous pencherons ensuite sur les raisons pour lesquelles un locuteur, ou plutôt ici un scripteur, peut décider de différer un complément dans une production planifiée. La présence d'une frontière graphique indique en effet au lecteur qu'il est temps de traiter l'information reçue, d'« effectuer certaines opérations de remaniement de l'information pour poursuivre sa construction du sens global du texte », comme le signale Gautier (2011). Quel est donc l'intérêt de fermer l'unité graphique avant la fin de l'unité syntaxique ? Pourquoi cette « perturbation dans l'arrangement des mots, dans la linéarité du discours », cette « déceptivité syntaxique, cette organisation dérangeante », cette « rupture de [la] cohésion [du texte] », propriétés attribuées par Stolz (2011) à l'hyperbate mais qui pourraient tout aussi bien qualifier le complément différé[116] ?

Nous nous intéresserons tout d'abord à l'effet de mise en valeur produit par le fait de différer un complément (section 6.1.2), puis nous aborderons les applications concrètes de cette mise en valeur (sections 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5), avant de comparer l'utilisation des compléments différés dans le cadre des productions planifiées écrites aux caractéristiques de l'oral (section 6.1.6).

116 Nous avons vu dans le chapitre 3 (section 3.1.1) que la figure de l'hyperbate pouvait être rapprochée du complément différé.

6.1.1 Pourquoi ne pas rattacher le complément à l'unité prosodique précédente ?

Un complément différé à l'oral est séparé de l'unité prosodique qui contient son gouverneur par une frontière prosodique, que nous avons définie dans le chapitre 3 (section 3.2.1) comme étant constituée d'une intonation finale descendante (ou montante dans le cas d'une question) et d'une réinitialisation de la F0 au début du complément différé.

Lors d'une production orale spontanée, les locuteurs ne peuvent pas modifier ce qui a été produit. Ils peuvent apporter des corrections, des précisions à ce qu'ils ont dit, et indiquer à leurs interlocuteurs que certaines informations qu'ils ont apportées sont en fait partiellement ou totalement erronées, mais ils ne peuvent pas revenir en arrière et annuler leur production. Il est donc impossible d'intégrer après coup un complément dans une unité prosodique déjà close.

Toutefois, s'il n'est pas possible de placer *a posteriori* un complément avant une intonation finale déjà produite, la réinitialisation de la F0 n'est *a priori* pas obligatoire. On peut en quelque sorte « rattacher prosodiquement » ce complément à l'unité qui vient d'être fermée en le réalisant sous forme de « postrhème », qui est une « sorte de queue de paragraphe » (Morel et al. 1998:28, cf. chapitre 1 section 1.3.2). Ainsi produit, le complément serait un satellite de l'unité macrosyntaxique précédente (Bilger et al. 2013, cf. chapitre 1 section 1.3.1).

En résumé, après une intonation finale, un locuteur a deux possibilités : soit il ne réinitialise pas la F0 et produit un satellite, soit il réinitialise la F0 et produit un complément différé.

Pourquoi faire un choix plutôt que l'autre ? Dans le cas qui nous intéresse, celui de la production d'un complément différé, pourquoi produire une nouvelle unité prosodiquement autonome au lieu de la rattacher à l'unité prosodique précédente ? Qu'est-ce qui incite, voire contraint le locuteur à produire un complément différé au lieu d'un satellite ?

- <u>Le complément est produit par un autre locuteur</u>

Tout d'abord, le locuteur du complément différé et celui de l'énoncé contenant le gouverneur du complément différé peuvent être deux personnes différentes (exemples 365 et 366).

(365) L1 : on est allé voir
L2 : <u>sur place directement</u> (TCOF, CD-674)

(366) L1 : euh c’est toujours le même truc et l’apré- et le midi on mange une choucroute
L2 : ensemble euh là bas (TCOF, CD-645)

Dans ces situations, le locuteur du complément différé ne peut pas rattacher prosodiquement son complément à l’unité prosodique précédente, puisqu’elle est énoncée par son interlocuteur.

- Le complément présente un changement de modalité

Le passage d’une modalité interrogative à une modalité assertive, et vice versa, peut aussi empêcher le rattachement prosodique d’un complément, et ce quel que soit le locuteur de ce complément (Tanguy 2009:240, 2011). En effet, chaque unité macrosyntaxique dispose de sa propre modalité (Bilger et al. 2013, cf. chapitre 1 section 1.3.1), marquée par la présence d’une frontière prosodique (Debaisieux 2011, Bilger et al. 2013). Si un locuteur veut opérer un changement de modalité entre un énoncé et un complément, il est donc contraint de séparer prosodiquement ce complément et d’en faire un complément différé.

- Le rôle syntaxique du complément différé ne permet pas de le suffixer

Enfin, lorsqu’un syntagme remplit une fonction valencielle et que la valence du verbe n’a pas encore été remplie dans la construction précédente, il est difficile de réaliser ce syntagme comme un satellite. Tanguy (2009:270) donne l’exemple suivant :

(367) c’est là que j’ai commencé à conduire / un camion / sans permis (Tanguy 2009:270)

Ici, le syntagme *[un camion]* est un complément valenciel du verbe *conduire*. Dans la construction *c’est là que j’ai commencé à conduire*, aucun syntagme ne remplit la même fonction que le syntagme différé. De même, dans l’exemple (368), que nous avions présenté dans le chapitre 5 (section 5.3), le syntagme *[à toutes celles et à tous ceux qui vivent ces derniers jours de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dans l’épreuve]* est un complément valenciel du verbe *exprimer*, et aucun syntagme de la construction précédente ne remplit la même fonction.

(368) mes chers compatriotes je voudrais d’abord exprimer ma sympathie / à toutes celles et à tous ceux qui vivent ces derniers jours de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dans l’épreuve (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-473)

Dans ces deux cas, l’intégration du syntagme différé comme satellite à l’unité précédente semble compliquée.

6.1.2 Comment le fait de différer un complément le met-il en valeur ?

Diverses raisons peuvent donc contraindre un locuteur à produire un complément différé dans une production spontanée, plutôt que de rattacher ce complément à l'unité prosodique précédente. Toutefois, il est aussi possible de différer un complément dans une production planifiée (exemples 369 et 370).

(369) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

(370) Hier matin, il a oublié les différentes démarches qui l'occupent depuis des mois. Pour se glisser dans la peau d'un acteur. (Est Républicain, CD-317)

Or, comme nous l'avons précisé, les productions planifiées sont par nature modifiables : la différence du complément est donc ici un choix conscient du locuteur. Une question se pose alors : pourquoi le complément est-il différé ? Pourquoi ne fait-il pas partie de la phrase graphique précédente ? Il serait en effet possible d'avoir des phrases graphiques telles que (369b) ou (370b).

(369b) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans sans salaire.

(370b) Hier matin, il a oublié les différentes démarches qui l'occupent depuis des mois pour se glisser dans la peau d'un acteur.

De même, certains compléments différés remplacent un syntagme de la construction précédente (exemple 371).

(371) Trois saisons avec la même épine dorsale, c'est long. Très long. (Est Républicain, CD-161)

Pourquoi ne pas avoir ici produit la phrase graphique (371b) ?

(371b) Trois saisons avec la même épine dorsale, c'est très long.

Ceci se justifie dans une production spontanée, mais pourquoi le faire dans une production planifiée ?

L'intérêt est ici, selon nous, de mettre en valeur l'élément différé. En effet, changer de phrase graphique permet de créer un second focus et ainsi de mettre en valeur l'information apportée par le complément différé. À l'inverse, intégrer le syntagme à la phrase graphique précédente lui ôte, en quelque sorte, cette proéminence. Comme le précise Combettes (2007), « isoler par une ponctuation forte un constituant conduit souvent à une modification dans le domaine énonciatif » : cela entraîne

une « hétérogénéité énonciative », moins perceptible si le constituant avait été intégré à la phrase graphique précédente.

- Réinitialisation de l'ensemble thème-rhème

> « Dans une clause[117] il y a normalement au moins un point de focus, qui correspond dans le discours parlé à l'endroit où l'intonation/l'accentuation se produit, et l'élément de la clause qui se trouve à cet endroit acquiert une certaine proéminence ou une certaine emphase. Le principe général derrière le positionnement du focus est le **focus de fin**[118], c'est-à-dire que le focus est habituellement placé sur le dernier élément lexical du dernier élément de la clause [...]. Ainsi, si le principe d'information est respecté, c'est la nouvelle information dans ce dernier élément qui est mise en lumière. » (Biber et al. 1999:897)[119]

Si, comme l'affirment Biber et al. (1999:897), le focus tombe généralement sur le dernier élément lexical d'une clause, alors découper cette clause en plusieurs unités prosodiques ou graphiques peut permettre de générer plusieurs points de focus, là où une clause non divisée n'en aurait qu'un. Par exemple, une production comme (369) met manifestement l'accent sur deux informations (*quatre ans* et *sans salaire*), ce qui est moins marqué dans (369b).

(369) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

(369b) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans sans salaire.

La dislocation de l'unité syntaxique en plusieurs unités prosodiques ou graphiques permet donc d'apporter deux sujets au lieu d'un seul (Degand et Simon 2009). Le rhème de l'unité précédente devient alors le thème de la suivante.

- Construction progressive de l'information

Selon Halliday (1989), chaque unité prosodique correspond à une information (1989:54). En divisant une construction syntaxique en plusieurs unités prosodiques ou graphiques, le locuteur apporte donc l'information de manière progressive, par « vagues successives » (Tanguy 2011). Cette répartition particulière de l'information rappelle le « cheminement spontané de la réflexion du

117 Selon Biber et al. (2007:120), une clause est une unité structurée autour d'un syntagme verbal.
118 La mise en forme est du fait des auteurs.
119 « In any clause there is normally at least one point of focus, which is related in speech to the place where nuclear intonation/stress would fall, and whichever clause element includes this point thereby gains some prominence or emphasis. The general principle governing the placement of focus is that of **end focus**, i.e. that focus is normally placed on the last lexical item of the last element in the clause […]. Thus if the information principle is being observed, it is new information in this last element that is highlighted in this way. » (Biber et al. 1999:897)

locuteur qui marque d'une nouvelle unité chaque nouvel élément informatif » (Tanguy 2009:273, 2010).

Dans l'exemple (369), on constate effectivement que l'information est apportée au fur et à mesure : d'abord le temps de travail, ensuite la rémunération (ou plutôt, ici, son absence). Les informations sont empilées les unes sur les autres, ce qui est encore plus flagrant dans le contexte complet de l'exemple (372).

(372) Ménage. Lessive. Logée sur une natte. Pas nourrie. La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

Lefeuvre (2007) affirme qu'en « position rétrospective », c'est-à-dire lorsqu'il « qualifie un élément sur sa gauche », le segment averbal peut avoir une « portée segmentale » et parfois « clôturer le paragraphe dans lequel il survient ». Il peut aussi jouer un rôle de « pivot » et servir ainsi d'« intermédiaire entre l'énoncé précédent et l'énoncé suivant » (Lefeuvre 2007, Combettes 2007).

- Focus sur un élément particulier

Le focus est défini comme étant une « portion d'énoncé qui contient l'information nouvelle, ou non prédictible, au sein du contexte discursif » (Zribi-Hertz 1990, Chafe 1970:224, Rochemont 1986:9). Comme nous l'avons vu précédemment, le fait de disloquer une unité syntaxique en plusieurs unités prosodiques ou graphiques force l'apparition de plusieurs focus. La nouvelle unité prosodique ou graphique met en avant l'information nouvellement apportée, et son averbalité « permet donc de pointer sur l'élément le plus informatif » (Tanguy 2011).

Dans le cas des réponses averbales, une version « à verbe restitué » de l'énoncé impliquerait, selon Blanche-Benveniste (1992:63), que « la partie formant réponse [...] [soit] marquée par une certaine forme d'autonomie, ou de « relief » ».

Cette caractéristique peut aussi servir à expliquer certains compléments différés dans des productions non planifiées. En effet, dans certains cas, on ne constate la présence d'aucune des contraintes que nous avions présentées en section 6.1.1. La production d'une nouvelle unité prosodique, et donc d'un complément différé, en lieu et place d'un satellite, peut alors s'expliquer par une volonté de mettre en valeur l'information apportée, à laquelle on accorde une certaine importance.

- Focus sur un élément du contexte antérieur

Enfin, l'averbalité permet aussi, selon Tanguy (2009:274, 2011), d'« appuyer la focalisation sur un élément de la phrase qui précède ou sur un élément du contexte antérieur ». L'élément étant en « position rétrospective » (Lefeuvre 2007), il incite à une réanalyse du contexte précédent (Gautier 2011).

Nous aborderons cette particularité plus en détail en section 6.1.4, où nous nous pencherons sur le phénomène des séquences de réparation, et en section 6.1.5, où nous nous pencherons sur les situations où le complément différé dévie d'une inférence.

6.1.3 Mettre en valeur un complément pour accentuer une information

Différer graphiquement ou prosodiquement un complément permet donc de le mettre en valeur par rapport à la construction à laquelle il est syntaxiquement rattaché. Cela peut aussi servir à attirer l'attention du destinataire sur un élément du contexte précédent.

Mais dans quel but ? Pourquoi vouloir mettre en avant une information particulière ?

Une des propriétés attribuées à l'hyperbate, figure que l'on peut rapprocher du complément différé (cf. chapitre 3, section 3.1.1), est l'effet de surprise qu'elle provoque (Combettes 2007, Gautier 2011). C'est sur cette hypothèse d'une volonté de surprendre le destinataire que nous nous appuierons pour détailler, dans les sections suivantes, les raisons pour lesquelles un locuteur peut différer sciemment un complément.

6.1.4 Mettre en valeur un complément pour faire une séquence de réparation

On trouve dans certains exemples écrits de notre corpus (373 et 374) des locutions indiquant la réparation (*« ou plutôt »*) ou la nuance (*« du moins »*)

(373) Comme la mise en bandes des chansons était onéreuse, Michel est devenu compositeur. Ou plutôt perforateur. (Est Républicain, CD-089)

(374) Joël Noirot a été extrait de la cabine du camion sans dommage. Sans dommage corporel du moins. (Est Républicain, CD-075)

Ces exemples correspondent à des séquences de réparation (Schegloff et al. 1977, Jefferson 1987, Schegloff 1987). Une séquence de réparation est une séquence destinée à « traiter les problèmes de

production, de réception et de compréhension »[120] (Schegloff et al. 1977, Schegloff 2007:100, Chernyshova et al. à paraître). Elle s'effectue en trois étapes : la première consiste en l'identification d'un problème dans un tour précédent, la deuxième est l'initiation d'une réparation, et la troisième est la réparation effective du problème (Chernyshova et al. à paraître). Schegloff et al. (1977) distinguent les séquences de réparations initiées par le locuteur du problème (« self-initiated ») de celles initiées par un autre locuteur (« other-initiated ») ; ils distinguent de même les réparations effectuées par le locuteur du problème (« self-repair ») de celles effectuées par un autre locuteur (« other-repair »).

Dans les exemples (373) et (374), c'est le même locuteur qui produit le problème, en initie la réparation, et le répare : il s'agit donc d'une « réparation par soi initiée par soi » (« self-initiated self-repair »). Toutefois, une question se pose : pourquoi trouve-t-on des séquences de réparation dans les exemples écrits de notre corpus ? Plus largement, quel est l'intérêt d'un scripteur à présenter une réparation au destinataire de ses écrits ?

L'écrit, surtout journalistique, est modifiable, corrigeable avant d'être lu par son destinataire. Il y a donc, de la part du scripteur, un choix conscient de mettre son lecteur sur une fausse piste.

De plus, la réparation ne correspond pas à la suite que le lecteur attend. Il y a donc, de la part du scripteur, un choix conscient de mettre en valeur la réparation.

Pourquoi, donc, faire une séquence de réparation à l'écrit ? Cette question, nous venons de le voir, peut être décomposée. Il y a en effet, dans la réparation à l'écrit, deux questions sous-jacentes. D'un côté, pourquoi le scripteur a-t-il choisi d'induire en erreur son lecteur ? De l'autre, pourquoi le scripteur a-t-il choisi de mettre en valeur la réparation ?

- <u>Pourquoi induire en erreur le lecteur ?</u>

Lorsqu'un lecteur lit une phrase graphique, il en extrait une information, basée sur le contenu propositionnel de la phrase. Par conséquent, conserver une information inexacte dans une phrase graphique, c'est fausser volontairement l'information inférée par le lecteur.

Mais un scripteur peut avoir un intérêt à induire son lecteur en erreur. Tout d'abord, comme c'est le cas dans l'exemple (373), cela peut aider le lecteur à comprendre la situation.

120 « addressed to recurrent problems in speaking, hearing, and understanding » (Schegloff et al. 1977)

(373) Comme la mise en bandes des chansons était onéreuse, Michel est devenu compositeur. Ou plutôt perforateur. (Est Républicain, CD-089)

Dans cet exemple, il est question d'un orgue de Barbarie, instrument qui se joue à l'aide d'une bande de carton ou de papier perforée. Pour composer un morceau à l'orgue de Barbarie, il faut donc être, en quelque sorte, perforateur. Or, il n'est pas fréquent de se représenter un compositeur comme quelqu'un qui perfore des bandes. Le scripteur a fait ici une hypothèse sur le contenu du savoir encyclopédique de son lecteur, c'est-à-dire sur ses connaissances ou encore ses représentations du réel (Chernyshova et al. à paraître). Partant du principe que la représentation que le lecteur a d'un compositeur ne correspond pas exactement à la réalité de la situation, le scripteur a d'abord utilisé le terme *« compositeur »*, afin que le lecteur comprenne qu'il s'agit de composition musicale, puis il l'a corrigé par le terme *« perforateur »*, afin que le lecteur corrige, pour la situation en cours, sa représentation de ce qu'est un compositeur.

Enfin, induire le lecteur en erreur peut servir à le surprendre. C'est le cas dans l'exemple (374).

(374) Joël Noirot a été extrait de la cabine du camion sans dommage. Sans dommage corporel du moins. (Est Républicain, CD-075)

Ici, le lecteur est d'abord rassuré : la victime s'en est sortie sans séquelles. Mais la réparation rappelle qu'il y a eu des dommages autres que corporels : ici, des dommages matériels quand la cabine a dû être découpée pour en extraire la victime.

- Pourquoi mettre en valeur la réparation ?

La réparation est mise en valeur car elle ne correspond pas à ce que le lecteur attend. En effet, lecteur et scripteur partagent un « composant public » (« public component », Chernyshova et al. à paraître) comprenant, entre autres, une action. Cette action, dans le cas des exemples (373) et (374) ci-dessus, correspond à une narration : le scripteur raconte un évènement au lecteur. Or, une action peut exiger une autre action consécutive particulière (« possible projected next action », Chernyshova et al. à paraître) : par exemple, une salutation exige une salutation en retour, une question exige une réponse, etc. Ici, une narration exige une suite : le lecteur s'attend à ce que la phrase graphique suivante lui en apprenne plus sur l'évènement raconté. Or, ce n'est pas le cas. Au contraire, le scripteur revient en arrière pour rectifier un élément déjà asserté.

Ce procédé permet au scripteur de mettre en valeur une information, qu'il juge importante, choquante, ou encore cocasse.

Par exemple, dans le cas de (373), on a vu que le scripteur avait induit le lecteur en erreur pour qu'il comprenne la situation. Néanmoins, il aurait pu corriger la représentation du lecteur en explicitant en quoi consiste la composition musicale pour orgue de Barbarie (373b).

(373b) Comme la mise en bandes des chansons était onéreuse, Michel est devenu compositeur. Dans le cas d'un orgue de Barbarie, cela consiste à perforer des bandes de carton ou de papier.

Ici, mettre en valeur la réparation, et donc le mot *« perforateur »*, permet d'insister sur cette caractéristique inhabituelle, atypique pour le lecteur.

Enfin, la mise en valeur de la réparation peut aussi servir à apporter une nouvelle information. Dans le cas de l'exemple (375), le nom *« ville »* est corrigé par le mot *« agglomération »*. Néanmoins, l'information importante ici n'est pas qu'il s'agit d'une agglomération, mais bien que, comme précisé ensuite, « les temps changent ».

(375) Or, le travail, c'est le maître-mot de Jean-Jacques Eisenbach. Qui avance aussi « la part de chance » nécessaire à l'éclosion des talents nancéiens portant en ce moment le flambeau de la ville. Ou plutôt de l'agglomération, puisque les temps changent... (Est Républicain, CD-347)

6.1.5 Mettre en valeur un complément parce qu'il dévie d'une inférence

Le scripteur peut aussi choisir de mettre en valeur un complément parce qu'il dévie d'une inférence, qu'il suppose réalisée par son interlocuteur. Cette inférence n'est pas tant déterminée par le contenu propositionnel de la phrase graphique que par les croyances que le scripteur attribue au lecteur (Bruxelles et al. 1976).

Le procédé se déroule ainsi : Soit

```
p : proposition représentée par la phrase graphique
précédant le complément différé
q : conception de la réalité que le scripteur suppose
partagée par le lecteur
r : proposition représentée par le complément différé
```

L'autonomie graphique du complément différé met *r* en valeur, et le lecteur réalise que *r* contredit l'inférence $p \wedge q \Rightarrow \neg r$. Ainsi, contrairement aux séquences de réparation, la véracité de la phrase graphique précédente n'est pas ici remise en question. On ne corrige pas *p*, mais on montre que la réalité dévie d'une inférence faite par le lecteur.

Prenons l'exemple (369) ci-dessous :

(369) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

Dans cet exemple,

```
p : la jeune Togolaise a travaillé
r : la jeune Togolaise n'a pas reçu de salaire
```

Ici, la conception partagée est

```
q : tout travail mérite salaire
```

Le scripteur sait que le lecteur dispose de l'information *p*, puisqu'il vient de la lui fournir, et il suppose que le lecteur partage la conception *q*. En apportant *r*, il incite le lecteur à réanalyser la phrase graphique précédente (cf. section 6.1.2), et ainsi à faire l'inférence $p \wedge q \Rightarrow \neg r$: *la jeune Togolaise a travaillé* (*p*) et *tout travail mérite salaire* (*q*), donc *la jeune Togolaise a reçu un salaire* (ou plus exactement *il est faux que la jeune Togolaise n'a pas reçu de salaire*, $\neg r$).

Mais la proposition *r*, mise en valeur par son placement en tant que complément différé, contredit l'inférence $p \wedge q \Rightarrow \neg r$.

En sémantique logique, si $a \wedge b \Rightarrow c$, alors *c* ne peut être faux que si *a* et/ou *b* est faux. Ici, on peut sans danger supposer que *p* est considéré comme vrai : la véracité de $\neg r$ dépend donc de celle de *q*. Par conséquent, si $\neg r$ est faux, alors *q* est faux.

Néanmoins, il faut bien comprendre ici que, si l'inférence est corrigée, la correction ne porte en aucun cas sur *q*. Bien au contraire, c'est l'illogisme de la situation qui est souligné. Dans l'exemple (369), le syntagme *« Sans salaire »* informe le lecteur qu'effectivement, $\neg r$ est faux. Mais on n'attend pas du lecteur qu'il corrige sa conception *q*. Le but est ici de le surprendre, de le choquer : si tout était logique, puisque *p* et *q* sont vrais, alors $\neg r$ devrait être vrai. Or ce n'est pas le cas : la situation est donc illogique.

Prenons un autre exemple. Dans l'exemple (376),

(376) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

on a les informations

```
p : ils ont défilé en cortège
r : ils ont défilé sur les trottoirs
```

et la conception partagée est

```
q : un défilé se fait sur une route
```

De par sa mise en valeur, le complément différé *« Sur les trottoirs »* incite le lecteur à réanalyser la phrase graphique précédente et à faire l'inférence $p \wedge q \Rightarrow \neg r$: *ils ont défilé en cortège* et *un défilé se fait sur une route*, donc *ils ont défilé sur la route* (plus exactement *il est faux qu'ils ont défilé sur les trottoirs*, $\neg r$). Il informe aussi le lecteur que $\neg r$ est faux. Tout comme précédemment, puisqu'on sait que p est vrai, cela signifie que q est faux. On n'attend toutefois pas là non plus que le lecteur corrige sa conception q, mais bien qu'il remarque l'illogisme de la situation. Contrairement à l'exemple (369), dont l'illogisme est censé choquer le lecteur, il a ici pour but de souligner l'incongruité de la situation.

De même, dans l'exemple (377),

(377) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale.
Et le centre des impôts. (Est Républicain, CD-148)

les informations fournies sont

```
p : les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone
artisanale
r : les anciennes casernes de Rebeval abritent le centre
des impôts
```

et la conception partagée est

```
q : une zone artisanale et un centre des impôts ne se
trouvent pas au même endroit
```

L'inférence que le complément différé incite le lecteur à faire après coup est toujours $p \wedge q \Rightarrow \neg r$: *les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale* et *une zone artisanale et un centre des impôts ne se trouvent pas au même endroit* donc *les anciennes casernes de Rebeval n'abritent pas le centre des impôts*. Tout comme pour l'exemple (376), l'illogisme a ici pour but de souligner l'incongruité de la situation.

6.1.6 Une volonté d'imiter l'oral ?

On peut enfin émettre l'hypothèse, pour certains exemples de compléments différés à l'écrit, d'une volonté du scripteur d'imiter l'oral. Cela est particulièrement visible dans l'exemple (378), où l'énoncé précédant le complément différé présente aussi une structure *noyau-satellites*, absente en français écrit normé et qu'on ne s'attend donc pas à retrouver dans un écrit journalistique.

(378) Vous savez combien ils en ont recensé, d'hantises, les psys ? Pas moins de six mille cinq cents ! (French Treebank, CD-398)

De plus, comme le suggèrent Biber et al. (1999), la répétition est une caractéristique du langage parlé (1999:53). Certains compléments différés à l'écrit consistent en une répétition, légèrement modifiée, d'un syntagme de la phrase graphique précédente (exemples 371, 379 et 380).

(371) Trois saisons avec la même épine dorsale, c'est long. Très long. (Est Républicain, CD-161)

(379) Cela n'était pas arrivé depuis longtemps chez Ferrari. Très longtemps... (Est Républicain, CD-034)

(380) Le film ne manque pas de tendresse nonchalante, d'humour tranquille. Trop tranquille. (French Treebank, CD-423)

Ce phénomène fait écho au « cheminement spontané de la réflexion du locuteur » (Tanguy 2011) dont nous parlions en section 6.1.2.

6.2 Les compléments différés, des unités dépendantes

La seconde question à laquelle nous allons tenter de répondre concerne les raisons de la dépendance syntaxique des compléments différés. Les compléments différés sont en effet syntaxiquement dépendants d'un élément de l'unité prosodique ou graphique qui les précède, et nous pouvons donc nous demander quelles sont les raisons et les causes de cette dépendance.

Nous n'opérerons pas ici de distinction entre les compléments différés dans les productions spontanées et les compléments différés dans les productions planifiées. Nous estimons que, dans les deux cas, le locuteur du complément différé a le choix de produire un énoncé syntaxiquement indépendant. La question est donc ici : pourquoi a-t-il choisi de produire un complément syntaxiquement dépendant ?

Reprenons les exemples (369), (376) et (377) présentés ci-avant.

(369) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

(376) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

(377) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale. Et le centre des impôts. (Est Républicain, CD-148)

Il serait en effet grammaticalement possible d'avoir des phrases graphiques telles que (369c), (376c) ou (377c).

(369c) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Elle n'a pas reçu de salaire.

(376c) Ils ont sagement défilé en cortège. Ils ont marché sur les trottoirs.

(377c) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale. Et elles abritent aussi le centre des impôts.

Apporter la nouvelle information sous la forme d'une unité rectionnelle autonome revient à présenter deux informations indépendantes au lecteur (exemples 369c, 376c et 377c) (Degand et Simon 2009). À l'inverse, en produisant une unité dépendante (exemples 369, 376 et 377), le scripteur incite le lecteur à voir les deux unités comme un tout.

Nous nous pencherons tout d'abord sur la notion d'ellipse (section 6.2.1), incontournable dans l'étude d'unités non autonomes, comme le souligne Combettes (2013).

> « Quelle que soit l'approche théorique particulière choisie pour aborder [la question du statut et de la nature exacte de ces fragments], il semble difficile de ne pas situer ces structures par rapport à la problématique de l'ellipse, dont on sait qu'elle fait débat dans bon nombre de modèles syntaxiques. » (Combettes 2013)

Nous aborderons ensuite la relation entre le complément différé et l'énoncé contenant son gouverneur (section 6.2.2), par le biais des travaux de Culicover et al. (2005). Nous présenterons les caractéristiques syntaxiques qui permettent l'apparition d'un complément différé (section 6.2.3), puis nous nous pencherons finalement sur le phénomène particulier qu'est l'introduction d'un complément différé par une conjonction de coordination (section 6.2.4).

6.2.1 Les compléments différés sont-ils des ellipses ?

Merchant (2004) définit le « *fragment* » comme un « énoncé linguistique précédé d'un contexte discursif, qui peut ou non inclure du matériel linguistique »[121] (Merchant 2004) et qui présente deux

121 « a linguistic utterance is preceded by some discourse context, which may […] but need not […] include linguistic

propriétés : sa tête syntaxique est « non phrastique »[122] (Merchant 2004), c'est-à-dire que l'énoncé n'est pas syntaxiquement autonome, et il a la possibilité de porter un contenu propositionnel et une force assertive de la même manière que les structures syntaxiques autonomes[123] (Merchant 2004).

Cette définition correspond en partie aux compléments différés, à la différence que les compléments différés sont obligatoirement précédés d'un contexte linguistique, qui doit contenir leur gouverneur syntaxique. En résumé, tous les compléments différés sont des fragments, mais tous les fragments ne sont pas des compléments différés. Ainsi, dans les deux exemples de fragments (381 et 382) présentés par Merchant (2004), seul le premier est un complément différé.

(381) Abby et Ben sont à une fête. Abby demande à Ben qui est la personne que leur amie Beth amène : « Qui est-ce que Beth amène ? » Ben répond : « Alex. » (Merchant 2004)[124]

(382) Abby et Ben sont à une fête. Abby voit un homme qu'elle ne connaît pas avec Beth, une amie commune, et se tourne vers Ben avec un air perplexe. Ben dit : « Un gars qu'elle a rencontré au parc. » (Merchant 2004)[125]

La définition des fragments par Culicover et al. (2005:234) est plus restrictive. Les fragments, qu'ils appellent aussi « constructions elliptiques »[126] (2005:233), sont pour eux « des chaînes composées d'un ou plusieurs syntagmes averbaux »[127] (2005:234) dont « l'interprétation dépend de leur relation avec une clause précédente »[128] (2005:234). Ici, le contexte précédant le fragment contient obligatoirement du matériel linguistique. Tout comme pour la définition de Merchant (2004), les compléments différés ne constituent qu'une partie des fragments de Culicover et al. (2005:234) : dans les trois exemples (383), (384) et (385) présentés par les auteurs, où le fragment est indiqué en caractères gras, seul le premier est un complément différé.

(383) A : qu'est-ce que Pat a acheté ?
B : **Une moto**. (Culicover et al. 2005:233)[129]

material » (Merchant 2004)

122 « a node which is syntactically non-sentential » (Merchant 2004)

123 « they can have the same propositional content and assertoric force as utterances of what are uncontroversially fully sentential syntactic structures » (Merchant 2004)

124 « Abby and Ben are at a party. Abby asks Ben about who their mutual friend Beth is bringing as a date by uttering: "Who is Beth bringing?" Ben answers: "Alex." » (Merchant 2004)

125 « Abby and Ben are at a party. Abby sees an unfamiliar man with Beth, a mutual friend of theirs, and turns to Ben with a puzzled look on her face. Ben says: "Some guy she met at the park." » (Merchant 2004)

126 « elliptical constructions » (Culicover et al. 2005:233)

127 « strings composed of one or more well-formed nonsentential phrases » (Culicover et al. 2005:234)

128 « their interpretation depends on their relation to an antecedent clause in the discourse » (Culicover et al. 2005:234)

129 A: What did Pat buy?
B: **A motorcycle**. (Culicover et al. 2005:233)

(384) Quelqu'un vient avec Bill, mais je ne sais pas **qui**. (Culicover et al. 2005:233)[130]

(385) Sam joue du saxophone et **Susan du sarrusophone**. (Culicover et al. 2005:233)[131]

Ces deux définitions soulignent l'importance du contexte pour l'interprétation du fragment. Biber et al. (2007) soulignent ainsi la dépendance au contexte des « unités syntaxiques non clausales »[132] (« syntactic non-clausal units », Biber et al. 2007:1099) :

> « Dans la plupart des cas, la nature « fragmentaire » de ces unités, c'est-à-dire l'absence d'une structure clausale, reflète une dépendance du message par rapport au contexte, dépendance explicable par une ellipse anaphorique ou situationnelle. » (Biber et al. 2007:1099)[133]

Deux hypothèses principales se font face (Merchant 2004, Culicover et al. 2005:234-235). D'un côté, on peut voir le complément différé comme un énoncé complet dont certains éléments ont été supprimés : c'est l'« hypothèse de la suppression » (« deletion hypothesis », Culicover et al. 2005:234) ou « approche par ellipse » (« ellipsis approach », Merchant 2004). Cette hypothèse suppose qu'il y a une structure syntaxique cachée sous la forme de surface du complément différé et s'appuie sur la notion d'ellipse :

> « L'*ellipse* est l'omission dans une phrase de mots qui sont nécessaires pour en retrouver la construction ou le sens. » (Fowler 1926:152)[134]

> « L'ellipse est l'omission d'éléments qui sont récupérables de façon précise à partir du contexte linguistique ou situationnel. » (Biber et al. 2007:156)[135]

De l'autre côté, on peut considérer que le complément différé n'a pas de structure syntaxique cachée, et que « les parties de l'interprétation du fragment qui ne sont pas exprimées sont fournies non pas par une structure syntaxique sous-jacente mais via une correspondance directe avec le sens

130 Someone's coming with Bill, but I don't know **who**. (Culicover et al. 2005:233)
131 Sam plays saxophone, and **Susan sarrusophone**. (Culicover et al. 2005:233)
132 Selon Biber et al. (2007:120), une clause est une unité structurée autour d'un syntagme verbal. Une unité non clausale est donc une unité qui n'est pas structurée autour d'un syntagme verbal.
133 « In most cases, the 'fragmentary' nature of these units, i.e. the absence of a clausal unit structure, reflects a dependence of the message on context, explicable in general terms either by anaphoric or situational ellipsis. » (Biber et al. 2007:1099)
134 « *Ellipsis* means the omission from a sentence of words needed to complete the construction or the sense.) (Fowler 1926:152)
135 « Ellipsis is the omission of elements which are precisely recoverable from the linguistic or situational context. » (Biber et al. 2007:156)

de la phrase antécédente »[136] (Culicover et al. 2005:234-5). C'est l'« hypothèse de l'interprétation directe » (« direct interpretation hypothesis », Culicover et al. 2005:235).

Les partisans de la première hypothèse fournissent plusieurs arguments pour étayer leurs propos (Merchant 2004, Biber et al. 2007:1104) : nous allons en présenter quelques-uns.

Tout d'abord, on remarque une correspondance exacte des formes casuelles : un syntagme dans un fragment a le même cas morphologique que celui qu'il aurait dans une réponse non fragmentaire (Merchant 2004). Merchant (2004) donne entre autres l'exemple de l'allemand :

(386) Wem folgt Hans? (Merchant 2004)
qui.DAT suit Hans
Qui est-ce que Hans suit ?

a. Dem Lehrer.
le.DAT professeur
Hans folgt dem Lehrer.
Hans suit le.DAT professeur

b. * Den Lehrer.
le.ACC professeur
* Hans folgt den Lehrer.
Hans suit le.ACC professeur

(387) Wen sucht Hans? (Merchant 2004)
qui.ACC cherche Hans
Qui est-ce que Hans cherche ?

a. * Dem Lehrer.
le.DAT professeur
* Hans sucht dem Lehrer.
Hans cherche le.DAT professeur

b. Den Lehrer.
le.ACC professeur
Hans sucht den Lehrer.
Hans cherche le.ACC professeur

La réponse à chacune des questions présente le même cas (datif pour l'exemple 386, accusatif pour l'exemple 387), qu'elle soit présentée sous forme de fragment ou non.

136 « the unexpressed parts of the fragment's interpretation are supplied not through underlying syntactic structure but via direct correspondence with the meaning of the antecedent sentence. » (Culicover et al. 2005:234-5)

Un autre des arguments avancés est qu'un syntagme dans un fragment, tout comme un syntagme dans un énoncé non fragmentaire, respecte les principes de la théorie du liage (Merchant 2004, Kolokonte 2008:74, voir aussi chapitre 2, section 2.3.4). Par exemple, dans (388) tiré de Merchant (2004), le fragment tout comme la réponse non fragmentaire sont agrammaticaux si le pronom *il* (*he* dans la version en anglais) et le nom *John* sont coréférents.

(388) Où est-ce qu'il$_i$ loge ?
a. * Dans l'appartement de John$_i$.
b. Il$_i$ loge dans l'appartement de John$_i$. (Merchant 2004)[137]

Merchant (2004) présente toutefois un contre-exemple à ce dernier argument (389).

(389) À qui as-tu parlé de l'augmentation de Bill$_i$?
a. À lui$_i$.
* Je lui$_i$ ai parlé de l'augmentation de Bill$_i$.
b. À Bill$_i$.
? J'ai parlé à Bill$_i$ de l'augmentation de Bill$_i$. (Merchant 2004)[138]

Il souligne que dans ce cas, le syntagme qui enfreint la théorie du liage n'appartient pas au fragment, mais à la partie non réalisée : un élément dans la partie non réalisée ne pourrait donc pas déclencher d'agrammaticalité (Merchant 2004).

Les partisans de l'hypothèse sans structure syntaxique cachée s'appuient sur l'existence d'« un grand éventail de types d'énoncés autonomes qui ne peuvent pas être obtenus à partir de phrases verbales »[139] (Culicover et al. 2005:236). En effet, pour des énoncés tels que *« Salut ! »*, *« Tout le monde dans la voiture ! »* ou encore *« Bravo les enfants ! »*, on ne peut pas trouver de phrases canoniques desquelles ces énoncés seraient dérivés[140] (Culicover et al. 2005:237). Les auteurs soulignent aussi que ces énoncés ne peuvent être inclus dans d'autres énoncés, sauf en tant que paroles rapportées (Culicover et al. 2005:237) (exemples 390 à 392) :

(390) * Je pense que salut

137 Where is he$_i$ staying?
a. * In John$_i$'s apartment.
b. * He$_i$ is staying in John's apartment. (Merchant 2004)

138 Who did you tell about Bill$_i$'s raise?
a. Him$_i$.
* I told him$_i$ about Bill$_i$'s raise.
b. Bill$_i$.
? I told Bill$_i$ about Bill$_i$'s raise. (Merchant 2004)

139 « a wide range of free-standing utterance types that cannot be derived in any useful sense from sentences » (Culicover et al. 2005:236)

140 « it is impossible to fine a plausible derivation from a canonical sentence » (Culicover et al. 2005:237)

(391) * Je me demande si tout le monde dans la voiture

(392) * Je réalise que bravo les enfants

De même, Barton (1990) montre qu'une approche par ellipse permet certes d'analyser certains exemples tels que (393),

(393) - Qu'est-ce qui a eu lieu en 1974 ?
- Un scandale à la Maison Blanche. (Barton 1990:34)[141]

mais ne permet pas d'analyser d'autres exemples tels que (394).

(394) - Le personnel de la Maison Blanche ne rend pas visite à Tip O'Neill dans son bureau du Congrès.
- Une vieille rancœur. (Barton 1990:36)[142]

On remarque en effet qu'il est aisé, dans le cas de (393), de s'appuyer sur la structure précédente pour retrouver les parties qui seraient effacées,

(393b) Un scandale à la Maison Blanche (a eu lieu en 1974) (Barton 1990:35)[143]

mais l'opération est impossible dans le cas de (394).

(394b) * Vieille rancœur le personnel de la Maison Blanche ne rend pas visite à Tip O'Neill dans son bureau du Congrès (Barton 1990:37)[144]

(394c) * Le personnel de la Maison Blanche ne rend pas visite vieille rancœur à Tip O'Neill dans son bureau du Congrès (Barton 1990:37)[145]

Peut-être l'ellipse de l'exemple (394) ne s'appuie-t-elle pas sur l'énoncé précédent et que, contrairement à ce qu'affirme Stainton (1998), une construction elliptique ne nécessite pas de contexte linguistique permettant de retrouver la structure syntaxique d'origine. Mais dans ce cas, quelle est la construction verbale d'origine ? Barton (1990:38), montre que plusieurs réponses sont possibles, par exemple (394d) et (394e).

(394d) Le personnel de la Maison Blanche a une vieille rancœur envers Tip O'Neill. (Barton 1990:38)[146]

141 - What happened in 1974?
- A scandal in the White House. (Barton 1990:34)
142 - The White House staff doesn't visit Tip O'Neill in his Congressional office.
- Old grudge. (Barton 1990:36)
143 A scandal in the White House (happened in 1974) (Barton 1990:35)
144 * Old grudge the White House staff doesn't visit Tip O'Neill in his Congressional office (Barton 1990:37)
145 * The White House staff doesn't visit old grudge Tip O'Neill in his Congressional office (Barton 1990:37)
146 The White House staff has an old grudge against Tip O'Neill. (Barton 1990:38)

(394e) Il y a une vieille rancœur entre eux. (Barton 1990:38)[147]

Il est toutefois impossible de savoir laquelle de ces constructions est réellement à l'origine de l'énoncé, ce qui enfreint la *condition de récupérabilité* (« Condition of Recoverability », Barton 1990:25), qui stipule que les éléments supprimés d'une ellipse doivent être récupérables (Chomsky 1965:144-145, 177, Morgan 1973:730-731), et insérables dans l'interaction en lieu et place de la forme elliptique (Bîlbîie 2017:190).

On retrouve la même situation dans l'étude de Stainton (1998) sur les syntagmes avec quantifieurs : contrairement à beaucoup de constructions elliptiques, un syntagme non phrastique avec un quantifieur peut constituer le premier tour d'une conversation. Par exemple, une personne peut arriver devant un étal au marché et produire, en tout début de conversation avec le vendeur, l'énoncé (395).

(395) Six pommes s'il vous plaît

Il pourrait s'agir d'un type d'ellipse particulier, qui ne nécessiterait pas de contexte linguistique précédent. Mais dans ce cas, et comme pour les exemples de Barton (1990), plusieurs constructions non elliptiques peuvent lui correspondre (395b et 395c entre autres).

(395b) Je voudrais six pommes s'il vous plaît

(395c) Donnez-moi six pommes s'il vous plaît

À l'inverse, une approche sans ellipse, ou « analyse par la structure de constituants non phrastiques » (« nonsentential constituent structure analysis », Barton 1990:27), qui considère qu'un énoncé peut avoir pour tête syntaxique un élément qui n'est pas un verbe, permet d'analyser ces deux types de réponses. Le fragment de l'exemple (393), tout comme ceux des exemples (394) et (395), sera simplement un syntagme nominal.

De même, dans leur article de 2008, Debaisieux et al. proposent une analyse sans ellipse des propositions subordonnées sans principale, telles que (396).

(396) et euh voilà ... donc je me suis retrouvée à minuit et demie à finir // et le pire c'est de pas pouvoir la retoucher quoi // ça ça me tue // ça me tue // mais bon **si tu me dis que tu as l'ordinateur** / (Debaisieux et al. 2008)

147 There's an old grudge between them. (Barton 1990:38)

Leur analyse s'appuie sur la notion de macrosyntaxe (Blanche-Benveniste et al. 1990, cf. chapitre 1 section 1.3.1), et plus particulièrement sur l'idée que les unités macrosyntaxiques « sont définies comme des conduites communicatives réalisées par des éléments verbaux ou mimogestuels dont l'interprétation n'est pas compositionnelle et dont la forme n'est pas contrainte en termes de catégories grammaticales » (Debaisieux et al. 2008:7). Ainsi, une unité macrosyntaxique peut être, par exemple, entièrement constituée par du mimogestuel.

Pour les propositions subordonnées sans principale, deux situations sont alors possibles. Dans la première situation, la proposition subordonnée est un préfixe ou un suffixe, et la principale est un noyau non verbal ou paraverbal. C'est le cas dans l'exemple (396) : le « schéma prosodique « non conclusif » de l'énoncé préfixe » (Debaisieux et al. 2008) invite l'interlocuteur à faire une inférence, et c'est cette inférence qui sert de noyau. Dans la deuxième situation, c'est la proposition subordonnée elle-même qui fait office de noyau : il s'agit d'un « raccourci macrosyntaxique grammaticalisé » (exemple 397).

(397) la tante avec le petit chapeau et le panier dans le bras - il a fallu qu'elle range tout ça qu'elle nettoie tout ça elle était pas très contente - **mais si tu savais ce que moi j'étais contente** (Debaisieux et al. 2008)

Le schéma prosodique de « *mais si tu savais ce que moi j'étais contente* » est ici différent de celui de *« si tu me dis que tu as l'ordinateur »* (exemple 396) : il s'agit ici d'un « contour prosodique d'assertion autonome à valeur exclamative » (Debaisieux et al. 2008:10). La proposition subordonnée est donc, d'un point de vue macrosyntaxique, autonome : elle constitue un noyau à la forme microsyntaxique non canonique.

En conclusion, nous avons d'un côté l'hypothèse de l'analyse par ellipse, avec une structure syntaxique cachée, qui permet d'appréhender la majorité des compléments différés (exemples 398 et 398b, 399 et 399b, 400 et 400b, 401 et 401b, 402 et 402b, 403 et 403b).

(398) L1 : il l'a achetée où la toile ?
L2 : <u>à Paris</u> (TCOF, CD-527)

(398b) L1 : il l'a achetée où la toile ?
L2 : *il l'a achetée* à Paris

(399) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / <u>qui donne euh sur les quais</u> (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

(399b) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / *il y a une sortie* qui donne sur les quais

(400) L1 : mais à midi par contre euh il va manger à la cantine parce que papa le voit
L2 : quelle cantine ? (TCOF, CD-633)

(400b) L1 : mais à midi par contre euh il va manger à la cantine parce que papa le voit
L2 : *il va manger à* quelle cantine ?

(401) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

(401b) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : *c'est toujours* fin novembre

(402) Tradition oblige, le rapport moral et le bilan financier (résultat de l'exercice positif de 72 353,08 F.) ont été établis. Assez vite. (Est Républicain, CD-218)

(402b) Tradition oblige, le rapport moral et le bilan financier (résultat de l'exercice positif de 72 353,08 F.) ont été établis. *Ils ont été établis* assez vite.

(403) Notre piéton, lui, n'a pas de papillon. Mais des infos. (Est Républicain, CD-385)

(403b) Notre piéton, lui, n'a pas de papillon. Mais *il a* des infos.

De l'autre, nous avons l'hypothèse de l'analyse sans ellipse, qui permet de même d'appréhender les compléments différés, mais peut aussi s'appliquer à d'autres types de fragments qui seraient difficilement traitables par une approche par ellipse. Elle permet aussi d'analyser certains compléments différés pour lesquels l'énoncé contenant leur gouverneur est lui aussi non phrastique et pour lequels il est difficile de retrouver la construction verbale sous-jacente. Par exemple, le locuteur de notre exemple inventé (395) pourrait produire un complément différé, comme dans (395d).

(395e) Six pommes s'il vous plaît / bien rouges

On peut retrouver la construction sous-jacente pour ce complément différé (395e),

(395e) Six pommes s'il vous plaît / *six pommes* bien rouges

mais cette construction n'est pas verbale. Si on souhaite retrouver une construction verbale, on se heurte au même problème que précédemment : le complément différé peut dériver de plusieurs constructions non elliptiques différentes (395f, 395g).

(395f) Six pommes s'il vous plaît / *je voudrais six pommes* bien rouges

(395g) Six pommes s'il vous plaît / *donnez-moi six pommes* bien rouges

De même, dans l'exemple (404), on peut trouver plusieurs constructions verbales sous-jacentes possibles pour l'énoncé contenant le gouverneur du complément différé, et par conséquent pour le complément différé lui-même (404b, 404c).

(404) L1 : avec les gamins cinq euros l'entrée hein
L2 : à Vandoeuvre (TCOF, CD-550)

(404b) L1 : avec les gamins *on a payé* cinq euros l'entrée hein
L2 : *avec les gamins vous avez payé cinq euros l'entrée* à Vandoeuvre

(404c) L1 : avec les gamins *ça coûte* cinq euros l'entrée hein
L2 : *avec les gamins ça coûte cinq euros l'entrée* à Vandoeuvre

Si on considère que le complément différé présente un phénomène d'ellipse, alors il faut accepter que sa structure sous-jacente n'est pas systématiquement une construction verbale canonique.

6.2.2 La relation entre le complément différé et l'énoncé contenant son gouverneur

D'après Culicover et al. (2005:239), un fragment peut être lié à l'énoncé qui le précède de différentes façons. Par exemple, le fragment peut être un complément valenciel implicite d'un verbe de l'énoncé précédent (exemple 405a), ou un ajout à un verbe (exemple 405b).

(405a) - J'ai entendu dire que Harriet avait recommencé à boire.
- Du scotch ? (Culicover et al. 2005:239)[148]

(405b) - J'ai entendu dire que Harriet avait recommencé à boire.
- Oui, tous les matins. (Culicover et al. 2005:239)[149]

Le fragment peut remplacer un syntagme de l'énoncé précédent (exemple 405c).

(405c) - qu'est-ce que Harriet a bu ?
- Du scotch. (Culicover et al. 2005:239)[150]

Le fragment peut aussi modifier la modalité de l'énoncé précédent (exemples 405a et 405c), ou être accompagné d'une négation qui modifiera son interprétation (exemple 405d).

148 - I hear Harriet's been drinking again.
- Scotch? (Culicover et al. 2005:239)

149 - I hear Harriet's been drinking again.
- Yeah, every morning. (Culicover et al. 2005:239)

150 - What has Harriet been drinking?
- Scotch. (Culicover et al. 2005:239)

(405d) - J'ai entendu dire que Harriet avait recommencé à boire.
- Pas du scotch, j'espère ! (Culicover et al. 2005:239)[151]

Dans toutes ces situations, on interprète le fragment en fonction d'un énoncé qui le précède. Pour Culicover et al. (2005:239-240), il y a quatre explications possibles.

- Description purement syntaxique (« Purely syntactic account »)

La première explication consiste à considérer que le fragment a, en plus de sa structure syntaxique de surface, une structure syntaxique sous-jacente et que, au cours du passage à la forme phonologique de l'énoncé, tous les éléments de cette structure qui étaient déjà présents dans l'énoncé précédent ont été supprimés (Culicover et al. 2005:239). Prenons l'exemple (398) :

(398) L1 : il l'a achetée où la toile ?
L2 : à Paris (TCOF, CD-527)

Le contexte précédent le fragment *« à Paris »* nous permet de l'interpréter comme ayant pour sens *il a acheté la toile à Paris*. La description purement syntaxique spécifie que le fragment en (398) a pour structure syntaxique sous-jacente la structure (398c).

(398c) il a acheté la toile à Paris

Les éléments qui sont redondants par rapport à l'énoncé précédent sont supprimés et le locuteur ne produit que les éléments nouveaux (398d).

(398d) ~~il a acheté la toile~~ à Paris

- Description par syntaxe + interface (« Syntactic + interface account »)

La seconde explication consiste à considérer que le fragment a une structure syntaxique, mais que tous les éléments de l'énoncé précédent qui sont répétés sont réalisés par des catégories vides. On interprète ensuite ces catégories par correspondance avec les éléments de l'énoncé précédent (Culicover et al. 2005:240). Ainsi, pour l'exemple (398), la structure syntaxique du fragment est (398e) :

(398e) $[Ø]_{SPro}$ $[[Ø]_{V}$ $[Ø]_{SN}$ $[\text{à Paris}]_{SPrep}]_{SV}$

151 - I hear Harriet's been drinking again.
- Not scotch, I hope! (Culicover et al. 2005:239)

La correspondance entre les catégories vides de (398e) et les éléments de l'énoncé précédent (398f) permettent de retrouver le sens *il a acheté la toile à Paris*.

(398f) $[il]_{SPro}$ $[[l']_{SPro}$ [a acheté]$_{V}$ $[où]_{SPro}]_{SV}$ $[la\ toile]_{SN}$

- Description par interface (« Interface account »)

La troisième explication consiste à considérer que le fragment n'a qu'une structure syntaxique de surface et pas de structure sous-jacente, ni de catégorie vide. On s'appuie ensuite sur l'énoncé précédent pour interpréter le fragment (Culicover et al. 2005:240). Ainsi, pour l'exemple (398), le fragment a pour structure syntaxique (398g),

(398g) $[à\ Paris]_{SPrep}$

et, à partir de la structure syntaxique de l'énoncé précédent, l'interface syntaxe-sémantique fournit le reste des informations nécessaires à l'interprétation, permettant de déduire que le sens du fragment est *il a acheté la toile à Paris*.

- Description purement sémantique/pragmatique (« Purely semantic/pragmatic account »)

Enfin, la quatrième explication consiste à considérer, comme précédemment, que le fragment n'a pas d'autre structure syntaxique que celle présente en surface. Elle diffère de l'explication précédente par le fait qu'on déduit d'abord le sens du fragment uniquement à partir de lui-même, puis qu'on réinterprète ce sens de façon à ce qu'il soit pertinent par rapport à l'énoncé précédent (Culicover et al. 2005:240). Ainsi, pour l'exemple (398), le fragment a pour structure syntaxique (398g), que l'on interprète comme ayant le sens *à Paris*. On réinterprète ensuite ce sens de façon à ce qu'il soit pertinent par rapport à l'énoncé précédent, et on obtient le sens *il a acheté la toile à Paris*.

- Ellipse ou pas ellipse ?

Les deux premières descriptions que nous venons de présenter, qui s'appuient sur la syntaxe, rappellent la notion d'ellipse. Mais, comme le soulignent Culicover et al. (2005:241), l'interprétation du complément différé demande souvent des modifications par rapport à l'énoncé précédent, par exemple de personne (exemples 406a et 407a),

(406a) L1 : vous vous appelez comment ?
L2 : euh monsieur ¤N1¤ (TCOF, CD-716)
→ ? vous vous appelez monsieur ¤N1¤
→ **je m'**appelle monsieur ¤N1¤

(407a) L1 : tu peux imprimer ma photo ?
L2 : si tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)
→ ? tu peux imprimer ma photo si tu me montres l'imprimante
→ **je** peux imprimer **ta** photo si tu me montres l'imprimante

ou de modalité (exemples 406b et 407b).

(406b) L1 : vous vous appelez comment ?
L2 : euh monsieur ¤N1¤ (TCOF, CD-716)
→ ? je m'appelle monsieur ¤N1¤ ?
→ je m'appelle monsieur ¤N1¤

(407b) L1 : tu peux imprimer ma photo ?
L2 : si tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)
→ ? je peux imprimer ta photo si tu me montres l'imprimante ?
→ je peux imprimer ta photo si tu me montres l'imprimante

Toutefois, on peut remarquer que, dans les cas de *gapping*, si on considère qu'il y a une ellipse, alors elle intervient avant les règles de surface telles que l'accord du verbe (exemple 408). Ce pourrait aussi être le cas ici.

(408) Je suis monsieur N et elle madame P.
→ * Je suis monsieur N et elle suis madame P.
→ Je suis monsieur N et elle *est* madame P.

De plus, il arrive que la correspondance entre le complément différé et son antécédent ne soit pas aussi directe que dans les exemples précédents, et nécessite plus de modifications (exemple 409) : la pragmatique est ici indispensable pour interpréter le fragment.

(409) L1 : j'y suis jamais allée je crois ah si peut-être une fois
L2 : pour manger de la moutarde ? (TCOF, CD-662)
→ ? Tu y es jamais allée tu crois ah si peut-être une fois pour manger de la moutarde ?
→ Tu y es allée pour manger de la moutarde ?

En conclusion, comme le soulignent les auteurs, on peut certes s'appuyer sur l'énoncé précédent si on souhaite retrouver une hypothétique structure syntaxique non exprimée dans le complément différé, mais des altérations seront probablement nécessaires pour la vraisemblance sémantique et pragmatique du complément différé (Culicover et al. 2005:243).

Ce n'est pas pour autant qu'il faut rejeter toute trace de syntaxe dans l'interprétation des compléments différés. Comme nous l'avons abordé en section 6.2.1, le complément différé subit des contraintes syntaxiques de la part de son antécédent (Merchant 2004, Culicover et al. 2005:248-249). Le complément différé ne dépend donc pas uniquement du contenu sémantico-pragmatique de l'énoncé précédent, ni uniquement du contenu syntaxique de cet énoncé (Culicover et al. 2005:249). Les auteurs proposent donc de s'appuyer le plus possible sur le contenu sémantico-pragmatique de l'énoncé précédent pour interpréter le fragment, et de ne faire intervenir au niveau syntaxique que le strict nécessaire (Culicover et al. 2005:250).

6.2.3 Les caractéristiques syntaxiques permettant l'apparition d'un complément différé

Quel est donc, alors, ce strict nécessaire syntaxique indispensable au complément différé ? Il y a pour nous deux points essentiels : le premier concerne le contexte d'apparition du complément différé, et le second concerne le complément différé en lui-même.

- La compatibilité syntaxique de l'énoncé support

Tout d'abord, qui dit *complément* dit *gouverneur* : il doit exister dans le contexte précédent un élément susceptible d'accepter une dépendance.

Cette capacité à accepter une dépendance est en partie due à la catégorie syntaxique de l'élément en question. Par exemple, un nom peut accepter une dépendance, mais pas un déterminant.

La position de l'élément dans l'énoncé auquel il appartient entre aussi en jeu. Prenons par exemple le nom *homme* dans les exemples (410) et (411).

(410) j'ai rencontré un homme //

(411) sympa / cet homme //

Dans l'exemple (410), le nom *homme* est la tête du syntagme nominal *[un homme sympathique]*, qui appartient au noyau de l'énoncé. On peut ajouter, après la frontière prosodique majeure marquée par //, un autre syntagme adjectival (exemple 410b).

(410b) j'ai rencontré un homme // très avenant

On peut ici considérer l'existence d'un lien de dépendance entre le syntagme adjectival *[très avenant]* et le nom *homme* : l'exemple (410b) est comparable à (410c).

(410c) j’ai rencontré un homme très avenant //

Le nom *homme* est donc, dans le contexte de l’énoncé (410), susceptible d’accepter une dépendance : l’exemple (410b) est un cas de complément différé.

Dans l’exemple (411), le nom *homme* est la tête du syntagme nominal *[cet homme]*, qui cette fois-ci n’est pas le noyau de l’énoncé mais un suffixe. Le noyau de l’énoncé est ici le syntagme adjectival *[sympa]*. Ici, s’il est possible d’ajouter après la frontière prosodique majeure le même syntagme que précédemment (exemple 411b),

(411b) sympa / cet homme // très avenant

on remarque qu’il est difficile de considérer l’existence d’un lien de dépendance entre le syntagme adjectival *[très avenant]* et le nom *homme* : l’exemple (411b) n’est pas comparable à (411c).

(411c) sympa / cet homme très avenant //

Pour être susceptible d’accepter une dépendance, un élément doit donc au minimum appartenir à une catégorie syntaxique particulière et faire partie du noyau de l’énoncé. D’autres critères sont en outre nécessaires : on ne peut pas, par exemple, ajouter un complément différé après un énoncé tel que *« Sans commentaire »*.

- La compatibilité syntaxique du complément différé

Ensuite, il faut que le complément différé soit syntaxiquement acceptable par l’élément gouverneur. N’importe quel complément ne peut pas suivre n’importe quel énoncé. Par exemple, les compléments différés des exemples (376) et (377) sont acceptables, entre autres, dans le contexte dans lequel ils se présentent.

(376) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

(377) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale. Et le centre des impôts. (Est Républicain, CD-148)

Néanmoins, si le complément différé de l’exemple (376) est aussi syntaxiquement compatible avec le contexte amené dans l’exemple (377),

(412) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale. Sur les trottoirs.

le complément différé de l'exemple (377) n'est lui pas compatible avec le contexte amené dans l'exemple (376).

(413) Ils ont sagement défilé en cortège. * Et le centre des impôts.

Cette incompatibilité est due à la nature valencielle du complément *le centre des impôts*. Comme nous l'avons abordé dans le chapitre 2 (section 2.4.4), les éléments valenciels ne sont compatibles qu'avec certains verbes. Ici, le syntagme *[le centre des impôts]* est compatible avec le verbe *abriter* de l'exemple (377), mais pas avec le verbe *défiler* de l'exemple (376).

6.2.4 Introduire le complément différé par une conjonction de coordination

Certains compléments différés sont introduits par une conjonction de coordination (exemples 377, et 414 à 416),

(377) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale. **Et** le centre des impôts. (Est Républicain, CD-148)

(414) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. **Mais** sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

(415) nous avons choisi aussi de prendre part à la mondialisation d'en prendre toute notre part / **mais** une mondialisation maîtrisée organisée (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-495)

(416) Alors que les projets se succédent aujourd'hui à un rythme endiablé. **Et** dans plusieurs domaines. (Est Républicain, CD-147)

et d'autres non (exemples 369 et 376).

(369) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

(376) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

Nous allons d'abord étudier les compléments différés introduits par la conjonction de coordination *et*. Pour cela, nous comparerons quelques compléments différés à leur alternative sans cette conjonction de coordination, et nous observerons aussi ce qu'il se passe lorsqu'on ajoute *et* au début d'un complément différé qui n'en avait pas, ou qui avait une autre conjonction de coordination. Nous reproduirons ensuite ces expériences sur les compléments différés introduits par la conjonction de coordination *mais*.

- Introduire un complément différé par la conjonction de coordination *et*

Observons tout d'abord ce que produit la suppression de la conjonction de coordination *et* au début des compléments différés qui en comportaient une (exemples 377 et 377b, 416 et 416b).

(377) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale. Et le centre des impôts. (Est Républicain, CD-148)

(377b) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale. * Ø le centre des impôts.

(416) Alors que les projets se succédent aujourd'hui à un rythme endiablé. Et dans plusieurs domaines. (Est Républicain, CD-147)

(416b) Alors que les projets se succédent aujourd'hui à un rythme endiablé. Ø dans plusieurs domaines.

On remarque tout d'abord qu'il est impossible de supprimer la conjonction de coordination *et* au début du complément différé de l'exemple (377) sans obtenir une production agrammaticale. À l'inverse, cette opération est parfaitement possible pour le complément différé de l'exemple (416).

Cela s'explique par le fait que le complément différé de l'exemple (377) s'entasse sur un syntagme déjà présent, mais n'a pas vocation à le remplacer. Il forme, avec lui, une liste paradigmatique. Le complément différé de l'exemple (416) ouvre quant à lui une nouvelle position syntaxique dans la construction précédente.

Le complément différé de l'exemple (377) est aussi à comparer avec celui de l'exemple (417) ci-dessous.

(417) Parce que quelques mètres plus bas, en dessous des charpentes métalliques et de la toiture, c'est un autre ballet qui se joue. Celui des employés de l'imprimerie Jean-Lamour de Maxéville. (Est Républicain, CD-363)

Dans cet exemple, le complément différé *[celui des employés de l'imprimerie Jean-Lamour de Maxéville]* s'entasse sur la position occupée par le complément *[un autre ballet]*, mais ici ce complément forme, avec le syntagme *[un autre ballet]*, un « entassement *de dicto* » (Kahane et al. 2012). On ne peut pas ajouter la conjonction de coordination *et* au début du complément différé sans rendre la construction agrammaticale (417b).

(417b) Parce que quelques mètres plus bas, en dessous des charpentes métalliques et de la toiture, c'est un autre ballet qui se joue. * Et celui des employés de l'imprimerie Jean-Lamour de Maxéville.

Nous allons maintenant observer ce qu'entraîne l'ajout de la conjonction de coordination *et* au début des compléments différés qui n'en comportaient pas (exemples 369 et 369d, 376 et 376d).

(369) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

(369d) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Et sans salaire.

(376) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

(376d) Ils ont sagement défilé en cortège. Et sur les trottoirs.

Ici, comme nous l'avons vu avec l'exemple (416), l'ajout de la conjonction de coordination *et* est parfaitement possible. Néanmoins, on remarque un changement d'un point de vue sémantique : les compléments différés des exemples (369d) et (376d) ne semblent pas souligner l'aspect illogique de la situation qu'ils décrivent. Tout comme pour les exemples (369c) et (376c), ces deux exemples présentent chacun deux informations au lecteur, et non une information qui vient contredire l'inférence que l'on pourrait faire à partir de l'information qui précède.

Au contraire, il y a des compléments différés pour lesquels l'ajout de la conjonction de coordination *et* soit rend la construction agrammaticale (exemple 417b ci-dessus), soit en change radicalement le sens (exemples 418 et 418d), soit la rend incohérente (exemples 419 et 419d).

(418) L1 : par curiosité donnez-moi deux machins là là
L2 : deux abricots ? (CLAPI, CD-758)

(418d) L1 : par curiosité donnez-moi deux machins là là
L2 : et deux abricots ?

(419) L1 : alors vous me dites vous êtes arrivé donc hier
L2 : euh samedi (Fleuron, CD-859)

(419d) L1 : alors vous me dites vous êtes arrivé donc hier
L2 : ? euh et samedi

Enfin, nous allons observer ce qu'entraîne le changement de conjonction de coordination, en faisant passer les compléments différés de la conjonction *mais* à la conjonction *et* (exemples 414 et 414d, 415 et 415d).

(414) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Mais sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

(414d) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Et sans résultat.

(415) nous avons choisi aussi de prendre part à la mondialisation d'en prendre toute notre part / mais une mondialisation maîtrisée organisée (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-495)

(415d) nous avons choisi aussi de prendre part à la mondialisation d'en prendre toute notre part / et une mondialisation maîtrisée organisée

Les caractéristiques de la conjonction de coordination *mais* seront présentées dans la section suivante. On peut toutefois remarquer ici que la conjonction *mais* sous-entend l'existence d'une alternative que n'offre pas la conjonction *et*. Par exemple, dans (414), le lancement des patrouilles aurait pu avoir un résultat, tandis que dans (414d) cette possibilité n'existe pas. De même, dans l'exemple (415), le locuteur admet la possibilité d'une mondialisation différente, tandis que l'exemple (415d) ne reconnaît même pas son existence.

- Introduire un complément différé par la conjonction de coordination *mais*

Quand deux propositions *P* et *Q* sont reliées par la conjonction de coordination *mais*, *P* est un argument pour une conclusion *r*, et *Q* est un argument qui annule cette conclusion (Ducrot 1972, Bruxelles et al. 1976). Par conséquent, *Q* ne nie pas la véracité de *P*, mais elle nie celle de *r*. Une paraphrase du mouvement de pensée est proposée par Bruxelles et al. (1976) :

> « Oui *P* est vrai ; tu aurais tendance à en conclure *r* ; il ne le faut pas car *Q* (*Q* étant présenté comme un argument plus fort pour *non-r* que n'est *P* pour *r*). »[152] (Bruxelles et al. 1976)

Notons ici que *r* dépend plus des « croyances que les interlocuteurs se prêtent les uns aux autres dans le contexte où le dialogue est situé » (Bruxelles et al. 1976) que de *P* ou *Q*.

Nous allons tout d'abord observer ce qu'entraîne la suppression de la conjonction de coordination *mais* au début des compléments différés qui en comportaient une (exemples 414 et 414e, 415 et 415e).

(414) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Mais sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

152 Cette paraphrase, comme le font remarquer les auteurs, n'est pas valable pour un mais dans une construction telle que « Ce n'est pas ma faute mais la tienne »

(414e) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Ø sans résultat.

(415) nous avons choisi aussi de prendre part à la mondialisation d'en prendre toute notre part / mais une mondialisation maîtrisée organisée (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-495)

(415e) nous avons choisi aussi de prendre part à la mondialisation d'en prendre toute notre part / Ø une mondialisation maîtrisée organisée

Ces exemples confirment les observations de Bruxelles et al. (1976) : tout comme dans la section précédente, les exemples (414) et (415) reconnaissent l'existence d'une alternative possible, ce que n'admettent pas les exemples (414e) et (415e).

En ce qui concerne l'exemple (415), il peut être intéressant de se pencher sur un point particulier : le déterminant du nom *mondialisation* n'est pas le même entre l'unité prosodique précédant le complément différé et le complément différé en lui-même. Dans l'unité prosodique précédant le complément différé de l'exemple (415), le nom *mondialisation* est précédé du déterminant *la*, ce qui implique qu'il n'existe qu'une mondialisation pour le locuteur et son auditeur. Mais dans le complément différé, ce même nom est précédé du déterminant *une*, sous-entendant ainsi qu'il existe, ou qu'il peut exister, plusieurs mondialisations.

Observons maintenant ce que change l'ajout de la conjonction de coordination *mais* au début des compléments différés qui n'en comportaient pas (exemples 369 et 369e, 376 et 376e).

(369) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

(369e) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Mais sans salaire.

(376) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

(376e) Ils ont sagement défilé en cortège. Mais sur les trottoirs.

Tout comme pour la conjonction de coordination *et*, l'ajout de la conjonction de coordination *mais* est grammaticalement possible, mais les compléments (369e) et (376e) obtenus ne soulignent plus l'aspect illogique de la situation. Ils viennent certes argumenter en défaveur de l'inférence que le lecteur pourrait faire, mais semblent sous-entendre que la situation est plausible et acceptable, ce qui n'était pas présent dans les compléments différés originaux.

Dans le cas où le complément différé constitue un entassement *de dicto*, l'ajout de la conjonction de coordination *mais* est grammaticalement impossible (exemples 417 et 417e, 418 et 418e, 419 et 419e).

(417) Parce que quelques mètres plus bas, en dessous des charpentes métalliques et de la toiture, c'est un autre ballet qui se joue. Celui des employés de l'imprimerie Jean-Lamour de Maxéville. (Est Républicain, CD-363)

(417e) Parce que quelques mètres plus bas, en dessous des charpentes métalliques et de la toiture, c'est un autre ballet qui se joue. * Mais celui des employés de l'imprimerie Jean-Lamour de Maxéville.

(418) L1 : par curiosité donnez-moi deux machins là là
L2 : deux abricots ? (CLAPI, CD-758)

(418e) L1 : par curiosité donnez-moi deux machins là là
L2 : * mais deux abricots ?

(419) L1 : alors vous me dites vous êtes arrivé donc hier
L2 : euh samedi (Fleuron, CD-859)

(419e) L1 : alors vous me dites vous êtes arrivé donc hier
L2 : * euh mais samedi

Enfin, nous allons observer ce qu'entraîne le changement de conjonction de coordination, en faisant passer les compléments différés de la conjonction *et* à la conjonction *mais* (exemples 377 et 377e, 416 et 416e).

(377) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale. Et le centre des impôts. (Est Républicain, CD-148)

(377e) À Neufchâteau, les anciennes casernes de Rebeval abritent une zone artisanale. * Mais le centre des impôts.

(416) Alors que les projets se succédent aujourd'hui à un rythme endiablé. Et dans plusieurs domaines. (Est Républicain, CD-147)

(416e) Alors que les projets se succédent aujourd'hui à un rythme endiablé. Mais dans plusieurs domaines.

On remarque tout d'abord que la construction obtenue dans l'exemple (377e) est agrammaticale : une liste paradigmatique impose la présence de la conjonction de coordination *et*. En ce qui concerne l'exemple (416e), il confirme l'hypothèse de (Bruxelles et al. 1976) : il semble sous-entendre qu'il existe une conclusion *r* qu'on aurait pu inférer à partir de la construction « *les projets*

se succèdent aujourd'hui à un rythme endiablé », et qui serait invalidée par le syntagme *« dans plusieurs domaines »*.

6.3 Modélisation

Le complément différé cumule deux propriétés, que notre modélisation doit mettre en évidence :

- il est graphiquement ou prosodiquement autonome
- il est syntaxiquement dépendant d'un élément extérieur

Nous présenterons tout d'abord la représentation de l'autonomie graphique ou prosodique de l'énoncé différé (section 6.3.1), puis celle de sa dépendance syntaxique (section 6.3.2). Nous nous intéresserons ensuite à l'implication du locuteur à propos de l'intégration du complément différé à la structure syntaxique de l'énoncé support (section 6.3.3).

6.3.1 Autonomie prosodique ou graphique du complément différé

Le premier critère à prendre en compte est celui de l'autonomie prosodique ou graphique du complément différé. Notre modélisation doit illustrer cette indépendance.

Considérons les trois exemples (399), 420 et (401) ci-dessous.

(399) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

(420) La démarche contribue ainsi à la préservation d'une espèce déclinante. Et purement insectivore. (Est Républicain, CD-348)

(401) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

Nous proposons de représenter l'autonomie graphique ou prosodique du complément différé et de son énoncé support par deux rectangles, chacun encadrant une unité graphique ou prosodique.

De plus, nous sommes ici en présence de deux situations différentes. Dans les exemples (399) et (420), le complément différé et l'énoncé support sont produits par le même locuteur. Dans l'exemple (401), le complément différé et l'énoncé support sont produits par deux locuteurs différents. Afin de distinguer ces deux situations, nous proposons que, dans le cas d'un changement

de locuteur, les rectangles encadrant les différentes unités prosodiques soient accompagnés d'une étiquette identifiant leur locuteur.

La figure 30 ci-dessous représente ainsi l'autonomie prosodique du complément différé et de l'énoncé support de l'exemple (399).

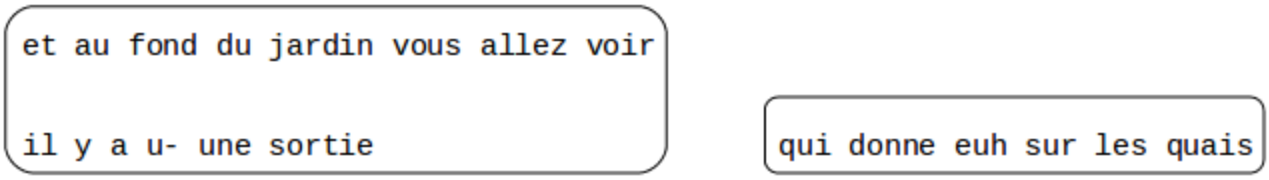

Figure 30 : Autonomie prosodique des unités de l'exemple (399)

La figure 31 représente l'autonomie graphique du complément différé et de l'énoncé support de l'exemple (420).

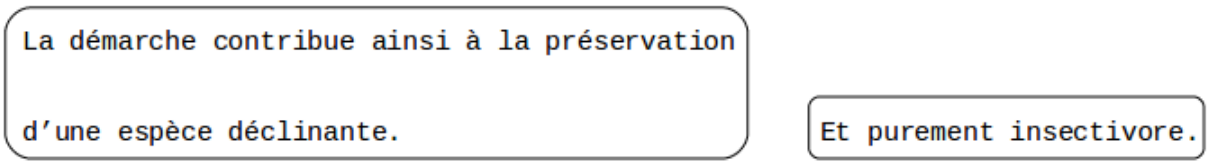

Figure 31 : Autonomie graphique des unités de l'exemple (420)

Enfin, la figure 32 représente l'autonomie prosodique et le changement de locuteur du complément différé et de l'énoncé support de l'exemple (401).

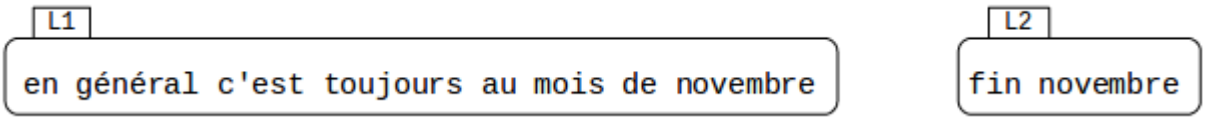

Figure 32 : Autonomie prosodique et changement de locuteur des unités de l'exemple (401)

6.3.2 Dépendance syntaxique du complément différé

Le second critère à prendre en compte est celui de la dépendance syntaxique que le complément différé entretient avec un élément de son énoncé support. Ce lien entre les deux unités doit être représenté.

Nous reprenons la modélisation en usage en syntaxe de dépendance, et relions par une flèche la tête du complément différé à son gouverneur dans l'énoncé support, ladite flèche partant du gouverneur

et pointant vers le dépendant. Pour un exemple tel que (399), qui ouvre une nouvelle position syntaxique, cela se fait sans encombre (figure 33).

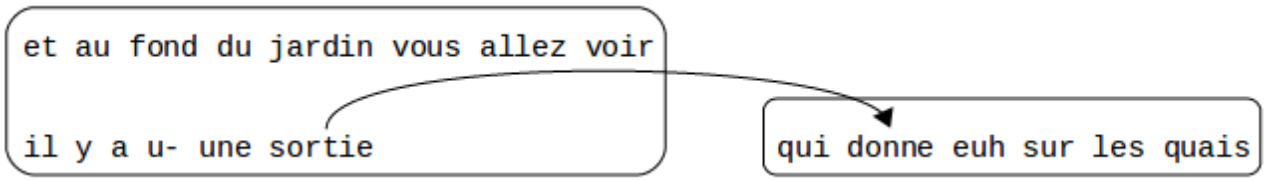

Figure 33 : Dépendance syntaxique du complément différé de l'exemple (399)

On se heurte en revanche à un obstacle pour les exemples (420) et (401). Dans ces deux exemples, le complément différé réinstancie une position syntaxique déjà occupée dans l'énoncé support : il s'agit d'un entassement (cf. chapitre 4, section 4.6.3). Pour représenter ce phénomène, nous reprenons la représentation en grille des listes proposée par Blanche-Benveniste (1987, 1990), et nous alignons donc sur une même colonne les syntagmes qui occupent la même position syntaxique. À la suite de Kahane (2012), nous ajoutons une barre horizontale indiquant l'extension des conjoints.

En outre, le complément différé hérite de son gouverneur par le biais du lien paradigmatique qu'il entretient avec le syntagme sur lequel il s'entasse. Nous empruntons à Kahane (2012) l'utilisation d'un trait reliant les têtes des syntagmes entassés pour symboliser ce lien paradigmatique.

Les exemples (420) et (401) peuvent donc être représentés respectivement par les figures 34 et 35.

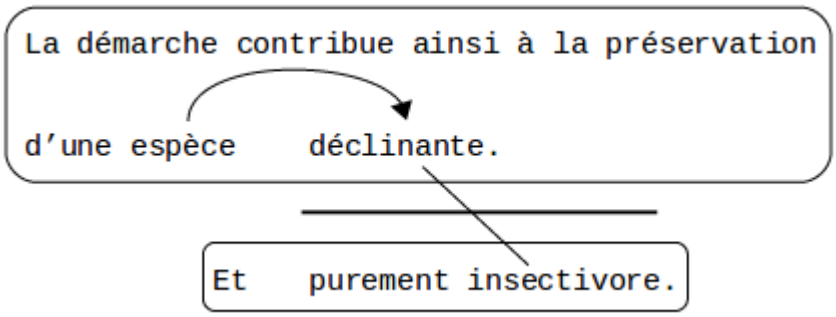

Figure 34 : Entassement, lien paradigmatique et dépendance syntaxique du complément différé de l'exemple (420)

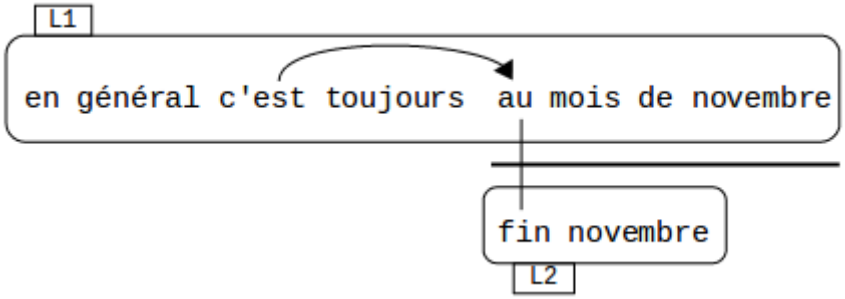

Figure 35 : Entassement, lien paradigmatique et dépendance syntaxique du complément différé de l'exemple (401)

Cependant, si les compléments différés des exemples (420) et (401) ont en commun de réinstancier une position syntaxique, on remarque qu'ils se distinguent sur un autre point. En effet, dans l'exemple (420), les deux syntagmes entassés (*[déclinante]* et *[purement insectivore]*) sont « une énumération d'éléments » (Blanche-Benveniste 1990:15) et chacun a une dénotation différente de l'autre. À l'inverse, dans l'exemple (401), les deux syntagmes entassés (*[au mois de novembre]* et *[fin novembre]*) ont des dénotations comparables : le second précise l'information apportée par le premier. Dans le premier cas, nous sommes en présence d'un « effet de coordination » (Blanche-Benveniste 1990:15) ou « entassement *de re* » (Kahane et al. 2012:1810) ; dans le second, il s'agit d'un « effet de précision ou d'hyperonymie » (Blanche-Benveniste 1990:16) ou « entassement *de dicto* » (Kahane et al. 2012:1810). On distingue un dernier type d'entassement, illustré par l'exemple (421) ci-dessous.

(421) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

Dans cet exemple, le syntagme *[de surface]* s'entasse sur le syntagme *[de sol]* de l'énoncé support. Toutefois, il ne s'agit ici ni d'une coordination, ni d'une précision, mais d'une correction : le complément différé rectifie l'information apportée par le syntagme sur lequel il s'entasse.

Nous distinguons donc trois types d'entassements : le premier correspond au cas où le locuteur du complément différé enrichit une liste commencée dans l'énoncé support (exemple 420), le deuxième au cas où il apporte une nouvelle formulation, éventuellement plus précise, d'un syntagme de l'énoncé support (exemple 401), et le troisième au cas où le locuteur rectifie un syntagme de l'énoncé support qu'il juge incorrect (exemple 421).

Cette distinction est selon nous importante si l'on s'intéresse au rôle du complément différé. Le locuteur ajoute-t-il une information ? Précise-t-il un point apporté par l'énoncé support ? Corrige-t-il un élément qu'il juge erroné ?

Nous proposons donc de représenter les effets de coordination par un signe + au début du trait figurant le lien paradigmatique (figure 36), les entassements *de dicto*, que nous appellerons *cumuls*, par un signe = (figure 37) et les corrections par un signe × (figure 38).

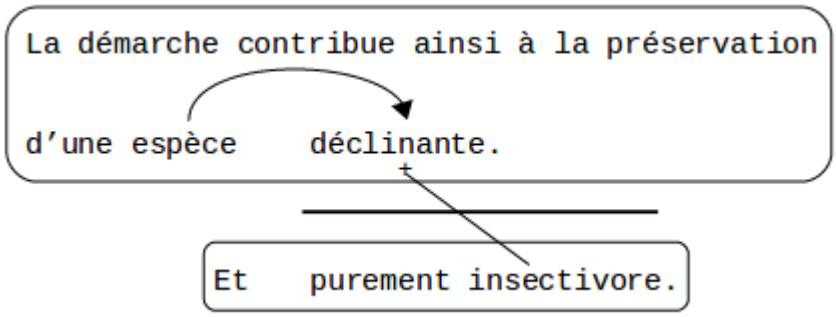

Figure 36 : Représentation de l'effet de coordination de l'exemple (420)

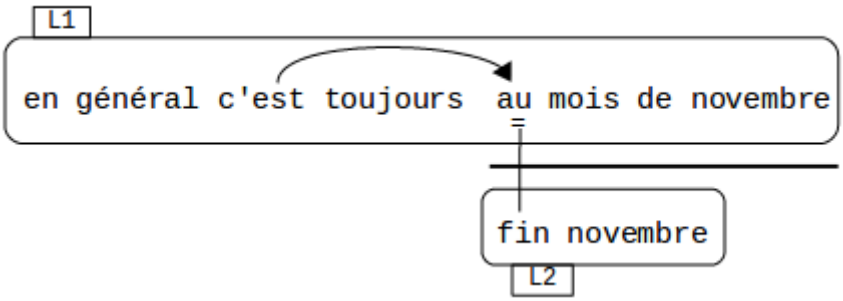

Figure 37 : Représentation du cumul de l'exemple (401)

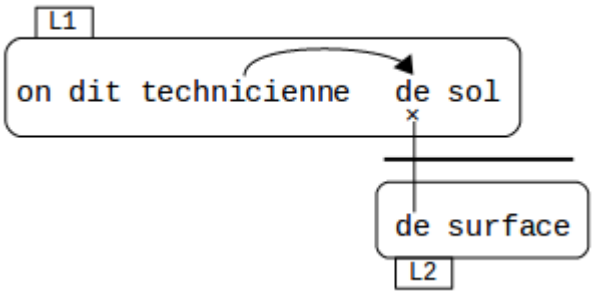

Figure 38 : Représentation de la correction de l'exemple (421)

6.3.3 Implication du locuteur

Dans les exemples (399), (420), (401) et (421), le locuteur du complément différé intègre d'emblée ce dernier dans la structure syntaxique de l'énoncé support. Toutefois, le complément différé peut

aussi servir à demander une information supplémentaire, ou encore à proposer une autre formulation pour un syntagme de l'énoncé support. On observe ce phénomène dans l'exemple (422), où le locuteur L2 demande, en quelque sorte, s'il est possible d'ajouter le syntagme *[fort]* à la construction *[ça mord]*.

(422) L1 : ça mord ouais
L2 : fort ? (TCOF, CD-658)

De même, dans l'exemple (423), L2 demande si le syntagme *[le week-end ci]* peut être considéré comme un équivalent du syntagme *[le week-end]*, sur lequel il s'entasse.

(423) L1 : qu'est-ce que vous avez fait de beau le week-end ?
L2 : le week-end ci ? (TCOF, CD-648)

Enfin, dans l'exemple (400), L2 ne propose pas de syntagme à intégrer à la structure syntaxique de l'énoncé support, mais demande à son interlocuteur de fournir un syntagme équivalent au syntagme *[la cantine]*.

(400) L1 : mais à midi par contre euh il va manger à la cantine parce que papa le voit
L2 : quelle cantine ? (TCOF, CD-633)

Pour représenter ce degré d'implication du locuteur du complément différé, nous optons pour l'utilisation d'un trait discontinu en lieu et place d'un trait continu pour certains éléments de la représentation.

Ainsi, pour l'exemple (422), où le complément différé ouvre une nouvelle position syntaxique, nous utiliserons une flèche discontinue pour représenter le lien de rection proposé par L2 entre le complément différé et un élément de l'énoncé support (figure 39).

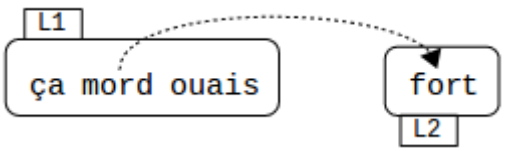

Figure 39 : Modélisation de l'exemple (422)

Pour l'exemple (423), où le complément différé réinstancie une position déjà occupée dans la construction précédente, nous utiliserons un trait discontinu pour représenter le lien paradigmatique proposé par L2 entre le complément différé et le syntagme sur lequel il s'entasse (figure 40).

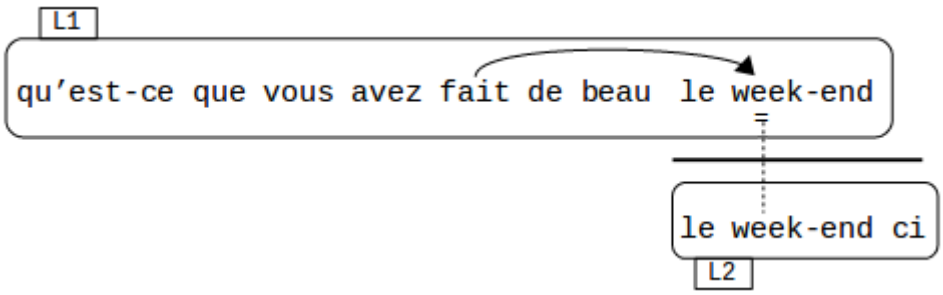

Figure 40 : Modélisation de l'exemple (423)

Dans l'exemple (400), le complément différé réinstancie aussi une position déjà occupée dans la construction précédente. Néanmoins, contrairement au complément différé de l'exemple (423), L2 ici ne propose pas de syntagme alternatif mais demande à son interlocuteur d'en fournir un. Cet aspect « solliciteur » est déjà illustré par la présence d'un pronom interrogatif, mais nous souhaitons le rendre plus visible, car il constitue pour nous un des rôles principaux des compléments différés. Nous le représenterons donc par l'utilisation d'un rectangle discontinu autour du complément différé (figure 41).

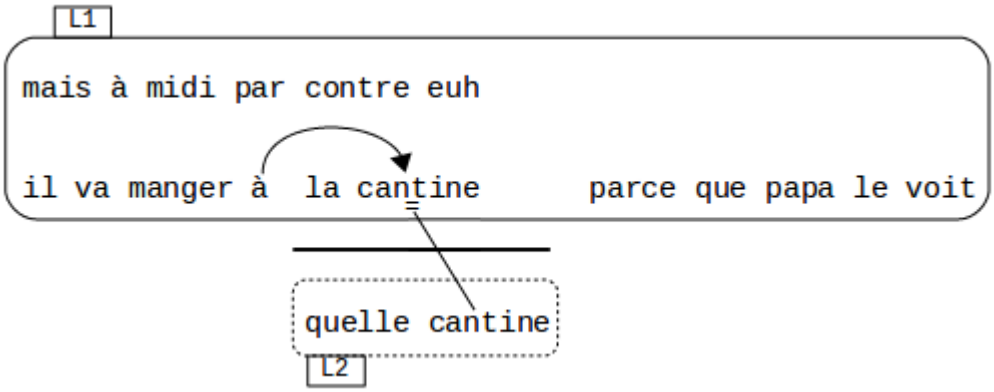

Figure 41 : Modélisation de l'exemple (400)

Nous distinguerons donc trois niveaux d'implication du locuteur.

Le niveau le plus élevé, que nous appellerons *imposition*, correspond aux cas où le locuteur impose, en quelque sorte, l'intégration de son complément différé à la structure syntaxique de l'énoncé support. Cela correspond la plupart du temps à une assertion, comme dans les exemples (399), (420), (401) et (421).

On trouve toutefois quelques exceptions lorsque le locuteur ajoute un complément différé à une de ses propres questions (exemple 424).

(424) c’est bon là euh vous avez compris ? / jusqu’à présent ? (Rhap-D2008, Rhapsodie, CD-441)

On peut comparer cet exemple aux exemples (425) et (426) ci-dessous.

(425) L1 : est ce que tu sais comment on retrouve des des la présentation de l’emploi du temps machin ?
L2 : des euh par filières ? (Fleuron, CD-852)

(426) L1 : parce que vous venez bien suivre des cours français espagnol c’est ça ?
L2 : oui
L1 : pour améliorer la traduction ? (Fleuron, CD-846)

Il faut noter que nous ne considérons pas l’implication du locuteur de façon absolue, mais relativement à l’énoncé support. Ainsi, dans l’exemple (424), le complément différé ouvre effectivement une nouvelle position syntaxique, tandis que dans l’exemple (425), le locuteur du complément différé propose un syntagme pour l’ouverture d’une nouvelle position syntaxique. L’exemple (426) illustre un cas particulier : ici, le locuteur d’un complément différé semble ajouter un complément différé à une de ses propres questions, mais la construction syntaxique a été reprise par le morphème *oui* asserté par son interlocuteur (cf. chapitre 3, section 3.3.2). On peut donc considérer ici que le locuteur n’ajoute pas directement un complément différé à sa question, mais propose plutôt l’ajout d’un syntagme à l’anaphore produite par son interlocuteur.

Le second niveau d’implication du locuteur, que nous appellerons *proposition*, correspond aux cas où le locuteur propose l’intégration de son complément différé à l’énoncé support, comme dans les exemples (422), (423), (425) et (426).

Le dernier niveau d’implication du locuteur, que nous appellerons *demande*, correspond aux cas où le locuteur demande à son locuteur de fournir un syntagme à intégrer dans la construction syntaxique de l’énoncé support (exemple 400).

6.4 Rôles et objectifs des compléments différés

Dans le chapitre 5, nous avons présenté la classification des énoncés non phrastiques effectuée par Fernández Rovira (2006, cf. section 5.2). En reprenant cette classification et en la couplant aux observations que nous avons faites au cours du chapitre 5, on remarque qu’un locuteur peut faire cinq actions en produisant un complément différé :

- demander
- répondre
- confirmer
- corriger
- enrichir

Tout d'abord, le locuteur peut poser une question à son interlocuteur. Cette question peut lui servir à s'assurer de sa bonne compréhension de l'énoncé de son interlocuteur (exemples 423, 427 et 428),

(423) L1 : qu'est-ce que vous avez fait de beau le week-end ?
L2 : le week-end ci ? (TCOF, CD-648)

(427) L1 : on y va
L2 : en anglais ? (TCOF, CD-615)

(428) L1 : et par exemple euh les yaourts avec des fruits des petites choses comme ça
L2 : avec des fruits euh en morceaux ? (TCOF, CD-683)

ou à demander des précisions sur la situation (exemples 400 et 429).

(400) L1 : mais à midi par contre euh il va manger à la cantine parce que papa le voit
L2 : quelle cantine ? (TCOF, CD-633)

(429) Michel a l'intention de partir. Où ? (Est Républicain, CD-376)

Le locuteur peut aussi répondre à une question de son interlocuteur par le biais d'un complément différé (exemples 430 à 432).

(430) L1 : et ils ont mis combien de temps à le faire ?
L2 : longtemps (TCOF, CD-616)

(431) L1 : parce que elle est dans quoi elle ?
L2 : une maison d'enfants à caractère social (TCOF, CD-728)

(432) L1 : il est en quelle classe déjà ?
L2 : C.M.2 (TCOF, CD-734)

Il peut confirmer sa compréhension de l'énoncé support, par exemple en en répétant un segment (exemple 433).

(433) L1 : il y a aussi des foulards et des sacs
L2 : des foulards et des sacs (TCOF, CD-517)

Il peut corriger une partie des informations apportées par l'énoncé support (exemples 421, 434 et 435).

(421) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

(434) L1 : alors l'intervenante c'est une professeur du conservatoire de musique N2 je tu la connais peut-être qui est professeur de flûte à bec
L2 : non ça me dit rien
L1 : euh profeteur professeur de flûte traversière (TCOF, CD-731)

(435) il était dans le coma / enfin en phase d'éveil de coma (TCOF, CD-619)

Enfin, il peut enrichir l'ensemble des informations apportées par l'énoncé support (exemples 376, 401 et 436).

(376) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

(401) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

(436) L1 : il y a que la secrétaire qui a besoin de signer je crois
L2 : et le secré- et le président (TCOF, CD-675)

Tous ces rôles peuvent être remplis par différents types de compléments différés. Dans les sections 6.6 à 6.9, nous observerons comment des compléments différés de natures variées peuvent réaliser les actions que nous venons de présenter.

6.5 Répartition des types de rattachement et de l'implication du locuteur dans la production du complément différé

Nous avons vu en section 6.3.2 que le complément différé pouvait se rattacher à son énoncé support de quatre façons différentes. L'une consiste à ouvrir une nouvelle position syntaxique, et les trois autres consistent à réinstancier une position déjà remplie dans la construction précédente. Ces dernières se distinguent par la relation que le syntagme différé entretient avec le syntagme sur lequel il s'entasse. Le tableau 22 ci-dessous présente la répartition des différents types de rattachement dans notre corpus.

	Ouverture	**Effet coord.**	**Cumul**	**Correction**	**TOTAL**
Pourcentage	41 %	22 %	34 %	3 %	100 %

Tableau 22 : Répartition des types de rattachement du complément différé

On observe une prépondérance des ouvertures, qui représentent toutefois moins de la moitié (41 %) des compléments différés de notre corpus (cf. chapitre 5, section 5.1.1). Parmi les entassements, les

cumuls sont les plus nombreux (57 % des entassements, 34 % du total). On trouve, à l'inverse, très peu de corrections (5 % des entassements, 3 % du total).

L'implication du locuteur peut aussi varier, comme nous l'avons vu en section 6.3.3. Il peut imposer le rattachement d'un complément différé à la construction syntaxique de l'énoncé support, mais aussi proposer un syntagme à rattacher, voire demander à son interlocuteur d'en fournir un. Le tableau 23 ci-dessous présente la répartition des différents niveaux d'implication du locuteur dans notre corpus.

	Imposition	**Proposition**	**Demande**	**TOTAL**
Pourcentage	89 %	8 %	3 %	100 %

Tableau 23 : Répartition du degré d'implication du locuteur

Dans la majorité des cas (89 %), le locuteur impose son complément différé : il le rattache d'office à la construction syntaxique précédente, sans consulter son interlocuteur. Le reste des compléments différés se partage entre les propositions (8 %), où le locuteur suggère un syntagme à son interlocuteur, et les demandes (3 %), où le locuteur réclame un syntagme auprès de son interlocuteur.

Dans les sections suivantes, nous détaillerons les quatre façons dont le complément différé peut se rattacher à son énoncé support. Nous aborderons les ouvertures en section 6.6, les effets de coordination en section 6.7, les cumuls en section 6.8 et les corrections en section 6.9. Pour chacun de ces types de rattachement, nous nous intéresserons aux cas où le locuteur impose un syntagme, mais aussi aux cas où il le propose ou le demande.

6.6 Ouvertures d'une nouvelle position syntaxique

Le premier type de rattachement du complément différé à l'énoncé support consiste à ouvrir une nouvelle position syntaxique dans la construction déjà présente (exemple 399).

(399) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / <u>qui donne euh sur les quais</u> (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

Le locuteur du complément différé peut imposer, proposer ou demander un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique. Le tableau 24 ci-dessous présente la répartition des trois degrés d'implication du locuteur pour ce type de complément différé.

	Imposition	Proposition	Demande	TOTAL
Ouverture	89 %	8 %	3 %	100 %

Tableau 24 : Répartition du degré d'implication du locuteur pour les compléments différés qui ouvrent une nouvelle position syntaxique

On remarque qu'en très grande partie (89 %), le locuteur impose un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique et fournit un syntagme pour la remplir : nous présenterons ce type de complément différé en section 6.6.1. On trouve ensuite les propositions de syntagme pour ouverture (8 %), que nous présenterons en section 6.6.2. Les demandes de syntagme pour ouverture, que nous présenterons en section 6.6.3, sont les moins fréquentes (3 %).

6.6.1 Imposer un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique

L'ouverture d'une nouvelle position syntaxique est représentée par une flèche pleine reliant le gouverneur dans l'énoncé support à la tête du complément différé. L'exemple (399), que nous avons présenté précédemment, illustre ce phénomène et a pour modélisation la figure 30.

(399) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

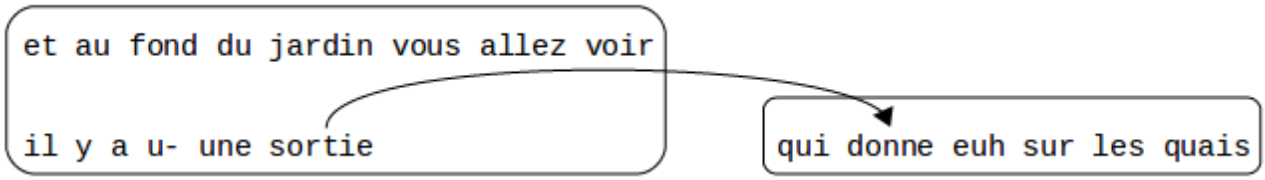

Figure 30 : Modélisation de l'exemple (399)

Ouvrir une nouvelle fonction syntaxique peut servir au locuteur à remplir deux objectifs.

Premièrement, le locuteur peut apporter une information supplémentaire à l'énoncé précédent (exemples 376, 399 ci-dessus, 414, et 437 à 439).

(376) Ils ont sagement défilé en cortège. Sur les trottoirs. (Est Républicain, CD-194)

(414) Des patrouilles ont été lancées dans le quartier. Mais sans résultat. (Est Républicain, CD-325)

(437) elle nous a fait un cours sur le C.V. hein / pendant trois heures (TCOF, CD-610)

(438) La convocation est arrivée hier dans les boîtes aux lettres. Et suscite déjà des commentaires. Pas franchement chaleureux. (Est Républicain, CD-104)

(439) et après j'ai fait Perrache ici / en tram (CLAPI, CD-790)

Deuxièmement, le locuteur peut, simultanément à l'apport d'information, répondre à une question fermée (exemples 407, et 440 à 442).

(407) L1 : tu peux imprimer ma photo ?
L2 : si tu me montres l'imprimante (TCOF, CD-543)

(440) L1 : il a fait un stage déjà ?
L2 : euh deux jours (CLAPI, CD-787)

(441) L1 : est-ce que vous étiez déjà inscrit euh à l'université de Nancy deux ?
L2 : une fois (Fleuron, CD-824)

(442) L1 : je peux le prendre dans la main ?
L2 : si tu l'écrases pas (TCOF, CD-659)

Dans l'exemple (440), le complément différé *« deux jours »* apporte l'information *le stage a duré deux jours*. Mais il répond aussi, indirectement, à la question posée par L1 : si la personne dont il est question n'avait pas fait de stage, alors on ne pourrait pas fournir d'information concernant la durée de ce stage. De même, dans l'exemple (441), en apportant l'information *j'ai été inscrit une fois à l'université de Nancy deux*, L2 répond à la question posée par L1 : il était effectivement déjà inscrit.

Dans les exemples (407) et (442), on constate que, contrairement aux exemples (440) et (441), la réponse de L2 ne répond pas immédiatement à la question posée par L1. Au contraire, elle pose en quelque sorte une question supplémentaire, et c'est à partir de la réponse à cette question que L1 pourra déduire la réponse à sa propre question.

6.6.2 Proposer un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique

Le locuteur du complément différé peut proposer, plutôt qu'imposer, un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique. On trouve ce phénomène dans des exemples tels que (422). Tout comme précédemment, l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique est représentée par une flèche, cette fois discontinue (figure 39).

(422) L1 : ça mord ouais
L2 : fort ? (TCOF, CD-658)

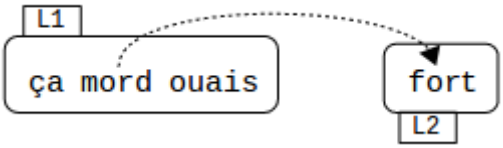

Figure 39 : Modélisation de l'exemple (422)

En proposant un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique, le locuteur du complément différé présente une nouvelle information, mais n'en assume pas la responsabilité. Son « engagement public » (« public commitment », Lascarides et al. 2009, 2009b), défini comme « l'attitude mentale appropriée d'un locuteur envers ses propres productions et les productions qu'il accepte »[153] (Lascarides et al. 2009b, Hamblin 1987:231), est minime ; c'est au contraire à son interlocuteur de s'engager, ou non, pour le contenu de l'information proposée.

6.6.3 Demander un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique

Enfin, la position syntaxique ouverte par le complément différé peut être remplie par un pronom interrogatif ou un syntagme contenant un déterminant interrogatif, entraînant ainsi un vide référentiel : le locuteur du complément différé ouvre la nouvelle position syntaxique, mais laisse à son interlocuteur le soin de fournir un syntagme pour la remplir.

Nous représentons le vide référentiel associé au complément différé en l'encadrant d'un rectangle discontinu. Ainsi, l'exemple (443) aura pour modélisation la figure 42.

(443) L1 : eh ben jeudi moi j'ai pas cours ah non jeudi j'ai rendez-vous chez le dentiste à T4 chez moi
L2 : à quelle heure ? (TCOF, CD-547)

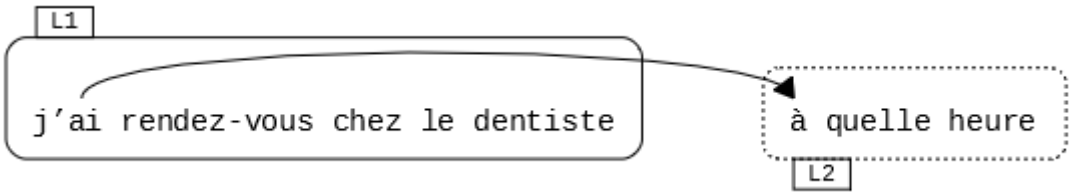

Figure 42 : Modélisation de l'exemple (443)

En produisant ce type de complément différé, le locuteur peut poser une question ouverte à son interlocuteur, comme dans l'exemple (443) ci-dessus, ou l'exemple (444).

153 « the appropriate mental attitude of a speaker towards his own dialogue moves and the moves that he accepts » (Lascarides et al. 2009b)

(444) L1 : et je suis trop fière de lui franchement honnêtement je
L2 : pourquoi sur quel(s) point(s) ? (TCOF, CD-747)

C'est là, en apparence, la fonction remplie par tous les compléments différés qui demandent un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique. Néanmoins, on remarque que certains d'entre eux remplissent également une fonction rhétorique. Par exemple, on trouve ce type de compléments différés dans des productions écrites de notre corpus (exemples 429 et 445).

(429) Michel a l'intention de partir. Où ? (Est Républicain, CD-376)

(445) Basées à Archamps (Haute-Savoie), jusqu'ici implantées essentiellement dans le grand Rhône-Alpes et en Alsace (Hagueneau et Mulhouse), « Les Serres de Salève » ouvriront leur première jardinerie en Lorraine. Quand ? (Est Républicain, CD-380)

Il est évident que le lecteur n'a pas la possibilité de répondre à la question posée, et ce même si par hasard il en connaît la réponse. Ici, le complément différé sert à maintenir l'attention du lecteur, en imitant un discours oral ou une discussion (cf. section 6.1.6). Le scripteur ne répond d'ailleurs jamais à la question posée (exemples 429b et 445b), ou plutôt la réponse qu'il fournit témoigne de son ignorance, ce qui accentue cette impression de discussion orale.

(429b) Michel a l'intention de partir. Où ? Il ne sait pas encore. (Est Républicain, CD-376)

(445b) Basées à Archamps (Haute-Savoie), jusqu'ici implantées essentiellement dans le grand Rhône-Alpes et en Alsace (Hagueneau et Mulhouse), « Les Serres de Salève » ouvriront leur première jardinerie en Lorraine. Quand ? Chargé du développement, Antoine Siboul, reste très prudent. « C'est trop frais. Pour l'instant, rien n'est calé ». (Est Républicain, CD-380)

Dans l'exemple (446), le complément différé a aussi une fonction rhétorique : L2 cherche moins à savoir qui il aurait pu interroger qu'à faire remarquer à L1 l'absurdité de sa question. La réponse de L1, en outre, montre qu'il a compris ce sous-entendu.

(446) L1 : mais tu as pas demandé ?
L2 : à qui ?
L1 : ah ouais (CLAPI, CD-778)

6.7 Effets de coordination

Le second type de rattachement, et le premier parmi les entassements, consiste à entasse sur un syntagme de l'énoncé support un syntagme apportant une nouvelle information, en réalisant ainsi un

« effet de coordination » (Blanche-Benveniste 1990:15) ou « entassement *de re* » (Kahane et al. 2012:1810) (exemple 420).

(420) La démarche contribue ainsi à la préservation d'une espèce déclinante. Et purement insectivore. (Est Républicain, CD-348)

Le tableau 25 ci-dessous présente la répartition des trois degrés d'implication du locuteur pour ce type de complément différé.

	Imposition	**Proposition**	**Demande**	**TOTAL**
Effets de coord.	97 %	2 %	1 %	100 %

Tableau 25 : Répartition du degré d'implication du locuteur pour les effets de coordination

Tout comme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique, on constate ici une importante prépondérance des impositions (97 %), que nous présenterons en section 6.7.1. Les propositions de syntagme pour coordination (2 %) et les demandes de syntagme pour coordination (1 %) seront présentées respectivement en sections 6.7.2 et 6.7.3.

6.7.1 Imposer un syntagme pour une coordination

La coordination, en tant que sous-catégorie de l'entassement, est représentée par l'alignement des syntagmes entassés ainsi que par un trait reliant la tête du complément différé à la tête du syntagme de l'énoncé support sur lequel il s'entasse. Pour la distinguer des autres types d'entassements, nous ajoutons un signe + au début du trait figurant le lien paradigmatique. La coordination de l'exemple (420) est ainsi représentée par la figure 36.

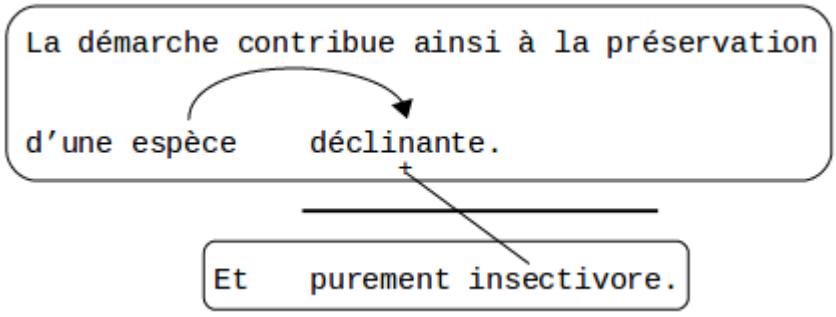

Figure 36 : Représentation de l'effet de coordination de l'exemple (420)

Tout comme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique, une coordination permet au locuteur du complément différé d'apporter une information supplémentaire à l'énoncé précédent. Il

peut ainsi continuer ou terminer une liste démarrée dans l'énoncé support (exemples 403, 436, et 447 à 450).

(403) Notre piéton, lui, n'a pas de papillon. Mais des infos. (Est Républicain, CD-385)

(436) L1 : il y a que la secrétaire qui a besoin de signer je crois
L2 : et le secré- et le président (TCOF, CD-675)

(447) la France blessée veut se retrouver rassemblée / et fraternelle (Rhap-M2004, Rhapsodie, CD-483)

(448) Patrick Meyer veut que la loi s'applique. Qu'elle joue son rôle dissuasif. (Est Républicain, CD-379)

(449) L1 : à chaque fois j'ai envie de te l'enlever
L3 : mais non pas touche
L2 : tirer sur les oreilles (TCOF, CD-617)

(450) Les élèves de la classe européenne sont rentrés fourbus. Mais contents. (Est Républicain, CD-378)

D'autres coordinations servent à introduire une alternative (Mauri 2008:47), comme dans les exemples (451) et (452).

(451) Hier, elles ont reçu des fleurs. Ou du chocolat, pour les mamans accueillies dans un service où les fleurs sont à proscrire. (Est Républicain, CD-287)

(452) L1 : si c'est un garçon je lui donnerai le nom de mon père
L2 : ouais
L1 : ou d'un frangin à mon père
L2 : d'accord
L1 : ou de mon grand-père éventuellement (TCOF, CD-513)

6.7.2 Proposer un syntagme pour une coordination

Le locuteur du complément différé peut proposer un syntagme pour une coordination. On représente ce phénomène de la même façon qu'un syntagme imposé pour une coordination, à l'exception du trait reliant la tête du complément différé à la tête du syntagme de l'énoncé support sur lequel il s'entasse. Celui-ci est cette fois discontinu. Ainsi, une proposition de syntagme pour une coordination telle que (453) aura pour représentation la figure 43.

(453) L1 : et nous avons un hélicoptère de surveillance qui est dans en ce moment là il tourne euh
L2 : qui dépend de l'aéroport ? (TCOF, CD-669)

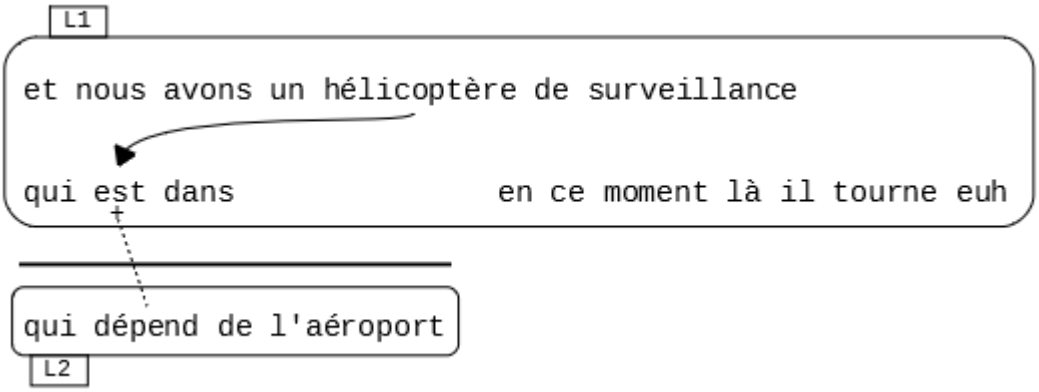

Figure 43 : Modélisation de l'exemple (453)

Tout comme lorsqu'il propose un syntagme pour l'ouverture d'une nouvelle position syntaxique (cf. section 6.6.2), le locuteur du complément différé présente ici une nouvelle information et demande à son interlocuteur de confirmer ou de nier la véracité de cette information. Il peut ainsi suggérer l'ajout d'un syntagme à une liste initiée dans la construction précédente (exemple 454).

(454) L1 : qu'est ce qu'elle vous a demandé ?
L2 : hum formation
L1 : formation ?
L2 : hum
L1 : organisation des études ? (Fleuron, CD-850)

On remarque d'ailleurs que cet exemple rassemble plusieurs types de compléments différés. La première réponse de L2 ainsi que la répétition subséquente de L1 sont des cumuls (cf. section 6.8). Le complément différé qui nous intéresse ici est formé par le syntagme *[organisation des études]* : L1 propose un élément pour continuer la liste que la réponse de L2 a commencée.

6.7.3 Demander un syntagme pour une coordination

Enfin, le locuteur du complément différé peut coordonner un syntagme sans dénotation précise. Il peut ainsi demander à son interlocuteur un syntagme à coordonner, un élément à ajouter à une liste initiée dans la construction précédente. Ce phénomène est assez rare dans notre corpus. La production (455), représentée en figure 44, en est un exemple.

(455) De ces Lorrains minimes bien dans le vent, que retiendra-t-on ? La démonstration des Vosgiens sur le 1000 m gagné par Perrin en 2'54"83, la belle allure du Barisien Alberic Toussaint à la marche, la révélation yussoise du jour Rémi Malachin, vainqueur sur 100 m haies d'un jeune homme, le Forbachois Doub qui n'a de tendre que le nom et qui, en vérité, fut l'homme fort de ces championnats avec des succès à la perche et au javelot. Et qui encore ? (Est Républicain, CD-375)

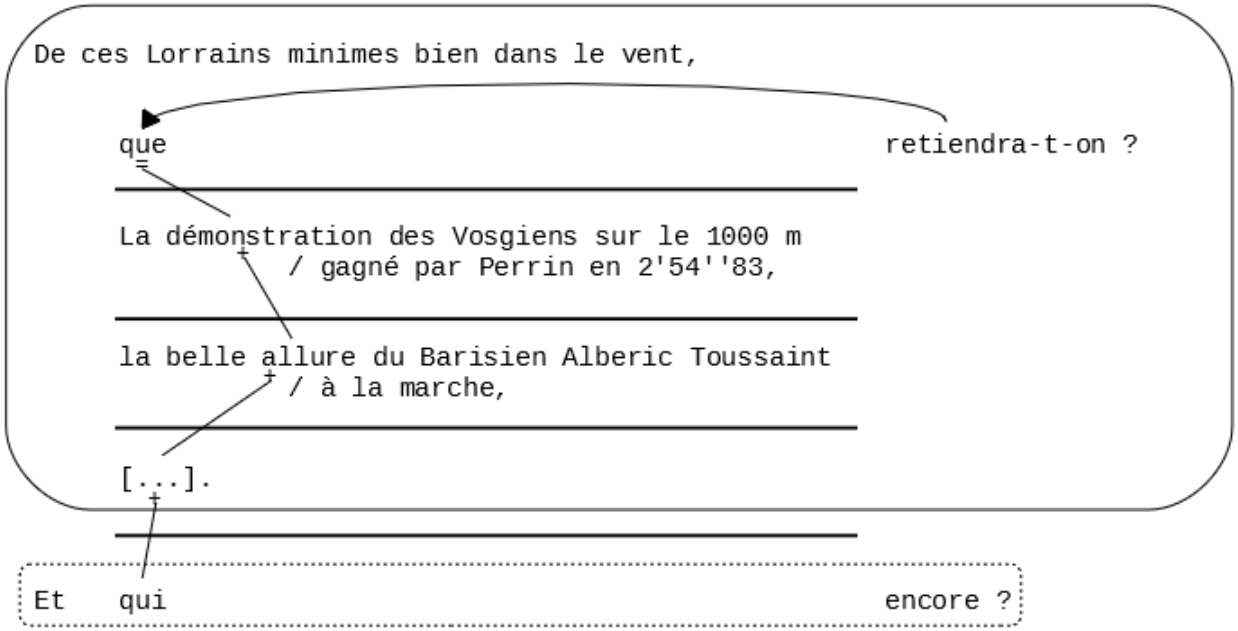

Figure 44 : Modélisation de l'exemple (455)

6.8 Cumuls

Les cumuls sont des entassements pour lesquels le sens du complément différé et celui du syntagme sur lequel il s'entasse sont apparentés : ils peuvent être synonymes, ou l'un peut être une précision de l'autre (exemple 401).

(401) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

Le tableau 26 ci-dessous présente la répartition des trois degrés d'implication du locuteur pour ce type de complément différé.

	Imposition	**Proposition**	**Demande**	**TOTAL**
Cumul	84 %	13 %	3 %	100 %

Tableau 26 : Répartition du degré d'implication du locuteur pour les cumuls

Les compléments différés en cumul qui sont imposés par le locuteur sont ici aussi les plus fréquents (84 %), bien qu'ils soient légèrement moins prépondérants que pour les ouvertures d'une nouvelle position syntaxique et les effets de coordination. Nous les présenterons en section 6.8.1. Tout comme précédemment, les propositions (13 %) sont plus nombreuses que les demandes (3 %). Nous présenterons les premières en section 6.8.2 et les secondes en section 6.8.3.

6.8.1 Imposer un syntagme pour un cumul

Sous-catégorie de l'entassement, au même titre que la coordination, le cumul est représenté par un trait reliant la tête du complément différé à la tête du syntagme de l'énoncé support sur lequel il s'entasse. Nous le distinguons des autres types d'entassements par un signe = au début de ce trait. Le cumul de l'exemple (401) a donc pour représentation la figure 37.

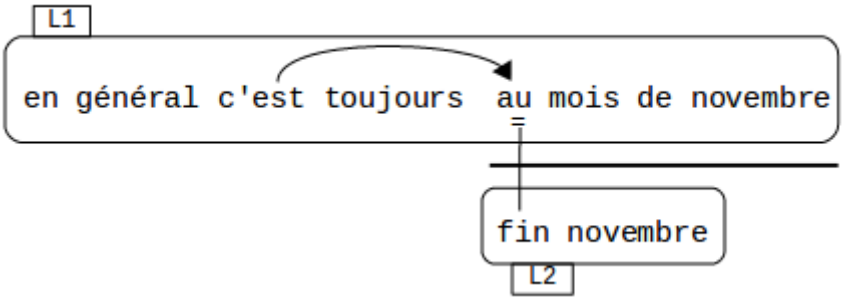

Figure 37 : Représentation du cumul de l'exemple (401)

Le cumul concerne les compléments différés qui ont la même dénotation que le syntagme sur lequel ils s'entassent, qui apportent une précision sur ce syntagme, ou qui dénotent le même élément que ce syntagme. On regroupe dans cette catégorie des compléments différés aux rôles variés, que nous présentons ci-après.

- Trouver la bonne formulation

Tout d'abord, un locuteur peut chercher une formulation satisfaisante et ainsi entasser plusieurs syntagmes partageant une même dénotation (exemples 456 et 457).

(456) L1 : mais sinon non globalement c'est bien pour tout le monde on est content
on a rencontré des gens super sympa
L2 : hum
L1 : des gens géniaux (TCOF, CD-618)

(457) non non ça on sait très bien non non mais elle ce qu'elle veut c'est être sur les planches / faire sa vie sur scène (TCOF, CD-535)

Il peut aussi fournir à son interlocuteur une formulation alternative, si ce dernier semble en chercher une (exemple 458).

(458) L1 : ah donc euh à la fin de cette guerre les les saisonins donc euh les races
L2 : mh
L1 : euh allèrent dans leur euh dans leur écrin dans leur monde à eux
L2 : mh
L1 : dans leur euh dans dans leur euh chez eux quoi
L2 : leur foyer (TCOF, CD-500)

- Apporter une précision

Le locuteur du complément différé peut apporter une précision sur une information véhiculée par un syntagme de l'énoncé précédent. C'est le cas de l'exemple (401), présenté ci-avant, et des exemples (371) et (459).

(371) Trois saisons avec la même épine dorsale, c'est long. Très long. (Est Républicain, CD-161)

(459) et vous savez on a l'impression que vous savez qu'il va devenir votre amant / votre premier amant (Rhap-D2010, Rhapsodie, CD-464)

Le complément différé peut aussi remplacer un syntagme dont la référence n'est pas estimée très claire par le locuteur, qui souhaite alors expliciter de quoi il est question (exemples 460 et 461).

(460) ils en font au pop corn / de du milka (TCOF, CD-732)

(461) L'objectif principal se situe toutefois sur une autre galaxie. Celle des tournois satellites. (Est Républicain, CD-101)

- Répondre à une question ouverte

Le cumul est aussi un moyen pour un locuteur de répondre à une question ouverte. Il peut produire un complément différé qui s'entasse sur le syntagme interrogatif de l'énoncé support et on cumule alors deux dénotations pour un même élément (Kahane et al. 2012), comme dans les exemples (430), (432) et (462), ce dernier exemple étant de même représenté en figure 45.

(430) L1 : et ils ont mis combien de temps à le faire ?
L2 : longtemps (TCOF, CD-616)

(432) L1 : il est en quelle classe déjà ?
L2 : C.M.2 (TCOF, CD-734)

(462) L1 : bah elles sont arrivées quand l- les filles ?
L2 : l'après-midi (TCOF, CD-647)

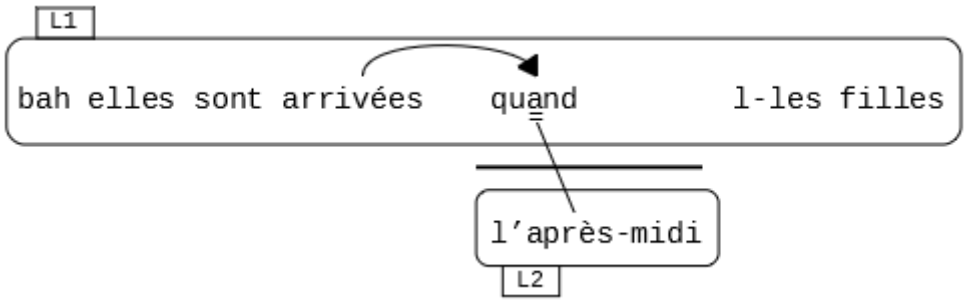

Figure 45 : Représentation du cumul de l'exemple (462)

- Confirmer sa compréhension

Enfin, le locuteur du complément différé peut confirmer sa compréhension des propos énoncés par son interlocuteur. Il peut pour cela reformuler un syntagme produit par son interlocuteur (exemple 463).

(463) L1 : ben oui ça m'a gêné parce que moi euh dans dans dans ma vie d'enfant et de pré-adolescent je cherchais un un équilibre avec le père la mère et caetera et
L2 : une référence oui oui (TCOF, CD-590)

Mais cette confirmation est principalement réalisée par la répétition d'un syntagme de l'énoncé précédent (exemples 433, 464 et 465).

(433) L1 : il y a aussi des foulards et des sacs
L2 : des foulards et des sacs (TCOF, CD-517)

(464) L1 : vous êtes arrivée quand ?
L2 : eh vendredi
L1 : vendredi très très bien (Fleuron, CD-857)

(465) L1 : bonjour je vais prendre une flûte euh farinée
L2 : farinée (CLAPI, CD-759)

- Le cas des répétitions

Les répétitions forment un cas particulier des compléments différés qui se cumulent avec un syntagme de l'énoncé précédent. Elles peuvent certes servir à confirmer la compréhension du locuteur, mais remplissent par la même occasion bien d'autres rôles.

Il existe en effet différentes raisons pour lesquelles un locuteur peut répéter un syntagme de l'énoncé précédent. La répétition peut servir à prendre la parole, et à gagner du temps pour préparer sa propre production (Norrick 1987). Elle peut servir à lier les éléments de la conversation entre eux, montrer la pertinence d'une contribution par rapport au contexte précédent et ainsi maintenir la cohésion de la conversation (Norrick 1987, Tannen 2007:60). La répétition peut aussi servir à montrer son intérêt pour les propos de l'autre, à manifester son accord (Norrick 1987, Ursi et al. 2018), à expliciter ce qu'on a compris de l'intervention de l'interlocuteur (Tannen 2007:15) ou à accuser réception du message transmis par l'autre locuteur (Ursi et al. 2018). Ainsi, la répétition ne sert pas uniquement à lier les éléments de la conversation entre eux, mais aussi à construire la conversation en tant qu'interaction (Tannen 2007:61).

Lorsqu'il apporte une nouvelle information, un locuteur cherche des preuves de la compréhension de son interlocuteur, et non simplement une absence de preuve de son incompréhension (Clark et al. 1991). La répétition d'un syntagme est l'une de ces preuves : le locuteur confirme par exemple ainsi sa bonne compréhension du contenu textuel de l'énoncé précédent. Cela permet l'ajout de l'information au socle commun des participants (« common ground », Stalnaker 1978, Clark et al. 1991), c'est-à-dire à l'ensemble des informations que les participants d'une conversation partagent et croient qu'ils partagent. Lorsqu'une information est ajoutée au socle commun, tous les participants à la conversation savent qu'ils la partagent, et ils peuvent alors s'appuyer dessus pour la suite de leur échange[154].

Toutefois, la répétition peut aussi avoir pour fonction de pointer un élément jugé incorrect et ainsi enclencher une séquence de réparation (Ursi et al. 2018). Dans l'exemple (466), le locuteur L2 répète le syntagme *[rester en vie dans les hôpitaux]* non pour signaler son accord, mais pour pointer l'emploi par L1 d'une formulation quelque peu inadéquate. L1 termine la séquence de réparation en apportant une correction à son syntagme « fautif ».

(466) L1 : il suffit qu'il y en ait un qui soit pas d'accord et les mecs doivent rester en vie quoi dans les hôpitaux
L2 : rester en vie dans les hôpitaux
L1 : à vie pardon (TCOF, CD-695)

154 Il existe bien entendu d'autres façons que la répétition d'ajouter une information au socle commun : voir pour cela Clark et al. (1991).

6.8.2 Proposer un syntagme pour un cumul

Les propositions de syntagme pour un cumul sont des compléments différés par le biais desquels un locuteur propose une reformulation, ou encore une précision concernant un syntagme de l'énoncé support. On les représente de la même façon que les syntagmes imposés pour un cumul, en remplaçant le trait symbolisant le lien paradigmatique par un trait discontinu. L'exemple (423) a ainsi pour modélisation la figure 40.

(423) L1 : qu'est-ce que vous avez fait de beau le week-end ?
L2 : le week-end ci ? (TCOF, CD-648)

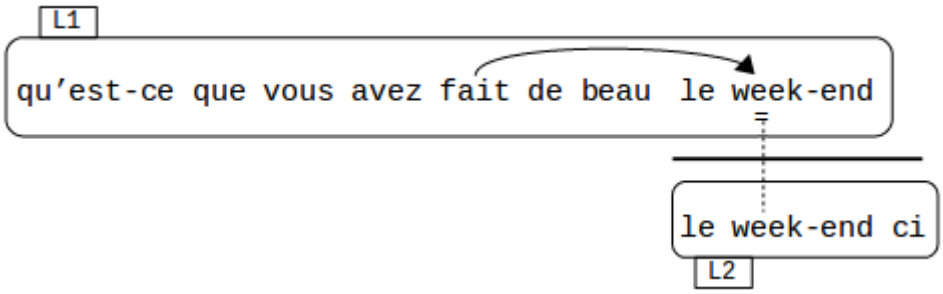

Figure 40 : Modélisation de l'exemple (423)

En proposant un syntagme à cumuler, le locuteur du complément différé peut suggérer une modification, une alternative à un syntagme de la construction précédente (exemples 423 ci-dessus, 418, 427 et 428). Il peut ainsi, entre autres, s'assurer de sa bonne compréhension de la signification des propos de son interlocuteur. Si celui-ci valide la proposition, alors le locuteur du complément différé sait qu'il a bien saisi la signification de l'énoncé précédent.

(418) L1 : par curiosité donnez-moi deux machins là là
L2 : deux abricots ? (CLAPI, CD-758)

(427) L1 : on y va
L2 : en anglais ? (TCOF, CD-615)

(428) L1 : et par exemple euh les yaourts avec des fruits des petites choses comme ça
L2 : avec des fruits euh en morceaux ?
L1 : oui (TCOF, CD-683)

Le syntagme à cumuler est parfois une répétition d'un syntagme de l'énoncé support, comme c'était le cas en section 6.8.1 (exemples 467 à 470).

(467) L1 : euh je l'ai eu hier
L2 : hier ? (TCOF, CD-636)

(468) L1 : et toi tu fais Noël en France ou aux Etats-Unis ?
L2 : en France
L1 : en France ? (TCOF, CD-656)

(469) L1 : à la fin du mois il rend son appartement et il s'en reva chez eux là bas
L2 : chez eux ? (TCOF, CD-507)

(470) L1 : je réfléchissais par rapport au fait de décaler en haut les chambres on perd cet effet là mais j'aimais bien moi
L2 : de décaler les chambres ? (CLAPI, CD-818)

Ces répétitions peuvent indiquer un doute du locuteur concernant sa compréhension des propos de l'autre participant. Par exemple, pour (467), le complément différé produit par L2 peut servir à demander confirmation de la forme du syntagme, ce qui équivaudrait à *« Tu as bien dit 'hier' ? Je n'ai pas bien entendu. »*. Mais il peut aussi servir à demander confirmation de l'information véhiculée par le syntagme, voire à exprimer un doute, ce qui équivaudrait à *« J'ai entendu 'hier'. Tu es sûr de cette affirmation ? »*.

L'exemple (467) peut aussi illustrer le cas où un locuteur essaie d'inciter son interlocuteur à continuer, à développer ses propos. C'est par exemple le cas dans (468), où L1 demande à L2, un Américain étudiant en France, d'expliquer pourquoi il ne retourne pas aux États-Unis pour Noël alors qu'on pourrait s'attendre à ce qu'il passe les fêtes de fin d'année avec sa famille.

Enfin, le locuteur peut signaler qu'il ne comprend pas le sens véhiculé par les propos de son interlocuteur. Dans (469), par exemple, L2 montre qu'il ne comprend pas à qui réfère le pronom *eux* utilisé par L1. L'incompréhension peut aussi porter sur le processus de réflexion de l'interlocuteur : dans (470) L2 montre qu'il ne comprend pas pourquoi L1 veut « décaler les chambres ».

6.8.3 Demander un syntagme pour un cumul

Il y a une demande de syntagme pour un cumul lorsque le locuteur du complément différé entasse un syntagme interrogatif sur un syntagme de l'énoncé support. Ces deux syntagmes partagent alors leur dénotation : c'est le cas des exemples (400) (représenté en figure 41), et (471) à (473).

(400) L1 : mais à midi par contre euh il va manger à la cantine parce que papa le voit
L2 : quelle cantine ? (TCOF, CD-633)

(471) L1 : c'est pour ça que un dressing dans le coin ça fait gagner de la place
L2 : mais dans quel coin ? (CLAPI, CD-764)

(472) Les enfants de l'école maternelle Capitaine-Nicolas l'attendaient avec impatience. Qui ? (Est Républicain, CD-386)

(473) L1 : alors ce qui était pas mal c'est que ¤N1¤ elle m'avait dit qu'il fallait absolument mettre le logo ¤N2¤ je pense à ça parce que je pense logo
L2 : le quoi ? (CLAPI, CD-781)

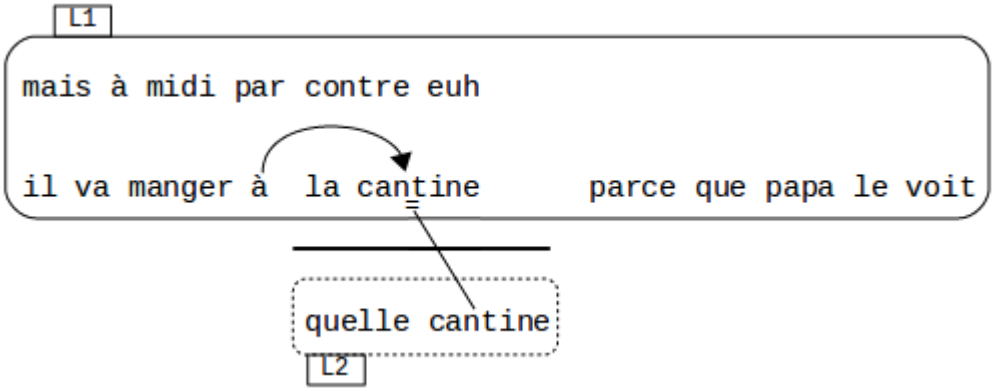

Figure 41 : Modélisation de l'exemple (400)

La demande de syntagme pour un cumul permet entre autres au locuteur de signaler sa mauvaise compréhension de l'information apportée par son interlocuteur. Il demande alors une formulation plus précise du syntagme concerné, comme dans les exemples (400) ou (471). Dans le cas de l'exemple (472), provenant d'un corpus écrit, le complément différé imite la question d'un hypothétique interlocuteur, puis y répond ensuite par un autre complément différé. L'exemple (473), lui, sert à indiquer une mauvaise réception du signal : le locuteur du complément différé demande à son interlocuteur de répéter le segment mal reçu. On peut noter en outre que ce type de complément différé, où la partie lexicale du syntagme est remplacée par un pronom interrogatif, peut servir à marquer l'incrédulité ou la surprise du locuteur.

6.9 Corrections

Le dernier type de rattachement consiste à entasser sur un syntagme de l'énoncé support un syntagme au sens différent, voire opposé (exemple 421).

(421) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

Le tableau 27 ci-dessous présente la répartition des trois degrés d'implication du locuteur pour ce type de complément différé.

	Imposition	Proposition	Demande	TOTAL
Correction	93 %	7 %	0 %	100 %

Tableau 27 : Répartition du degré d'implication du locuteur pour les corrections

À nouveau, les impositions constituent la part la plus importante de ce type de compléments différés (93 %) : nous les présenterons en section 6.9.1. Le reste des corrections (7 %) se présente sous forme de proposition de syntagme (section 6.9.2). Les demandes de syntagme sont elles totalement absentes de notre corpus. Dans notre classification, le principe des *demandes* est que tout ou partie du complément différé est constitué par un mot interrogatif (pronom ou déterminant) : il semble difficile d'associer ce critère à une idée de correction.

6.9.1 Imposer un syntagme pour une correction

Tout comme la coordination et le cumul, la correction est une sous-catégorie de l'entassement : on la représente donc en reliant par un trait la tête du complément différé et celle du syntagme de l'énoncé support sur lequel il s'entasse. On y ajoute un signe × pour représenter le rejet du syntagme initial.

On trouve parmi les syntagmes imposés pour une correction des exemples tels que (421) (représenté en figure 38), (434), (474) ou encore (475).

(434) L1 : alors l'intervenante c'est une professeur du conservatoire de musique N2 je tu la connais peut-être qui est professeur de flûte à bec
L2 : non ça me dit rien
L1 : euh profeteur professeur de flûte traversière (TCOF, CD-731)

(474) L1 : donc un total de quarante-deux licenciés seniors et un total de cinquante-deux licenciés au club on est resté sensiblement euh comme l'an passé
L2 : cinquante-trois (TCOF, CD-534)

(475) L1 : il y a une voiture qui vient les chercher ?
L2 : un camion (CLAPI, CD-783)

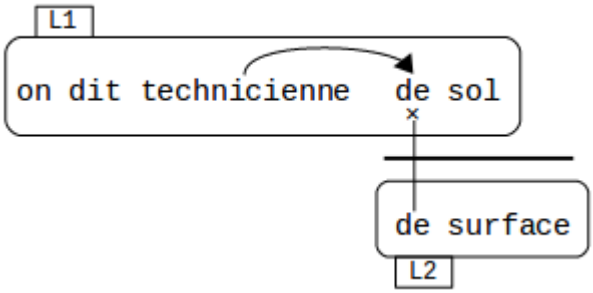

Figure 38 : Modélisation de l'exemple (421)

Dans les exemples (421) et (434), les informations véhiculées par le complément différé et par le syntagme de l'énoncé support sur lequel il s'entasse ne sont pas fondamentalement contradictoires. Dire *technicienne de sol* n'implique pas qu'on ne puisse pas dire *technicienne de surface*, et N2 peut très bien être *professeur de flûte à bec* et *professeur de flûte traversière*.

Dans d'autres cas, comme celui de l'exemple (474), les deux informations sont contradictoires. Ici, si l'information véhiculée par le syntagme de l'énoncé support (*le total est de cinquante-deux licenciés au club*) est vraie, alors l'information apportée par le complément différé (*le total est de cinquante-trois licenciés au club*) est fausse, et vice versa.

On comprend bien toutefois que, dans tous les cas, le locuteur rejette l'information véhiculée dans l'énoncé support. Dans le cas contraire, le complément différé aurait probablement été introduit par une conjonction de coordination et on aurait eu affaire à un effet de coordination (par exemple 421b, 434b et 474b).

(421b) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : **ou** de surface

(434b) L1 : alors l'intervenante c'est une professeur du conservatoire de musique N2 je tu la connais peut-être qui est professeur de flûte à bec
L2 : non ça me dit rien
L1 : euh **et** profeteur professeur de flûte traversière

(474b) L1 : donc un total de quarante-deux licenciés seniors et un total de cinquante-deux licenciés au club on est resté sensiblement euh comme l'an passé
L2 : **ou** cinquante-trois

La correction, comme son nom l'indique, peut donc servir à corriger une information jugée incorrecte.

Elle peut aussi servir de réponse négative à une question fermée posée par l'interlocuteur, comme dans l'exemple (475). Ici, le complément différé véhicule l'information *il y a un camion qui vient les chercher*, ce qui laisse supposer que l'information *il y a une voiture qui vient les chercher* est fausse et donc que la réponse à la question posée par L1 est négative.

6.9.2 Proposer un syntagme pour une correction

Les propositions de syntagme pour une correction sont des compléments différés produits par un locuteur pour suggérer une rectification à un syntagme jugé incorrect. Leur représentation est celle des syntagmes imposés pour une correction, le trait qui symbolise le lien paradigmatique étant cette fois-ci discontinu, comme pour toutes les propositions jusque là. Ainsi, la proposition de syntagme pour une correction de l'exemple (476) aura pour représentation la figure 46.

(476) L1 : ouais il y a aussi où on peut mettre le caramel euh enfin euh dans une grande pot
L2 : botte ? (TCOF, CD-652)

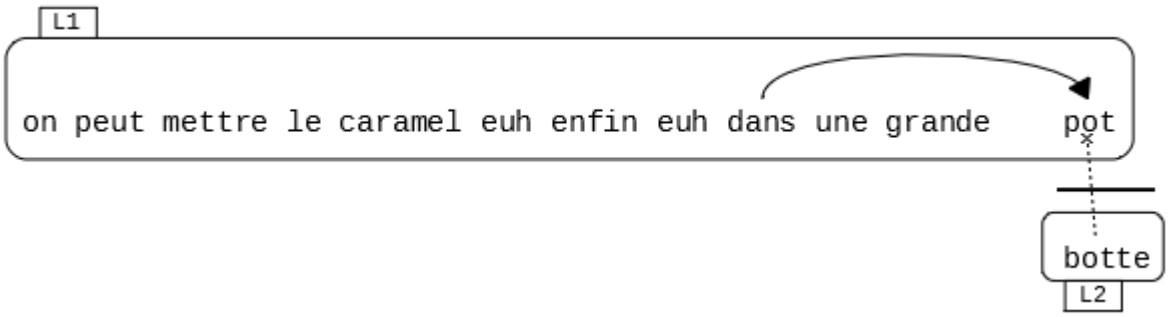

Figure 46 : Modélisation de l'exemple (476)

La distinction entre proposition de syntagme pour une correction et proposition de syntagme pour un cumul (cf. section 6.8.2) est parfois ténue (exemple 477).

(477) L1 : oui mais c'est pour cuire la langue de bœuf tu mets les légumes ça fait la soupe
L2 : ah le bouillon ? (TCOF, CD-634)

Dans l'exemple (477), soit L2 suppose que L1 confond la soupe et le bouillon, ou le mot *soupe* et le mot *bouillon*, auquel cas il s'agit bien d'une proposition de syntagme pour une correction ; soit L2 suppose que L1 connaît la différence entre la soupe et le bouillon et n'a simplement pas trouvé la bonne formulation, auquel cas il lui propose syntagme alternatif et il s'agit d'une proposition de syntagme pour un cumul.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons étudié les raisons pour lesquelles un complément différé est une unité prosodiquement ou graphiquement autonome, et les raisons pour lesquelles le complément différé est une unité syntaxiquement dépendante. Nous avons ainsi pu appréhender les circonstances qui autorisent ou incitent un locuteur à produire un complément différé.

Nous avons ensuite abordé la façon dont le complément différé se rattache à la structure syntaxique de son énoncé support. Nous avions déjà étudié en partie cet aspect dans le chapitre précédent ; nous l'avons ici approfondi en nous penchant de plus sur l'information apportée par le complément différé ainsi que sur l'implication du locuteur concernant cette information.

Nous savons depuis le chapitre précédent qu'un complément différé peut se rattacher à la structure syntaxique de son énoncé support de deux façons différentes. La première consiste à ouvrir une nouvelle position syntaxique (exemple 399).

(399) et au fond du jardin vous allez voir il y a u- une sortie / qui donne euh sur les quais (Rhap-D2008, corpus Avanzi, CD-442)

La seconde consiste à réinstancier une position syntaxique déjà remplie, et nous avons pu observer dans ce chapitre qu'il existait différentes sortes de relations entre le complément différé et le syntagme sur lequel il s'entasse. Le complément différé peut tout d'abord ajouter un élément à une énumération. Il réalise ainsi un « effet de coordination » (Blanche-Benveniste 1990:15) (exemple 420).

(420) La démarche contribue ainsi à la préservation d'une espèce déclinante. Et purement insectivore. (Est Républicain, CD-348)

Le complément différé peut aussi reformuler ou préciser le syntagme sur lequel il s'entasse. Les informations véhiculées par les deux syntagmes se cumulent et l'entassement sert alors à désigner un seul élément, contrairement à la coordination ci-avant (exemple 401).

(401) L1 : en général c'est toujours au mois de novembre
L2 : fin novembre (TCOF, CD-581)

Enfin, le complément différé peut corriger le syntagme sur lequel il s'entasse. Le locuteur affiche ainsi son refus de l'information véhiculée par le syntagme de l'énoncé support, qu'il juge erronée, et impose ou propose une alternative (exemple 421).

(421) L1 : on dit plus femme de ménage on dit technicienne de sol
L3 : tout à fait
L2 : de surface (TCOF, CD-677)

Ces quatre types de rattachement (ouverture d'une nouvelle position syntaxique, coordination, cumul et correction) sont réalisés par le locuteur avec des degrés variables d'implication. Nous avons en effet observé que le locuteur pouvait imposer le complément différé, c'est-à-dire l'intégrer d'emblée à la structure syntaxique de l'énoncé support, sans manifester l'intention de prendre en compte l'avis de son interlocuteur (exemples 399, 420, 401 et 421 ci-avant). Mais il peut tout aussi bien proposer le complément différé, et ainsi questionner son interlocuteur sur la pertinence du rattachement suggéré (exemples 422 et 423)

(422) L1 : ça mord ouais
L2 : fort ? (TCOF, CD-658)

(423) L1 : qu'est-ce que vous avez fait de beau le week-end ?
L2 : le week-end ci ? (TCOF, CD-648)

Il peut enfin demander à son interlocuteur de lui fournir un syntagme à rattacher à l'énoncé support (exemple 400).

(400) L1 : mais à midi par contre euh il va manger à la cantine parce que papa le voit
L2 : quelle cantine ? (TCOF, CD-633)

Tous ces types de compléments différés remplissent des rôles variés tels qu'apporter une nouvelle information, répondre à une question, confirmer ou vérifier la compréhension du locuteur, demander ou apporter une précision, ou encore corriger des informations.

Ce chapitre ainsi que le précédent ont été le lieu d'une étude approfondie des rôles et fonctions des compléments différés. Nous avons pu constater que les compléments différés sont des éléments qui, s'ils se ressemblent et se rassemblent de par leur définition commune, divergent grandement de par leurs caractéristiques syntaxiques et les rôles qu'ils remplissent dans le discours et dans l'interaction. Loin d'être uniquement des « ajouts après le point » (Combettes 2011) ou des hyperbates surprenantes (Gautier 2011, Combettes 2011), les compléments différés sont des unités dont la diversité et la polyvalence ne sont maintenant plus à démontrer.

Conclusion

Cette thèse nous a permis de comprendre le complément différé en tant qu'objet linguistique d'un côté, et en tant qu'outil à la disposition des locuteurs de l'autre. Nous avons ainsi pu appréhender le complément différé comme une unité théorique et déterminer ses caractéristiques syntaxiques et prosodiques ou graphiques, puis observer sous quelles formes il apparaît dans les productions effectives des locuteurs.

Nous sommes partis de l'hypothèse que la notion de phrase était inadaptée à une étude linguistique. Définie comme une unité autonome à la fois graphiquement ou prosodiquement, syntaxiquement et sémantiquement, elle se heurte régulièrement à la réalité des productions langagières, dans lesquelles ces trois critères définitoires ne sont pas systématiquement congruents (Berrendonner 2002, Kleiber 2003). Le complément différé constitue un de ces cas de non-congruence : il s'agit d'une unité autonome graphiquement ou prosodiquement, qui s'avère dépendre syntaxiquement d'une unité graphique ou prosodique antérieure.

Nous avons cherché dans un premier temps à aborder le complément différé comme un objet linguistique. Pour cela, nous avons établi sa définition et déterminé les critères permettant de le détecter dans un corpus.

Nous avons ainsi dû caractériser tout d'abord l'autonomie du complément différé. Pour les productions écrites, nous avons choisi d'utiliser la *phrase graphique*, c'est-à-dire l'unité graphique commençant par une majuscule et se terminant par une ponctuation forte (point, point d'exclamation, point d'interrogation ou points de suspension). Nous considérons en effet que la ponctuation est le choix d'un scripteur, et qu'elle transcrit donc la façon dont il souhaite que le lecteur interprète sa production. Pour les productions orales, on peut distinguer d'un côté les unités définies à partir de leur structure interne, telles que les unités microsyntaxiques (Bilger et al. 2013) ou rectionnelles (Benzitoun et al. 2010), et les unités macrosyntaxiques (Blanche-Benveniste et al. 1990:114) ; et de l'autre les unités définies à partir de leurs frontières, telles que le paragraphe oral (Morel et al. 1998), la période (Berrendonner 2002, Groupe de Fribourg 2012) et la période intonative (Lacheret-Dujour et al. 2002). Nous avons choisi d'utiliser la notion d'unité

macrosyntaxique (Bilger et al. 2013), qui se caractérise par son autonomie à la fois énonciative, illocutoire et communicative.

Nous avons ensuite abordé la définition du lien syntaxique entre le complément différé et son énoncé support. Nous nous sommes appuyés pour cela sur les critères de rection déterminés par le GARS (Blanche-Benveniste et al. 1984:62-63), selon lesquels un élément régi par un verbe est proportionnel à un paradigme de pronoms, intégrable dans un dispositif tel qu'une construction clivée, et sous la modalité du verbe constructeur.

À partir de ces critères, nous avons formulé notre définition du complément différé. Celui-ci implique la coexistence de trois phénomènes :

- le complément différé est séparé de l'énoncé contenant son gouverneur, appelé *énoncé support* par une frontière prosodique ou graphique majeure ;
- le complément différé est relié à un élément de ce même énoncé par un lien de dépendance syntaxique ;
- l'énoncé support est autonome, autant prosodiquement ou graphiquement que syntaxiquement, et ce même en l'absence du complément différé.

Cette définition recouvre les notions d'*hyperbate* (Combettes 2011, Stolz 2011), d'*épexégèse* (Bally 1944:§75, Benzitoun et al. 2010, Debaisieux 2011), ainsi que celle de *complément différé*, succinctement défini par Blanche-Benveniste, à qui nous empruntons ce terme, comme un complément « rajouté au verbe après coup, avec un statut intonatif autonome » (1997:114). Elle présente des critères permettant de reconnaître le complément différé dans un corpus, et s'étend à tout type de rection et non simplement aux dépendants du verbe.

En nous appuyant sur cette définition, nous avons établi un corpus annoté de 893 compléments différés, issus de sept sources : trois corpus d'écrits journalistiques et quatre corpus oraux, constitués de monologues, de dialogues et de conversations. Cette approche nous a permis de traiter une grande quantité de données et d'obtenir ainsi une image la plus représentative possible des compléments différés en français.

Nous avons ainsi pu étudier les caractéristiques syntaxiques des compléments différés, et en particulier les formes prises par le lien syntaxique que le complément différé entretient avec un élément de son énoncé support. Nous avons ainsi constaté que les compléments différés n'étaient pas tous gouvernés par un verbe (24 % des exemples de notre corpus). Le complément différé ne

relève donc pas systématiquement de la rection verbale, contrairement à ce qu'affirmaient Bally (1944:§75) et Blanche-Benveniste (1997:114). Nous avons de plus observé que le complément différé pouvait réinstancier une position syntaxique déjà occupée dans son énoncé support (59 % des exemples de notre corpus). Le complément différé ne se raccroche pas simplement à la structure syntaxique de son énoncé support : en s'entassant sur un syntagme déjà présent, il précise, modifie ou corrige cette construction.

Cet entassement est parfois contraint : nous avons par exemple montré qu'un complément différé ne pouvait être valenciel que si la valence de son gouverneur était déjà remplie dans l'énoncé support. À l'inverse, nous avons rencontré des compléments différés moins, voire non conformes aux exigences syntaxiques ou sémantiques de leur gouverneur, sans pour autant que la production ne soit perçue comme bancale. La frontière prosodique permet donc, dans certains cas, un « relâchement » du lien syntaxique : le complément différé, bien que toujours régi, est moins contraint en termes de catégorie syntaxique.

Dans un second temps, nous nous sommes interrogés sur l'utilisation du complément différé par les locuteurs. Nous avons en effet démontré que les divergences du complément différé par rapport à la phrase canonique sont signifiantes : produire un complément différé n'équivaut strictement ni à produire un complément non différé, ni à produire une unité syntaxiquement autonome. L'autonomie prosodique ou graphique du complément différé, ainsi que sa dépendance syntaxique à l'énoncé support, jouent toutes les deux un rôle dans sa réception et son interprétation.

Découper une unité syntaxique en plusieurs unités prosodiques majeures ou en plusieurs phrases graphiques permet de générer plusieurs points de focus et d'apporter l'information de manière progressive. L'autonomie prosodique ou graphique du complément différé sert ainsi au locuteur à mettre en valeur un complément et donc une information. Elle permet en outre un changement de modalité, et donc d'interprétation en termes de force illocutoire : le locuteur du complément différé peut par exemple répondre à une question, ou au contraire poser une question suite à une assertion.

Nous avons ainsi déterminé trois degrés d'implication du locuteur par rapport à l'information véhiculée par le complément différé qu'il produit. Premièrement, le locuteur peut assumer entièrement l'information apportée : il va alors imposer l'intégration du complément différé à l'énoncé support, sans chercher l'approbation de son interlocuteur. Deuxièmement, il peut proposer une information, mais ne pas s'engager en sa faveur : il suggère alors l'intégration du complément

différé à l'énoncé support et attend cette fois-ci l'approbation de son interlocuteur. Troisièmement, il peut ne proposer aucune information, mais au contraire demander à son interlocuteur d'en apporter une : le complément différé contiendra alors un pronom ou un déterminant interrogatif, et ce sera à l'interlocuteur de remplir le vide référentiel ainsi ouvert.

Rattacher syntaxiquement deux unités prosodiques ou graphiques distinctes, à l'inverse, oblige le récepteur à les voir comme un tout, à les interpréter ensemble. Dans certains cas, l'information nouvellement apportée incite en effet le récepteur à revenir sur une possible inférence. Ainsi, le complément différé *« Sans salaire »* de l'exemple (478) contredit l'inférence *elle a été rémunérée* que le locuteur a faite à partir de l'énoncé support.

(478) La jeune Togolaise a travaillé quatre ans. Sans salaire. (Est Républicain, CD-050)

À partir de nos observations, nous avons établi une liste des actions qu'un locuteur peut effectuer lorsqu'il produit un complément différé :

- confirmer la bonne compréhension de l'énoncé support
- demander une clarification sur un élément de l'énoncé support
- apporter une information supplémentaire
- demander une information supplémentaire
- poser une question
- répondre à une question ouverte ou fermée
- corriger le contenu de l'énoncé support

L'objectif initial de cette thèse était de modéliser la production des compléments différés. La modélisation que nous proposons répond en partie à cet objectif, toutefois nous n'avons pas pu modéliser le *pourquoi* de la production des compléments différés. Cela demande en effet un accès aux intentions du locuteur, et nous ne pouvons pas savoir pourquoi il a choisi de produire un complément différé plutôt qu'un complément non différé ou une unité syntaxique autonome. Néanmoins, nous avons pu déterminer les conditions qui autorisent l'apparition d'un complément différé, l'action effectuée par le locuteur, ainsi que son effet sur l'interlocuteur, et notre modélisation permet de représenter la structure des compléments différés : leur autonomie prosodique ou graphique, la dépendance syntaxique qui les lie à leur énoncé support, ainsi que le degré d'implication du locuteur différé.

Toutes les observations que nous avons effectuées au cours de cette thèse entraînent de nouvelles interrogations. Il sera intéressant, dans de futurs travaux, d'étudier les contraintes syntaxiques

rencontrées par le complément différé, ainsi que les structures qui, au contraire, sont rendues possibles. Nous avons par exemple mis en évidence une contrainte concernant les compléments différés gouvernés par un verbe : peut-être en existe-t-il aussi pour ceux dont le gouverneur appartient à une autre catégorie syntaxique. Nous pourrons en outre étudier les compléments différés qui réutilisent une partie de l'énoncé support (exemples 479b et 480a) ou non (exemples 479a et 480b), et observer l'incidence que cela a sur la réception et l'interprétation du complément différé.

(479a) Il existe une chance. Mince mais réelle ! (Est Républicain, CD-182)

(479b) Il existe une chance. Une chance mince mais réelle !

(480a) L1 : nous on a on a travaillé sur le système
L2 : sur le système propre (TCOF, CD-686)

(480b) L1 : nous on a on a travaillé sur le système
L2 : le système propre

Ces futures études nécessiteront vraisemblablement la mise en place d'expériences sur des locuteurs naïfs, afin de vérifier les effets concrets des compléments différés sur la perception des récepteurs.

En nous penchant sur des productions pour lesquelles la présence du lien syntaxique est plus ambiguë, nous pourrons mieux comprendre les effets et les interférences des frontières prosodiques ou graphiques majeures sur la dépendance syntaxique, et ainsi enrichir les connaissances relatives aux nombreuses interactions entre prosodie et graphie d'un côté, et syntaxe de l'autre.

Cette thèse nous a aussi permis d'aborder le complément différé en tant qu'outil à la disposition des locuteurs, en particulier dans le cadre d'une interaction. Si nous avons peu approfondi cet aspect interactionnel du complément différé, nous avons tout de même constaté la variété de ses rôles et son utilisation comme moyen de répondre à un interlocuteur, parfois fictif dans le cas des productions écrites. Ces observations ouvrent la porte à d'autres études, où nous pourrons comparer la présence, la forme et l'utilisation des compléments différés dans des situations diverses. Nous pourrons ainsi observer si la proportion et la nature des compléments différés varient en fonction des locuteurs, ou si, pour un même locuteur, elles varient en fonction de la situation d'énonciation.

Bibliographie

Abeillé, A. (2005). Les syntagmes conjoints et leurs fonctions syntaxiques. *Langages*, *160*(4), 42-66. https://doi.org/10.3917/lang.160.0042

Abeillé, A., Clément, L., & Toussenel, F. (2003). Building a treebank for French. In *Treebanks : Building and Using Parsed Corpora* (Kluwer, p. 165-187). Dordrecht.

André, V., & Canut, E. (2010). Mise à disposition de corpus oraux interactifs : le projet TCOF (Traitement de Corpus Oraux en Français). *Pratiques*, (147-148), 35-51. https://doi.org/10.4000/pratiques.1597

Aquien, M. (1993). *Dictionnaire de poétique*. In *Les usuels de poche*: *Vol. 8073*. Paris: Libr. Générale Française.

Arnauld, A., & Lancelot, C. (1676). *Grammaire générale et raisonnée*. Consulté à l'adresse https://www-classiques-garnier-com.ezproxy.univ-paris3.fr/numerique-bases/index.php?module=App&action=FrameMain

Arnauld, A., & Nicole, P. (1662). *La Logique, ou l'Art de penser : contenant, outre les regles communes, plusieurs observations nouvelles propres à former le jugement.* Paris: Jean de Launay.

Austin, J. L. (1962). *How to do things with words* (Oxford University Press).

Avanzi, M. (2010). Rattachement et fragmentation de la syntaxe par la prosodie. *Travaux de linguistique*, *60*(1), 145-166. https://doi.org/10.3917/tl.060.0145

Avanzi, M. (2012). *L'interface prosodie/syntaxe en français. Dislocations, incises et asyndètes*.

Baker, C. F., Fillmore, C. J., & Lowe, J. B. (1998). The Berkeley FrameNet project. *COLING-ACL '98: Proceedings of the Conference*, 86-90. Montréal, Canada.

Bally, C. (1909). *Traité de stylistique française* (2e éd., Vol. 1).

Bally, C. (1944). *Linguistique générale et linguistique française (2e éd. entièrement refondue)*. Berne: A. Francke.

Balthasar, L., & Bert, M. (2005). La plateforme « Corpus de langues parlées en interaction » (CLAPI): Historique, état des lieux, perspectives. *Lidil*, (31), 13-33. https://doi.org/10.4000/lidil.139

Barton, E. L. (1990). *Nonsentential constituents: a theory of grammatical structure and pragmatic interpretation*. In *Pragmatics & Beyond*: *Vol. N.S., 2*. Amsterdam: Benjamins.

Beauzée, N. (1765a). Phrase. In *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*: *Vol. XII*. Consulté à l'adresse http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v12-1326-0/

Beauzée, N. (1765b). Régime. In *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*: *Vol. XIV* (p. 5-11). Consulté à l'adresse http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v14-10-0/

Beauzée, N. (1767). *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues.* (Vol. 2).

Beeching, K. (2007). La co-variation des marqueurs discursifs bon, c'est-à-dire, enfin, hein, quand même, quoi et si vous voulez : une question d'identité ? *Langue française*, *154*(2), 78-93. https://doi.org/10.3917/lf.154.0078

Béguelin, M.-J. (2002). Clause, période ou autre ? La phrase graphique et la question des niveaux d'analyse. *Verbum*, *XXIV*(1-2), 85-107.

Beliao, J. (2013). Characterizing oratory speech through both prosody and syntax. *ESSLLI Student Session 2013 Preproceedings*. Présenté à ESSLLI Student Session.

Benzitoun, C., Dister, A., Gerdes, K., Kahane, S., Pietrandrea, P., & Sabio, F. (2010). *tu veux couper là faut dire pourquoi*. Propositions pour une segmentation syntaxique du français parlé. *2ème Congrès Mondial de Linguistique Française*, 2075-2090. https://doi.org/10.1051/cmlf/2010201

Berrendonner, A. (1990). Pour une macro-syntaxe. *Travaux de linguistique*, (21), 25-36.

Berrendonner, A. (2002). Les deux syntaxes. *Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ?*, *Verbum XXIV*(1-2), 23-36.

Biber, D., Conrad, S., & Reppen, R. (1998). *Corpus linguistics: investigating language structure and use*. In *Cambridge Approaches to Linguistics*. Cambridge ; New York: Cambridge University Press.

Biber, D., Johansson, S., Leech, G., Conrad, S., & Finegan, E. (2007). *Longman grammar of spoken and written English* (10. impression). Harlow: Longman.

Bîlbîie, G. (2017). *Grammaire des constructions elliptiques: une étude comparative des phrases sans verbe en roumain et en français*. Berlin: Language Science Press.

Bilger, M., Debaisieux, J.-M., Deulofeu, J., & Sabio, F. (2013). Le cadre descriptif. In J.-M. Debaisieux (Éd.), *Analyses linguistiques sur corpus. Subordination et insubordination en français* (Hermès Sciences, p. 61-98).

Blanche-Benveniste, C. (1981). La complémentation verbale : valence, rection et associés. In *Recherches sur le français parlé* (Université de Provence, p. 57-98).

Blanche-Benveniste, C. (1987). Syntaxe, choix de lexique et lieu de bafouillage. *DRLAV*, (36-37 (Dialogues : du marivaudage à la machine), 123-157.

Blanche-Benveniste, C. (1990). Un modèle d'analyse syntaxique « en grilles » pour les productions orales. *Anuario de Psicología*, (47), 11-27.

Blanche-Benveniste, C. (1992). À propos des énoncés sans verbes : les énoncés réponses. *Recherches sur le français parlé*, (11), 57-85.

Blanche-Benveniste, C. (1997). *Approches de la langue parlée en français*. In *L'essentiel français*. Gap: Ophrys.

Blanche-Benveniste, C. (2002). La complémentation verbale : petite introduction aux valences verbales. *Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique)*, (37), 47-73.

Blanche-Benveniste, C., Bilger, M., Rouget, C., & Van den Eynde, K. (1990). *Le français parlé: études grammaticales*. In *Collection Sciences du langage*. Paris: Editions du Centre national de la recherche scientifique : Diffusion, Presses du CNRS.

Blanche-Benveniste, C., Deulofeu, J., Stéfanini, J., & Van den Eynde, K. (1984). *Pronom et syntaxe : l'approche pronominale et son application au français* (C. Blanche-Benveniste, éd.). Paris: Société d'études linguistiques et anthropologiques de France : AELIA.

Blevins, J. P., & Sag, I. A. (2013). Phrase Structure Grammar. In *The Cambridge Handbook of Generative Syntax* (Cambridge University Press). Marcel den Dikken.

Bloomfield, L. (1933). *Language* (14. impr (1979)). London: Allen & Unwin.

Bolinger, D. L. (1968). *Aspects of language*. New York: Harcourt.

Bonami, O. (1999). *Les constructions du verbe : le cas des groupes prépositionnels argumentaux Analyse syntaxique, sémantique et lexicale* (Thèse de doctorat). Paris VII, Paris.

Bonhomme, M. (2009). Entre grammaire et rhétorique. L'hyperbate comme extraposition problématique. *Actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006)*, 117-127. Nancy: Peter Lang.

Bosredon, B., & Tamba-Mecz, I. (2003). Aux marges de la phrase écrite : analyse d'unités typographiques autonomes. *L'Information Grammaticale*, *98*(1), 28-38. https://doi.org/10.3406/igram.2003.2613

Branca-Rosoff, S., Fleury, S., Lefeuvre, F., & Pires, M. (2012). *Discours sur la ville. Corpus de Français Parlé Parisien des années 2000 (CFPP2000)*. http://cfpp2000.univ-paris3.fr/

Brunot, F. (1922). *La pensée et la langue. Méthodes, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*. Paris: Masson.

Bruxelles, S., Dos Reis Nunes, G., Gouaze, J., Fouquier, E., Ducrot, O., & Remis, A. (1976). Mais occupe-toi d'Amélie. *Actes de la recherche en sciences sociales*, *2*(6), 47-62. https://doi.org/10.3406/arss.1976.3483

Buchholz, S., & Marsi, E. (2006). CoNLL-X shared task on Multilingual Dependency Parsing. *Proceedings of the 10th Conference on Computational Natural Language Learning (CoNLL-X)*, 149-164. New York City: Association for Computational Linguistics.

Buchi, E., & Städtler, T. (2008, juillet 9). *La pragmaticalisation de l'adverbe enfin du point de vue des romanistes (« Enfin, de celui des francisants qui conçoivent leur recherche dans le cadre de la linguistique romane »)* (J. Durand, B. Habert, & B. Laks, Éd.). https://doi.org/10.1051/cmlf08161

Candito, M., & Seddah, D. (2012). *Le corpus Sequoia : annotation syntaxique et exploitation pour l'adaptation d'analyseur par pont lexical*. Présenté à TALN 2012 - 19e conférence sur le Traitement Automatique des Langues Naturelles, Grenoble, France.

Catach, N. (1980). La ponctuation. *Langue française*, *45*, 16-27.

Catach, N. (1991). La ponctuation et l'acquisition de la langue écrite. Norme, système, stratégies. *Pratiques*, *70*(1), 49-59. https://doi.org/10.3406/prati.1991.1636

Chafe, W. L. (1970). *Meaning and the structure of language*. Chicago: University of Chicago Press.

Chafe, W. L. (1994). *Discourse, consciousness, and time: the flow and displacement of conscious experience in speaking and writing*. Chicago: University of Chicago Press.

Chausserie-Laprée, J.-P. (1974). Pour une étude de la structure phonique du vers : la clausule de l'hexamètre. *Revue des Études Anciennes*, *76*(1), 5-28. https://doi.org/10.3406/rea.1974.3952

Chernyshova, E., & Kahane, S. (à paraître). A conversation-oriented model for explicitation involving abductive reasoning in interaction. *Dialogue & Discourse*.

Chomsky, N. (1957). *Syntactic structures* (14. printing 1985). In *Janua Linguarum Series Minor*: *Vol. 4* (14. printing 1985). The Hague: Mouton.

Chomsky, N. (1965). *Aspects of the theory of syntax*. Cambridge, Massachusetts: M.I.T. Press.

Chomsky, N. (1981). *Lectures on government and binding*. In *Studies in Generative Grammar*: *Vol. 9*. Dordrecht, Holland ; Cinnaminson, [N.J.]: Foris Publications.

Clark, H. H., & Brennan, S. E. (1991). Grounding in communication. In L. B. Resnick, J. M. Levine, & S. D. Teasley (Éd.), *Perspectives on socially shared cognition* (p. 127-149). Washington: American Psychological Association.

Combettes, B. (2007). Discontinuité et cohérence discursive : le cas des ajouts après le point. *Cahiers de praxématique*, (48), 111-134.

Combettes, B. (2011). Hyperbate et structure informationnelle : le cas des ajouts après le point. In *L'hyperbate - Aux frontières de la phrase* (Presses Universitaires Paris Sorbonne).

Combettes, B. (2013). *Aspects diachroniques des fragments après le point : cas d'ellipse ou ajouts ?*

Cotte, P. (2008). Les propositions relatives et l'énonciation. *Cycnos*, *17*.

Cresti, E. (1999). Force illocutoire, articulation topic/comment et contour prosodique en italien parlé. *Faits de langues*, *7*(13), 168-181. https://doi.org/10.3406/flang.1999.1250

Cresti, E. (2000). *Corpus di italiano parlato*. Florence: Accademia della Crusca.

Culicover, P. W., & Jackendoff, R. (2005). *Simpler syntax*. In *Oxford linguistics*. Oxford ; New York: Oxford University Press.

Damourette, J., & Pichon, E. (1911). *Des mots à la pensée - Essai de grammaire de la langue française - Tome second* (1968e éd.). Editions d'Artrey.

Danlos, L., & Sagot, B. (2010). *Ponctuations fortes abusives*. Présenté à TALN, Montréal.

Debaisieux, J.-M. (2011). Les constituants à autonomie énonciative : grammaire et/ou discours ? In G. Corminboeuf (Éd.), *Du système linguistique aux actions langagières* (De Boeck Supérieur, p. 173-189).

Debaisieux, J.-M., Deulofeu, H.-J., & Martin, P. (2008). Pour une syntaxe sans ellipse. In C. Pitavy & M. Bigot (Éd.), *Ellipse et effacement. Du schème de phrase aux règles discursives* (p. 227-235). Université Jean-Monnet, Saint-Étienne.

Degand, L., & Simon, A.-C. (2005). Minimal Discourse Units: Can we define them, and why should we? *Proceedings of SEM-05*, 65-74. Biarritz.

Degand, L., & Simon, A.-C. (2008). Minimal discourse units in spoken French: Uncovering genre-bound segmentation stategies. *Linearisation and Segmentation in Discourse.* Présenté à Multidisciplinary Approaches to Discourse 2008 (MAD 08), Feb 20-23 2008, Lysebu, Oslo., Oslo.

Degand, L., & Simon, A.-C. (2009). On identifying basic discourse units in speech: theoretical and empirical issues. *Discours*, (4). https://doi.org/10.4000/discours.5852

Dubois, J., Giacomo, M., Guespin, L., Marcellesi, C., Marcellesi, J.-B., & Mével, J.-P. (2001). *Dictionnaire de linguistique*. Paris: Larousse.

Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*. In *Collection savoir*. Paris: Hermann.

Duez, D. (1999). La fonction symbolique des pauses dans la parole de l'homme politique. *Faits de langues*, *7*(13), 91-97. https://doi.org/10.3406/flang.1999.1242

Dupriez, B. (1984). *Gradus: les procédés littéraires ; (dictionnaire)* (Nouv. tirage). In *10/18* (Nouv. tirage). Paris: Union Générale d'Éd.

Eshkol-Taravella, I., Baude, O., Maurel, D., Hriba, L., Dugua, C., & Tellier, I. (2011). Un grand corpus oral « disponible » : le corpus d'Orléans 1968-2012. *TAL. Ressources linguistiques libres*, *52*(2/2011), 17-46.

Falaise, A. (2004). *Premier pas vers une TA interactive pour le tchat* (Rapport de stage de seconde année de Master recherche). INP Grenoble.

Fernández Rovira, R. (2006). *Non-Sentential Utterances in Dialogue: Classification, Resolution and Use* (Thèse de doctorat). King's College, Londres.

Fort, K. (2012). *Les ressources annotées, un enjeu pour l'analyse de contenu : vers une méthodologie de l'annotation manuelle de corpus* (Thèse de doctorat). Université Paris 13.

Fowler, H. W. (1926). *A dictionary of modern English usage* (2nd ed. rev 1965 par Ernest Gowers). In *The Oxford library of English usage*: *Vol. v. 3* (2nd ed. rev 1965 par Ernest Gowers). Oxford [England] ; New York: Oxford University Press.

Furetière, A. (1690). *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts.…* La Haye et Rotterdam : Arnout & Reinier Leer.

Gardes-Tamine, J. (2012). *La grammaire : méthodes et notions*. Paris: A. Colin.

Gardiner, A. H. (1932). *The theory of speech and language*. Oxford University.

Garrette, R. (1990). La « phrase » au XVIIe siècle : Naissance d'une notion. *L'Information Grammaticale*, *44*(1), 29-34. https://doi.org/10.3406/igram.1990.1967

Gary-Prieur, M.-N. (1985). *De la grammaire à la linguistique : l'étude de la phrase*. In *Linguistique*. Paris: A. Colin.

Gautier, A. (2011). « La pause et l'effet »: Hyperbate et segmentation graphique. In *L'hyperbate - Aux frontières de la phrase* (Presses Universitaires Paris Sorbonne).

Genouvrier, E., & Gruwez, C. (1973). *Français et exercices structuraux au CM 1*. Larousse.

Gerdes, K., & Kahane, S. (2015). Non-constituent coordination and other coordinative constructions as Dependency Graphs. *Proceedings of the Third International Conference on Dependency Linguistics (Depling 2015)*, 101-110. Uppsala, Suède.

Grevisse, M., & Goosse, A. (2007). *Le bon usage : grammaire française* (14. éd). Bruxelles: De Boeck-Duculot.

Gross, M. (1968). L'emploi des modèles en linguistique. *Langages*, *Les modèles en linguistique*(9), 3-8.

Groupe de Fribourg. (2012). *Grammaire de la période*. In *Sciences pour la communication*: *Vol. vol. 100*. Bern: Peter Lang.

Halliday, M. A. K. (1989). *Spoken and written language* (2. ed., 2. impr). In *Language Education* (2. ed., 2. impr). Oxford: Oxford Univ. Press.

Hannay, M., & Kroon, C. (2005). Acts and the relationship between discourse and grammar. *Functions of Language*, *12*(1), 87-124. https://doi.org/10.1075/fol.12.1.05han

Hjelmslev, L. (1968). *Prolégomènes à une théorie du langage*. In *Arguments*. Paris: Éd. de Minuit.

Hjelmslev, L. (1971). *Essais linguistiques*. In *Arguments*: *Vol. 47*. Paris: Éditions de Minuit.

Hobaek Haff, M. (1990). Coordonnants et éléments coordonnés : une étude sur la coordination en français moderne. *L'Information Grammaticale*, *46*(1), 17-21. https://doi.org/10.3406/igram.1990.1936

Hockett, C. F. (1958). *A course in modern linguistics*. London: Collier-Macmillan.

Hunston, S. (2006). Corpus Linguistics. In *Encyclopedia of Language & Linguistics* (p. 234-248). https://doi.org/10.1016/B0-08-044854-2/00944-5

Jefferson, G. (1987). On exposed and embedded correction in conversation. In G. Button & J. R. E. Lee (Éd.), *Talk and Social Organisation* (p. 86-100). Clevedon, England: Multilingual Matters.

Kahane, S. (2001). *Grammaires de dépendance formelles et Théorie Sens-Texte*. Présenté à TALN, Tours.

Kahane, S. (2010). Entre adverbes, noms et pronoms : le cas des modifieurs temporels. *2ème Congrès Mondial de Linguistique Française*, 142. https://doi.org/10.1051/cmlf/2010173

Kahane, S. (2012). De l'analyse en grille à la modélisation des entassements. In S. Caddéo, M.-N. Roubaud, M. Rouquier, & F. Sabio (Éd.), *Penser les langues avec Claire Blanche-Benveniste* (p. 101-116). Presses de l'Université de Provence.

Kahane, S., & Pietrandrea, P. (2012). La typologie des entassements en français. *SHS Web of Conferences*, *1*, 1809-1828. https://doi.org/10.1051/shsconf/20120100238

Kerbrat-Orecchioni, C. (2001). Oui, Non, Si : un trio célèbre et méconnu. *Marges Linguistiques, Approches interactives des faits de langue*(2), 95-119.

Kleiber, G. (2003). Faut-il dire adieu à la phrase ? *L Information Grammaticale*, *98*(1), 17-22. https://doi.org/10.3406/igram.2003.2611

Kolokonte, M. (2008). *Bare Argument Ellipsis and Information Structure*. Newcastle University.

Kuyumcuyan, A. (2006). Un problème de ponctuation ? Des compléments après le point. *Actes du colloque international de Nancy*, 317-332. Nancy: Peter Lang.

Lacheret, A., Kahane, S., Beliao, J., Dister, A., Gerdes, K., Goldman, J.-P., Obin, N., Pietrandrea, P., & Tchobanov, A. (2014). Rhapsodie : un Treebank annoté pour l'étude de l'interface syntaxe-prosodie en français parlé. *SHS Web of Conferences*, *8*, 2675-2689. https://doi.org/10.1051/shsconf/20140801305

Lacheret-Dujour, A. (2003). *La prosodie des circonstants en français parlé*. In *Collection Linguistique / Société de linguistique de Paris*: *Vol. 85*. Leuven: Peeters.

Lacheret-Dujour, A., Kahane, S., Avanzi, M., Pietrandrea, P., & Victorri, B. (2011). Oui mais elle est où la coupure, là ? Quand syntaxe et prosodie s'entraident ou se complètent. *Langue française*, *170*(2), 61-79. https://doi.org/10.3917/lf.170.0061

Lacheret-Dujour, A., & Victorri, B. (2002). La période intonative comme unité d'analyse pour l'étude du français parlé : modélisation prosodique et enjeux linguistiques. *Verbum*, *1-2*(24), 55-72.

Lambert, F. (2006). Pourquoi met-on une virgule devant *et* ? *Cahiers de grammaire*, (30), 205-218.

Lambrecht, K. (1994). *Information structure and sentence form: topic, focus, and the mental representations of discourse referents*. In *Cambridge Studies in Linguistics*. Cambridge ; New York, NY, USA: Cambridge University Press.

Lascarides, A., & Asher, N. (2009a). Agreement, Disputes and Commitments in Dialogue. *Journal of Semantics*, *26*(2), 109-158. https://doi.org/10.1093/jos/ffn013

Lascarides, A., & Asher, N. (2009b). The Interpretation of Questions in Dialogue. In A. Riester & T. Solstad (Éd.), *Proceedings of Sinn und Bedeutung 13* (p. 17-30). University of Stuttgart.

Laurent, N., & Delaunay, B. (2012). *Bescherelle. 2: La grammaire: pour tous*. Paris: Hatier.

Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. In *Hachette Université Langue Française*. Paris: Hachette Supérieur.

Lefeuvre, F. (2007). Le segment averbal comme unité syntaxique textuelle. In *Parcours de la phrase* (p. 143-158).

Lefeuvre, F. (2009). Segments averbaux isolés : prédication seconde ou première ? In D. Apothéloz, B. Combettes, & F. Neveu (Éd.), *Actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006)* (p. 347-359). Nancy: Peter Lang.

Lehtinen, M. (2010). *La « grammaire » de la ponctuation sur les tchats francophones* (J. Havu, C. Klippi, S. Hakulinen, P. Jacob, & J. Santisteban Fernández, Éd.). Tampere, Finlande: Tampere University Press.

Léon, P. R. (1993). *Précis de phonostylistique: parole et expressivité*. In *fac. Linguistique*. Paris: Nathan.

Lorenceau, A. (1980). La ponctuation chez les écrivains d'aujourd'hui : Résultats d'une enquête. *Langue française*, (45), 88-97.

Marchello-Nizia, C. (1979). La notion de « phrase » dans la grammaire. *Langue française*, *41*(1), 35-48. https://doi.org/10.3406/lfr.1979.6144

Martin, J.-P. (2016). *The structure of spoken language: intonation in Romance*. Cambridge ; New York: Cambridge University Press.

Martin, P. (2009). *Intonation du français*. In *Collection U Lettres*. Paris: Colin.

Mauger, G. (1987). *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui : langue parlée, langue écrite* (Éd. no. 7, éd. revue). In *Librairie Hachette* (Éd. no. 7, éd. revue). Paris: Hachette.

McEnery, T., Xiao, R., & Tono, Y. (2006). *Corpus-based language studies: an advanced resource book*. In *Routledge Applied Linguistics*. London: Routledge.

Meillet, A. (1908). *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* (Deuxième édition corrigée et augmentée). Paris: Hachette.

Mel′čuk, I. A. (1988). *Dependency syntax: theory and practice*. In *SUNY Series in Linguistics*. Albany: State University Press of New York.

Melcuk, I. (2004). Actants in semantics and syntax II: actants in syntax. *Linguistics*, *42*(2). https://doi.org/10.1515/ling.2004.009

Melis, L., & Leuven, K. (2001). La préposition est-elle toujours la tête d'un groupe prépositionnel ? *Travaux de linguistique*, *42-43*(1), 11. https://doi.org/10.3917/tl.042.011

Merchant, J. (2004). Fragments and ellipsis. *Linguistics and Philosophy*, *27*(6), 661-738. https://doi.org/10.1007/s10988-005-7378-3

Mertens, P. (2004). Le prosogramme : une transcription semi-automatique de la prosodie. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, *30*(1), 7-25. https://doi.org/10.2143/CILL.30.1.519212

Mittwoch, A. (1976). Grammar and illocutionary force. *Lingua*, *40*, 21-42.

Molinié, G. (1992). *Dictionnaire de rhétorique*. In *Le livre de poche*. Paris: Librairie Générale Française.

Molinié, G. (2011). *Éléments de stylistique française*. https://doi.org/10.3917/puf.molin.2011.01

Morel, M.-A., & Danon-Boileau, L. (1998). *Grammaire de l'intonation: l'exemple du français*. In *Bibliothèque de faits de langues*. Gap: Ophrys.

Morgan, J. (1973). Sentence Fragments and the Notion « sentence ». In B. Kachru, R. Lees, Y. Malkiel, A. Pietrangeli, & S. Saporta (Éd.), *Issues in Linguistics* (p. 719-751). Urbana: University of Illinois Press.

Morier, H. (1961). *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*. Paris: PUF.

Mouret, F. (2003). *Conjonction de coordination et constituance en français*. Présenté à 6èmes Rencontres de l'Ecole Doctorale de Paris III.

Munn, A. (1992). A null operator analysis of ATB gaps. *The Linguistic Review*, *9*, 1-26.

Norrick, N. R. (1987). Functions of repetition in conversation. *Text - Interdisciplinary Journal for the Study of Discourse*, *7*(3), 245-264. https://doi.org/10.1515/text.1.1987.7.3.245

Obadia, M., Dascotte, R., Glatigny, M., & Collignon, L. (1975). *Grammaire 4°, Les chemins de l'expression, Conseils pédagogiques* (Hachette).

Obadia, M., Dascotte, R., & Rausch, A. (1977). *Grammaire 6°, Conseils pédagogiques* (Hachette).

Paulhan, J. (1977). *Traité des figures*. Paris: Le Nouveau Commerce.

Pietrandrea, P., Kahane, S., Lacheret, A., & Sabio, F. (2014). The notion of sentence and other discourse units in corpus annotation. In *Spoken Corpora and Linguistic Studies* (T. Raso, H. Mello, M. Pettorino). Amsterdam: John Benjamins.

Pike, K. L. (1943). Taxemes and Immediate Constituents. *Language*, *19*(2), 65-82.

Piot, M. (1993). Les connecteurs du français. *Linguisticae Investigationes*, *XVII*(1), 142-160.

Raby, V. (2017). Points de vue sur l'énoncé et typologies propositionnelles dans la grammaire générale française (XVIIe-XVIIIe siècles). *Langages*, *205*(1), 103. https://doi.org/10.3917/lang.205.0103

Raby, V. (2018). *Les théories de l'énoncé dans la grammaire générale*.

Restaut, P. (1730). *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*. Paris: J. Desaint.

Riegel, M., Pellat, J.-C., & Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français* (3. ed., 5. tirage). In *Linguistique nouvelle* (3. ed., 5. tirage). Paris: Presses Univ. de France.

Rochemont, M. S. (1986). *Focus in generative grammar*. In *SIGLA*: *Vol. v. 4*. Amsterdam ; Philadelphia: J. Benjamins Pub. Co.

Ross, J. R. (1967). *Constraints on variables in syntax*. Massachusetts Institute of Technology.

Rossi-Gensane, N. (2010). Encore quelques remarques sur la phrase. *La linguistique*, *46*(2), 69-107. https://doi.org/10.3917/ling.462.0069

Rubattel, C. (1982). De la syntaxe des connecteurs pragmatiques. *Cahiers de Linguistique Française*, *4*, 37-61.

Ruppenhofer, J., Ellsworth, M., Petruck, M. R. L., Johnson, C. R., & Scheffczyk, J. (2016). *FrameNet II: Extended Theory and Practice*. Berkeley, California: International Computer Science Institute.

Ruwet, N. (1968). *Introduction à la grammaire générative* (Plon). Paris.

Sabio, F. (2006, janvier). *Phrases et constructions verbales : quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé.* 127-139. Besançon: Presses Universitaires de Franche-Comté.

Sabio, F. (2011). *Syntaxe et organisation des énoncés – Observations sur la grammaire du français parlé* (Mémoire en vue de l'Habilitation à diriger des Recherches). Université de Provence.

Salim, S. A. (2017). *Analyse discursive et multi-modale des conversations écrites en ligne portées sur la résolution de problèmes* (Thèse de doctorat). Université de Nantes, Nantes.

Schegloff, E. A. (1987). Some sources of misunderstanding in talk-in-interaction. *Linguistics*, *25*(1). https://doi.org/10.1515/ling.1987.25.1.201

Schegloff, E. A. (2007). *Sequence organization in interaction: a primer in conversation analysis*. Cambridge ; New York: Cambridge University Press.

Schegloff, E. A., Jefferson, G., & Sacks, H. (1977). The Preference for Self-Correction in the Organization of Repair in Conversation. *Language*, *53*(2), 361-382. https://doi.org/10.2307/413107

Schlangen, D. (2003). *A Coherence-Based Approach to the Interpretation of Non-Sentential Utterances in Dialogue*. University of Edinburgh.

Searle, J. (1969). *Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language*. Cambridge University Press.

Seguin, J. P. (1993). *L'invention de la phrase au XVIIIe siècle: contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*. In *Bibliothèque de l'information grammaticale*: *Vol. 26*.

Selting, M. (2000). The construction of units in conversational talk. *Language in Society*, *29*, 477-517.

Simon, A.-C., Auchlin, A., Avanzi, M., & Goldman, J.-P. (2010). Les phonostyles: une description prosodique des styles de parole en français. In M. Abecassi & G. Ledegen (Éd.), *Les voix des Français. En parlant, en écrivant* (p. 71-88). Berne: Peter Lang.

Simon, A.-C., & Christodoulides, G. (2016). Frontières prosodiques perçues : corrélats acoustiques et indices syntaxiques. *Langue française, 2016/3*(191), 83-106.

Simon, A.-C., & Degand, L. (2011). L'analyse en unités discursives de base : pourquoi et comment ? *Langue française*, *170*(2), 45-59. https://doi.org/10.3917/lf.170.0045

Stainton, R. J. (1998). Quantifier Phrases, Meaningfulness « In Isolation », and Ellipsis. *Linguistics and Philosophy*, *21*(3), 311-340.

Stalnaker, R. (1978). Assertion. *Syntax and Semantics (New York Academic Press)*, *9*, 315-332.

Stolz, C. (2011). Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'hyperbate, sans jamais oser le demander : l'hyperbate, définitions et questions. In *L'hyperbate - Aux frontières de la phrase* (Presses Universitaires Paris Sorbonne).

Tanguy, N. (2009). *Les segments averbaux, unités syntaxiques de l'oral*. Paris III Sorbonne Nouvelle.

Tanguy, N. (2010). Etude des compléments différés à l'oral à l'interface syntaxe - prosodie. *2ème Congrès Mondial de Linguistique Française*, 095. https://doi.org/10.1051/cmlf/2010190

Tanguy, N. (2011). Les segments averbaux comme unités syntaxiques à l'oral. In *Les énoncés averbaux entre grammaire et discours* (p. 221-238).

Tanguy, N. (2013). J'ai terminé ma phrase. Ou pas ? L'exemple des compléments différés à l'oral. In P. Hadermann, M. Pierrard, A. Roig, & D. Van Raemdonck (Éd.), *Ellipses & fragments : morceaux choisis* (p. 215-234). Bruxelles: Peter Lang.

Tannen, D. (2007). *Talking voices: repetition, dialogue, and imagery in conversational discourse* (2nd ed). In *Studies in interactional sociolinguistics*: *Vol. 26* (2nd ed). Cambridge ; New York: Cambridge University Press.

Tesnière, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck.

Touratier, C. (1980). *La relative: essai de théorie syntaxique: à partir de faits latins, français, allemands, anglais, grecs, hébreux, etc*. In *Collection Linguistique*: *Vol. 72*. Paris: C. Klincksieck.

Touratier, C. (1990). Coordination et syntaxe. *L'Information Grammaticale*, *46*(1), 13-16. https://doi.org/10.3406/igram.1990.1935

Vallart, J. (1744). *Grammaire française*. Paris: Desaint & Saillant.

Van Den Eynde, K., & Mertens, P. (2003). La valence: l'approche pronominale et son application au lexique verbal. *Journal of French Language Studies*, *13*(1), 63-104. https://doi.org/10.1017/S0959269503001005

Van Valin, R. D., & LaPolla, R. J. (1997). *Syntax: structure, meaning, and function*. In *Cambridge Textbooks in Linguistics*. Cambridge, U.K. ; New York, NY: Cambridge University Press.

Verstraete, J.-C. (2007). *Re-thinking the coordinate-subordinate dichotomy: interpersonal grammar and the analysis of adverbial clauses in English*. In *Topics in English Linguistics*: *Vol. 55*. Berlin ; New York: Mouton de Gruyter.

Wagner, R.-L., & Pinchon, J. (1991). *Grammaire du Français classique et moderne* (Nachdr.). In *Hachette université Langue française* (Nachdr.). Paris: Hachette.

Wells, R. S. (1947). Immediate Constituents. *Language*, *23*(2), 81-117.

Willems, D. (2000). Objet d'étude, théorie et données, sur la place des corpus dans la recherche linguistique contemporaine. In M. Bilger (Éd.), *Corpus : Méthodologies et applications linguistiques* (p. 149-155). Honoré Champion Paris / Presses Universitaires de Perpignan.

Wilmet, M. (2010). *Grammaire critique du français* (5. éd. entièrement revue). Bruxelles: De Boeck Duculot.

Yule, G. (1996). *The study of language* (2nd ed (1ere édition 1985)). Cambridge [England] ; New York: Cambridge University Press.

Zribi-Hertz, A. (1990). Lui-même argument et le concept de « pronom A ». *Langages*, *25*(97), 100-127. https://doi.org/10.3406/lgge.1990.1576

Modélisation de la production des énoncés averbaux : le cas des compléments différés

Résumé : Le complément différé se présente comme une unité à la fois prosodiquement ou graphiquement autonome et syntaxiquement dépendante d'un énoncé antérieur, appelé *énoncé support*. Notre objectif au cours de cette thèse est de concevoir une modélisation de la production des compléments différés. Nous effectuons pour cela une étude des caractéristiques syntaxiques de 893 compléments différés, extraits de corpus écrits et oraux. Nous observons ainsi la présence d'éléments averbaux (noms, prépositions, etc.) parmi les gouverneurs des compléments différés. Cela contredit les notions antérieures, telles que l'épexégèse de Bally (1944:§75), qui n'envisageaient ces unités que sous la gouvernance d'un verbe. En outre, nous mettons en évidence les différents usages que les locuteurs font du complément différé au cours de l'interaction, et montrons ainsi sa polyvalence et son intérêt en tant qu'outil à la disposition des locuteurs. Le complément différé peut en effet servir au locuteur à ajouter une nouvelle information, mais aussi à préciser, modifier ou corriger une information apportée par l'énoncé support, à questionner son interlocuteur ou à lui répondre. De même, son autonomie prosodique ou graphique ainsi que sa dépendance syntaxique à l'énoncé support jouent un rôle dans sa réception et son interprétation, et nous montrons que produire un complément différé n'équivaut strictement ni à produire un complément non différé, ni à produire une unité syntaxiquement autonome. Nous proposons finalement une modélisation de la production des compléments différés, illustrant leur rattachement à l'énoncé support ainsi que l'implication du locuteur vis-à-vis de l'information qu'ils apportent.

Mots-clés : complément différé, énoncé averbal, syntaxe, prosodie, modélisation, étude sur corpus

Modeling the production of non-sentential utterances: the case of postponed complements

Abstract : The postponed complement is a prosodically or graphically independant unit which is syntactically dependent on a previous utterance, called *support utterance*. In this thesis, we aim to develop a modeling of the production of postponed complements. For this purpose, we conduct a study of the syntactic features of 893 postponed complements from written and oral corpora. We note the presence of non-verbal elements (nouns, prepositions, etc.) among the syntactic governors of postponed complements. This contradicts earlier notions, such as Bally's epexegesis (1944:§75), which only conceived these units under the governance of a verb. In addition, we highlight the different uses that speakers make of the postponed complement during an interaction, and we thus demonstrate its versatility and interest as a tool available to the speakers. A postponed complement can be used by the speaker to add new information, but also to specify, modify or correct the information provided by the support statement and to question or answer the interlocutor. Its prosodic or graphic autonomy and syntactic dependence on the support utterance also play a role in its reception and interpretation, and we show that producing a postponed complement is strictly equivalent neither to producing a non-postponed complement nor to producing a syntactically autonomous unit. Finally, we propose a model of the production of postponed complements, illustrating its connection to the support statement as well as the speaker's involvement towards the information provided.

Keywords: postponed complement, non-sentential utterance, syntax, prosody, modeling, corpus study

École doctorale 268 — Langage et langues : description, théorisation, transmission
Université Sorbonne Nouvelle Paris 3
Maison de la Recherche
4 rue des Irlandais
75005 PARIS